


Francis Thomas de Grey Earl Cowper
TUUM EST
Panshanger.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE JEAN RACINE.

TOME IV.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE JEAN RACINE.

NOUVELLE ÉDITION,

ORNÉE DE FIGURES DESSINÉES PAR MOREAU LE JEUNE, ET GRAVÉES SOUS SA DIRECTION.

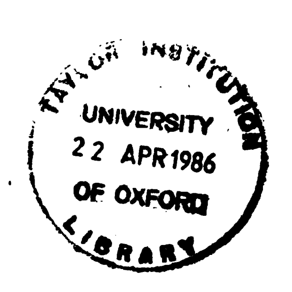
TOME QUATRIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

A PARIS,

CHEZ RAYMOND ET MÉNARD, LIBRAIRES, RUE HAUTEFEUILLE, N° 16.

1811.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
22 APR 1986
OF OXFORD
LIBRARY

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE PORT-ROYAL.

IV. 1

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE PORT-ROYAL.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ABBAYE de Port-Royal près de Chevreuse, est une des plus anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux. Elle fut fondée en l'année 1204, par un saint évêque de Paris, nommé Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne, proche parent de Philippe-Auguste. C'est lui dont on voit la tombe en cuivre élevée de deux pieds à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. La fondation n'étoit que pour douze religieuses; ainsi ce monastère ne possédoit pas de fort grands biens. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Montmorency et les comtes de Montfort. Ils lui firent successivement plusieurs donations, dont les plus considérables ont été confirmées par le roi saint Louis, qui donna aux religieuses, sur son domaine, une rente en forme d'aumône, dont elles jouissent encore aujourd'hui; si bien qu'elles reconnoissoient avec

raison ce saint roi pour un de leurs fondateurs. Le pape Honoré III accorda à cette abbaye de grands priviléges, comme entre autres celui d'y célébrer l'office divin, quand même tout le pays seroit en interdit. Il permettoit aussi aux religieuses de donner retraite à des séculières qui, étant dégoûtées du monde, et pouvant disposer de leurs personnes, voudroient se réfugier dans leur couvent pour y faire pénitence, sans néanmoins se lier par des vœux. Cette bulle est de l'année 1223, un peu après le quatrième concile général de Latran.

Sur la fin du dernier siècle ce monastère, comme beaucoup d'autres, étoit tombé dans un grand relâchement. La règle de saint Benoît n'y étoit presque plus connue; la clôture même n'y étoit plus observée, et l'esprit du siècle en avoit entièrement banni la régularité. Marie-Angélique Arnauld, par un usage qui n'étoit que trop commun en ces temps-là, en fut faite abbesse (1602), n'ayant pas encore onze ans accomplis. Elle n'en avoit que huit lorsqu'elle prit l'habit, et elle fit profession à neuf ans entre les mains du général de Cîteaux, qui la bénit dix-huit mois après. Il y avoit peu d'apparence qu'une fille faite abbesse à cet âge, et d'une manière si peu régulière, eût été choisie de Dieu pour rétablir la règle dans cette abbaye. Cependant elle étoit à peine dans sa dix-septième année, que Dieu, qui avoit de grands desseins sur elle, se servit, pour la toucher, d'une voie assez extraor-

dinaire. Un capucin qui étoit sorti de son couvent par libertinage, et qui alloit se faire apostat en pays étrangers, passant par hasard à Port-Royal, fut prié par l'abbesse et par les religieuses de prêcher dans leur église. Il le fit; et ce misérable parla avec tant de force sur le bonheur de la vie religieuse, sur la beauté et sur la sainteté de la règle de saint Benoît, que la jeune abbesse en fut vivement émue. Elle forma dès-lors la résolution (1608), non-seulement de pratiquer sa règle dans toute sa rigueur, mais d'employer même tous ses efforts pour la faire aussi observer à ses religieuses. Elle commença par un renouvellement de ses vœux, et fit une seconde profession, n'étant pas satisfaite de la première. Elle réforma tout ce qu'il y avoit de mondain et de sensuel dans ses habits, ne porta plus qu'une chemise de serge, ne coucha plus que sur une simple paillasse, s'abstint de manger de la viande, et fit fermer de bonnes murailles son abbaye, qui ne l'étoit auparavant que d'une méchante clôture de terre éboulée presque partout. Elle eut grand soin de ne point alarmer ses religieuses par trop d'empressement à leur vouloir faire embrasser la règle: elle se contentoit de donner l'exemple, leur parlant peu, priant beaucoup pour elles, et accompagnant de torrents de larmes le peu d'exhortations qu'elle leur faisoit quelquefois. Dieu bénit si bien cette conduite, qu'elle les gagna toutes les unes après les autres, et qu'en moins de cinq ans la

communauté de biens, le jeûne, l'abstinence de viande, le silence, la veille de la nuit, et enfin toutes les austérités de la règle de saint Benoît furent établies à Port-Royal, de la même manière qu'elles le sont encore aujourd'hui.

Cette réforme est la première qui ait été introduite dans l'ordre de Cîteaux; aussi y fit-elle un fort grand bruit, et elle eut la destinée que les plus saintes choses ont toujours eue, c'est-à-dire, qu'elle fut occasion de scandale aux uns et d'édification aux autres. Elle fut extrêmement désapprouvée par un fort grand nombre de moines et d'abbés même, qui regardoient la bonne chère, l'oisiveté, la mollesse, et en un mot le libertinage, comme d'anciennes coutumes de l'ordre, où il n'étoit pas permis de toucher. Toutes ces sortes de gens déclamèrent avec beaucoup d'emportement contre les religieuses de Port-Royal, les traitant de folles, d'embéguinées, de novatrices, de schismatiques même, et ils parloient de les faire excommunier. Ils avoient pour eux l'assistant du général, grand chasseur, et d'une si profonde ignorance, qu'il n'entendoit pas même le latin de son *Pater*. Mais heureusement le général, nommé dom Boucherat, se trouva un homme très-sage et très-équitable, et ne se laissa point entraîner à leurs sentiments.

Plusieurs maisons, non-seulement admirèrent cette réforme, mais résolurent même de l'embrasser : mais on crut partout qu'on ne pouvoit réussir

dans une si sainte entreprise sans le secours de l'abbesse de Port-Royal. Elle eut ordre du général de se transporter dans la plupart de ces maisons, et d'envoyer de ses religieuses dans tous les couvents où elle ne pourroit aller elle-même. Elle alla à Maubuisson, au Lys, à Saint-Aubin, pendant que la mère Agnès Arnauld sa sœur et d'autres de ses religieuses alloient à Saint-Cyr, à Gomerfontaine, à Tard, aux Isles d'Auxerre et ailleurs. Toutes ces maisons regardoient l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, comme des anges envoyés du ciel pour le rétablissement de la discipline. Plusieurs abbesses vinrent passer des années entières à Port-Royal, pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquoient. Il y eut aussi un grand nombre d'abbayes d'hommes qui se réformèrent sur ce modèle. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la maison de Port-Royal fut une source de bénédictions pour tout l'ordre de Cîteaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard, qui y étoit presque entièrement éteint.

De tous les monastères que je viens de nommer, il n'y en eut point où la mère Angélique trouvât plus à travailler que dans celui de Maubuisson, dont l'abbesse, sœur de madame Gabrielle d'Estrées, après plusieurs années d'une vie toute scandaleuse, avoit été interdite, et renfermée à Paris dans les Filles pénitentes. A peine la mère Angé-

lique commençoit à faire connoître Dieu dans cette maison, que madame d'Estrées s'étant échappée des Filles pénitentes, revint à Maubuisson avec une escorte de plusieurs jeunes gentilshommes accoutumés à y venir passer leur temps; et une des portes lui en fut ouverte par une des anciennes religieuses. Aussitôt le confesseur de l'abbaye, qui étoit un moine grand ennemi de la réforme, voulut persuader à la mère Angélique de se retirer. Il y eut même un de ces gentilshommes qui lui appuya le pistolet sur la gorge pour la faire sortir. Mais tout cela ne l'étonnant point, l'abbesse, le confesseur et ces jeunes gens la prirent par force, et la mirent hors du couvent avec les religieuses qu'elle y avoit amenées, et avec toutes les novices à qui elle avoit donné l'habit. Cette troupe de religieuses, destituée de tout secours et ne sachant où se retirer, s'achemina en silence vers Pontoise, et en traversa tout le faubourg et une partie de la ville, les mains jointes et leur voile sur le visage, jusqu'à ce qu'enfin quelques habitants du lieu, touchés de compassion, leur offrirent de leur donner retraite chez eux. Mais elles n'y furent pas longtemps; car au bout de deux ou trois jours le parlement, à la requête de l'abbé de Cîteaux, ayant donné un arrêt pour renfermer de nouveau madame d'Estrées, le prevôt de l'Isle fut envoyé avec main-forte pour se saisir de l'abbesse, du confesseur, et de la religieuse ancienne qui étoit

de leur cabale. L'abbesse s'enfuit de bonne heure par une porte du jardin; la religieuse fut trouvée dans une grande armoire pleine de hardes où elle s'étoit cachée; et le confesseur ayant sauté par-dessus les murs, s'alla réfugier chez les jésuites de Pontoise. Ainsi la mère Angélique demeura paisible dans Maubuisson, et y continua sa sainte mission pendant cinq années.

Ce fut là qu'elle vit pour la première fois saint François de Sales (1618), et qu'il se lia entre eux une amitié qui a duré toute la vie du saint évêque, qui voulut même que la mère de Chantal fût associée à cette union. L'on voit dans les lettres de l'un et de l'autre la grande idée qu'ils avoient de cette merveilleuse fille. De son côté la mère Angélique procura aussi à M. Arnauld son père, et à toute sa famille, la connoissance de ce saint prélat. Il fit un voyage à Port-Royal pour y voir la mère Agnès de Saint-Paul, sœur de cette abbesse. Il alloit voir très-souvent M. Arnauld son père, et M. d'Andilly son frère, à Paris, et à une maison qu'ils avoient à la campagne, charmé de se trouver dans une famille si pleine de vertu et de piété. La dernière fois qu'il les vit il donna sa bénédiction à tous leurs enfants, et entre autres au célèbre M. Arnauld, docteur de Sorbonne, qui n'avoit alors que six ans. La bienheureuse mère de Chantal vécut encore vingt ans depuis qu'elle eut connu la mère Angélique. Elle ne faisoit point de voyage à Paris, qu'elle

ne vînt passer plusieurs jours de suite avec elle, versant dans son sein ses plus secrètes pensées, et desirant avec ardeur que les filles de la Visitation et celles de Port-Royal fussent unies du même lien d'amitié qui avoit si étroitement uni leurs deux mères.

Après cinq ans de travail à Maubuisson, la mère Angélique se trouvant déchargée du soin de cette abbaye par la nomination que le roi avoit faite d'une autre abbesse [1] en la place de madame d'Estrées, elle se résolut d'aller trouver sa chère communauté de Port-Royal. Elle ne l'avoit pas laissée néanmoins orpheline, l'ayant mise en partant sous la conduite de la mère Agnès, dont j'ai parlé. Elle étoit plus jeune de deux ans que la mère Angélique, et avoit été faite abbesse aussi jeune qu'elle; mais Dieu l'ayant aussi éclairée de fort bonne heure, elle avoit remis au roi l'abbaye de Saint-Cyr dont elle étoit pourvue, pour venir vivre simple religieuse dans le couvent de sa sœur. Mais la mère Angélique, pleine d'admiration de sa vertu, avoit obtenu qu'on la fît sa coadjutrice (1620). C'est cette mère Agnès qui a depuis dressé les constitutions de Port-Royal, qui furent approuvées par M. de Gondi, archevêque de Paris. On a aussi d'elle plusieurs traités très-édifiants, et qui font

[1] Charlotte de Bourbon-Soissons, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, pair et grand-maître de France, fils puîné de Louis I, prince de Condé.

connoître tout ensemble l'élévation et la solidité de son esprit.

Lorsque la mère Angélique se préparoit à partir de Maubuisson, trente religieuses qui y avoient fait profession entre ses mains, se jetèrent à ses pieds, et la conjurèrent de les emmener avec elle. L'abbaye de Port-Royal étoit fort pauvre, n'ayant été fondée, comme j'ai dit, que pour douze religieuses. Le nombre en étoit alors considérablement augmenté, et ces trente filles de Maubuisson n'avoient à elles toutes que cinq cents livres de pension viagère. Cependant la mère Angélique ne balança pas un moment à leur accorder leur demande. Elle se contenta d'en écrire à la mère Agnès; et sur sa réponse elle les fit même partir quelques jours devant elle. Ces pauvres filles n'abordoient qu'en tremblant une maison qu'elles venoient pour ainsi dire affamer; mais elles y furent reçues avec une joie qui leur fit bien voir que la charité de la mère s'étoit aussi communiquée à toute la communauté.

Il étoit resté à Maubuisson quelques esprits qui n'avoient pu entièrement s'assujétir à la réforme. D'ailleurs, madame de Soissons, qui avoit succédé à madame d'Estrées, n'avoit pas pris un fort grand soin d'y entretenir la régularité que la mère Angélique y avoit établie, si bien que cette sainte fille ne cessoit de demander à Dieu qu'il regardât cette maison avec des yeux de miséricorde. Sa prière fut

exaucée. Cette abbaye étant venue encore à vaquer au bout de quatre ans par la mort de madame de Soissons [1], le roi Louis XIII fit demander à la mère Angélique une de ses religieuses pour l'en faire abbesse. Elle lui en proposa une qu'on appeloit sœur Marie des Anges, à qui le roi donna aussitôt son brevet (1627). La plupart des personnes qui connoissoient cette fille lui trouvoient à la vérité une grande douceur et une profonde humilité; mais elles doutoient qu'elle eût toute la fermeté nécessaire pour remplir une place de cette importance. Le succès fit voir combien la mère Angélique avoit de discernement; car cette fille si humble et si douce sut réduire en très-peu de temps les esprits qui étoient demeurés les plus rebelles, rangea les anciennes sous le même joug que les jeunes, ne s'étonna point des persécutions de certains moines, et même de certains visiteurs de l'ordre, accoutumés au faste et à la dépense, et qui ne pouvoient souffrir le saint usage qu'elle faisoit des revenus de cette abbaye.

Ce fut de son temps que deux fameuses religieuses de Montdidier furent introduites à Maubuisson par un de ces visiteurs, pour y enseigner, disoit-il, les secrets de la plus sublime oraison. La mère des Anges et la mère Angélique n'étoient point assez intérieures au gré de ces pères, et ils

[1] Morte en octobre 1626.

leur reprochoient souvent de ne connoître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens et par la pratique des bonnes œuvres. La mère des Anges, qui avoit appris à Port-Royal à se défier de toute nouveauté, fit observer de près ces deux filles; et il se trouva que, sous un jargon de pur amour et d'anéantissement, elles cachoient toutes les illusions et toutes les horreurs que l'église a condamnées de nos jours dans Molinos. Elles étoient en effet de la secte de ces illuminés de Roye qu'on nommoit les *Guerinets*, dont le cardinal de Richelieu fit faire une si exacte perquisition. La mère des Anges ayant donné avis du péril où étoit son monastère, ces deux religieuses furent renfermées très-étroitement par ordre de la cour, et le visiteur qui les protégeoit eut lui-même bien de la peine à se tirer d'affaire. En un mot, la mère des Anges, malgré toutes les traverses qu'on lui suscitoit, rétablit entièrement dans Maubuisson le véritable esprit de saint Bernard, qui s'y maintient encore aujourd'hui par les soins de l'illustre princesse que la providence en a faite abbesse [1]. Et après avoir gouverné pendant vingt-deux ans ce célèbre monastère avec une sainteté dont la mémoire s'y con-

[1] Madame Louise-Marie Hollandine, princesse palatine de Bavière, qui fut nommée abbesse de Maubuisson en 1664, et qui mourut en 1709. Voyez l'Abrégé de sa Vie, à la fin des *Vies des Saints*, de M. Blondel.

servera éternellement, elle en donna sa démission au roi, et vint reprendre à Port-Royal son rang de simple religieuse. Elle demandoit même à y recommencer son noviciat, de peur, disoit-elle, qu'ayant si longtemps commandé, elle n'eût appris à désobéir.

Cependant la communauté de Port-Royal s'étant accrue jusqu'au nombre de quatre-vingts religieuses, elles étoient fort serrées dans ce monastère, situé dans un lieu fort humide, et dont les bâtiments étoient extrêmement bas et enfoncés. Ainsi les maladies y devinrent fort fréquentes, et le couvent ne fut bientôt plus qu'une infirmerie. Mais la providence n'abandonna point la mère Angélique dans ce besoin : elle lui fit trouver des ressources dans sa propre famille. Madame Arnauld, sa mère, qui étoit fille du célèbre M. Marion, avocat-général, étoit demeurée veuve depuis quelques années, et avoit conçu la résolution, non-seulement de se retirer du monde, mais même, ce qui est assez particulier, de se faire religieuse sous la conduite de sa fille. Comme elle sut l'extrémité où la communauté étoit réduite, elle acheta, de son argent, au faubourg Saint-Jacques, une maison, et la donna pour en faire comme un hospice. On ne vouloit y transporter d'abord qu'une partie des religieuses; mais le monastère des champs devenant plus malsain de jour en jour, on fut obligé de l'abandonner entièrement (1625), et de transférer

à Paris toute la communauté, après en avoir obtenu le consentement du roi et de l'archevêque. On se logea comme on put dans cette nouvelle maison. L'on fit un dortoir d'une galerie, on lambrissa les greniers pour y pratiquer des cellules, et la salle fut changée en une chapelle.

La réputation de la mère Angélique, et les merveilles qu'on racontoit de la vie toute sainte de ses religieuses, lui attirèrent bientôt l'amitié de beaucoup de personnes de piété. La reine Marie de Médicis les honora d'une bienveillance particulière, et, par des lettres-patentes enregistrées au parlement, prit le titre de fondatrice et de bienfaitrice de ce nouveau monastère. Elle ne fut pas vraisemblablement en état de leur donner des marques de sa libéralité; mais elle leur procura un bien qu'elles n'eussent jamais osé espérer sans une protection si puissante.

Plus la mère Angélique avoit sujet de louer Dieu des bénédictions qu'il avoit répandues sur sa communauté, plus elle avoit lieu de craindre qu'après sa mort, et après celle de la mère Agnès, sa coadjutrice, on n'introduisît en leur place quelque abbesse qui, n'ayant point été élevée dans la maison, détruiroit peut-être en six mois tout le bon ordre qu'elle avoit tant travaillé à y établir. La reine Marie de Médicis entra avec bonté dans ses sentiments : elle parla au roi son fils dans le temps qu'il revenoit triomphant après la prise de

la Rochelle ; et, lui représentant tout ce qu'elle connoissoit de la sainteté de ces filles, elle toucha tellement sa piété, qu'il crut lui-même rendre un grand service à Dieu, en consentant que cette abbaye fût élective et triennale. La chose fut confirmée par le pape Urbain VIII. Aussitôt la mère Angélique et la mère Agnès se démirent, l'une de sa qualité d'abbesse, et l'autre de celle de coadjutrice (1630), et la communauté élut pour trois ans une des religieuses de la maison.

La mère Angélique venoit d'obtenir du même pape une autre grace qui ne lui parut pas moins considérable. Elle avoit toujours eu au fond de son cœur un fort grand amour pour la hiérarchie ecclésiastique, et souhaitoit aussi ardemment d'être soumise à l'autorité épiscopale, que les autres abbesses desirent d'en être soustraites. Son souhait sur cela étoit d'autant plus raisonnable, que l'abbaye de Port-Royal, fondée par un évêque de Paris, avoit longtemps dépendu immédiatement de lui et de ses successeurs ; mais dans la suite un de ces évêques avoit consenti qu'elle reconnût la juridiction de l'abbé de Cîteaux. Elle avoit donc fait représenter ces raisons au pape, qui, les ayant approuvées, remit en effet cette abbaye sous la juridiction de l'ordinaire (1627), et l'affranchit entièrement de la dépendance de Cîteaux, en y conservant néanmoins tous les priviléges attachés aux maisons de cet ordre. M. de Gondi en prit donc

en main le gouvernement, en examina et approuva les constitutions, et en fit faire la visite par M. ***, qui fut le premier supérieur qu'il donna à ce monastère.

Ce fut vers ce temps-là que Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville, princesse d'une éminente vertu, forma avec M. Zamet, évêque de Langres, le dessein d'instituer un ordre de religieuses particulièrement consacrées à l'adoration du mystère de l'eucharistie, et qui, par leur assistance continuelle devant le saint sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours, et les blasphèmes des protestants, et les communions sacriléges des mauvais catholiques. Ils communiquèrent tous deux leur pensée à la mère Angélique, et la prièrent non-seulement de les aider à former cet institut, mais d'en vouloir même accepter la direction, et de donner quelques-unes de ses religieuses pour en commencer avec elle l'établissement. Cette proposition fut d'autant plus de son goût, qu'il y avoit déjà plus de quinze ans que cette même assistance continuelle devant le saint sacrement avoit été établie à Port-Royal, d'abord pendant le jour seulement, et ensuite pendant la nuit même. Toutes les religieuses de ce monastère ayant appris un si louable dessein, furent touchées d'une sainte jalousie de ce qu'on fondoit pour cela un nouvel ordre, au lieu de l'établir dans Port-Royal

même. Elles demandèrent avec instance que, sans chercher d'autre maison que la leur, on leur permît d'ajouter les pratiques de cet institut aux autres pratiques de leur règle, et de joindre en elles le nom glorieux de Filles du Saint-Sacrement à celui de Filles de saint Bernard. La princesse étoit d'avis de leur accorder leur demande; mais l'évêque persista à vouloir un ordre et un habit particuliers.

Ce prélat étoit un homme plein de bonnes intentions et fort zélé, mais d'un esprit fort variable et fort borné. Il avoit plusieurs fois changé le dessein de son institut. Il vouloit d'abord en faire un ordre de religieux plus retirés et encore plus austères que les chartreux; puis il jugea plus à propos que ce fût un ordre de filles. Sa première vue pour ces filles étoit qu'elles fussent extrêmement pauvres, et que, pour mieux honorer le profond abaissement de Jésus-Christ dans l'eucharistie, elles portassent sur leur habit toutes les marques d'une extrême pauvreté. Ensuite il imagina qu'il falloit attirer la vénération du peuple par un habit qui eût quelque chose d'auguste et de magnifique. Mais la mère Angélique desira que tout se ressentît de la simplicité religieuse. Il avoit fait divers autres réglements dont la plupart eurent besoin d'être rectifiés. La mère Angélique, voyant ces incertitudes, eut un secret pressentiment que cet ordre ne seroit pas de longue durée. Mais la bulle étant

arrivée, où elle étoit nommée supérieure, et où il étoit ordonné que ce seroient des religieuses tirées de Port-Royal qui en commenceroient l'établissement, elle se mit en devoir d'obéir. La bulle nommoit aussi trois supérieurs, savoir : M. de Gondi, archevêque de Paris; M. de Bellegarde, archevêque de Sens; et l'évêque de Langres. Mais ce dernier, comme fondateur, et d'ailleurs étant grand directeur de religieuses, eut la principale conduite de ce monastère. La mère Angélique entra donc avec trois de ses religieuses et quatre postulantes dans la maison destinée pour cet institut. Cette maison étoit dans la rue Coquillière, qui est de la paroisse de Saint-Eustache, et le Saint-Sacrement y fut mis avec beaucoup de solennité. Bientôt après on y reçut des novices, et ce fut l'archevêque de Paris qui leur donna le voile.

La nouveauté de cet institut donna beaucoup occasion au monde de parler; et, dans ces commencements, la mère Angélique eut à essuyer bien des peines et des contradictions. Son principal chagrin étoit de voir l'évêque de Langres presque toujours en différend avec l'archevêque de Sens, qui ne pouvoit compatir avec lui. Leur désunion éclata surtout à l'occasion du chapelet secret du Saint-Sacrement. Comme cette affaire fit alors un fort grand bruit, et que les ennemis de Port-Royal s'en sont voulu prévaloir dans la suite,

contre ce monastère, il est bon d'expliquer en peu de mots ce que c'étoit que cette querelle.

Ce chapelet secret étoit un petit écrit de trois ou quatre pages, contenant des pensées affectueuses sur le mystère de l'eucharistie, ou, pour mieux dire, c'étoient comme des élans d'une ame toute pénétrée de l'amour de Dieu, dans la contemplation de sa charité infinie pour les hommes dans ce mystère. La mère Agnès, de qui étoient ces pensées, n'avoit guère songé à les rendre publiques. Elle en avoit simplement rendu compte au père de Gondren, son confesseur, depuis général de l'Oratoire, qui, pour sa propre édification, lui avoit ordonné de les mettre par écrit. Il en tomba une copie entre les mains d'une sainte carmélite, nommée la mère Marie de Jésus. Cette mère étant morte un mois après, on fit courir sous son nom cet écrit qui avoit été trouvé sur elle; mais on sut bientôt qu'il étoit de la mère Agnès. L'évêque de Langres le trouva merveilleux, et en parla avec de grands sentiments d'admiration. L'archevêque de Sens, qui en avoit été fort touché d'abord, commença tout à coup à s'en dégoûter. Il le donna même à examiner à M. Duval, supérieur des carmélites, et à quelques autres docteurs à qui on ne dit point qui l'avoit composé. Ces docteurs, jugeant à la rigueur de certaines expressions abstraites et relevées, telles que sont à peu près celles des mystiques, le condamnèrent. D'autres doc-

teurs consultés par l'évêque de Langres, l'approuvèrent au contraire avec éloge, tellement que les esprits venant à s'échauffer, et chacun écrivant pour soutenir son avis, la chose fut portée à Rome. Le pape ne trouva dans l'écrit aucune proposition digne de censure; mais pour le bien de la paix, et parce que ces matières n'étoient pas de la portée de tout le monde, il jugea à propos de le supprimer, et il le fut en effet.

Entre les théologiens qui avoient écrit pour le soutenir, Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, avoit fait admirer la pénétration de son esprit et la profondeur de sa doctrine. Il ne connoissoit point alors la mère Agnès, et avoit même été préoccupé contre le chapelet secret, à cause des différends qu'il avoit causés; mais l'ayant trouvé très-bon, il avoit pris lui-même la plume pour défendre la vérité qui lui sembloit opprimée. Il n'avoit point mis son nom à son ouvrage, non plus qu'à ses autres livres. Mais l'évêque de Langres ayant su que c'étoit de lui, l'alla chercher pour le remercier. A mesure qu'il le connut plus particulièrement, il fut épris de sa rare piété et de ses grandes lumières; et, comme il n'avoit rien plus à cœur que de porter les filles du Saint-Sacrement à la plus haute perfection, il jugea que personne au monde ne pouvoit mieux l'aider dans ce dessein que ce grand serviteur de Dieu. Il le conjura donc de venir faire des exhortations à ces

filles, et même de les vouloir confesser. L'abbé lui résista assez longtemps, fuyant naturellement ces sortes d'emplois, et se tenant le plus renfermé qu'il pouvoit dans son cabinet, où il passoit pour ainsi dire les jours et les nuits, partie dans la prière, et partie à composer des ouvrages qui pussent être utiles à l'église. Enfin néanmoins, les instances réitérées de l'évêque lui paroissant comme un ordre de Dieu de servir ces filles, il s'y résolut.

Dès que la mère Angélique l'eut entendu parler des choses de Dieu, et qu'elle eut connu par quel chemin sûr il conduisoit les ames, elle crut retrouver en lui le saint évêque de Genève, par qui elle avoit été autrefois conduite; et les autres religieuses prirent aussi en lui la même confiance. En effet, pour me servir ici du témoignage public que lui a rendu un prélat[1] non moins considérable par sa piété que par sa naissance, *ce savant homme n'avoit point d'autres sentiments que ceux qu'il avoit puisés dans l'écriture sainte et dans la tradition de l'église. Sa science n'étoit que celle des saints pères. Il ne parloit point d'autre langage que celui de la parole de Dieu; et bien loin de conduire les ames par des voies particulières et écartées, il ne savoit point d'autre chemin pour les mener à Dieu, que celui de la pénitence et de la charité.* Toutes ces filles firent en peu de temps

[1] Feu M. de Laval, évêque de la Rochelle.

un tel progrès dans la perfection sous sa conduite, que l'évêque de Langres ne cessoit de remercier Dieu du confesseur qu'il lui avoit inspiré de leur donner.

Dans le ravissement où étoit ce prélat, il proposa plusieurs fois à l'abbé de souffrir qu'il travaillât pour le faire nommer son coadjuteur à l'évêché de Langres; et sur son refus il le pressa au moins de vouloir être son directeur. Mais l'abbé le pria de l'en dispenser, lui faisant entendre qu'il y auroit peut-être plusieurs choses sur lesquelles ils ne seroient point d'accord; et, avec la sincérité qui lui étoit naturelle, il ne put s'empêcher de lui toucher quelque chose de la résidence, et de l'obligation où il étoit de ne pas faire de si longs séjours hors de son diocèse. L'évêque étoit de ces gens qui, bien qu'au fond ils aient de la piété, n'entendent pas volontiers des vérités qu'ils ne se sentent pas disposés à pratiquer. Cela commença un peu à le refroidir pour l'abbé de Saint-Cyran. Bientôt après il crut s'apercevoir que les filles du Saint-Sacrement n'avoient point pour ses avis la même déférence qu'elles avoient pour cet abbé. Sa mauvaise humeur étoit encore fomentée par une certaine dame sa pénitente, qu'il avoit fait entrer au Saint-Sacrement, et dont il faisoit lui seul un cas merveilleux. En un mot, ayant, comme j'ai dit, l'esprit fort foible, il entra contre l'abbé dans une si furieuse jalousie, qu'il ne le

pouvoit plus souffrir. L'abbé de Saint-Cyran fit d'abord ce qu'il put pour le guérir de ses défiances, et même, voyant qu'il s'aigrissoit de plus, cessa d'aller au monastère du Saint-Sacrement. Mais cette discrétion ne servit qu'à irriter cet esprit malade, honteux qu'on se fût aperçu de sa foiblesse, tellement qu'il vint à se dégoûter même de son institut; et, non content de rompre avec ces filles, il se ligua avec les ennemis de cet abbé, et, ce qu'on aura peine à comprendre, donna même au cardinal de Richelieu des mémoires contre lui.

Ce ne fut pas là la seule querelle que lui attira la jalousie de la direction. Le fameux père Joseph étoit, comme on sait, fondateur des religieuses du Calvaire. Quoique plongé fort avant dans les affaires du siècle, il se piquoit d'être un fort grand maître en la vie spirituelle, et ne vouloit point que ses religieuses eussent d'autre directeur que lui. Un jour néanmoins, se voyant sur le point d'entreprendre un long voyage pour les affaires du roi, il alla trouver l'abbé de Saint-Cyran, pour lui recommander ses chères filles du Calvaire, et obtint de lui qu'il les confesseroit en son absence. A son retour il fut charmé du progrès qu'elles avoient fait dans la perfection; mais il crut s'apercevoir bientôt qu'elles avoient senti l'extrême différence qu'il y a d'un directeur partagé entre Dieu et la cour, à un directeur uniquement occupé du

salut des ames. Il en conçut contre l'abbé un fort grand dépit, et ne lui pardonna pas, non plus que l'évêque de Langres, cette diminution de son crédit sur l'esprit de ses pénitentes; tellement qu'il ne fut pas des moins ardents, depuis ce temps-là, à lui rendre de mauvais offices auprès du premier ministre.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il n'étoit qu'évêque de Luçon, avoit connu à Poitiers l'abbé de Saint-Cyran; et, ayant conçu pour ses grands talents et pour sa vertu l'estime que tous ceux qui le connoissoient ne pouvoient lui refuser, il ne fut pas plutôt en faveur qu'il songea à l'élever aux premières dignités de l'église. Il le fit pressentir sur l'évêché de Bayonne qu'il lui destinoit, et qui étoit le pays de sa naissance. Mais son extrême humilité, et cette espèce de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les sublimes fonctions de l'épiscopat, l'empêchèrent d'accepter cette offre. Ce fut le premier sujet de mécontentement que ce ministre eut contre lui.

Son second crime à son égard fut de passer pour n'approuver pas la doctrine que ce cardinal avoit enseignée dans son catéchisme de Luçon, touchant l'attrition formée par la seule crainte des peines, qu'il prétendoit suffire pour la justification dans le Sacrement. Ce n'est pas que l'abbé de Saint-Cyran fût jamais entré dans aucune discussion sur cette matière, mais il ne laissoit pas ignorer qu'il

étoit persuadé que, sans aimer Dieu, le pécheur ne pouvoit être justifié. Outre que le cardinal se piquoit encore plus d'être grand théologien que grand politique, il étoit si dangereux de le contredire sur ce point particulier de l'attrition, que le père Seguenot, de l'Oratoire, fut mis à la Bastille pour avoir soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence, et que ce fut aussi, à ce qu'on prétend, pour le même sujet que le père Caussin, confesseur du roi, fut disgracié.

Mais ce qui acheva de perdre l'abbé de Saint-Cyran dans l'esprit du cardinal, ce fut une offense d'une autre nature que les deux premières, mais qui le touchoit beaucoup plus au vif. On sait avec quelle chaleur ce premier ministre avoit entrepris de faire casser le mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Lorraine sa seconde femme. Pour s'autoriser dans ce dessein, et pour rassurer la conscience timorée de Louis XIII, il fit consulter l'assemblée générale du clergé, et tout ce qu'il y avoit de plus célèbres théologiens, tant réguliers que séculiers. L'assemblée et presque tous ces théologiens, jusqu'au père Gondren, général de l'Oratoire, et jusqu'au père Vincent, supérieur des missionnaires, furent d'avis de la nullité du mariage; mais quand on vint à l'abbé de Saint-Cyran, il ne cacha point qu'il croyoit que le mariage ne pouvoit être cassé.

Venons maintenant à la querelle qu'il eut avec les jésuites. Elle prit naissance en Angleterre. Les jésuites de ce pays-là, n'ayant pu se résoudre à reconnoître la juridiction de l'évêque que le pape y avoit envoyé, non-seulement obligèrent cet évêque à s'enfuir de ce royaume, mais écrivirent des livres fort injurieux contre l'autorité épiscopale, et contre la nécessité même du sacrement de la confirmation. Le clergé d'Angleterre envoya ces livres en France, et ils y furent aussitôt censurés par l'archevêque de Paris, puis par la Sorbonne, et enfin par une grande assemblée d'archevêques et d'évêques. Les jésuites de France n'abandonnèrent pas leurs confrères dans une cause que leur conduite, dans tous les pays du monde, fait bien voir qu'ils ont résolu de soutenir. Ils publièrent contre toutes ces censures des réponses où ils croyoient avoir terrassé la Sorbonne et les évêques. Tous les gens de bien frémissoient de voir ainsi fouler aux pieds la hiérarchie que Dieu a établie dans son église, lorsqu'on vit paroître sous le nom de *Petrus Aurelius*, un excellent livre qui mettoit en poudre toutes les réponses des jésuites. Ce livre fut reçu avec un applaudissement incroyable. Le clergé de France le fit imprimer plusieurs fois à ses dépens, s'efforça de découvrir qui étoit le défenseur de l'épiscopat; et, ne pouvant percer l'obscurité où sa modestie le tenoit caché, fit composer en l'honneur de son livre, par le célèbre M. Go-

deau, évêque de Grasse, un éloge magnifique qui fut imprimé à la tête du livre même.

Les jésuites n'étoient pas moins en peine que les évêques, de savoir qui étoit cet inconnu; et, comme la vengeance a des yeux plus perçants que la reconnoissance, ils démêlèrent que, si l'abbé de Saint-Çyran n'étoit l'auteur de cet ouvrage, il y avoit du moins la principale part. On jugera sans peine jusqu'où alla contre lui leur ressentiment, par la colère qu'ils témoignèrent contre M. Godeau, pour avoir fait l'éloge que je viens de dire. Ils publièrent contre ce prélat si illustre deux satires en latin, dont l'une avoit pour titre, *Godellus an poeta?* et c'étoit leur père Vavasseur qui étoit auteur de ces satires. L'abbé devint à leur égard, non-seulement un hérétique, mais un hérésiarque abominable, qui vouloit faire une nouvelle église et renverser la religion de Jésus-Christ. C'est l'idée qu'ils s'efforcèrent alors de donner de lui, et qu'ils en veulent donner encore dans tous leurs livres.

Le cardinal de Richelieu, excité par leurs clameurs et par ses ressentiments particuliers, le fit arrêter et mettre au bois de Vincennes. Il fit aussi saisir tous ses papiers, dont il y avoit plusieurs coffres pleins. Mais, comme on n'y trouva que des extraits des pères et des conciles, et des matériaux d'un grand ouvrage qu'il préparoit pour défendre l'eucharistie contre les ministres huguenots, tous ses papiers lui furent aussitôt renvoyés au bois de

Vincennes, on abandonna aussi une procédure fort irrégulière que l'on avoit commencée contre lui. Mais la liberté ne lui fut rendue que cinq ans après, c'est-à-dire à la mort du cardinal de Richelieu, Dieu ayant permis cette longue prison pour faire mieux connoître la piété extraordinaire de cet abbé, à laquelle le fameux Jean de Verth, qui avec d'autres officiers étrangers étoit aussi alors prisonnier au bois de Vincennes, rendit un témoignage très-particulier; car le cardinal de Richelieu ayant voulu qu'il fût spectateur d'un ballet fort magnifique qui étoit de sa composition, et ce général ayant vu à ce ballet un certain évêque qui s'empressoit pour en faire les honneurs, il dit publiquement que le spectacle qui l'avoit le plus surpris en France, c'étoit *d'y voir les saints en prison et les évêques à la comédie.*

Ce fut aussi dans cette prison que l'abbé de Saint-Cyran écrivit ces belles lettres chrétiennes et spirituelles dont il s'est tant fait d'éditions, avec l'approbation d'un fort grand nombre de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, qui les ont considérées comme l'ouvrage de nos jours qui donne la plus haute et la plus parfaite idée de la vie chrétienne.

Il mourut le 11 octobre 1643, huit mois après qu'il fut sorti du bois de Vincennes; et ses funérailles furent honorées de la présence de tout ce qu'il y avoit alors à Paris de prélats plus considérables. A peine il eut les yeux fermés, que les jésuites

se débordèrent en une infinité de nouvelles invectives contre sa mémoire, faisant imprimer entre autres, de prétendus interrogatoires qu'ils avoient tronqués et falsifiés; et quoiqu'il eût reçu avec une extrême piété le viatique des mains du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, et que la gazette même en eût informé tout le public, ils n'en furent pas moins hardis à publier qu'il étoit mort sans vouloir recevoir ses sacrements. J'ai cru devoir rapporter tout de suite ces événements, pour faire mieux connoître ce grand personnage contre lequel la calomnie s'est déchaînée avec tant de licence, et qui a tant contribué, par ses instructions et par ses exemples, à la sainteté du monastère de Port-Royal.

La rupture de l'évêque de Langres avec les filles du Saint-Sacrement, et l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran, ne furent pas les seules disgraces dont elles furent alors affligées. Elles perdirent aussi la duchesse de Longueville leur fondatrice (1637), qui mourut avant d'avoir pu laisser aucun fonds pour leur subsistance; tellement que, se voyant dénuées de toute protection, et d'ailleurs étant fort incommodées dans la maison où elles étoient, sans aucune espérance de s'y pouvoir agrandir, elles se retirèrent en 1638 à Port-Royal, où il y avoit déjà quelques années que la mère Angélique étoit retournée.

Ce fut alors que les religieuses de ce monastère

renouvelèrent leurs instances, et demandèrent à relever un institut qui étoit abandonné, et qu'il sembloit que Dieu même eût voulu leur réserver. Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, et depuis évêque d'Angers, étoit alors à Rome pour les affaires du roi. Elles s'adressèrent à lui, et le prièrent de s'entremettre pour elles auprès du pape, qui leur accorda volontiers par un bref le changement qu'elles demandoient. Mais l'affaire souffrit à Paris de grandes difficultés, à cause de quelques intérêts temporels qu'il falloit accommoder. Enfin, le parlement ayant terminé ces difficultés, le roi donna ses lettres, et l'archevêque de Paris son consentement. Elles se dévouèrent donc avec une joie incroyable à l'adoration perpétuelle du mystère auguste de l'eucharistie, et prirent le nom de Filles du Saint-Sacrement : mais elles ne quittèrent pas l'habit de saint Bernard; elles changèrent seulement leur scapulaire noir en un scapulaire blanc, où il y avoit une croix d'écarlate attachée pardevant, pour désigner par ces deux couleurs le pain et le vin, qui sont les voiles sous lesquels Jésus-Christ est caché dans ce mystère. M. du Saussay, leur supérieur, alors official de Paris, et depuis évêque de Toul, célébra cette cérémonie (en 1647) avec un grand concours de peuple. L'année suivante, M. de Gondi bénit leur église, dont le bâtiment ne faisoit que d'être achevé, et la dédia aussi sous le nom du Saint-Sacrement.

Pendant cet état florissant de la maison de Paris, les religieuses n'avoient pas perdu le souvenir de leur monastère des champs. On n'y avoit laissé qu'un chapelain pour y dire la messe et y administrer les sacrements aux domestiques. Bientôt après M. le Maître, neveu de la mère Angélique, ayant à l'âge de vingt-neuf ans renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvoit procurer, s'étoit retiré dans ce désert pour y achever sa vie dans le silence et dans la retraite. Il y fut suivi par un de ses frères, qui avoit été jusqu'alors dans la profession des armes. Quelque temps après M. de Sacy son autre frère, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'église, s'y retira aussi avec eux, pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui, étant comme eux dégoûtés du monde, se vinrent rendre les compagnons de leur pénitence; mais ce n'étoit point une pénitence oisive. Pendant que les uns prenoient connoissance du temporel de cette abbaye, et travailloient à en rétablir les affaires, les autres ne dédaignoient pas de cultiver la terre comme de simples gens de journée. Ils réparèrent même une partie des bâtiments qui y tomboient en ruine, et, rehaussant ceux qui étoient trop bas et trop enfoncés, rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus commode qu'elle n'é-

toit. M. d'Andilly, frère aîné de la mère Angélique, ne tarda guère à y suivre ses neveux, et s'y consacra comme eux à des exercices de piété qui ont duré autant que sa vie.

Comme les religieuses se trouvoient alors au nombre de plus de cent, la même raison qui les avoit obligées vingt-cinq ans auparavant de partager leur communauté, les obligeant encore de se partager, elles obtinrent de M. de Gondi la permission de renvoyer une partie des sœurs dans leur premier monastère, en telle sorte que les deux maisons ne formassent qu'une même abbaye et une même communauté sous les ordres d'une même abbesse. La mère Angélique, qui l'étoit alors par élection (en 1648), y alla en personne avec un certain nombre de religieuses qu'elle y établit. M. Vialart, évêque de Châlons, en rebénit l'église, qui avoit été rehaussée de plus de six pieds, et y administra le sacrement de confirmation à quantité de gens des environs. Ce fut vers ce temps-là que la duchesse de Luynes, mère de M. le duc de Chevreuse, persuada au duc son mari de quitter la cour, et de choisir à la campagne une retraite où ils pussent ne s'occuper tous deux que du soin de leur salut. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le fonds même de Port-Royal des Champs. Ils firent aussi bâtir à leurs dépens un fort beau dortoir pour les religieuses : mais la duchesse ne vit achever ni l'un ni l'autre

de ces édifices, Dieu l'ayant appelée à lui dans une fort grande jeunesse.

Les religieuses des champs étoient à peine établies, que la guerre civile s'étant allumée en France, et les soldats des deux partis courant et ravageant la campagne, elles furent obligées en (1652) de chercher leur sûreté dans leur maison de Paris. Plusieurs religieuses de divers monastères de la campagne s'y venoient aussi réfugier tous les jours, et y étoient toutes traitées avec le même soin que celles de la maison; mais, la guerre finie (en 1653), on retourna dans le monastère des champs, qui n'a plus été abandonné depuis ce temps-là. Plusieurs personnes de qualité s'y venoient retirer de temps en temps pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude, et pour participer aux prières de ces saintes filles. De ce nombre étoient le duc et la duchesse de Liancourt, si célèbres par leur vertu et par leur grande charité envers les pauvres. Ils contribuèrent même à faire bâtir dans la cour du dehors un corps-de-logis, qui est celui qu'on voit encore vis-à-vis de la porte de l'église [1]. La princesse de Guimené, la marquise de Sablé, et d'autres dames considérables par leur naissance et par leur mérite, firent aussi bâtir dans les dehors de la maison de Paris, résolues d'y passer leur vie dans

[1] Cette maison a été détruite avec les autres bâtiments de l'église de Port-Royal des Champs, en 1710 et 1711.

la retraite, et attirées par la piété solide qu'elles voyoient pratiquer dans ce monastère.

En effet, il n'y avoit point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyoit au-dehors inspiroit de la piété. On admiroit la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étoient chantées, la simplicité et en même temps la propreté de leur église, la modestie des domestiques, la solitude des parloirs, le peu d'empressement des religieuses à y soutenir la conversation, leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde et même les affaires de leurs proches; en un mot, une entière indifférence pour tout ce qui ne regardoit point Dieu. Mais combien les personnes qui connoissoient l'intérieur de ce monastère y trouvoient-elles de nouveaux sujets d'édification! Quelle paix! quel silence! quelle charité! quel amour pour la pauvreté et pour la mortification! Un travail sans relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les emplois les plus vils et les plus humiliants, aucune impatience dans les sœurs, nulle bizarrerie dans les mères, l'obéissance toujours prompte et le commandement toujours raisonnable.

Mais rien n'approchoit du parfait désintéressement qui régnoit dans cette maison. Pendant plus de soixante ans qu'on y a reçu des religieuses, on n'y a jamais entendu parler ni de contrat ni de convention tacite pour la dot de celle qu'on rece-

voit. On y éprouvoit les novices pendant deux ans. Si on leur trouvoit une vocation véritable, les parents étoient avertis que leur fille étoit admise à la profession, et l'on convenoit avec eux du jour de la cérémonie. La profession faite, s'ils étoient riches, on recevoit comme une aumône ce qu'ils donnoient, et on mettoit toujours à part une portion de cette aumône pour en assister de pauvres familles, et surtout de pauvres communautés religieuses. Il y a eu telle de ces communautés à qui on transporta tout à coup une somme de vingt mille francs qui avoit été léguée à la maison; et ce qu'il y a de particulier, c'est que, dans le même temps qu'on dressoit chez un notaire l'acte de cette donation, le pourvoyeur de Port-Royal, qui ne savoit rien de la chose, vint demander à ce même notaire de l'argent à emprunter pour les nécessités pressantes du monastère.

Jamais les grands biens ni l'extrême pauvreté d'une fille n'ont entré dans les motifs qui la faisoient ou admettre ou refuser. Une dame de grande qualité avoit donné à Port-Royal, comme bienfaitrice, une somme de quatre-vingt mille francs. Cette somme fut aussitôt employée, partie en charités, partie à acquitter des dettes, et le reste à faire des bâtiments que cette dame elle-même avoit jugés nécessaires. Elle n'avoit eu d'abord d'autre dessein que de vivre le reste de ses jours dans la maison, sans faire de vœux. Ensuite elle souhaita d'y être

religieuse. On la mit donc au noviciat, et on l'éprouva pendant deux ans avec la même exactitude que les autres novices. Ce temps expiré, elle pressa pour être reçue professe. On prévit tous les inconvénients où l'on s'exposeroit en la refusant; mais, comme on ne lui trouvoit point assez de vocation, elle fut refusée tout d'une voix. Elle sortit du couvent outrée de dépit, et songea aussitôt à revenir contre la donation qu'elle avoit faite. Les religieuses avoient plus d'un moyen pour s'empêcher en justice de lui rien rendre; mais elles ne voulurent point de procès. On vendit des rentes, on s'endetta; en un mot, on trouva moyen de ramasser cette grosse somme, qui fut rendue à cette dame par un notaire, en présence de M. le Nain, maître des requêtes, et de M. de Palluau, conseiller au parlement, aussi charmés tous deux du courage et du désintéressement de ces filles, que peu édifiés du procédé vindicatif et intéressé de la fausse bienfaitrice.

Un des plus grands soins de la mère Angélique dans les urgentes nécessités où la maison se trouvoit quelquefois, c'étoit de dérober la connoissance de ces nécessités à certaines personnes qui n'auroient pas mieux demandé que de l'assister. *Mes filles*, disoit-elle souvent à ses religieuses, *nous avons fait vœu de pauvreté : est-ce être pauvres, que d'avoir des amis toujours prêts à vous faire part de leurs richesses?*

Il n'est pas croyable combien de pauvres familles à Paris et à la campagne subsistoient des charités que l'une et l'autre maison leur faisoient. Celle des champs a eu longtemps un médecin et un chirurgien qui n'avoient presque d'autre occupation que de traiter les pauvres malades des environs, et d'aller dans tous les villages leur porter les remèdes et les autres soulagements nécessaires; et depuis que ce monastère s'est vu hors d'état d'entretenir ni médecin ni chirurgien, les religieuses ne laissent pas de fournir les mêmes remèdes. Il y a au-dedans du couvent une espèce d'infirmerie où les pauvres femmes du voisinage sont saignées et traitées par des sœurs dressées à cet emploi, et qui s'en acquittent avec une adresse et une charité incroyables. Au lieu de tous ces ouvrages frivoles où l'industrie de la plupart des autres religieuses s'occupe pour amuser la curiosité des personnes du siècle, on seroit surpris de voir avec quelle industrie les religieuses de Port-Royal savent rassembler jusqu'aux plus petites rognures d'étoffes, pour en revêtir des enfants et des femmes qui n'ont pas de quoi se couvrir, et en combien de manières leur charité les rend ingénieuses pour assister les pauvres, toutes pauvres qu'elles sont elles-mêmes. Dieu, qui les voit agir dans le secret, sait combien de fois elles ont donné pour ainsi dire de leur propre substance, et se sont ôté le pain des mains pour en fournir à ceux qui en manquoient; et il

sait aussi les ressources inespérées qu'elles ont plus d'une fois trouvées dans sa miséricorde, et qu'elles ont eu grand soin de tenir secrètes.

Une des choses qui rendoit cette maison plus recommandable, et qui peut-être aussi lui a attiré plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnoit à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du christianisme fussent plus solidement enseignées. Les leçons de piété qu'on y donnoit aux jeunes filles faisoient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyoient appuyées, non-seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentoit pas de les élever à la piété : on prenoit aussi un très-grand soin de leur former l'esprit et la raison; et on travailloit à les rendre également capables d'être un jour, ou de parfaites religieuses, ou d'excellentes mères de famille. On pourroit citer un grand nombre de filles élevées dans ce monastère, qui ont depuis édifié le monde par leur sagesse et par leur vertu. On sait avec quels sentiments d'admiration et de reconnoissance elles ont toujours parlé de l'éducation qu'elles y avoient reçue; et il y en a encore qui conservent au milieu du monde et de la cour, pour les restes de cette maison affligée, le même

amour que les anciens juifs conservoient dans leur captivité pour les ruines de Jérusalem. Cependant, quelque sainte que fût cette maison, une prospérité plus longue y auroit peut-être à la fin introduit le relâchement; et Dieu, qui vouloit non-seulement l'affermir dans le bien, mais la porter encore à un plus haut degré de sainteté, a permis qu'elle fût exercée par les plus grandes tribulations qui aient jamais exercé aucune maison religieuse. En voici l'origine.

Tout le monde sait cette espèce de guerre qu'il y a toujours eu entre l'université de Paris et les jésuites. Dès la naissance de leur compagnie, la Sorbonne condamna leur institut par une censure où elle déclaroit, entre autres choses, que cette société étoit bien plus née pour la destruction que pour l'édification. L'université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France; et n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne pas souffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions dont on ne veut point rappeler ici la mémoire, où elle demanda avec instance au parlement, qu'ils fussent chassés du royaume; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld [1], père de la mère Angélique, l'un des plus éloquents hommes de son siècle. Il étoit d'une famille d'Au-

[1] Le 12 juillet 1594, ce célèbre avocat fit contre la société un plaidoyer plein de force, qui a été imprimé plusieurs fois.

vergne, très-distinguée par le zèle ardent qu'elle avoit toujours montré pour la royauté pendant toutes les fureurs de la ligue. Antoine Arnauld passoit aussi pour un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le parlement; et ce fut principalement pour cette raison que l'université remit sa cause entre ses mains. Il plaida cette cause avec une véhémence et un éclat que les jésuites ne lui ont jamais pardonné. Quoiqu'il eût été très-bon catholique, né de parents très-catholiques, leurs écrivains n'ont pas laissé de le traiter de huguenot, descendu de huguenots.

Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld son fils, docteur de Sorbonne, a eus depuis avec cette puissante compagnie. N'étant encore que bachelier, il témoignoit un fort grand zèle contre les nouveautés que leurs auteurs avoient introduites dans la doctrine de la grace et dans la morale. Mais la querelle ne commença proprement qu'au sujet du livre de la fréquente communion, que ce docteur avoit composé.

Le but de ce livre étoit d'établir par la tradition, et par l'autorité des pères et des conciles, les dispositions que l'on doit apporter en approchant du sacrement de l'eucharistie, et de combattre les absolutions précipitées qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieillis dans le crime, sans les obliger à quitter leurs mauvaises habitudes,

et sans les éprouver par une sérieuse pénitence. M. Arnauld n'étoit point l'aggresseur dans cette dispute, et il ne faisoit que répondre à un écrit qu'on avoit fait pour décrier la conduite de quelques ecclésiastiques de ses amis, attachés aux véritables maximes de l'église sur la pénitence.

Quoique les jésuites ne fussent point nommés dans ce livre, non pas même le jésuite dont l'écrit y étoit réfuté, on n'ose presque dire avec quel emportement ils s'élevèrent et contre l'ouvrage et contre l'auteur. Ils n'eurent aucun égard au jugement de seize, tant archevêques qu'évêques, et de vingt-quatre des plus célèbres docteurs de la faculté, dont les approbations étoient imprimées à à la tête du livre. Ils engagèrent leurs plus fameux écrivains à prendre la plume pour le réfuter, et ordonnèrent à leurs prédicateurs de le décrier dans tous leurs sermons. Les uns et les autres parloient du livre comme d'un ouvrage abominable qui tendoit à renverser la pénitence et l'eucharistie; et de l'auteur, comme d'un monstre qu'on ne pouvoit trop tôt étouffer, et dont ils demandoient le sang aux grands de la terre. Il y eut un de ces prédicateurs qui en pleine chaire osa même prendre à partie les prélats approbateurs. Il s'emporta contre eux à de tels excès, qu'il fut condamné par une assemblée d'évêques à leur en faire satisfaction à genoux, et il fallut qu'il subît cette pénitence.

Les jésuites n'eurent pas sujet d'être plus contents de la démarche où ils avoient engagé la reine-mère, en obtenant de cette princesse un commandement à M. Arnauld d'aller à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Un pareil ordre souleva contre eux tous les corps pour ainsi dire du royaume. Le clergé, le parlement, l'université, la faculté de théologie, et la Sorbonne en particulier, allèrent les uns après les autres trouver la reine pour lui faire là-dessus leurs très-humbles remontrances, et pour la supplier de révoquer ce commandement, non moins préjudiciable aux intérêts du roi, qu'injurieux à la Sorbonne et à toute la nation.

Mais ce fut surtout à Rome où ces pères se signalèrent contre ce livre de la fréquente communion, et remuèrent toute sorte de machines pour l'y faire condamner. Ils y firent grand bruit d'un endroit de la préface qui n'avoit aucun rapport avec le reste du livre, et où, en parlant de saint Pierre et de saint Paul, il est dit que ce sont deux chefs de l'église qui n'en font qu'un. Ils songèrent à profiter de l'alarme où l'on étoit encore en ce pays-là des prétendus desseins du cardinal de Richelieu, qu'on avoit accusé de vouloir établir un patriarche en France. Ils faisoient donc entendre que, par cette proposition, M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du saint-siége, et admettre dans l'église deux papes avec une autorité

égale. Mais, malgré tous leurs efforts, la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la préface de M. Arnauld. L'inquisition censura seulement la proposition générale, qui égaleroit de telle sorte ces deux apôtres, qu'il n'y eût aucune subordination de saint Paul à l'égard de saint Pierre dans le gouvernement de l'église universelle [1]. Pour ce qui est du livre, il sortit de l'examen sans la moindre flétrissure, et tout le crédit des jésuites ne put même le faire mettre à l'*index*. Un grand nombre d'évêques en France confirma par des approbations publiques le jugement qu'en avoient porté leurs confrères. Il fut reçu avec les mêmes éloges dans les royaumes les plus éloignés. On voit aussi par des lettres du pape Alexandre VII, combien il en approuvoit la doctrine; et on peut dire en un mot qu'elle fut dès-lors regardée, et qu'elle l'est encore aujourd'hui, comme la doctrine de l'église même.

Les religieuses de Port-Royal n'avoient eu aucune part à toutes ces contestations. Quand même le livre de la fréquente communion auroit été

[1] Voici les termes du décret, qui est du 25 janvier 1647. *Propositionem hanc.... ita explicatam ut ponat omnimodam æqualitatem inter sanctum Petrum et sanctum Paulum, sine subordinatione et subjectione sancti Pauli ad sanctum Petrum, in potestate suprema et regimine universalis ecclesiæ, hæreticam censuit et declaravit.* Voyez l'avertissement qui est à la tête de la Relation de M. Bourgeois, pag. viij, ix et suiv.

aussi plein de blasphèmes contre l'eucharistie que les jésuites le publioient, elles n'en étoient pas moins prosternées nuit et jour devant le Saint-Sacrement. Mais M. Arnauld étoit frère de la mère *Angélique*. Il avoit sa mère, six de ses sœurs et six de ses nièces religieuses à Port-Royal. Lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avoit donné tout son bien à ce monastère, ayant jugé qu'il devoit entrer pauvre dans l'état ecclésiastique. Il avoit aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal des Champs, avec M. d'Andilly son frère aîné, et avec ses deux neveux M. le Maître et M. de Sacy. C'est de là que sortoient tous ces excellents ouvrages si édifiants pour l'église, et qui faisoient tant de peine aux jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux. Ils s'accoutumèrent à confondre dans leur idée les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastère la même haine qu'ils avoient pour la personne de ce docteur.

Ceux qui ne savent pas toute la suite de cette querelle sont peut-être en peine de ce qu'on pouvoit objecter à ces filles dans ces commencements; car il ne s'agissoit point alors de formulaire ni de signature, et la fameuse distinction du fait et du droit n'avoit point encore donné de prétexte aux jésuites pour les traiter de rebelles à l'église. Cela n'embarrassa point le père Brisacier, l'un de leurs

plus emportés écrivains. C'est lui qu'ils avoient choisi pour aller solliciter à Rome la censure du livre de la fréquente communion. Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur, il en vint jusqu'à cet excès d'impudence et de folie, que d'accuser ces religieuses, dans un livre public, de ne point croire au Saint-Sacrement; de ne jamais communier, non pas même à l'article de la mort; de n'avoir ni eau bénite ni images dans leur église, de ne prier ni la vierge ni les saints, de ne point dire leur chapelet, les appelant asacrementaires, des vierges folles, et passant même jusqu'à cet excès de vouloir insinuer des choses très-injurieuses à la pureté de ces filles.

Il ne falloit, pour connoître d'abord la fausseté de toutes ces exécrables calomnies, qu'entrer seulement dans l'église de Port-Royal. Elle portoit, comme j'ai dit, par excellence, le nom d'Eglise du Saint-Sacrement. Le monastère, les religieuses, tout étoit consacré à l'adoration perpétuelle du sacré mystère de l'eucharistie. On n'y pouvoit entendre de messe conventuelle qu'on n'y vît communier un fort grand nombre de religieuses. On y trouvoit de l'eau bénite à toutes les portes. Elles ne peuvent chanter leur office sans invoquer la vierge et les saints. Elles font tous les samedis une procession en l'honneur de la vierge, et ont pour elle une dévotion toute particulière, dignes filles

en cela de leur père saint Bernard. Elles portent toutes un chapelet et le récitent très-souvent; et, ce qui surprendra les ennemis de ces religieuses, c'est que M. Arnauld lui-même, qu'ils accusoient de leur en avoir inspiré le mépris, a toujours eu un chapelet sur lui, et qu'il n'a guère passé de jour en sa vie sans le réciter.

Le livre du père Brisacier excita une grande indignation dans le public. M. de Gondi, archevêque de Paris, lança aussitôt contre ce livre une censure foudroyante [1] qu'il fit publier au prône dans toutes les paroisses. Il y prenoit hautement la défense des religieuses de Port-Royal, et rendoit un témoignage authentique et de l'intégrité de leur foi, et de la pureté de leurs mœurs. Tous les gens de bien s'attendoient que le père Brisacier seroit désavoué par sa compagnie, et que, pour ne pas adopter par son silence de si horribles calomnies, elle lui en feroit faire une rétractation publique, puis l'enverroit dans quelque maison éloignée pour y faire pénitence; mais bien loin de prendre ce parti, le père Paulin, alors confesseur du roi, à qui on parla de ce livre, dit qu'il l'avoit lu, et qu'il le trouvoit un livre très-modéré. On voit dans le catalogue qu'ils ont fait imprimer des ouvrages de leurs écrivains, ce même livre du père Brisacier, cité avec éloge. Pour lui, il fut fait alors

[1] Cette censure est datée du 29 décembre 1651. Elle se trouve à la fin des Mémoires de M. du Fossé, page 518.

recteur de leur collége de Rouen, et à quelque temps de là supérieur de leur maison professe de Paris. Ainsi, sans avoir fait aucune réparation de tant d'impostures si atroces, il continua le reste de sa vie à dire ponctuellement la messe tous les jours, confessant et donnant des absolutions, et ayant sous sa direction les directeurs mêmes de la plus grande partie des consciences de Paris et de la cour. On n'ose pousser plus loin ces réflexions, et on laisse aux révérends pères jésuites à les faire sérieusement devant Dieu.

Le mauvais succès de ces calomnies n'empêcha pas d'autres jésuites de les répéter en mille rencontres. Il y en eut un, appelé le père Meynier, qui publia un livre avec ce titre : *Le Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le Saint-Sacrement de l'autel; par le R. P. Meynier, de la compagnie de Jésus*. Le livre étoit aussi impudent que le titre, et enchérissoit encore sur les excès du père Brisacier. On y renouveloit l'extravagante histoire du prétendu complot formé en 1621 par M. Arnauld, par l'abbé de Saint-Cyran et par trois autres, pour anéantir la religion de Jésus-Christ et pour établir le déisme, quoique M. Arnauld eût déjà invinciblement prouvé qu'il n'avoit que neuf ans, l'année où l'on disoit qu'il avoit formé cette horrible conjuration. Le père Meynier faisoit même entrer dans ce complot la mère Agnès et les autres religieuses de Port-Royal.

Quelque absurdes que fussent ces calomnies, à force néanmoins de les répéter, et toujours avec la même assurance, les jésuites les persuadoient à beaucoup de petits esprits, et surtout à leurs pénitents et à leurs pénitentes, la plupart personnes foibles, et qui ne pouvoient s'imaginer que leurs directeurs fussent capables d'avancer sans fondement de si effroyables impostures. Ils les firent croire principalement dans les couvents qui étoient sous leur conduite, jusque-là qu'il s'en trouve encore aujourd'hui dans Paris, où les religieuses, quoique d'une dévotion d'ailleurs très-édifiante, soutiennent aux personnes qui les vont voir, qu'on ne communie point à Port-Royal, et qu'on n'y invoque ni la Vierge ni les saints. Non-seulement on trouve des maisons de religieuses, mais des communautés entières d'ecclésiastiques qui, pleines de cette erreur, s'effarouchent encore au nom de Port-Royal, et qui regardent cette maison comme un séminaire de toute sorte d'hérésies.

On aura peut-être de la peine à comprendre comment une société aussi sainte dans son institution, et aussi pleine de gens de piété que l'est celle des jésuites, a pu avancer et soutenir de si étranges calomnies. Est-ce, dira-t-on, que l'esprit de religion s'est tout à coup éteint en eux? Non, sans doute, et c'est même par principe de religion que la plupart les ont avancées. Voici comment. La plus grande part e d'entre eux est convaincue que leur société

ne peut être attaquée que par des hérétiques. Ils n'ont lu que les écrits de leurs pères : ceux de leurs adversaires sont chez eux des livres défendus. Ainsi, pour savoir si un fait et vrai, le jésuite s'en rapporte au jésuite : de là vient que leurs écrivains ne font presque autre chose dans ces occasions que se copier les uns les autres, et qu'on leur voit avancer, comme certains et incontestables, des faits dont il y a trente ans qu'on a démontré la fausseté. Combien y en a-t-il qui sont entrés tout jeunes dans la compagnie, et qui sont passés d'abord du collége au noviciat ! Ils ont ouï dire à leurs régents que le Port-Royal est un lieu abominable ; ils le disent ensuite à leurs écoliers. D'ailleurs, c'est le vice de la plupart des gens de communauté, de croire qu'ils ne peuvent faire de mal en défendant l'honneur de leur corps. Cet honneur est une espèce d'idole à qui ils se croient permis de sacrifier tout, justice, raison, vérité. On peut dire constamment des jésuites, que ce défaut est plus commun parmi eux que dans aucun corps, jusque-là que quelques-uns de leurs casuistes ont avancé cette maxime horrible, qu'un religieux peut en conscience calomnier, et tuer même les personnes qu'il croit faire tort à sa compagnie [1].

[1] Cette doctrine a été enseignée en propres termes par une multitude d'auteurs de la compagnie, tels que le père Lamy, *Cours de théologie*, *tom.* j, *disp.* 36, n° 118, *édit. d'An-*

Ajoutez qu'à toutes ces querelles de religion il se joignoit encore entre les jésuites et les écrivains de Port-Royal une pique de gens-de-lettres. Les jésuites s'étoient vus longtemps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisoit presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur étoit donc très-sensible de se voir déposséder de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus, devant lesquels il sembloit pour ainsi dire que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis. En effet, il est assez surprenant que, depuis le commencement de ces disputes, il ne soit sorti de chez eux aucun ouvrage digne de la réputation que leur compagnie s'étoit acquise : comme si Dieu, pour me servir des termes de l'Écriture, leur avoit tout à coup ôté leurs prophètes; leur père Petau même, si célèbre par son savoir, ayant échoué contre le livre de la fréquente communion, et son livre étant demeuré chez leur libraire avec tous leurs autres ouvrages, pendant que les ouvrages de Port-Royal étoient tout ensemble l'admiration des savants et la consolation de toutes les personnes de piété.

Les jésuites, au lieu d'attribuer cet heureux succès des livres de leurs adversaires à la bonté de la cause qu'ils soutenoient, et à la pureté de la

vers, 1649; Escobar, *Somme de la Théol. mor. traité* j, *examen* 7, *chap.* 3, n° 45; et elle a été défendue par leur père Pirot, auteur de l'infâme Apologie des casuistes.

doctrine qui y étoit enseignée, s'en prenoient à une certaine politesse de langage qu'ils leur ont reprochée longtemps comme une affectation contraire à l'austérité des vérités chrétiennes. Ils ont fait depuis une étude particulière de cette même politesse; mais leurs livres, manquant d'onction et de solidité, n'en ont pas été mieux reçus du public pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation.

Ils eurent même peur, pendant quelque temps, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire, ne tarît leur crédit dans sa source; car quelques personnes de qualité, craignant pour leurs enfants la corruption qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des colléges, et appréhendant aussi que s'ils faisoient étudier ces enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avoient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis. Ils avoient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avoit donné des maîtres tels qu'ils les pouvoient souhaiter. Ces maîtres n'étoient pas des hommes ordinaires. Il suffit de dire que l'un d'entre eux étoit le célèbre M. Nicole. Un autre étoit ce même M. Lancelot à qui l'on doit les *nouvelles Méthodes Grecque et Latine*, si connues sous le nom de *Méthodes de Port-*

Royal. M. Arnauld ne dédaignoit pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très-utiles; et c'est ce qui a donné naissance aux excellents livres de la Logique, de la Géométrie et de la Grammaire générale. On peut juger de l'utilité de ces écoles, par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'état, et l'autre premier président du grand-conseil; M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'état; et le célèbre M. le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'église et par la sainteté de sa vie, et par son grand travail sur l'histoire ecclésiastique.

Cette instruction de la jeunesse fut, comme j'ai dit, une des principales raisons qui animèrent les jésuites à la destruction de Port-Royal, et ils crurent devoir tenter toutes sortes de moyens pour y parvenir. Leurs entreprises contre le livre de la fréquente communion ne leur ayant pas réussi, ils dressèrent contre leurs adversaires une autre batterie, et crurent que les disputes qu'ils avoient avec eux sur la grace leur fourniroient un prétexte plus favorable pour les accabler. Ces disputes avoient commencé vers le temps même que la fréquente communion parut, et ce fut au sujet de l'*Augustinus* de Jansénius, évêque d'Ypres. Dans ce livre imprimé depuis sa mort, cet évêque, en voulant établir la doctrine de saint Augustin sur la grace, y combattoit fortement l'opinion de

Molina, jésuite, homme fort audacieux, et qui avoit parlé de ce grand docteur de l'église avec un très-grand mépris. Les jésuites, intéressés à soutenir leur confrère sur une doctrine que toute leur école s'étoit avisée d'embrasser, s'étoient fort déchaînés contre l'ouvrage et contre la personne même de Jansénius, qu'ils traitoient de calviniste et d'hérétique, comme ils traitent ordinairement tous leurs adversaires. Ils étoient d'autant plus mal fondés à le traiter d'hérétique, que lui-même, par son testament et dans plusieurs endroits de son livre, déclare qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du saint-siége. Ainsi, quand même il auroit avancé quelque hérésie, on ne seroit pas en droit pour cela de dire qu'il fût hérétique. M. Arnauld donc, persuadé que le livre de ce prélat ne contenoit que la doctrine de saint Augustin, pour laquelle il s'étoit hautement déclaré lui-même plusieurs années avant l'impression de ce livre, avoit pris la plume pour le défendre, et avoit composé ensuite plusieurs ouvrages sur la grace, qui avoient eu un prodigieux succès. Cela avoit fort alarmé, non-seulement les jésuites, mais même quelques professeurs de théologie, et quelques autres vieux docteurs de la Faculté, qui étoient d'opinion contraire à saint Augustin, et qui craignoient que la doctrine de la grace efficace par elle-même ne gagnât le dessus dans les écoles. Ils se réunirent donc tous ensem-

ble pour la décrier et pour en empêcher le progrès. M. Cornet, l'un d'entre eux, qui avoit été jésuite, et qui étoit alors (en 1649) syndic de la Faculté, s'avisa pour cela d'un moyen tout particulier. Il apporta à la Faculté cinq propositions sur la grace, pour y être examinées. Ces propositions étoient embarrassées de mots si captieux et si équivoques, que, bien qu'elles fussent en effet très-hérétiques, elles sembloient néanmoins ne dire sur la grace que presque les mêmes choses que disoient les défenseurs de saint Augustin.

M. Cornet n'osa pas avancer qu'elles fussent extraites de Jansénius; et il déclara même dans l'assemblée de la Faculté, qu'il n'étoit pas question de Jansénius en cette occasion. Mais les docteurs attachés à la doctrine de saint Augustin ayant reconnu l'artifice, se récrièrent que ce n'étoit point la coutume de la Faculté d'examiner des propositions vagues et sans nom d'auteur; que celles-ci étoient des propositions captieuses, et fabriquées exprès pour en faire retomber la condamnation sur la grace efficace; et voyant qu'on ne laissoit pas de nommer des commissaires, soixante-dix d'entre eux appelèrent comme d'abus de tout ce qu'avoit fait le syndic. Le parlement reçut leur appel et imposa silence aux deux partis.

Mais les jésuites et leurs partisans ne s'en tinrent pas là. Ils écrivirent (en 1650) une lettre au pape Innocent X, pour le prier de prononcer sur ces

mêmes propositions. Ils ne disoient pas qu'elles eussent été tirées de Jansénius, mais seulement qu'elles étoient soutenues en France par plusieurs docteurs, et insinuoient que le livre de cet évêque y avoit excité de fort grands troubles parmi les théologiens. Cette lettre fut composée par M. Habert, évêque de Vabres, qui s'étoit des premiers signalé contre Jansénius, et contre lequel M. Arnauld avoit écrit avec beaucoup de force. Quoique l'assemblée générale du clergé se tînt alors à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que la lettre venant à être examinée publiquement et avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avoit de prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveroient étrange que cette dispute étant née dans le royaume, elle ne fût pas jugée au moins en première instance par les évêques du royaume même. La chose fut donc conduite avec plus de secret, et cette lettre fut portée séparément, par un jésuite nommé le père Dinet, à un fort grand nombre de prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entre eux ont même depuis avoué qu'ils l'avoient signée sans savoir de quoi il s'agissoit, et par pure déférence pour la signature de leurs confrères.

Les défenseurs de saint Augustin ayant appris cette démarche, se trouvèrent fort embarrassés. Les uns vouloient qu'on ne prît point d'intérêt dans l'affaire, et que, sans se donner aucun mou-

vement, on laissât condamner à Rome des propositions en effet très-condamnables, et qui, comme elles n'étoient d'aucun auteur, n'étoient aussi soutenues de personne. Les autres au contraire appréhendèrent assez mal à propos, comme la suite l'a *justifié*, que la véritable doctrine de la grace ne se trouvât enveloppée dans cette condamnation [1], et furent d'avis d'envoyer au pape pour lui représenter les artifices et les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin, archevêque de Sens; MM. de Châlons, d'Orléans, de Cominges, de Beauvais, d'Angers, et huit ou dix autres prélats, zélés défenseurs de la doctrine de la grace efficace, députèrent à Rome trois ou quatre des plus habiles théologiens attachés à cette doctrine. Ils les chargèrent d'une lettre pour le pape, où, après s'être plaints à sa sainteté qu'on eût voulu l'engager à *décider* sur des propositions faites à plaisir, et qui, étant énoncées en des termes ambigus, ne pouvoient produire d'elles-mêmes que des disputes pleines de chaleur dans la diversité des interprétations qu'on leur peut donner, ils la supplioient de vouloir examiner à fond cette affaire; de bien distinguer les différents sens des propositions, et

[1] Les événements qui ont suivi cette première attaque livrée à la vérité, en manifestant les desseins des jésuites contre la doctrine de la grace efficace, n'ont que trop justifié les alarmes de MM. de Port-Royal.

d'observer dans le jugement qu'elle en feroit la forme légitime des jugements ecclésiastiques, qui consistoit principalement à entendre les défenses et les raisons des parties. Ils ne dissimuloient pas même que, dans les règles, cette affaire auroit dû être discutée par les évêques de France avant que d'être portée à sa sainteté. On s'imaginera aisément que cette lettre ne fut pas fort au goût de la cour de Rome, aussi éloignée de vouloir entrer dans les discussions qu'on lui demandoit, que prévenue qu'il n'appartient point aux évêques de faire des décisions sur la doctrine. En effet, leurs députés, pendant près de deux ans qu'ils demeurèrent à Rome, demandèrent inutilement d'être entendus en présence de leurs parties. Ils demandèrent avec aussi peu de succès que les différents sens que pouvoient avoir les propositions fussent distingués dans la censure qu'on en feroit. Le pape donna sa constitution [1], où il condamnoit les cinq propositions sans aucune distinction de sens hérétique ni catholique, et se contenta d'assurer publiquement ces députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardoit ni la grace efficace par elle-même, ni la doctrine de saint Augustin, *qui étoit*, dit-il, *et qui seroit toujours la doctrine de l'Eglise.*

Si M. Arnauld et ses amis avoient eu un mauvais dessein en demandant l'éclaircissement de ces

[1] Le 31 mai 1653.

propositions, et s'ils avoient eu cet orgueil qui est proprement le caractère des hérétiques, ils auroient pu appeler sur-le-champ de cette décision au concile, puisque cette décision ne s'étoit faite que dans une congrégation particulière, et que le pape, sélon la doctrine de France [1], n'est infaillible qu'à la tête d'un concile. Mais, comme ils n'avoient eu en vue que la vérité, et que jamais personne n'a eu plus d'horreur du schisme que M. Arnauld, lui et ses amis reçurent avec un profond respect la constitution, et reconnurent sincèrement, comme ils avoient toujours fait, que ces propositions étoient hérétiques. A la vérité ils répétèrent ce qu'ils avoient dit plusieurs fois avant la constitution, qu'il ne leur paroissoit pas que ces propositions fussent dans le livre de Jansénius, où ils s'offroient même d'en faire voir de toutes contraires.

Une conduite si sage et si humble auroit dû faire un fort grand plaisir aux jésuites, si les jésuites avoient été des enfants de paix, et qu'ils n'eussent cherché que la vérité. En effet, les cinq propositions étant si généralement condamnées, il n'y avoit plus de nouvelle hérésie à craindre. C'est ce qu'on peut voir clairement dans la lettre circulaire qui fut écrite alors par l'assemblée des évêques où

[1] Il seroit plus exact de dire, d'après le clergé de France, que les décisions du pape ne deviennent infaillibles que quand elles sont confirmées par le consentement de toute l'Eglise.

la constitution fut reçue : « Nous voyons, disent-« ils, par la grace de Dieu, qu'en cette rencontre « tous disent la même chose, et glorifient le père « céleste d'une même bouche aussi bien que d'un « même cœur. » Du reste, il importoit peu pour l'Eglise, que ces propositions fussent ou ne fussent pas dans le livre d'un évêque qui, comme j'ai dit, avoit vécu très-attaché à l'Eglise, et qui étoit mort dans une grande réputation de sainteté. Mais il parut bien, par le soin que les jésuites prirent de perpétuer la querelle, et de troubler toute l'Eglise pour une question aussi frivole que celle-là, que c'étoit en effet aux personnes qu'ils en vouloient, et que leur vengeance ne seroit jamais satisfaite qu'ils n'eussent perdu M. Arnauld, et détruit une sainte maison contre laquelle ils avoient prononcé cet arrêt dans leur colère : *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.*

Ils publièrent donc que la soumission de leurs adversaires étoit une soumission forcée, et qu'ils étoient toujours hérétiques dans le cœur. Ils ne se contentoient pas de les traiter comme tels dans leurs écrits et dans leurs sermons; il n'y eut sorte d'inventions dont ils ne s'avisassent pour le persuader au peuple, et pour l'accoutumer à les regarder comme des gens frappés d'anathème. Ils firent graver une planche d'almanach, où l'on voyoit Jansénius en habit d'évêque avec des ailes de démon au dos, et le pape qui le foudroyoit

lui et tous ses sectateurs. Ils firent jouer dans leur collége de Paris une farce où ce même Jansénius étoit emporté par les diables; et dans une procession publique qu'ils firent faire aux écoliers de leur collége de Mâcon, ils le représentèrent encore chargé de fers, et traîné en triomphe par un de ces écoliers qui représentoit la Grace suffisante. Peu s'en falloit que saint Augustin ne fût traité lui-même comme cet évêque : du moins le père Adam et plusieurs autres de leurs auteurs, à l'exemple de Molina, le dégradoient de sa qualité de docteur de la grace, l'accusant d'être tombé en plusieurs excès dans ces écrits contre les Pélagiens, et soutenant qu'il eût mieux valu qu'il n'eût jamais écrit sur ces matières.

Il arriva même, au sujet de ce saint, un assez grand scandale dans un acte de théologie qui se soutenoit chez eux (à Caen), et où plusieurs évêques assistoient; car un bachelier, dans la dispute, ayant opposé à leur répondant l'autorité de ce père sur la doctrine de la grace, le répondant eut l'insolence de dire, *Transeat Augustinus*, comme si depuis la constitution l'autorité de saint Augustin devoit être comptée pour rien. Ils faisoient par une horrible impiété des vœux publics à la Vierge, pour lui demander que, si les jansénistes continuoient à nier la grace suffisante accordée à tous les hommes, elle obtînt par ses prières qu'ils fussent exclus eux seuls de la rédemption que Jésus-

Christ avoit méritée par sa mort à tous les hommes.

Ils commettoient impunément tous ces excès, et en tiroient un grand avantage, qui étoit de rendre odieux tous ceux qu'ils appeloient jansénistes, à toutes les personnes qui n'étoient pas instruites à fond sur ces matières. Les mots mêmes de *grace efficace* et de *prédestination* faisoient peur à toutes ces personnes. Ils regardoient comme suspects de l'hérésie des cinq propositions, tous les livres et tous les sermons où ces mots étoient employés; jusque-là qu'on raconte d'un prélat ami des jésuites, homme fort peu éclairé, qu'étant entré dans le réfectoire d'une abbaye de son diocèse, et y ayant entendu lire ces paroles qui renfermoient en elles tout le sens de la grace efficace, *c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire*, il imposa silence au lecteur, et se fit apporter le livre pour l'examiner; mais il fut assez surpris lorsqu'il trouva que c'étoient les épîtres de saint Paul.

Les prétendus jansénistes avoient beau affirmer dans leurs écrits, que Dieu ne commande point aux hommes des choses impossibles; que non-seulement on peut résister, mais qu'on résiste souvent à la grace; que Jésus-Christ est mort pour les réprouvés aussi bien que pour les justes: les jésuites soutenoient toujours que c'étoient des gens qui parloient contre leur pensée, et ils épuisoient leur subtilité pour trouver dans ces mêmes écrits quelques traces des cinq propositions. C'est

ainsi qu'ils firent un fort grand bruit contre les *Heures* qu'on appelle de Port-Royal, parce que, dans la version de deux endroits des hymnes, la rime ou la mesure du vers n'avoit pas permis au traducteur de traduire à la lettre le *Christe redemptor omnium*, quoiqu'en plusieurs endroits des *Heures* on eût énoncé en propres termes que Jésus-Christ étoit venu pour sauver tout le monde. Ils n'eurent point de repos qu'ils ne les eussent fait mettre par l'inquisition à l'*index*, mais si inutilement pour le dessein qu'ils avoient de les décrier, que ces Heures depuis ce temps-là n'en ont pas été moins courues de tout le monde, et que c'est encore le livre que presque toutes les personnes de piété portent à l'église, n'y en ayant point dont il se soit fait tant d'éditions. On sait même qu'elles ne furent point mises à l'*index* pour cette omission que je viens de dire; autrement il y eût fallu mettre le bréviaire de la révision du pape Urbain VIII, qui, à cause de la quantité et de la mesure du vers, a aussi retranché des hymnes ce même *Christe redemptor omnium*. Mais la cour de Rome, je ne sais pas trop pourquoi, avoit défendu la traduction de l'office de la Vierge en langue vulgaire; de sorte que les *Heures de Port-Royal* y furent alors censurées à cause que l'office de la Vierge y étoit traduit en françois, dans le même temps que les jésuites assuroient qu'à Port-Royal on ne prioit point la Vierge.

Mais pour reprendre le fil de mon discours, les jésuites ne se bornoient pas à décrier leurs adversaires sur la seule doctrine de la grace. Il n'y avoit d'hérésie ni sorte d'impiété dont ils ne s'efforçassent de les faire croire coupables. C'étoit tous les jours de nouvelles accusations. On disoit qu'ils n'admettoient chez eux ni indulgences ni messes particulières; qu'ils imposoient aux femmes des pénitences publiques pour les péchés les plus secrets, même pour de très-légères fautes; qu'ils inspiroient le mépris de la sainte communion; qu'ils ne croyoient l'absolution du prêtre que déclaratoire; qu'ils rejetoient le concile de Trente; qu'ils étoient ennemis du pape; qu'ils vouloient faire une nouvelle église; qu'ils nioient jusqu'à la divinité de Jésus-Christ, et une infinité d'autres extravagances toutes plus horribles les unes que les autres, qui sont répandues dans les écrits des jésuites, et qu'on trouve ramassées tout nouvellement par un de ces pères, en un misérable libelle en forme de catéchisme [1] qui se débitoit, il y a près d'un an, dans un couvent de Paris dont ils sont les directeurs. Aux accusations d'hérésie ils ajoutoient encore celle de crime d'état, voulant faire passer trois ou quatre prêtres et une douzaine

[1] Il y a apparence que le libelle dont l'auteur parle est celui qui a pour titre : *Histoire de Jansénius et Saint-Cyran, par demandes et par réponses.* Il parut en 1692. Voyez ce qui en est dit dans le huitième tome de la Morale pratique, chap. 14.

de solitaires qui ne songeoient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde, comme un parti de factieux qui se formoit dans le royaume. Ils imputoient à cabale les actions les plus saintes et les plus vertueuses. J'en rapporterai ici un exemple, par où on pourra juger de tout le reste.

Feu M. de Bagnols et quelques autres amis de Port-Royal, ayant contribué jusqu'à une somme de près de quatre cent mille francs pour secourir les pauvres de Champagne et de Picardie pendant la famine de l'année 1652, la chose ne se put faire si secrètement qu'il n'en vînt quelque vent aux oreilles des jésuites. Aussitôt l'un d'eux, nommé le père d'Anjou, qui prêchoit dans la paroisse de Saint-Benoît, avança en pleine chaire, qu'il savoit de science certaine que les jansénistes, sous prétexte d'assister les pauvres, amassoient de grandes sommes qu'ils employoient à faire des cabales contre l'état. Le curé de Saint-Benoît ne put souffrir une calomnie si atroce, et monta le lendemain en chaire pour en faire voir l'impudence et la fausseté. Mais l'affaire n'en demeura pas là. Mademoiselle Viole, fille dévote et de qualité, entre les mains de laquelle on avoit remis cette somme, alla trouver le père Vincent, supérieur de la Mission, et l'obligea de justifier par son registre comme quoi tout cet argent avoit été porté chez lui, et comme on l'avoit ensuite distribué aux pauvres des deux provinces que je viens de dire. Mais une

calomnie étoit à peine détruite, que les jésuites en inventoient une autre. Ils ne parloient d'autre chose que de la puissante faction des jansénistes. Ils mettoient M. Arnauld à la tête de ce parti, et peu s'en falloit qu'on ne lui donnât déjà des soldats et des officiers. Je parlerai ailleurs de ces accusations de cabale, et j'en ferai voir plus à fond tout le ridicule.

Tous ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne laissoient pas que d'être écoutés par les gens du monde, et principalement à la cour, où l'on présume aisément le mal, surtout des personnes qui font profession d'une vie réglée et d'une morale un peu austère. Les jésuites y gouvernoient alors la plupart des consciences. Ils n'eurent donc pas de peine à prévenir l'esprit de la reine-mère, princesse d'une extrême piété, mais qui avoit été fort tourmentée durant sa régence par des factions qui s'élevèrent, et qu'elle craignoit toujours de voir renaître. Ils prirent surtout soin de lui décrier les religieuses de Port-Royal; et, quoiqu'elles fussent encore moins instruites des disputes sur la grace que des autres démêlés, ils ne laissoient pas de lui représenter ces saintes filles comme ayant part à toutes les factions et comme entrant dans toutes les disputes.

M. Arnauld n'ignoroit pas tout ce déchaînement des jésuites, mais il ne se donnoit pas de grands mouvements pour le réprimer, persuadé que

toutes ces calomnies si extravagantes se détruiroient d'elles-mêmes, et qu'il n'y avoit qu'à laisser parler la vérité. Il ne songeoit donc plus qu'à vivre en repos, et avoit résolu de consacrer désormais ses veilles à des ouvrages qui n'eussent pour but que l'édification de l'église, sans aucun mélange de ces contestations.

Les jésuites cependant travailloient puissamment à établir la créance du fait, et profitoient de toutes les conjonctures qui pouvoient les favoriser dans ce dessein. Le cardinal Mazarin n'avoit pas été d'abord fort porté pour eux, et il étoit même prévenu de beaucoup d'estime pour le grand mérite de leurs adversaires. D'ailleurs, il voyoit avec assez d'indifférence toutes ces contestations, et n'étoit pas trop fâché que les esprits en France s'échauffassent pour de semblables disputes, qui les empêchoient de se mêler d'affaires qui lui auroient paru plus graves et plus sérieuses. Il n'étoit pas non plus fort porté à faire plaisir au pape Innocent x, qui n'avoit jamais témoigné beaucoup de bonne volonté pour lui, et à qui de son côté il avoit donné longtemps tous les dégoûts qu'il avoit pu. Mais depuis l'emprisonnement du cardinal de Retz, qu'il regardoit comme son ennemi capital, il avoit gardé plus de mesures avec ce même pape, de peur qu'il ne voulût prendre connoissance de cette affaire, et qu'il n'en vînt à quelque déclaration qui auroit pu faire de l'embarras.

Là-dessus le père Annat, nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du roi, fit entendre à ce premier ministre que la chose du monde qui pouvoit plus gagner le pape, c'étoit de faire en sorte que sa constitution fût reçue par toute la France, sans aucune explication ni distinction. Le cardinal se résolut donc de faire au saint-père un plaisir qui lui coûteroit si peu. Il assembla au Louvre en sa présence trente-huit archevêques ou évêques qui se trouvoient alors à Paris. Quelques jours auparavant le nonce du pape avoit fait au roi de fort grandes plaintes d'une lettre pastorale que l'archevêque de Sens avoit publiée au sujet de la constitution, et dont la cour de Rome avoit été extrêmement piquée. Le cardinal ne fit aucune mention de cette lettre dans l'assemblée; mais, se plaignant aux prélats de ce qu'on éludoit la constitution *par des subtilités*, disoit-il, *nouvellement inventées*, il les exhorta à chercher les moyens de finir ces divisions, et de donner une pleine satisfaction à sa sainteté. Quelques évêques lui voulurent représenter que tout le monde étant d'accord sur la doctrine, le reste ne valoit pas la peine d'être relevé, ni d'exciter de nouvelles contestations; mais le gros de l'assemblée fut de l'avis du premier ministre, et jugea l'affaire très-importante. On nomma huit commissaires, du nombre desquels étoient MM. d'Embrun et de Toulouse, pour examiner avec soin le livre de

Jansenius, et pour en faire leur rapport dans huitaine.

Au bout de ce terme si court, le cardinal donna à toute l'assemblée un festin fort magnifique, et au sortir de table on parla des affaires de l'église. L'archevêque d'Embrun, portant la parole pour tous les commissaires, fit entendre à Messeigneurs par un discours des plus éloquents, à ce que dit la relation du clergé, non pas qu'ils eussent trouvé dans Jansenius les cinq propositions en propres termes, mais qu'à juger d'un auteur par tout le contexte de sa doctrine, on ne pouvoit pas douter qu'elles n'y fussent, et qu'ils y en avoient trouvé même de plus dangereuses. Qu'au reste il y avoit deux preuves incontestables que les cinq propositions y étoient, et qu'il falloit s'en tenir à ces deux preuves. L'une étoit les termes mêmes de la bulle, qu'on ne pouvoit nier, à moins que d'être très-méchant grammairien, qui ne rapportassent ces propositions à Jansenius. L'autre étoit les lettres des évêques de France écrites avant et après la constitution, par lesquelles il paroissoit visiblement qu'ils avoient tous supposé que les cinq propositions étoient en effet de Jansenius. Sur un tel fondement il fut arrêté à la pluralité des voix, que l'assemblée déclareroit par un jugement définitif, que le pape avoit condamné ces propositions comme étant de Jansenius et au sens de Jansenius, et qu'elle écriroit à sa sainteté et à tous les

évêques de France pour les informer de ce jugement. Quatre prélats de l'assemblée, savoir, l'archevêque de Sens, et les évêques de Cominges, de Beauvais et de Valence, refusèrent de signer ces lettres, et ne souffrirent qu'on y mît leurs noms qu'après avoir protesté qu'ils n'y consentoient que pour conserver l'union avec leurs confrères.

La lettre au pape lui fut rendue par l'évêque de Lodève, depuis évêque de Montpellier, qui étoit alors à Rome. La même relation porte que le pape la baisa avec de grands transports de joie, confessant qu'il n'avoit point reçu un plus sensible plaisir de tout son pontificat. Il y fit aussitôt réponse par un bref daté du 27 septembre 1654, et adressé à l'assemblée générale du clergé qui se devoit tenir au premier jour. Ce bref étoit succinct, et il n'y étoit pas dit un mot de ce jugement rendu par les évêques. Le pape y témoignoit seulement sa joie de la soumission des prélats de France à sa constitution, dans laquelle il avoit, disoit-il, condamné la doctrine de Jansenius. Ce bref étant arrivé en France avec la nouvelle de la mort du pape, le cardinal Mazarin, sans attendre l'assemblée générale, convoqua encore une assemblée particulière de quinze prélats, en présence desquels le bref fut ouvert (le 10 mai 1655), et il fut résolu d'envoyer la constitution et le bref à tous les évêques, qui furent exhortés à les faire souscrire par tous les ecclésiastiques et par toutes les communautés tant

régulières que séculières de leurs diocèses. C'est la première fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze évêques aient voulu imposer à toute l'église de France une loi que le pape n'imposoit pas lui-même, et dont ni aucun pape ni aucun concile ne s'étoient jamais avisés.

La cour de Rome, devenue plus hardie par la conduite des prélats de France, fit mettre à l'*index*, non-seulement la lettre pastorale de l'archevêque de Sens, mais encore celles de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Cominges; quoiqu'elle n'eût d'autre crime à reprocher à ces deux derniers, que d'avoir dit que le pape, par sa constitution, n'avoit pas prétendu donner atteinte, ni à la doctrine de saint Augustin, ni au droit qu'ont les évêques de juger au moins en première instance des causes majeures, et de prononcer sur des questions de foi et de doctrine lorsque ces questions sont nées ou agitées dans leurs diocèses.

M. Arnauld garda un profond silence sur tout ce qui s'étoit passé dans ces assemblées, et se contentoit de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisoit à l'épiscopat et à l'église. Ce fut vers ce temps-là que lui et ses neveux commencèrent la traduction du nouveau testament de Mons, qui n'a été achevée que longtemps depuis. Ils travailloient aussi à de nouvelles vies des saints, et préparoient des matériaux pour le grand ou-

vrage de *la Perpétuité*. Les religieuses de Port-Royal donnèrent occasion à la naissance de cet ouvrage, en priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considérables passages des pères sur l'eucharistie, et de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les jeudis de l'année. Ce recueil est ce qu'on appelle l'office du Saint-Sacrement. M. le duc de Luynes, qui depuis sa retraite avoit fort étudié les pères de l'église, et qui avoit un très-beau génie pour la traduction, s'employa aussi à ce travail. C'est à quoi il s'appliquoit dans sa solitude, et non pas à ces occupations basses et serviles que les courtisans lui attribuoient faussement, pour tourner en ridicule une vie très-noble et très-chrétienne qu'ils ne se sentoient pas capables d'imiter.

Ce fut aussi en ce même temps que l'illustre M. Pascal connut Port-Royal et M. Arnauld. Cette connoissance se fit par le moyen de mademoiselle Pascal sa sœur, religieuse dans ce monastère. Cette vertueuse fille avoit fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit et par un talent singulier qu'elle avoit pour la poésie ; mais elle avoit renoncé de bonne heure aux vains amusements du siècle, et étoit une des plus humbles religieuses de la maison. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au couvent; mais la mère Angélique et les autres mères ne voulurent pas le recevoir, et obtinrent d'elle qu'elle

n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des religieuses excita la curiosité de M. Pascal, et il voulut connoître plus particulièrement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. Il étoit déjà dans de grands sentiments de piété, et il y avoit même deux ou trois ans que, malgré l'inclination et le génie prodigieux qu'il avoit pour les mathématiques, il s'étoit dégoûté de ses spéculations pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'écriture et des grandes vérités de la religion. La connoissance de Port-Royal et les grands exemples de piété qu'il y trouva le frappèrent extrêmement. Il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde. Il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, et embrassa une vie très-austère et très-mortifiée qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, et avoit conçu pour lui une estime qu'il trouva bientôt occasion de signaler.

Le silence que ce docteur s'étoit imposé sur les disputes de la grace ne fut pas de longue durée, et il fut obligé indispensablement de le rompre par une occasion assez extraordinaire. Un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. le duc de Liancourt, et lui déclara qu'il lui refuseroit aussi la communion s'il

se présentoit à l'autel. Le sujet qu'il allégua d'un refus si injurieux, c'est que ce seigneur retiroit chez lui un ecclésiastique ami de Port-Royal, et que mademoiselle de la Rocheguion sa petite-fille, étoit pensionnaire dans ce monastère. On n'auroit peut-être pas fait beaucoup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur ; mais ce qui rendit l'affaire plus considérable, c'est qu'il fut avoué par le curé et par les autres supérieurs de ce séminaire, gens très-dévots, mais fort prévenus contre Port-Royal. M. Arnauld écrivit là-dessus une lettre sans nom d'auteur. Elle fit beaucoup de bruit. Il se crut obligé d'en écrire une seconde beaucoup plus ample où il mit son nom, et où il justifioit à fond la pureté de sa foi et l'innocence des religieuses de Port-Royal.

Il y avoit déjà du temps que ses ennemis attendoient avec impatience quelque ouvrage avoué de lui, où ils pussent, soit à droit, soit à tort, trouver une matière de censure. Cette lettre vint très à propos pour eux, et ils prétendirent qu'il y avoit deux propositions erronées. Dans l'une, qui regardoit le fait de Jansenius, M. Arnauld disoit qu'ayant lu exactement le livre de cet évêque, il n'y avoit point trouvé les cinq propositions, étant prêt du reste de les condamner partout où elles seroient, et dans le livre même de Jansenius si elles s'y trouvoient. L'autre, qui regardoit le dogme, étoit une proposition composée

des propres termes de saint Chrysostôme et de saint Augustin, et portoit que les pères nous montrent en la personne de saint Pierre un juste à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, avoit manqué. Ces propositions furent déférées à la Faculté par des docteurs du parti des jésuites; et ceux-ci firent si bien par leurs intrigues, et en Sorbonne, et surtout à la cour, qu'ils vinrent à bout de faire censurer la première de ces propositions comme téméraire, et la seconde comme hérétique.

Il n'y eut jamais de jugement moins juridique, et tous les statuts de la Faculté de théologie y furent violés. On donna pour commissaires à M. Arnauld ses ennemis déclarés, et l'on n'eut égard ni à ses récusations ni à ses défenses. On lui refusa même de venir en personne dire ses raisons. Quoique par les statuts les moines ne dussent pas se trouver dans les assemblées au nombre de plus de huit, il s'y en trouva toujours plus de quarante. Et pour empêcher ceux du parti de M. Arnauld de dire tout ce qu'ils avoient préparé pour sa défense, le temps que chaque docteur devoit dire son avis fut limité à une demi-heure. On mit pour cela sur la table une clepsydre, c'est-à-dire une horloge de sable, qui étoit la mesure de ce temps : invention non moins odieuse en de pareilles occasions, que honteuse dans son origine, et qui, au rapport du cardinal Palavicin, ayant été proposée

au concile de Trente par quelques gens, fut rejetée avec détestation par tout le concile. Enfin, dans le dessein d'ôter entièrement la liberté des suffrages, le chancelier Séguier, malgré son grand âge et ses incommodités, eut ordre d'assister à toutes ces assemblées. Près de quatre-vingts des plus célèbres docteurs, voyant une procédure si irrégulière, résolurent de s'absenter, et aimèrent mieux sortir de la Faculté que de souscrire à la censure. M. de Launoy même, si fameux par sa grande érudition, quoiqu'il fît profession publique d'être, sur la grace, d'autre sentiment que saint Augustin, sortit aussi comme les autres, et écrivit contre la censure une lettre où il se plaignoit avec beaucoup de force du renversement de tous les priviléges de la Faculté.

Le jour que cette censure fut signée (en février 1656) parut aux jésuites un grand jour pour leur compagnie. Non-seulement ils s'imaginoient triompher par-là de M. Arnauld et de tous les docteurs attachés à la grace efficace; mais ils croyoient triompher de la Sorbonne même, et s'être vengés de toutes les censures dont elle avoit flétri les Garasse, les Santarel, les Bauni et plusieurs autres de leurs pères, puisqu'ils l'avoient obligée de censurer, en censurant M. Arnauld, deux pères de l'église, dont sa seconde proposition étoit tirée, et de se faire à elle-même une plaie incurable par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus

illustres membres. D'ailleurs, ils donnoient aussi par-là une grande idée de leur pouvoir et du crédit qu'ils avoient à la cour. Ils confirmoient le roi et la reine-mère dans toutes les préventions qu'ils leur avoient inspirées contre leurs adversaires.

Mais ils songèrent à tirer des fruits plus solides de leur victoire. Ils obtinrent un ordre pour casser ces petits établisements que j'ai dit qu'on avoit faits pour l'instruction de la jeunesse, et qu'ils appeloient des écoles de jansénisme. Le lieutenant-civil alla à Port-Royal des Champs pour en faire sortir les écoliers et les précepteurs, avec tous les solitaires qui s'y étoient retirés. M. Arnauld fut obligé de se cacher, et il y avoit même déjà un ordre signé pour ôter aux religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. En un mot, Port-Royal étoit dans la consternation, et les jésuites au comble de leur joie, lorsque le miracle de la sainte épine arriva.

On a donné au public plusieurs relations de ce miracle : entre autres feu M. l'évêque de Tournay, non moins illustre par sa piété et par sa doctrine, que par sa naissance, l'a raconté fort au long dans un livre [1] qu'il a composé contre les athées, et s'en

[1] Ce livre de M. Choiseul a pour titre : *Mémoires sur la Religion*, imprimés chez Billaine en 1680. « L'innocence de « l'enfant, la sincérité, la suffisance et le nombre des témoins, « dit cet illustre prélat, page 83, m'assurent tellement de la « vérité de ce miracle, que non-seulement ce seroit en moi une

est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la religion. Mais on pourroit s'en servir aussi comme d'une preuve étonnante de l'indifférence de la plupart des hommes de ce siècle sur la religion, puisqu'une merveille si extraordinaire, et qui fit alors tant d'éclat est presque entièrement effacée de leur souvenir : c'est ce qui m'oblige à en rapporter ici jusqu'aux plus petites circonstances; d'autant plus qu'elles contribueront à faire mieux connoître tout ensemble, et la grandeur du miracle, et l'esprit et la sainteté du monastère où il est arrivé.

Il y avoit à Port-Royal de Paris une jeune pensionnaire de dix à onze ans, nommée mademoiselle Perrier, fille de M. Perrier, conseiller à la cour des aides de Clermont, et nièce de M. Pascal. Elle étoit affligée, depuis trois ans et demi, d'une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche. Cette fistule, qui étoit fort grosse au-dehors, avoit fait un fort grand ravage en dedans. Elle avoit entièrement carié l'os du nez et percé le palais; en telle sorte que la matière qui en sortoit à tout moment lui couloit le long des joues et par les narines, et

« opiniâtreté, mais une extravagance et une espèce de folie « d'en douter... J'entendis dire à Dalencé, page 82, en présence « d'un grand prince, que cette guérison si prompte ne lui pa- « roissoit pas un moindre miracle que la résurrection d'un « mort, parce que les remèdes les plus efficaces du monde « n'auroient pu rien opérer en si peu de temps, etc. »

lui tomboit même dans la gorge. Son œil s'étoit considérablement appetissé; et toutes les parties voisines étoient tellement abreuvées et altérées par la fluxion, qu'on ne pouvoit lui toucher ce côté de la tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvoit la regarder sans une espèce d'horreur; et la matière qui sortoit de cet ulcère étoit d'une puanteur si insupportable, que, de l'avis même des chirurgiens, on avoit été obligé de la séparer des autres pensionnaires, et de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle, en qui on trouva assez de charité pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avoit fait voir à tout ce qu'il y avoit d'oculistes, de chirurgiens, et même d'opérateurs plus fameux. Mais les remèdes ne faisant qu'irriter le mal, comme on craignoit que l'ulcère ne s'étendît enfin sur tout le visage, trois des plus habiles chirurgiens de Paris, Cressé, Guillard et Dalencé, furent d'avis d'y appliquer au plutôt le feu. Leur avis fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt en chemin pour être présent à l'opération, et on attendoit de jour à autre qu'il arrivât.

Cela se passa dans le temps que l'orage dont j'ai parlé étoit tout prêt d'éclater contre le monastère de Port-Royal. Les religieuses y étoient dans de continuelles prières; et l'abbesse d'alors, qui étoit cette même Marie des Anges qui l'avoit été de Maubuisson, l'abbesse, dis-je, étoit dans une

espèce de retraite où elle ne faisoit autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes.

Dans ce même temps il y avoit à Paris un ecclésiastique de condition et de piété, nommé M. de la Potterie, qui, entre plusieurs saintes reliques qu'il avoit recueillies avec grand soin, prétendoit avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur. Plusieurs couvents avoient eu une sainte curiosité de voir cette relique. Il l'avoit prêtée entre autres aux carmélites du faubourg Saint-Jacques, qui l'avoient portée en procession dans leur maison. Les religieuses de Port-Royal, touchées de la même dévotion, avoient aussi demandé à la voir, et elle leur fut portée le vingt-quatrième de mars 1656, qui se trouvoit alors le vendredi de la troisième semaine de carême, jour auquel l'église chante à l'introït de la messe ces paroles tirées du pseaume LXXXV : *Fac mecum signum in bonum, etc.* « Seigneur, faites « éclater un prodige en ma faveur, afin que mes « ennemis le voient et soient confondus. Qu'ils « voient, mon Dieu, que vous m'avez secouru et « que vous m'avez consolé. »

Les religieuses ayant donc reçu cette sainte épine, la posèrent au-dedans de leur chœur, sur une espèce de petit autel contre la grille, et la communauté fut avertie de se trouver à une pro-

cession qu'on devoit faire après vêpres en son honneur. Vêpres finies, on chanta les hymnes et les prières convenables à la sainte couronne d'épines et au mystère douloureux de la passion; après quoi elles allèrent chacune en leur rang baiser la relique, les religieuses professes les premières, ensuite les novices, et les pensionnaires après. Quand ce fut le tour de la petite Perrier, la maîtresse des pensionnaires, qui s'étoit tenue debout auprès de la grille pour voir passer tout ce petit peuple, l'ayant aperçue, ne put la voir, défigurée comme elle étoit, sans une espèce de frissonnement mêlé de compassion; et elle lui dit: *Recommandez-vous à Dieu, ma fille, et faites toucher votre œil malade à la sainte épine.* La petite fille fit ce qu'on lui dit; et elle a depuis déclaré qu'elle ne douta point, sur la parole de sa maîtresse, que la sainte épine ne la guérît.

Après cette cérémonie toutes les autres pensionnaires se retirèrent dans leur chambre. Elle n'y fut pas plutôt qu'elle dit à sa compagne: *Ma sœur, je n'ai plus de mal; la sainte épine m'a guérie.* En effet, sa compagne l'ayant regardée avec attention trouva son œil gauche tout aussi sain que l'autre, sans tumeur, sans matière, et même sans cicatrice. On peut juger combien, dans toute autre maison que Port-Royal, une aventure si surprenante feroit de mouvement, et avec quel empressement on iroit en avertir toute la communauté.

Cependant, parce que c'étoit l'heure du silence, et que ce silence s'observe encore plus exactement le carême que dans les autres temps; que d'ailleurs toute la maison étoit dans un plus grand recueillement qu'à l'ordinaire, ces deux jeunes filles se tinrent dans leur chambre, et se couchèrent sans dire un seul mot à personne.

Le lendemain matin une des religieuses employées auprès des pensionnaires, vint pour peigner la petite Perrier; et comme elle appréhendoit de lui faire du mal, elle évitoit, comme à son ordinaire, d'appuyer sur le côté gauche de la tête. Mais la jeune fille lui dit : *Ma sœur, la sainte épine m'a guérie. — Comment, ma sœur, vous êtes guérie? — Regardez et voyez*, lui répondit-elle. En effet, la religieuse regarda, et vit qu'elle étoit entièrement guérie. Elle alla en donner avis à la mère abbesse, qui vint, et qui remercia Dieu de ce merveilleux effet de sa puissance. Mais elle jugea à propos de ne le point divulguer au-dehors, persuadée que, dans la mauvaise disposition où les esprits étoient alors contre leur maison, elles devoient éviter sur toutes choses de faire parler le monde. En effet, le silence est si grand dans ce monastère, que, plus de six jours après ce miracle, il y avoit des sœurs qui n'en avoient point entendu parler.

Mais Dieu, qui ne vouloit pas qu'il demeurât caché, permit qu'au bout de trois ou quatre jours

Dalencé, l'un des trois chirurgiens qui avoient fait la consultation que j'ai dite, vint dans la maison pour une autre malade. Après sa visite il demanda aussi à voir la petite fille qui avoit la fistule. On la lui amena; mais, ne la reconnoissant point, il répéta encore une fois qu'il demandoit la petite fille qui avoit une fistule. On lui dit tout simplement que c'étoit celle qu'il voyoit devant lui. Dalencé fut étonné, regarda la religieuse qui lui parloit, et s'alla imaginer qu'on avoit fait venir quelque charlatan qui avec un palliatif avoit suspendu le mal. Il examina donc sa malade avec une attention extraordinaire, lui pressa plusieurs fois l'œil pour en faire sortir de la matière, lui regarda dans le nez et dans le palais, et enfin, tout hors de lui, demanda ce que cela vouloit dire. On lui avoua ingénument comme la chose s'étoit passée; et lui courut aussitôt tout transporté chez ses deux confrères, Guillard et Cressé. Les ayant ramenés avec lui, ils furent tous trois saisis d'un égal étonnement; et, après avoir confessé que Dieu seul avoit pu faire une guérison si subite et si parfaite, ils allèrent remplir tout Paris de la réputation de ce miracle. Bientôt M. de la Potterie, à qui on avoit rendu sa relique, se vit accablé d'une foule de gens qui venoient lui demander la voir; mais il en fit présent aux religieuses de Port-Royal, croyant qu'elle ne pouvoit pas être mieux révérée que dans la même église où

Dieu avoit fait par elle un si grand miracle. Ce fut donc pendant plusieurs jours un flot continuel de peuple qui abordoit dans cette église, et qui venoit pour y adorer et pour y baiser la sainte épine; et on ne parloit d'autre chose dans Paris.

Le bruit de ce miracle étant venu à Compiègne où étoit alors la cour, la reine-mère se trouva fort embarrassée. Elle avoit peine à croire que Dieu eût si particulièrement favorisé une maison qu'on lui dépeignoit depuis si longtemps comme infectée d'hérésie, et que ce miracle dont on faisoit tant de récit eût même été opéré en la personne d'une des pensionnaires de cette maison, comme si Dieu eût voulu approuver par-là l'éducation que l'on y donnoit à la jeunesse. Elle ne s'en fia, ni aux lettres que plusieurs personnes de piété lui en écrivoient, ni au bruit public, ni même aux attestations des chirurgiens de Paris. Elle y envoya M. Félix, premier chirurgien du roi, estimé généralement pour sa grande habileté dans son art et pour sa probité singulière, et le chargea de lui rendre un compte fidèle de tout ce qui lui paroîtroit de ce miracle. M. Félix s'acquitta de sa commission avec une fort grande exactitude. Il interrogea les religieuses et les chirurgiens, se fit raconter la naissance, le progrès et la fin de la maladie, examina attentivement la pensionnaire, et enfin déclara que la nature ni les remèdes n'avoient eu aucune part à

cette guérison, et qu'elle ne pouvoit être que l'ouvrage de Dieu seul.

Les grands-vicaires de Paris, excités par la voix publique, furent obligés d'en faire aussi une exacte information. Après avoir rassemblé les certificats d'un grand nombre des plus habiles chirurgiens et de plusieurs médecins, du nombre desquels étoit M. Bouvard, premier médecin du roi, et pris l'avis des plus considérables docteurs de Sorbonne, ils donnèrent une sentence qu'ils firent publier, par laquelle ils certifioient la vérité du miracle, exhortoient les peuples à en rendre à Dieu des actions de graces, et ordonnoient qu'à l'avenir tous les vendredis la relique de la sainte épine seroit exposée dans l'église de Port-Royal, à la vénération des fidèles. En exécution de cette sentence M. de Hodenck, grand-vicaire, célébra la messe dans l'église avec beaucoup de solennité, et donna à baiser la sainte relique à toute la foule du peuple qui y étoit accourue.

Pendant que l'Église rendoit à Dieu ces actions de graces, et se réjouissoit du grand avantage que ce miracle lui donnoit sur les athées et sur les hérétiques, les ennemis de Port-Royal, bien loin de participer à cette joie, demeuroient tristes et confondus, selon l'expression du psaume. Il n'y eut point d'efforts qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle. Tantôt ils accusoient les religieuses de fourberie, prétendant

qu'au lieu de la petite Perrier elles montroient une sœur qu'elle avoit, et qui étoit aussi pensionnaire dans cette maison. Tantôt ils assuroient que ce n'avoit été qu'une guérison imparfaite, et que le mal étoit revenu plus violent que jamais; tantôt que la fluxion étoit tombée sur les parties nobles, et que la petite fille en étoit à l'extrémité. Je ne sais point positivement si M. Félix eut ordre de la cour de s'informer de ce qui en étoit; mais il paroît, par une seconde attestation signée de sa main, qu'il retourna encore à Port-Royal, et qu'il certifia de nouveau, et la vérité du miracle, et la parfaite santé où il avoit trouvé cette demoiselle.

Enfin il parut un écrit, et personne ne douta que ce ne fût du père Annat, avec ce titre ridicule : *Le Rabat-Joie des Jansénistes, ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal, composé par un docteur de l'Église catholique.* L'auteur faisoit judicieusement d'avertir qu'il étoit catholique, n'y ayant personne qui, à la seule inspection de ce titre, et plus encore à la lecture du livre, ne l'eût pris pour un protestant très-envenimé contre l'Eglise. Il avoit assez de peine à convenir de la vérité du miracle; mais enfin, voulant bien le supposer vrai, il en tiroit la conséquence du monde la plus étrange, savoir; que Dieu voyant les religieuses infectées de l'hérésie des cinq propositions, il avoit opéré ce miracle dans leur maison, pour leur prouver que Jésus-Christ étoit mort

pour tous les hommes. Il faisoit là-dessus un grand nombre de raisonnements tous plus extravagants les uns que les autres, par où il ôtoit à la véritable religion l'une de ses plus grandes preuves, qui est celle des miracles. Pour conclusion, il exhortoit les fidèles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de Port-Royal, de peur qu'en y cherchant la santé du corps, ils n'y trouvassent la perte de leurs ames.

Mais il ne parut pas que ces exhortations eussent fait une grande impression sur le public. La foule croissoit de jour en jour à Port-Royal, et Dieu même sembloit prendre plaisir à autoriser la dévotion des peuples par la quantité de nouveaux miracles qui se firent en cette église. Non-seulement tout Paris avoit recours à la sainte épine et aux prières des religieuses, mais de tous les endroits du royaume on leur demandoit des linges qui eussent touché à cette relique; et ces linges, à ce qu'on raconte, opéroient plusieurs guérisons miraculeuses.

Vraisemblablement la piété de la reine-mère fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces religieuses. Cette sage princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence. On ne parla plus de leur ôter leurs novices ni leurs pensionnaires, et on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudroient. M. Arnauld même recommença à se montrer, ou pour mieux dire, s'alla replonger dans son désert avec M. d'Andilly

son frère, ses deux neveux, et M. Nicole qui depuis deux ans ne le quittoit plus, et qui étoit devenu le compagnon inséparable de ses travaux. Les autres solitaires y revinrent aussi peu à peu, et y recommencèrent leurs mêmes exercices de pénitence.

On songeoit alors si peu à inquiéter les religieuses de Port-Royal, que le cardinal de Retz leur ayant accordé un autre supérieur en la place de M. du Saussay, qu'il avoit destitué de tout emploi dans le diocèse de Paris, on ne leur fit aucune peine là-dessus, quoique M. Singlin, qui étoit ce nouveau supérieur, ne fût pas fort au goût de la cour, où les jésuites avoient pris un très-grand soin de le décrier. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il étoit confesseur de la maison de Paris, et ses sermons y attiroient quantité de monde, bien moins par la politesse de langage que par les grandes et solides vérités qu'il prêchoit. On les a depuis donnés au public sous le nom d'*Instructions chrétiennes*, et ce n'est pas un des livres les moins édifiants qui soient sortis de Port-Royal. Mais le talent où il excelloit le plus, c'étoit dans la conduite des ames. Son bon sens, joint à une piété et à une charité extraordinaires, imprimoient un tel respect, que, bien qu'il n'eût pas la même étendue de génie et de science que M. Arnauld, non-seulement les religieuses, mais M. Arnauld lui-même, M. Pascal, M. le Maître et tous ces autres beaux esprits si

sublimes, avoient pour lui une docilité d'enfant, et se conduisoient en toutes choses par ses avis.

Dieu s'étoit servi de lui pour convertir et attirer à la piété plusieurs personnes de la première qualité; et, comme il les conduisoit par des voies très-opposées à celles du siècle, il ne tarda guère à être accusé de maximes outrées sur la pénitence. M. de Gondi, qui s'étoit d'abord laissé surprendre à ses ennemis, lui avoit interdit la chaire; mais, ayant bientôt reconnu son innocence, il le rétablit trois mois après, et vint lui-même grossir la foule de ses auditeurs. Il vécut toujours dans une pauvreté évangélique, jusque-là qu'après sa mort on ne lui trouva pas de quoi faire les frais pour l'enterrer, et qu'il fallut que les religieuses assistassent de leurs charités quelques-uns de ses plus proches parents qui étoient aussi pauvres que lui. Les jésuites néanmoins passèrent jusqu'à cet excès de fureur, que de lui reprocher dans plusieurs libelles de s'être enrichi aux dépens de ses pénitents, et de s'être approprié plus de huit cent mille francs sur les grandes restitutions qu'il avoit fait faire à quelques-uns d'entre eux; et il n'y a pas eu plus de réparation des outrages faits au confesseur, que des faussetés avancées contre les religieuses. Le cardinal de Retz ne pouvoit donc faire à ces filles un meilleur présent que de leur donner un supérieur de ce mérite, ni mieux mar-

quer qu'il avoit hérité de toute la bonne volonté de son prédécesseur.

Comme c'est cette bonne volonté dont on a fait le plus grand crime aux prétendus jansénistes, il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec ce cardinal. On ne prétend point le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle; mais tout le monde convient qu'il avoit de très-excellentes qualités, entre autres une considération singulière pour les gens de mérite, et un fort grand desir de les avoir pour amis. Il regardoit M. Arnauld comme un des premiers théologiens de son siècle, étant lui-même un théologien fort habile, et il lui a conservé jusqu'à la mort cette estime qu'il avoit conçue pour lui dès qu'ils étoient ensemble sur les bancs : jusque-là qu'après son retour en France il a mieux aimé se laisser rayer du nombre des docteurs de la Faculté, que de souscrire à la censure dont nous venons de parler, et qui lui parut toujours l'ouvrage d'une cabale.

La vérité est pourtant que, tandis qu'il fut coadjuteur, c'est-à-dire, dans le temps qu'il étoit à la tête de la *Fronde*, MM. de Port-Royal eurent très-peu de commerce avec lui, et qu'il ne s'amusoit guère alors à leur communiquer ni les secrets de sa conscience ni les ressorts de sa politique. Et comment les leur auroit-il pu communiquer? Il n'ignoroit pas, et personne dès-lors ne l'ignoroit,

que c'étoit la doctrine de Port-Royal, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter en conscience contre son légitime prince; que quand même il en seroit injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression, et n'en demander justice qu'à Dieu, qui seul a droit de faire rendre compte aux rois de leurs actions : c'est ce qui a toujours été enseigné à Port-Royal, et c'est ce que M. Arnauld a fortement maintenu dans ses livres, et particulièrement dans son Apologie pour les Catholiques, où il a traité la question à fond. Mais non-seulement MM. de Port-Royal ont soutenu cette doctrine, ils l'ont pratiquée à la rigueur : c'est une chose connue d'une infinité de gens, que pendant les guerres de Paris, lorsque les plus fameux directeurs de conscience donnoient indifféremment l'absolution à tous les gens engagés dans les deux partis, les ecclésiastiques de Port-Royal tinrent toujours ferme à la refuser à ceux qui étoient dans le parti contraire à celui du roi. On sait les rudes pénitences qu'ils ont imposées au prince de Conti et à la duchesse de Longueville, pour avoir eu part aux troubles dont nous parlons, et les sommes immenses qu'il en a coûté à ce prince, pour réparer, autant qu'il étoit possible, les désordres dont il avoit pu être cause pendant ces malheureux temps. Les jésuites ont eu peut-être plus d'une occasion de procurer à l'Eglise de pareils exemples; mais, ou ils n'étoient

pas persuadés des maximes qu'on suivoit là-dessus à Port-Royal, ou ils n'ont pas eu la même vigueur pour les faire pratiquer.

Quelle apparence donc que le cardinal de Retz ait pu faire entrer dans une faction contre le roi des gens remplis de ces maximes, et prévenus de ce grand principe de saint Paul et de saint Augustin, qu'il n'est pas permis de faire même un petit mal afin qu'il en arrive un grand bien? On veut pourtant bien avouer que, lorsqu'il fut archevêque après la mort de son oncle, les religieuses de Port-Royal le reconnurent pour leur légitime pasteur, et firent des prières pour sa délivrance. Elles s'adressèrent aussi à lui pour les affaires spirituelles de leur monastère, du moment qu'elles surent qu'il étoit en liberté. On ne nie pas même qu'ayant su l'extrême nécessité où il étoit après qu'il eut disparu de Rome, elles et leurs amis ne lui aient prêté quelque argent pour subsister, ne s'imaginant pas qu'il fût défendu ni à des ecclésiastiques ni à des religieuses d'empêcher leur archevêque de mourir de faim. C'est de-là aussi que leurs ennemis prirent occasion de les noircir dans l'esprit du cardinal Mazarin, en persuadant à ce ministre qu'il n'avoit point de plus grands ennemis que les jansénistes; que le cardinal de Retz n'étoit parti de Rome que pour se venir jeter entre leurs bras; qu'il étoit même caché à Port-Royal; que c'étoit là que se faisoient tous les manifestes

qu'on publioit pour sa défense ; qu'ils lui avoient déjà fait trouver tout l'argent nécessaire pour une guerre civile, et qu'il ne désespéroit pas, par leur moyen, de se rétablir à force ouverte dans son siége. On a bien vu dans la suite l'impertinence de ces calomnies. Mais, pour en faire mieux voir le ridicule, il est bon d'expliquer ici ce que c'étoit que M. Arnauld, qu'on faisoit l'auteur et le chef de toute la cabale.

Tout le monde sait que c'étoit un génie admirable pour les lettres, et sans bornes dans l'étendue de ses connoissances : mais tout le monde ne sait pas, ce qui est pourtant très-véritable, que cet homme si merveilleux étoit aussi l'homme le plus simple, le plus incapable de finesse et de dissimulation, et le moins propre en un mot à former ni à conduire un parti; qu'il n'avoit en vue que la vérité, et qu'il ne gardoit sur cela aucunes mesures, prêt à contredire ses amis lorsqu'ils avoient tort, et à défendre ses ennemis s'il lui paroissoit qu'ils eussent raison; qu'au reste jamais théologien n'eut des opinions si saines et si pures sur la soumission qu'on doit au roi et aux puissances; que non-seulement il étoit persuadé, comme nous l'avons déjà dit, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut point s'élever contre son prince, mais qu'il ne croyoit pas même que dans la persécution il pût murmurer.

Toute la conduite de sa vie a bien fait voir qu'il

étoit dans ces sentiments. En effet, pendant plus de quarante ans qu'on a abusé, pour le perdre, du nom et de l'autorité du roi, a-t-il manqué une occasion de faire éclater et son amour pour sa personne, et son admiration pour les grandes qualités qu'il reconnoissoit en lui? Obligé de se retirer dans les pays étrangers pour se soustraire à la haine implacable de ses ennemis, à peine y fut-il arrivé, qu'il publia son *Apologie pour les Catholiques*; et l'on sait qu'une partie de ce livre est employée à justifier la conduite du roi à l'égard des huguenots, et à justifier les jésuites même. M. le marquis de Grana, ayant su qu'il étoit caché dans Bruxelles, le fit assurer de sa protection; mais il témoigna en même temps un fort grand desir de voir ce docteur dont la réputation avoit rempli toute l'Europe. M. Arnauld ne refusa point sa protection; mais il le fit prier de le laisser dans son obscurité, et de ne point l'obliger à voir un gouverneur des Pays-Bas espagnols, pendant que l'Espagne étoit en guerre avec la France, et M. de Grana fut assez galant homme pour approuver la délicatesse de son scrupule.

Lorsque le prince d'Orange se fut rendu maître de l'Angleterre, les jésuites, qu'on regardoit partout comme les principales causes des malheurs du roi Jacques, ne furent pas, à ce qu'on prétend, les derniers à vouloir se rendre favorable le nouveau roi. Mais M. Arnauld, qui avoit tant d'in-

térêt à ne pas s'attirer son indignation, ne put retenir son zèle. Il prit la plume, et écrivit avec tant de force pour défendre les droits du roi Jacques, et pour exhorter tous les princes catholiques à imiter la générosité avec laquelle le roi l'avoit recueilli en France, que le prince d'Orange exigea de tous ses alliés, et surtout des Espagnols, de chasser ce docteur de toutes les terres de leur domination. Ce fut alors qu'il se trouva dans la plus grande extrémité où il se fût trouvé de sa vie, la France lui étant fermée par les jésuites, et tous les autres pays par les ennemis de la France.

On a su de quelques amis qui ne le quittèrent point dans cette extrémité, qu'un de leurs plus grands embarras étoit d'empêcher que, dans tous les lieux où il cherchoit à se cacher, son trop grand zèle pour le roi ne le fît découvrir. Il étoit si persuadé que ce prince ne pouvoit manquer dans la conduite de ses entreprises, que sur cela il entreprenoit tout le monde, jusque-là que, sur la fin de ses jours, étant sujet à tomber dans un assoupissement que l'on croyoit dangereux pour sa vie, ces mêmes amis ne savoient point de meilleur moyen pour l'en tirer, que de lui crier, ou que les François avoient été battus, ou que le roi avoit levé le siége de quelque place; et il reprenoit toute sa vivacité naturelle pour disputer contre eux, et leur soutenir que la nouvelle ne pouvoit pas être vraie. Il n'y a qu'à lire son

testament, où il déclare à Dieu le fond de son cœur : on y verra avec quelle tendresse, bien loin d'imputer au roi toutes les traverses que lui ou ses amis ont essuyées, il plaide pour ainsi dire devant Dieu la cause de ce prince, et justifie la pureté de ses intentions.

Oserai-je parler ici des épreuves extraordinaires où l'on a mis son amour inébranlable pour la vérité? De grands cardinaux très-instruits des intentions de la cour de Rome, n'ont point caché qu'il n'a tenu qu'à lui d'être revêtu de la pourpre romaine, et que, pour parvenir à une dignité qui auroit si glorieusement lavé tous les reproches d'hérésie que ses ennemis lui ont osé faire, il ne lui en auroit coûté que d'écrire contre les propositions du clergé de France [1] touchant l'autorité du pape. Bien loin d'accepter ces offres, il écrivit même contre un docteur flamand qui avoit traité d'hérétiques ces propositions. Un des ministres du roi, qui lut cet écrit, charmé de la force de ses raisonnements, proposa de le faire imprimer au Louvre; mais la jalousie des ennemis de M. Arnauld l'emporta et sur la fidélité du ministre, et sur l'intérêt du roi même. Voilà quel étoit cet homme qu'on a toujours dépeint comme si dangereux pour l'état, et contre lequel les jésuites, peu de temps avant sa mort, firent impri-

[1] Les quatre célèbres articles de 1682.

mer un livre avec cet infâme titre : *Antoine Arnauld fugitif pour se dérober à la justice du roi.*

Je ne saurois mieux finir cette longue digression, que par les propres paroles que le cardinal de Retz dit à quelques-uns de ses plus intimes amis, qui, en lui parlant de ses aventures passées, lui demandoient si en effet en ces temps-là il avoit reçu quelques secours de la cabale des jansénistes. *Je me connois*, leur répondit-il, *en cabale, et pour mon malheur je ne m'en suis que trop mêlé. J'avois autrefois quelque habitude avec les gens dont vous parlez, et je voulus les sonder pour voir si je les pourrois mettre à quelque usage. Mais vous pouvez vous en fier à ma parole : je ne vis jamais de gens qui, par inclination et par incapacité, fussent plus éloignés de tout ce qui s'appelle cabale.* Ce même cardinal leur avoua aussi qu'il avoit auprès de lui pendant sa disgrace deux théologiens réputés jansénistes, qui ne purent jamais souffrir que, dans l'extrême besoin où il étoit, il prît de l'argent que les Espagnols lui faisoient offrir, et qu'il se vit par-là obligé à en emprunter de ses amis. Quelques-uns de ceux à qui il tint ce discours vivent encore; et ils sont dans une telle réputation de probité, que je suis bien sûr qu'on ne récuseroit pas leur témoignage.

Mais, pour reprendre le fil de notre narration, le miracle de la sainte épine ne fut pas la seule mortification qu'eurent alors les jésuites; car ce

fut dans ce temps-là même que parurent les fameuses *Lettres Provinciales*, c'est-à-dire, l'ouvrage qui a le plus contribué à les décrier. M. Pascal, auteur de ces Lettres, avoit fait les trois premières pendant qu'on examinoit en Sorbonne la lettre de M. Arnauld. Il y avoit expliqué les questions sur la grace avec tant d'art et de netteté, qu'il les avoit rendues non-seulement intelligibles, mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y étoit pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusoit, et les ennemis mêmes de Port-Royal avouoient que jamais ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit et de justesse. M. Pascal se crut donc obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soient jamais glissés dans l'Église : c'est à savoir la morale relâchée de quantité de casuistes, et dont les jésuites faisoient le plus grand nombre, qui, sous prétexte d'éclaircir les cas de conscience, avoient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables, qui tendoient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ.

On avoit déjà fait plusieurs écrits contre ces maximes, et l'université avoit présenté plusieurs requêtes au parlement, pour intéresser la puissance séculière à réprimer l'audace de ces nouveaux docteurs. Cela n'avoit pas néanmoins produit un fort grand effet; car ces écrits quoique très-solides, étant fort secs, n'avoient été lus

que par très-peu de personnes. On les avoit regardés comme des traités de scolastique dont il falloit laisser la connoissance aux théologiens; et les jésuites, par leur crédit, avoient empêché toutes les requêtes d'être répondues. Mais M. Pascal, venant à traiter cette matière avec sa vivacité merveilleuse, cet heureux agrément que Dieu lui avoit donné, fit un éclat prodigieux, et rendit bientôt ces misérables casuistes l'horreur et la risée de tous les honnêtes gens.

On peut juger de la consternation où ces Lettres jetèrent les jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent dans une de leurs réponses, que les exils, les emprisonnements et tous les plus affreux supplices, n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde, en quoi ils font connoître tout ensemble, et combien ils craignent d'être méprisés des hommes, et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchants auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avoient qu'à désavouer de bonne foi ces mêmes auteurs, et à remercier l'auteur des Lettres de l'ignominie salutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives à quoi ils ne s'emportassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entièrement inconnue. Le père Annat disoit que, pour toute réponse à ses quinze premières Lettres,

il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois qu'il étoit un janséniste; et l'on sait ce que veut dire un janséniste au langage des jésuites. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans la citation des passages de leurs casuistes; mais il les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs, il n'y avoit qu'à lire leurs livres pour être convaincu de son exacte fidélité; et malheureusement pour eux, beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire : jusque-là que, pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la Théologie morale d'Escobar, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des casuistes, et cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante.

Dans ce temps-là même, il arriva une chose qui acheva de mettre la vérité dans tout son jour. Un des principaux curés de Rouen, qui avoit lu les petites Lettres, fit en présence de son archevêque, en un synode de plus de huit cents curés, un discours fort pathétique sur la corruption qui s'étoit depuis peu introduite dans la morale. Quoique les jésuites n'eussent point été nommés dans ce discours, le père Brisacier, qui étoit alors recteur du collége des jésuites à Rouen, n'en eut pas plutôt avis, que sa bile se réchauffa. Il prit la plume, et fit un libelle en forme de requête, où il déchiroit ce vertueux ecclésiastique avec la même fureur qu'il avoit déchiré les religieuses de Port-Royal.

Les autres curés, touchés du traitement indigne

qu'on faisoit à leur confrère, eurent soin, avant toutes choses, de s'instruire à fond du sujet de leur querelle. Ils prirent d'un côté les Lettres provinciales, et de l'autre les livres des casuistes, résolus de poursuivre, ou la condamnation de ces Lettres, si les casuistes y étoient cités à faux, ou la condamnation des casuistes si ces citations étoient véritables. Ils y trouvèrent non-seulement tous les passages qui étoient rapportés, mais encore un grand nombre de beaucoup plus horribles que M. Pascal avoit fait scrupule de citer. Ils dressèrent un extrait de tous ces passages, et le présentèrent avec une requête à M. de Harlay, alors leur archevêque, qui a été depuis archevêque de Paris. Mais lui, jugeant que cette affaire regardoit toute l'Eglise, les renvoya à l'assemblée générale du clergé, et y députa même un de ses grands-vicaires, avec ordre d'y présenter l'extrait et la requête.

Les curés de Rouen écrivirent aussi-tôt à ceux de Paris, pour les prier de les aider de leurs lumières et de leur crédit, et même de se joindre à eux dans une cause qui étoit, disoient-ils, la cause de l'évangile. Les curés de Paris n'avoient pas attendu cette lettre pour s'élever contre la morale des nouveaux casuistes. Ils s'étoient déjà assemblés plusieurs fois sur ce sujet, tellement qu'ils n'eurent pas de peine à se joindre avec leurs confrères. Ils dressèrent aussi de leur côté un extrait

de plus de quarante propositions de ces casuistes, et le présentèrent à l'assemblée du clergé pour en demander la condamnation, en même temps que la requête des curés de Rouen y fut présentée.

Comme c'est principalement aux évêques à maintenir dans l'Eglise la saine doctrine, tout le monde s'attendoit que le zèle des prélats éclateroit encore plus fortement que celui de tous ces curés. En effet, quelle apparence que ces mêmes évêques, qui se donnoient alors tant de mouvement pour faire condamner dans Jansenius cinq propositions équivoques qu'on doutoit qui s'y trouvassent, pussent hésiter à condamner dans les livres des casuistes un si grand nombre de propositions toutes plus abominables les unes que les autres, qui y étoient énoncées en propres termes, et qui tendoient au renversement entier de la morale de Jésus-Christ? A la vérité il paroît par les témoignages publics de quelques prélats députés à l'assemblée dont nous parlons, qu'ils ne purent entendre sans horreur la lecture de ces propositions des casuistes, et qu'ils furent sur le point de se boucher les oreilles, comme firent les pères du concile de Nicée lorsqu'ils entendirent les propositions d'Arius. Mais les égards qu'on avoit pour les jésuites prévalurent sur cette horreur. L'assemblée se contenta de faire dire aux curés par les commissaires qu'elle avoit nommés pour examiner leur requête, qu'étant sur le point de se séparer, et l'affaire qu'ils lui propo-

soient étant d'une grande discussion, elle n'avoit plus assez de temps pour y travailler. Du reste, elle ordonna aux agens du clergé de faire imprimer les instructions de saint Charles sur la pénitence, et de les envoyer dans tous les diocèses, *afin que cet excellent ouvrage servît comme de barrière pour arrêter le cours des nouvelles opinions sur la morale*.

Quoique les jésuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des prélats, ils furent néanmoins très-mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoroient pas que toute la doctrine du livre de la fréquente communion étoit fondée. Mais ils se plaignirent surtout de l'abbé de Ciron, qu'ils accusèrent d'avoir composé la lettre circulaire des évêques qui accompagnoit ce même livre. Et plût à Dieu que leur animosité contre cet abbé se fût arrêtée à sa personne; et ne se fût pas étendue sur un saint établissement de filles (les Filles de l'Enfance) dont il avoit dressé les constitutions, et qu'ils ont eu le crédit de faire détruire au grand regret de la province de Languedoc, et de toute l'Eglise même, qui en recevoit autant d'utilité que d'édification!

Comme tous ces extraits des curés avoient achevé de convaincre tout le monde de la fidélité des citations de M. Pascal, les jésuites prirent un parti tout contraire à celui qu'ils avoient pris jusqu'alors. Ils entreprirent de défendre ouvertement la doc-

trine de leurs auteurs : c'est ce qui leur fit publier le livre de l'Apologie des casuistes, composé par le père Pirot, ami du père Annat, et qui enseignoit la théologie au collége de Clermont. Comme ils n'avoient pu obtenir de privilége pour l'imprimer, on n'y voyoit ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur; mais ils le débitèrent publiquement dans leur collége. Ils en distribuèrent eux-mêmes plusieurs exemplaires aux amis de la société, tant à Paris que dans les provinces. Le père Brisacier le fit lire en plein réfectoire dans le collége de Rouen. Il avoit plus de raison qu'un autre de soutenir ce bel ouvrage, puisqu'on y renouveloit contre les religieuses de Port-Royal et contre leurs directeurs les mêmes impostures dont il pouvoit se dire l'inventeur.

Mais sa compagnie n'eut pas longtemps sujet de s'applaudir de la publication de ce livre. Jamais ouvrage n'a excité un si grand soulèvement dans l'Eglise. Les curés de Paris dressèrent d'abord deux requêtes pour les présenter, l'une au parlement, l'autre aux grands-vicaires. Le père Annat, pour parer ce coup, obtint qu'ils fussent mandés au Louvre pour rendre raison de leur conduite. Mais cela ne fit que hâter la condamnation de cet exécrable livre. En effet, le cardinal Mazarin ayant demandé aux curés, en présence du roi et des principaux ministres de son conseil, pourquoi ils vouloient s'adresser au parlement au sujet d'un

livre de théologie, ils répondirent avec une fermeté respectueuse, qu'il ne s'agissoit point dans ce livre de simples questions de théologie, mais que la doctrine qu'il contenoit ne tendoit pas moins qu'à autoriser les plus grands crimes, tels que le vol, l'usure, le duel, l'adultère et l'homicide, et que la sûreté des sujets du roi et celle de sa majesté même étant intéressées à sa condamnation, ils s'étoient crus en droit de porter leurs plaintes aux mêmes tribunaux qui avoient autrefois condamné les Santarel, les Mariana et les autres dangereux auteurs de cette même société. On n'eut pas la moindre réponse à leur faire. Le chancelier, qui étoit présent, déclara qu'il avoit refusé le privilége de ce livre. Enfin le roi, après avoir exigé des curés qu'ils se contenteroient de s'adresser aux juges ecclésiastiques, leur promit d'envoyer ses ordres en Sorbonne pour y examiner l'Apologie. Le roi tint parole, et toutes les brigues des jésuites et des docteurs de leur parti ne purent empêcher que la Faculté ne fît une censure, et que cette censure ne fût publiée. Les grands-vicaires de Paris en publièrent aussi une de leur côté; et presque en même temps plus de trente archevêques et évêques, et quelques-uns même de ceux que les jésuites croyoient le plus dans leur dépendance, foudroyèrent à l'envi et l'Apologie et la méchante morale des casuistes.

Les jésuites perdoient patience pendant ce sou-

lèvement si universel ; mais ils ne purent jamais se résoudre à désavouer l'Apologie. Le père Annat fit plusieurs écrits contre les curés, et il les traita avec la même hauteur que les jésuites traitent ordinairement leurs adversaires. Mais ceux-ci le réfutèrent courageusement, et le couvrirent de confusion sur tous les points dont on les vouloit accuser. D'autres jésuites s'attaquèrent aux évêques mêmes, et écrivirent contre leurs censures. Ils publioient hautement que ce n'étoit point aux évêques à prononcer sur de telles matières, et que c'étoient des causes majeures qui devoient être renvoyées à Rome, comme on y avoit renvoyé les cinq propositions. Ils furent fort mortifiés lorsqu'au bout de six mois ils virent leur livre condamné par un décret de l'inquisition. Ils trouvoient néanmoins encore des raisons de se flatter, disant que l'inquisition n'avoit supprimé l'Apologie que pour des considérations de police. Enfin le pape Alexandre VII, auprès duquel ils avoient toujours été en si grande faveur, frappa d'anathème quarante-cinq propositions de leurs casuistes. Quelques années après, il condamna encore le livre d'un père Moya, jésuite espagnol, qui sous le nom d'*Amadæus Guimeneus*, enseignoit la même doctrine que l'Apologie, et censura de même le fameux Caramuel, grand défenseur de toutes les méchantes maximes des casuistes. Pour achever de purger l'Eglise de cette perni-

cieuse doctrine, le pape Innocent XI, en l'année 1668, fit un décret où il condamnoit à la fois soixante-cinq propositions aussi tirées des casuistes, avec excommunication encourue *ipso facto* par ceux qui, directement ou indirectement, auront la hardiesse de les soutenir.

Qui n'eût cru qu'une compagnie qui fait un vœu particulier d'obéissance et de soumission aveugle au saint-siége, garderoit du moins le silence sur une doctrine si solennellement condamnée, et feroit désormais enseigner dans ses écoles une morale plus conforme à l'évangile et aux décisions des papes? Mais le faux honneur de la société l'a emporté encore en cette occasion sur toutes les raisons de religion et de politique, et même sur les constitutions fondamentales de la société. Il ne s'est presque point passé d'années depuis ce temps-là que les jésuites, soit par de nouveaux livres, soit par des thèses publiques, n'aient soutenu les mêmes pernicieuses maximes. On sait avec combien d'évêques ils se brouillent encore tous les jours sur ce sujet. Peu s'en est fallu enfin qu'ils n'aient déposé leur propre général, pour avoir fait imprimer avec l'approbation du pape, un livre contre la probabilité, laquelle est regardée à bon droit comme la source de toute cette horrible morale.

Mais pendant que les jésuites soutenoient avec cette opiniâtreté les erreurs de leurs casuistes, et ne se rendoient ni sur le fait ni sur le droit aux

censures des papes et des évêques, ils ne poursuivoient pas avec moins d'audace la condamnation de leurs adversaires. Ce ne fut pas assez pour le père Annat d'avoir fait juger dans l'assemblée du Louvre que les propositions étoient dans Jansenius, et d'avoir ensuite fait ordonner dans l'assemblée des quinze évêques que la constitution et le bref seroient signés par tout le royaume; il entreprit encore d'établir un formulaire ou profession de foi qui comprît également la créance du fait et du droit, et d'en faire ordonner la souscription sous les peines portées contre les hérétiques. C'est ce fameux formulaire qui a tant causé de troubles dans l'église, et dont les jésuites ont tiré un si grand usage pour se venger de toutes les personnes qu'ils haïssoient. Tout le monde convient que ce fut M. de Marca qui dressa ce formulaire avec le père Annat, et qui le fit recevoir dans l'assemblée générale de 1655.

Ce prélat étoit un homme de beaucoup d'esprit, très-habile dans le droit canon et dans tout ce qui s'appelle la police extérieure de l'église, sur laquelle il avoit même fait des livres très-savants et fort opposés aux prétentions de la cour de Rome. Mais il savoit fort peu de théologie, ne s'étant destiné que très-tard à l'état ecclésiastique, et ayant passé plus de la moitié de sa vie dans des emplois séculiers; d'abord président au parlement de Pau, puis intendant en Catalogne, d'où il avoit

été élevé à l'évêché de Couserans, et ensuite à l'archevêché de Toulouse. Sa grande habileté, jointe à l'extrême passion qu'il témoignoit contre les jansénistes, lui donnoit un grand crédit dans les assemblées du clergé : il en dressoit tous les actes, et en formoit pour ainsi dire toutes les décisions.

M. de Marca et le père Annat convenoient dans le dessein de faire déclarer hérétiques les défenseurs de Jansenius, mais ils ne convenoient pas dans la manière de tourner la chose. Le père Annat prétendoit que, les papes étant infaillibles aussi bien sur le fait que sur le droit, on ne pouvoit nier sans hérésie un fait que le pape avoit décidé. Mais cela n'accommodoit pas M. de Toulouse, qui avoit soutenu très-fortement l'opinion contraire dans ses livres, et cela fondé sur l'autorité de tout ce qu'il y a de plus habiles écrivains, de ceux même qui sont le plus attachés à la cour de Rome, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicin, le père Petau, et plusieurs autres savant jésuites, qui tous ont enseignés que l'Eglise n'exige point la créance des faits non révélés, et qui n'ont point fait difficulté de contester des faits très-importants décidés dans des conciles généraux. Les censeurs même de la seconde lettre de M. Arnauld, quelque animés qu'ils fussent contre sa personne, n'avoient qualifié que de téméraire la proposition de ce docteur, où il disoit qu'il

n'avoit point trouvé dans Jansenius les propositions condamnées. Les jansénistes donc ne pouvoient même, selon leurs ennemis, être traités tout au plus que de téméraires, et le père Annat vouloit qu'ils fussent déclarés hérétiques.

Dans cet embarras M. de Marca s'avisa d'un expédient dont il s'applaudit fort. Il prétendit que le fait de Jansenius étoit un fait certain d'une nature particulière, et qui étoit tellement lié avec le droit, qu'ils ne pouvoient être séparés. Le pape, disoit ce prélat, déclare qu'il a condamné comme hérétique la doctrine de Jansenius : or les jansénistes soutiennent la doctrine de Jansenius : donc les jansénistes soutiennent une doctrine hérétique. C'étoit un des plus ridicules sophismes qui se pût faire, puisque le pape n'expliquant point ce qu'il entendoit par la doctrine de Jansenius, la même question de fait subsistoit toujours entre ses adversaires et ses défenseurs, dont les uns croyoient voir dans cette doctrine tout le venin des cinq propositions, et les autres n'y croyoient voir que la doctrine de saint Augustin. Il n'est pas croyable néanmoins combien de gens se laissèrent éblouir à ce faux argument. Le père Annat le répétoit à chaque bout de champ dans ses livres, et ce ne fut qu'après un nombre infini de réfutations qu'il fut obligé de l'abandonner.

Cependant, lui et M. de Toulouse ayant préparé tous les matériaux pour faire accepter leur formu-

laire dans l'assemblée générale, deux prélats envoyés par le roi y vinrent exhorter les évêques, de la part de sa majesté, à chercher les moyens d'extirper l'hérésie du jansénisme. En même temps tous les prélats qui se trouvoient alors à Paris (en 1656) eurent aussi ordre de se rendre dans la grand'salle des Augustins. Alors M. de Toulouse présenta à l'assemblée une ample relation qu'il avoit composée à sa mode de toute l'affaire de Jansenius. Cette relation étant lue, on fit aussi lecture de la constitution et du bref, des déclarations du roi et de toutes les lettres des assemblées précédentes. M. de Marca fit un grand discours sur l'autorité de la présente assemblée, qu'il égaloit à un concile national. Tout cela, comme on peut penser, fut fort long, et occupa presque toutes les deux séances dans lesquelles cette grande affaire fut terminée, en telle sorte que ceux qui y étoient présents n'eurent autre chose à faire qu'à écouter et à signer. Il n'y eut pour ainsi dire ni examen ni délibération. Ceux qui n'étoient pas de l'avis du formulaire furent entraînés par le grand nombre. On confirma les délibérations des assemblées précédentes ; le formulaire fut approuvé, et on résolut qu'il seroit envoyé à tous les évêques absents, avec ordre à eux d'exécuter les résolutions de l'assemblée, sous peine d'être exclus de toute assemblée du clergé, soit générale, soit particulière, et même des assemblées provinciales.

Tout cela se fit le premier et le deuxième jour de septembre.

En même temps l'assemblée écrivit au nouveau pape pour lui rendre compte de tout ce qu'elle avoit fait contre les jansénistes. Ce pape, qui s'appeloit auparavant Fabio Chigi, avoit pris le nom d'Alexandre VII. Je ne puis m'empêcher de rapporter à son sujet une chose assez particulière, que le cardinal de Retz raconte dans l'histoire qu'il a composée du conclave où ce même pape fut élu. Il dit que le cardinal François Barberin, dont le parti étoit fort puissant dans le conclave, fut long-temps sans se pouvoir résoudre de donner sa voix à Chigi, craignant que son étroite liaison avec les jésuites nc l'engageât, quand il seroit pape, à donner quelque atteinte à la doctrine de saint Augustin, pour laquelle Barberin avoit toujours eu un fort grand respect. Chigi, ajoute le cardinal de Retz, n'ignora pas ce scrupule. Quelques jours après, s'étant trouvé à une conversation où le cardinal Albizzi, partisan passionné des jésuites, parloit de saint Augustin avec beaucoup de mépris, il prit avec beaucoup de chaleur la défense de ce saint docteur, et parla de telle sorte que, non-seulement le cardinal Barberin fut entièrement rassuré, mais qu'on se flatta même que Chigi seroit homme à donner la paix à l'Eglise.

Il est évident que jamais les jésuites ne furent

plus puissants à Rome que sous son pontificat. Il ne tarda guère à publier une constitution où, non content de confirmer la bulle d'Innocent x contre les cinq propositions, il traitoit d'enfants d'iniquité tous ceux qui osoient dire que ces propositions n'avoient point été extraites de Jansenius ni condamnées au sens de cet évêque, assurant qu'il avoit assisté lui-même au jugement de toute cette affaire, et que l'intention de son prédécesseur avoit été de condamner la doctrine de Jansenius. Il y a de l'apparence qu'il disoit vrai. Cependant l'assemblée du clergé rapporte dans son procès-verbal une chose assez surprenante ; c'est que M. l'évêque de Lodève, dans le compte qu'il rendit à messeigneurs d'un entretien qu'il avoit eu avec Innocent x, leur dit que ce pape l'avoit assuré, de sa propre bouche, que son intention n'avoit point été de toucher ni à la personne ni à la mémoire de Jansenius, ni même précisément à la question de fait.

Mais l'assemblée ne se mit pas fort en peine d'accorder ces contrariétés. Elle ne se plaignit pas même de certains termes de la nouvelle bulle qui étoient très-injurieux à l'épiscopat, et se contenta de les adoucir le mieux qu'elle put dans la version française qu'elle en fit faire. Du reste elle reçut avec de grands témoignages de respect la constitution, en fit faire mention dans le formulaire où il ne fut plus parlé de bref d'Innocent x, et résolut de supplier le roi de la faire enregistrer

dans son parlement. On appréhenda que le parlement ne rejetât cette bulle pour plusieurs raisons, et, entre autres, pour les mêmes causes qui avoient empêché qu'on y présentât la bulle d'Innocent x, je veux dire parce qu'elle étoit faite par le pape seul sans aucun concile, sans avoir pris même l'avis des cardinaux, et, comme on dit, *motu proprio*; ce qu'on ne reconnoît point en France. Mais le roi l'ayant lui-même portée au parlement, sa présence empêcha toutes les oppositions qu'on auroit pu faire. Tous les évêques la firent publier dans leurs diocèses. Mais pour le formulaire, ils en firent eux-mêmes si peu de cas, qu'il ne paroît point qu'aucun d'eux en ait exigé la souscription, non pas même l'archevêque de Toulouse, qu'on en regardoit comme l'inventeur. Ainsi les choses demeurèrent au même état où elles se trouvoient avant l'assemblée, tout le monde étant d'accord sur le dogme, et ceux qui doutoient du fait ne se croyant pas obligés de reconnoître plus d'infaillibilité sur ce fait dans Alexandre vii que dans son prédécesseur. Le cardinal Mazarin lui-même, soit que les grandes affaires de l'état l'occupassent alors tout entier, soit qu'il ne fût pas toujours d'humeur à accorder aux jésuites tout ce qu'ils lui demandoient, ne donna aucun ordre pour exécuter les décisions de l'assemblée, et parut être retombé, pour cette querelle, dans la même indifférence où il avoit été dans les commencements.

Les choses demeurèrent en cet état jusques vers la fin de décembre de l'année 1660, auquel temps l'assemblée générale dont l'ouverture s'étoit faite au commencement de cette même année, eut ordre de remettre sur le tapis l'affaire du jansénisme. Aussitôt tous les prélats de dehors furent mandés pour y travailler, et entre autres, l'archevêque de Toulouse qui n'étoit point de cette assemblée, mais qui y vint plaider avec beaucoup de chaleur la cause de son formulaire. Il fit surtout de grandes plaintes d'un écrit qu'on avoit fait contre ce formulaire, dont on avoit renversé tous les principes, par les propres principes que M. de Toulouse avoit autrefois enseignés dans ses livres. Cet écrit étoit du même M. de Launoy dont nous avons déjà parlé, qui ne prenoit, comme j'ai dit, aucun intérêt à la doctrine de saint Augustin, mais qui, par la même raison qu'il n'avoit pu souffrir de voir renverser par la censure de Sorbonne tous les priviléges de la Faculté, n'avoit pu digérer aussi de voir toutes les libertés de l'Eglise gallicane et toute l'ancienne doctrine de la France renversées par le formulaire du clergé.

Celui qui présidoit à l'assemblée de 1660, étoit M. de Harlai, archevêque de Rouen. On peut juger qu'il ne négligea pas cette grande occasion de se signaler. Il eut plusieurs prises avec les plus illustres députés du premier et du second ordre, qui lui sembloient trop favorables aux jansénistes, et

fit sonner fort haut dans tous ses avis la volonté du roi et lés intentions de M. le cardinal Mazarin. Tout cela n'empêcha pas M. l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Estrées, M. de Bassompierre, évêque de Xaintes, et d'autres évêques des plus considérables, de s'élever avec beaucoup de fermeté contre le nouveau joug qu'on vouloit imposer aux fidèles, en leur prescrivant la même créance pour les faits non révélés que pour les dogmes. La brigue contraire l'emporta néanmoins sur toutes les raisons, et le plus grand nombre fut à l'ordinaire de l'avis du président, c'est-à-dire, de l'avis de la cour. On enchérit encore sur les résolutions des dernières assemblées. On ordonna de nouvelles peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre. On comprit dans le nombre de ceux qui seroient obligés de signer le formulaire, non-seulement les religieuses, mais même les régents et les maîtres d'école : chose jusqu'alors inouie dans l'Eglise catholique, et qui n'avoit été pratiquée que par les protestants d'Allemagne.

Le cardinal Mazarin mourut quinze jours après ces délibérations. Les défenseurs de Jansenius s'étoient d'abord flattés que cette mort apporteroit quelque changement favorable à leurs affaires; mais lorsqu'ils virent de quelles personnes le roi avoit composé son conseil de conscience, et que c'étoient M. de Marca et le père Annat qui y avoient la principale autorité, ils jugèrent bien

qu'ils ne devoient plus mettre leur confiance qu'en Dieu seul, et que toutes les autres voies pour faire connoître leur innocence leur étoient fermées.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE PORT-ROYAL.

SECONDE PARTIE.

Nous avons vu jusqu'ici la calomnie employer tous ses efforts pour décrier le monastère de Port-Royal. Nous allons voir maintenant tomber sur cette maison l'orage qui se formoit depuis tant d'années, et la passion des jésuites armée pour la perdre, non plus simplement de l'autorité du premier ministre, mais de toute la puissance royale. Je ne doute pas que la postérité, qui verra un jour d'un côté les grandes choses que le roi a faites pour l'avancement de la religion catholique, et de l'autre les grands services que M. Arnauld a rendus à l'Eglise, et la vertu extraordinaire qui a éclaté dans la maison dont nous parlons, n'ait peine à comprendre comment il s'est pu faire que, sous un roi si plein de piété et de justice, une maison si sainte ait été détruite, et que ce même M. Arnauld ait été obligé d'aller finir sa vie dans les pays étran-

gers. Mais ce n'est pas là première fois que Dieu a permis que de fort grands saints aient été traités en coupables par des princes très-vertueux : l'histoire ecclésiastique est pleine de pareils exemples; et il faut avouer que jamais prévention n'a été fondée sur des raisons plus apparentes que celle du roi contre tout ce qui s'appelle jansénisme.

Car, bien que les défenseurs de la grace n'aient jamais soutenu les cinq propositions en elles-mêmes ni avoué qu'elles fussent d'aucun auteur ; bien qu'ils n'eussent, comme j'ai déjà dit, envoyé leurs docteurs à Rome que pour exhorter sa sainteté à prendre bien garde, en prononçant sur ces propositions chimériques, de ne point donner d'atteinte à la véritable doctrine de la grace : le pape néanmoins les ayant condamnées sans aucune explication comme extraites de Jansenius, il sembloit que les prétendus jansénistes eussent entièrement perdu leur cause; et la plupart du monde, qui ne savoit pas le nœud de la question, croyoit que c'étoit en effet leur opinion que le pape avoit condamnée. La distinction même du fait et du droit qu'ils alléguoient, paroissoit une adresse imaginée après coup pour ne se point soumettre; il n'est donc pas surprenant que le roi, à qui ses grands emplois ne laissoient pas le temps de lire leurs nombreuses justifications, crût, sur tant de circonstances si vraisemblables et si peu vraies, qu'ils étoient dans l'erreur. D'ailleurs,

quelque grands principes qu'on eût à Port-Royal sur la fidélité et sur l'obéissance qu'on doit aux puissances légitimes, quelque persuadé qu'on y fût qu'un sujet ne peut jamais avoir de juste raison de s'élever contre son prince, le roi étoit prévenu que les jansénistes n'étoient pas bien intentionnés pour sa personne et pour son état; et ils avoient eux-mêmes, sans y penser, donné occasion de lui inspirer ces sentiments par le commerce, quoique innocent, qu'ils avoient eu avec le cardinal de Retz, et par leur facilité plus chrétienne que judicieuse à recevoir beaucoup de personnes ou dégoûtées de la cour, ou tombées dans la disgrace, qui venoient chez eux chercher des consolations, quelquefois même se jeter dans la pénitence. Joignez à cela qu'encore que les principaux d'entre eux fussent fort réservés à parler et à se plaindre, ils avoient des amis moins réservés et indiscrets, qui tenoient quelquefois des discours très-peu excusables. Ces discours, quoique avancés souvent par un seul particulier, étoient réputés des discours de tout le corps; et leurs adversaires prenoient grand soin qu'ils fussent rapportés au premier ministre ou au roi même. On sait que sa majesté a toujours un jésuite pour confesseur. Le père Annat qui l'a été fort longtemps, outre l'intérêt général de sa compagnie, avoit encore un intérêt particulier qui l'animoit contre les gens dont nous parlons. Il se piquoit d'être grand théo-

logien et grand écrivain; il entassoit volume sur volume, et ne pouvoit digérer de voir ses livres, (malgré tous les mouvements que sa compagnie se donnoit pour les faire valoir) méprisés du public, et ceux de ses adversaires dans une estime générale. Tous ceux qui ont connu ce père, savent qu'étant assez raisonnable dans les autres choses, il ne connoissoit plus ni raison ni équité quand il étoit question des jansénistes. Tout ce qui approchoit du roi, mais surtout les gens d'église, n'osoient guère lui parler sur ce chapitre que dans les sentiments de son confesseur. Il ne se tenoit point d'assemblée d'évêques où l'on ne fît des délibérations contre la prétendue nouvelle hérésie; et ils comparoient dans leurs harangues quelques déclarations qu'on avoit obtenues de sa majesté contre les jansénistes, à tout ce que les Constantin et les Théodose avoient fait de plus considérable pour l'Eglise. Les papes mêmes excitoient dans leurs brefs son zèle à exterminer une secte si pernicieuse. C'étoient tous les jours de nouvelles accusations. On lui présentoit des livres où l'on assuroit que pendant les guerres de Paris, les ecclésiastiques de Port-Royal avoient offert au duc d'Orléans de lever et d'entretenir douze mille hommes à leurs dépens, et qu'on en donneroit la preuve dès que sa majesté en voudroit être informée. On eut l'impudence d'avancer dans un de ces livres, que M. de Gondrin, archevêque de Sens, qu'on

appeloit l'un des apôtres du jansénisme, avoit chargé l'épée à la main et taillé en pièces dans une ville de son diocèse un régiment d'Irlandois qui étoit au service de sa majesté. Tous ces ouvrages se débitoient avec privilége; et les réponses où l'on couvroit de confusion de si ridicules calomniateurs étoient supprimées par autorité publique, et quelquefois même brûlées par la main du bourreau.

Quel moyen donc que la vérité pût parvenir aux oreilles du roi? Le peu de gens qui auroient pu avoir assez de fermeté pour la lui dire, étoient retirés de la cour ou décriés eux-mêmes comme jansénistes. Et qui est-ce qui auroit pu être à couvert d'une pareille diffamation, puisqu'on a vu un pape, pour avoir fait écrire une lettre un peu obligeante à M. Arnauld, diffamé lui-même publiquement comme fauteur des jansénistes?

Ainsi une des premières choses à quoi sa majesté se crut obligée prenant l'administration de ses affaires après la mort du cardinal Mazarin (en 1661), ce fut de délivrer son état de cette prétendue secte.

Il fit donner un arrêt dans son conseil d'état pour faire exécuter les résolutions de l'assemblée du clergé, et écrivit à tous les archevêques et évêques de France qu'ils eussent à s'y conformer, avec ordre à chacun d'eux de lui rendre compte de sa soumission, deux mois après qu'ils auroient reçu sa lettre. Mais les jésuites n'eurent rien plus à cœur que de lui faire ruiner la maison de Port-

Royal. Il y avoit longtemps qu'ils la lui représentoient comme le centre et la principale école de la nouvelle hérésie. On ne se donna pas même le temps de faire examiner la foi des religieuses. Le lieutenant civil et le procureur du roi eurent ordre de s'y transporter pour en chasser toutes les pensionnaires et les postulantes, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir, et un commissaire du Châtelet alla faire la même chose au monastère des Champs. L'abbesse, qui étoit alors la mère Agnès, sœur de la mère Angélique, reçut avec un profond respect les ordres du roi, et, sans faire la moindre plainte de ce qu'on les condamnoit ainsi avant que de les entendre, demanda seulement au lieutenant civil, si elle ne pourroit pas donner le voile à sept de ses postulantes qui étoient déjà au noviciat, et que la communauté avoit admises à la vêture. Il n'en fit point de difficulté; et sur la parole de ce magistrat, quatre de ces filles prirent l'habit le lendemain qui étoit le jour de la *Quasimodo*, et les trois autres le prirent aussi le lendemain qui étoit le jour de saint Marc. Cette affaire fut rapportée au roi d'une manière si odieuse, qu'il renvoya sur-le-champ le lieutenant civil avec une lettre de cachet pour faire ôter l'habit à ces novices. L'abbesse se trouva dans un fort grand embarras, ne croyant pas qu'ayant donné à des filles le saint habit à la face de l'église, il lui fût permis de le leur ôter sans qu'elles se fussent attiré ce

traitement par quelque faute. Elle écrivit au roi une lettre très-respectueuse pour lui expliquer ses raisons, et pour le supplier aussi de vouloir considérer si sa majesté, sans aucun jugement canonique, pouvoit en conscience, en leur défendant de recevoir des novices, supprimer et éteindre un monastère et un institut légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite de tous les siècles. Mais cette lettre ne produisit d'autre fruit que d'attirer une seconde lettre de cachet, par laquelle le roi réitéroit ses ordres à l'abbesse d'ôter l'habit aux sept novices, et de les renvoyer dans vingt-quatre heures, sous peine de désobéissance et d'encourir son indignation. Du reste il lui déclaroit, *Qu'il n'avoit pas prétendu supprimer son monastère par une défense absolue d'y recevoir des novices à l'avenir, mais seulement jusqu'à nouvel ordre, lequel seroit donné par autorité ecclésiastique, lorsqu'il aura été pourvu à votre couvent* (ce sont les termes de la lettre), *d'un supérieur et directeur d'une capacité et piété reconnues, et duquel la doctrine ne sera point soupçonnée de jansénisme, à l'établissement duquel nous entendons qu'il soit procédé incessamment par les vicaires-généraux et l'archevêque de Paris.*

Après une telle lettre on n'osa plus garder les sept novices, et on les rendit à leurs parents; mais on ne put jamais les faire résoudre à quitter l'habit.

Elles le gardèrent pendant plus de trois ans, attendant toujours qu'il plût à Dieu de rouvrir les portes d'une maison où elles voyoient que leur salut étoit attaché.

L'une de ces novices étoit cette mademoiselle Perrier qui avoit été guérie par la sainte épine; et Dieu a permis qu'elle soit restée dans le siècle, afin que plus de personnes pussent apprendre de sa bouche ce miracle si étonnant : elle est encore vivante au moment que j'écris ceci; et sa piété exemplaire, très-digne d'une vierge chrétienne, ne contribue pas peu à confirmer le témoignage qu'elle rend à la vérité.

Les pensionnaires et les postulantes chassées, on chassa aussi le supérieur et les confesseurs. Alors M. Decontes, doyen de Notre-Dame, l'un des grands-vicaires, amena aux religieuses, par ordre du roi, M. Bail, curé de Montmartre et sous-pénitencier, pour être leur supérieur et leur confesseur; et celui-ci nomma deux prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet pour être leurs confesseurs sous lui. On ne pouvoit guère choisir de gens plus prévenus contre les jansénistes. M. Bail surtout leur étoit fort opposé : ses cheveux se hérissoient au seul nom de Port-Royal, et il avoit toute sa vie ajouté une foi entière à tout ce que les jésuites publioient contre cette maison; très-dévot d'ailleurs, et qui avoit fort étudié les casuistes.

Six semaines après qu'il eut été établi supérieur, M. Decontes et lui eurent ordre de faire la visite des deux maisons, et ils commencèrent par la maison de Paris. Ils y trouvèrent la célèbre mère Angélique qui étoit dangereusement malade, et qui mourut même pendant le cours de cette visite. Mais, comme cette sainte fille a eu tant de part à tout le bien que Dieu a opéré dans ce monastère, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de raconter ici avec quelle fermeté héroïque elle soutint cette désolation de sa maison, et de toucher quelques-unes des principales circonstances de sa mort.

Elle avoit passé tout l'hiver à Port-Royal des Champs avec une santé fort foible et fort languissante, ne s'étant point bien rétablie d'une grande maladie qu'elle avoit eue l'été précédent. Il y avoit déjà du temps qu'elle exhortoit ses religieuses à se préparer par beaucoup de prières aux tribulations qu'elle prévoyoit qui leur devoient arriver. On lui avoit pourtant écrit de Paris que les affaires s'adoucissoient; mais elle n'en avoit rien cru, et disoit toujours que le temps de la souffrance étoit arrivé. En effet, elle apprit dans la semaine de Pâques les résolutions qui avoient été prises contre ce monastère. Malgré ses grandes infirmités et l'amour qu'elle avoit pour son désert, elle manda à la mère abbesse que si l'on jugeoit à Paris sa présence nécessaire dans une conjoncture si importante,

elle s'y feroit porter; elle le fit en effet, sur ce qu'on lui écrivit qu'il étoit à propos qu'elle vînt. Elle apprit en chemin, que ce jour-là même M. le lieutenant civil étoit venu dans la maison de Paris, et les ordres qu'il y avoit apportés. Elle se mit aussitôt à réciter le *Te Deum* avec les sœurs qui l'accompagnoient dans le carrosse, leur disant qu'il falloit remercier Dieu de tout et en tout temps. Elle arriva avec cette tranquillité dans la maison; et comme elle vit des religieuses qui pleuroient: *Quoi!* dit-elle, *mes filles, je pense que l'on pleure ici! et où est votre foi?* Cette grande fermeté néanmoins n'empêcha pas que les jours suivants ses entrailles ne fussent émues, lorsqu'elle vit sortir toutes ces pauvres filles qu'on venoit enlever les unes après les autres, et qui comme d'innocents agneaux perçoient le ciel de leurs cris en venant prendre congé d'elle, et lui demander sa bénédiction. Il y en eut trois entre autres pour qui elle se sentoit particulièrement attendrir; c'étoient mesdemoiselles de Luynes et mademoiselle de Bagnols. Elle les avoit élevées toutes trois presque au sortir du berceau, et ne pouvoit oublier avec quels sentiments de piété leurs parents, qui avoient fait beaucoup de bien à la maison, les lui avoient autrefois recommandées pour en faire des offrandes dignes d'être consacrées à Dieu dans son monastère. Elles étoient sur le point d'y prendre l'habit, et attendoient ce jour avec beaucoup d'impatience.

L'heure étant venue qu'il falloit qu'elles sortissent, la mère Angélique, qui sentit son cœur se déchirer à cette séparation, et que sa fermeté commençoit à s'ébranler, tout à coup s'adressa à Dieu pour le prier de la soutenir, et prit la résolution de les mener elle-même à la porte où leurs parents les attendoient. Elle les leur remit entre les mains avec tant de marques de constance, que madame de Chevreuse, qui venoit querir mesdemoiselles de Luynes, ne put s'empêcher de lui faire compliment sur son grand courage. *Madame*, lui dit la mère Angélique d'un ton qui acheva de la remplir d'admiration, *tandis que Dieu sera Dieu j'espérerai en lui, et ne perdrai point courage*. Ensuite, s'adressant à mademoiselle de Luynes l'aînée, qui fondoit en larmes : *Allez, ma fille*, lui-dit-elle, *espérez en Dieu, et mettez en lui votre confiance : nous nous reverrons ailleurs, où il ne sera plus au pouvoir des hommes de nous séparer*.

Mais dans tous ces combats de la foi et de la nature, à mesure que la foi prenoit le dessus, à mesure aussi la nature tomboit dans l'accablement; et l'on s'aperçut bientôt que sa santé dépérissoit à vue d'œil. Ajoutez à tous ces déchirements de cœur le mouvement continuel qu'il falloit qu'elle se donnât dans ce temps de trouble et d'agitation, étant obligée à toute heure, tantôt d'aller au parloir, tantôt d'écrire des lettres, soit pour deman-

der conseil, soit pour en donner. Il n'y avoit point de jour qu'elle ne reçût des lettres des religieuses des Champs, chez qui il se passoit les mêmes choses qu'à Paris, et qui n'avoient recours qu'à elle dans tout ce qui leur arrivoit. Elle étoit de toutes les processions qu'on faisoit alors pour implorer la miséricorde de Dieu.

La dernière où elle assista, ce fut à celle pour les sept novices, afin qu'il plût à Dieu d'exaucer les prières qu'elles lui faisoient pour demeurer dans la maison. On lui donna à porter une relique de la vraie croix, et elle y alla nu pieds comme toutes les autres religieuses. Elle se traîna comme elle put le long des cloîtres dont on faisoit le tour; mais en rentrant du cloître dans le chœur elle tomba en foiblesse, et il fallut la reporter dans sa chambre et dans son lit, d'où elle ne se releva plus. Il lui prit une fort grande oppression accompagnée de fièvre, et cette oppression, qui étoit continuelle, avoit des accès si violents qu'on croyoit à tous moments qu'elle alloit mourir; en telle sorte que, dans l'espace de deux mois, on fut obligé de lui apporter trois fois le saint viatique.

Mais la plus rude de toutes les épreuves, tant pour elle que pour toute la communauté, ce fut l'éloignement de M. de Singlin et des autres confesseurs, du nombre desquels étoient M. de Sacy et M. de Sainte-Marthe, deux des plus saints prêtres qui fussent alors dans l'Église. Il y avoit plus

de vingt ans que la mère Angélique se confessoit à M. de Singlin, et l'on peut dire qu'après Dieu elle avoit remis en lui toute l'espérance de son salut. On peut juger combien il lui fut sensible d'être privée de ses lumières et de ses consolations dans un temps où elles lui étoient si nécessaires, surtout sentant approcher l'heure de sa mort. Cependant elle supporta cette privation si douloureuse avec la même résignation que tout le reste; et voyant ses religieuses qui s'affligeoient de n'avoir plus personne pour les conduire, et qui se regardoient comme des brebis sans pasteur : « Il ne « s'agit pas, leur disoit-elle, de pleurer la perte « que vous avez faite en la personne de ces ver- « tueux ecclésiastiques, mais de mettre en œuvre « les saintes instructions qu'ils vous ont données. « Croyez-moi, mes filles, nous avions besoin de « toutes les humiliations que Dieu nous envoie. « Il n'y avoit point de maison en France plus com- « blée des biens spirituels que la nôtre, ni où il y « eût plus de connoissance de la vérité : mais il eût « été dangereux pour nous de demeurer plus long- « temps dans l'abondance; et, si Dieu ne nous « eût abaissées, nous serions peut-être tombées. « Les hommes ne savent pas pourquoi ils font les « choses; mais Dieu, qui se sert d'eux, sait ce « qu'il nous faut. »

Mais tous ces sentiments dont son cœur étoit rempli paroîtront encore mieux dans une lettre

qu'elle écrivit alors à un des amis de la maison, très-vivement touché de tout ce qui se passoit. Voici cette lettre :

« Enfin, Monsieur, Dieu nous a dépouillées de « pères, de sœurs et d'enfants. Son saint nom soit « béni ! La douleur est céans ; mais la paix y est « aussi dans une soumission entière à sa divine vo- « lonté. Nous sommes persuadées que cette visite « est une grande miséricorde de Dieu sur nous, et « qu'elle nous étoit absolument nécessaire pour « nous purifier, et nous disposer à faire un saint « usage de ses graces que nous avons reçues avec « tant d'abondance ; car, croyez-moi, si Dieu « daigne avoir sur nous de plus grands desseins « de miséricorde, la persécution ira plus avant. « Humilions-nous de tout notre cœur pour nous « rendre dignes de ses faveurs, si véritables et si « inconnues aux hommes. Pour vous, je vous « supplie d'être le plus solitaire que vous pourrez, « et de parler fort peu, surtout de nous. Ne ra- « contez point ce qui se passe, si l'on ne vous en « parle. Ecoutez et répondez le moins que vous « pourrez. Souvenez-vous de cette excellente re- « marque de M. de Saint-Cyran, que l'évangile et « la passion de Jésus-Christ sont écrits dans une « très-grande simplicité et sans aucune exagéra- « tion. L'orgueil, la vanité et l'amour-propre se « mêlent partout ; et puisque Dieu nous a unies « par sa sainte charité, il faut que nous le servions

« dans l'humilité. Le plus grand fruit de la persé-
« cution c'est l'humiliation : l'humilité se conserve
« dans le silence ; gardons-la donc aux pieds de
« Notre-Seigneur, et attendons de sa bonté notre
« force et notre soutien. »

C'est dans ce même esprit qu'elle répondit un jour à quelques sœurs qui lui demandoient ce qu'elle pensoit qu'elles deviendroient toutes, et si on ne leur rendroit point leurs novices et leurs pensionnaires : « Mes filles, ne vous tourmentez
« point de tout cela. Je ne suis pas en peine si on
« vous rendra vos novices et vos pensionnaires ;
« mais je suis en peine si l'esprit de la retraite,
« de la simplicité et de la pauvreté se conservera
« parmi vous : pourvu que ces choses subsistent,
« moquez-vous de tout le reste. »

Il n'y avoit presque point de jours qu'on ne lui vînt annoncer quelques nouvelles affligeantes. Tantôt on lui disoit que le lieutenant civil étoit dans la clôture avec des maçons pour faire murer jusqu'aux portes par où entroient les charrois pour les nécessités du jardin et de la maison ; tantôt que ce magistrat faisoit avec des archers des perquisitions dans les maisons voisines, pour voir si quelques-uns des confesseurs n'y seroient point cachés ; une autre fois, qu'on viendroit enlever et disperser toutes les religieuses ; mais elle demeuroit toujours dans le calme, ne permettant jamais qu'on se plaignît même des jésuites, et disant toujours : *Prions*

Dieu et pour eux et pour nous. Cependant, comme il étoit aisé de juger par tous ces traitements extraordinaires, qu'il falloit qu'on eût étrangement prévenu l'esprit du roi contre la maison, on crut devoir faire un dernier effort pour détromper sa majesté; toute la communauté s'adressa donc à la mère Angélique, et on l'obligea d'écrire à la reine-mère dont elle étoit plus connue que du roi, et qui avoit toujours conservé beaucoup de bonté pour M. d'Andilly son frère. Comme cette lettre a été imprimée, je n'en rapporterai ici que la substance. Elle y représentoit une partie des bénédictions que Dieu avoit répandues sur elle et sur son monastère, et entr'autres le bonheur qu'elle avoit eu d'avoir saint François de Sales pour directeur, et la bienheureuse mère de Chantal pour intime amie. Elle rappeloit ensuite toutes les calomnies dont on l'avoit déchirée, elle et ses religieuses; la protection que leur innocence avoit trouvée auprès de feu M. de Gondi, leur archevêque et leur supérieur, et les censures dont il avoit flétri les infâmes libelles de leurs accusateurs, qui n'avoient pas laissé de continuer leurs impostures. Elle rapportoit les témoignages que ce prélat et tous les supérieurs qu'il leur avoit donnés, avoient rendus de la pureté de leur foi, de leur soumission au pape et à l'église, et de l'entière ignorance où on les avoit toujours entretenues touchant les matières contestées, jusque-là qu'on ne leur laissoit

pas lire le livre *de la fréquente Communion*, à cause des disputes auxquelles il avoit donné occasion. Elle faisoit souvenir la reine de la manière miraculeuse dont Dieu s'étoit déclaré pour elles, et la supplioit enfin de leur accorder la même protection que Philippe II, roi d'Espagne, son aïeul, avoit accordée à sainte Thérèse, qui, malgré son éminente sainteté, s'étoit vue calomniée aussi bien que les pères de son ordre, et noircie auprès du pape par les mêmes accusations d'hérésie dont on chargeoit les religieuses de Port-Royal et leurs directeurs.

La mère Angélique dicta cette lettre à plusieurs reprises, étant interrompue presque à chaque ligne par des syncopes et des convulsions violentes que causoit sa maladie. La lettre étant écrite, elle ne voulut plus entendre parler d'aucune affaire, et ne songea plus qu'à l'éternité. Bien qu'elle eût passé sa vie dans des exercices continuels de pénitence, et n'eût jamais fait autre chose que de travailler à son salut et à celui des autres, elle étoit si pénétrée de la sainteté infinie de Dieu et de sa propre indignité, qu'elle ne pouvoit penser sans frayeur au moment terrible où elle comparoîtroit devant lui. La sainte confiance qu'elle avoit en sa miséricorde, gagna enfin le dessus. Son extrême humilité la rendit fort attentive, dans les derniers jours de sa vie, à ne rien dire et à ne rien faire de trop remarquable, ni qui

donnât occasion de parler d'elle avec estime après sa mort ; et sur ce qu'on lui représentoit un jour, que la mère Marie des Anges, qu'elle estimoit, et qui étoit morte il y avoit trois ans, avoit dit avant que de mourir beaucoup de choses dont on se souvenoit avec édification, elle répondit brusquement : Cette mère étoit fort simple et fort humble, et moi je ne le suis pas. Quelques semaines avant sa mort ses oppressions diminuèrent beaucoup, et on la crut presque hors de péril ; mais bientôt les jambes lui enflèrent, et ensuite tout le corps ; et tous ses maux se changèrent en une hydropisie qui fut jugée sans remède.

Dans ce temps, le même M. Decontes et M. Bail, qui commençoient leur visite, étant entrés dans la chambre, et M. Decontes lui ayant demandé comment elle se trouvoit, elle lui répondit d'un fort grand sens froid : « Comme une fille, Mon« sieur, qui va mourir. Hé quoi ! ma mère, s'écria « M. Decontes, vous dites cela comme une chose « indifférente? La mort ne vous étonne-t-elle « point? Moi? lui dit-elle, je suis venue ici pour « me préparer à mourir ; mais je n'y étois pas « venue pour y voir tout ce que j'y vois ». M. Decontes à ces mots haussant les épaules sans rien répliquer : « Monsieur, lui dit la mère, je vous « entends. Voici le jour de l'homme ; mais le « jour de Dieu viendra, qui découvrira bien des « choses. »

Il est incroyable combien ses souffrances augmentèrent dans les trois dernières semaines de sa maladie, tant par les douleurs de son enflure, que parce que son corps s'écorcha en plusieurs endroits. Ajoutez à cela un si extrême dégoût, que la nourriture lui étoit devenue un supplice; elle enduroit tous ces maux avec une paix, une douceur étonnante, et ne témoigna jamais d'impatience que du trop grand soin qu'on prenoit de chercher des moyens pour la mettre plus à son aise. « S. Benoît nous ordonne, disoit-elle, de « traiter les malades comme Jésus-Christ même, « mais cela s'entend des soulagements nécessaires, « et non pas des raffinements pour flatter la sen« sualité ». On la voyoit dans un recueillement continuel, toujours les yeux levés vers le ciel, et n'ouvrant la bouche que pour adresser à Dieu des paroles courtes et enflammées, la plupart tirées des psaumes et des autres livres de l'écriture.

La veille de sa mort les médecins jugeant qu'elle ne pouvoit plus aller guère loin, on lui apporta pour la troisième fois, comme j'ai déjà dit, le saint viatique. Bien loin de se plaindre de n'être pas secourue en cette occasion par les ecclésiastiques en qui elle avoit eu tant de confiance, elle remercia Dieu de ce qu'elle mouroit pauvre de tout point, et également privée des secours spirituels et temporels. Elle reçut le saint viatique avec tant de marques de paix, de fermeté et d'anéantisse-

ment, que long-temps après sa mort les religieuses disoient, que pour s'exciter à communier dignement, elles n'avoient qu'à se représenter la manière édifiante dont leur sainte mère avoit communié devant elles. Bientôt après elle entra dans l'agonie, qui fut d'abord très-douloureuse; mais enfin toutes ces souffrances se terminèrent en une espèce de léthargie, pendant laquelle elle s'endormit du sommeil des justes, le soir du sixième d'août, jour de la Transfiguration, âgée de soixante-dix ans moins deux jours. Fille véritablement illustre, et digne par son ardente charité envers Dieu et envers le prochain, par son extrême amour pour la pauvreté et pour la pénitence, et enfin par les grands talents de son esprit, d'être comparée aux plus saintes fondatrices.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, et son corps ayant été le lendemain, vers le soir, exposé à la grille selon la coutume, l'église fut en un moment pleine d'une foule de peuple qui venoient bien moins en intention de prier Dieu pour elle, que de se recommander à ses prières. Ils demandoient tous avec instance qu'on fît toucher à cette mère, les uns leur chapelet et leurs médailles, les autres leurs heures, quelques-uns même leurs mouchoirs, qu'ils présentoient tout trempés de leurs larmes. On en fit d'abord quelque difficulté; mais, ne pouvant résister à leur

empressement, deux sœurs ne firent autre chose tout ce soir, et lendemain depuis le point du jour jusqu'à son enterrement, que de recevoir et de rendre ce que l'on passoit; et l'on voyoit ce peuple baiser avec transport les choses qu'on leur rendoit, l'appelant les uns leur bonne mère, les autres la mère des pauvres. Il n'y eut pas jusques aux ecclésiastiques qui entrèrent pour l'enterrer, qui ne purent s'empêcher, quoiqu'ils ne fussent point de la maison, de lui baiser les mains comme celles d'une sainte. Dieu a bien voulu confirmer sa sainteté par plusieurs miracles, et l'on en pourroit rapporter un grand nombre, sans le soin particulier que les religieuses de Port-Royal ont toujours eu, non-seulement de cacher le plus qu'elles peuvent leur vie austère et pénitente aux yeux des hommes, mais de leur dérober même la connoissance des merveilles que Dieu a opérées de temps en temps dans leur monastère.

Revenons maintenant à la visite. Elle dura près de deux mois, et pendant tout ce temps M. Decontes et M. Bail visitèrent exactement les deux maisons, et interrogèrent toutes les religieuses les unes après les autres, même les converses. M. Bail surtout y apportoit une application extraordinaire, fort étonné de trouver les choses si différentes de ce qu'il se l'étoit imaginé. Il tendoit même des piéges à la plupart de ces filles dans les questions qu'il leur faisoit, comme s'il eût été bien aise de les trouver

dans quelque opinion qui eût l'apparence d'hérésie. Il y en eut à qui il demanda, puisqu'elles croyoient que Jésus-Christ étoit mort pour tous les hommes, si elles ne croyoient pas aussi qu'il fût mort pour le diable. Enfin, ne pouvant résister à la vérité, il leur rendit justice, et signa avec M. Decontes la carte de visite dont j'ai cru devoir rapporter cet article tout entier.

« Ayant trouvé par la visite, cette maison en un « état bien régulier et bien ordonné, une exacte « observance des règles et des constitutions, une « grande union et charité entre les sœurs, et la fré- « quentation des sacrements digne d'approbation, « avec une soumission due à notre saint-père le « pape et à tous ses décrets par une foi orthodoxe « et une obéissance légitime; n'ayant rien trouvé « ni reconnu en l'un et en l'autre monastère, qui « soit contraire à ladite foi orthodoxe et à la doc- « trine de l'église catholique, apostolique et ro- « maine, ni aux bonnes mœurs, mais plutôt une « grande simplicité sans curiosité dans les ques- « tions controversées dont elles ne s'entretiennent « point, les supérieurs ayant eu soin de les en « empêcher : nous les exhortons toutes par les « entrailles de Jésus-Christ d'y persévérer con- « stamment, et la mère abbesse d'y tenir la main. »

Voilà en peu de mots l'apologie des religieuses de Port-Royal; les voilà reconnues pour très-pures dans leur foi et dans leurs mœurs, très-soumises à

l'Eglise, et très-ignorantes des matières contestées; et voilà par conséquent les jésuites déclarés de très-grands calomniateurs par l'homme même que les jésuites avoient fait nommer pour examiner ces filles. Vraisemblablement on se garda bien de montrer au roi cette carte de visite, qui auroit été capable de lui donner contre les persécuteurs de ces religieuses toute l'indignation qu'ils lui avoient inspirée contre elles. Je ne sais point si M. Bail prit, pour les justifier, les soins que sa conscience l'obligeoit de prendre; la vérité est que depuis ce temps-là il les traita assez doucement : il faisoit même assez volontiers, pour les consoler dans l'affliction où il les voyoit, ce qu'il pouvoit; et pour cela il leur apportoit quelquefois des cantiques spirituels dont il avoit fait les airs et les paroles, et vouloit les leur faire chanter à la grille.

Cependant le formulaire commençoit à exciter beaucoup de troubles. Plusieurs évêques refusèrent de le faire signer dans leurs diocèses, et écrivirent au roi pour se plaindre des entreprises de l'assemblée du clergé, qui, méritant à peine le nom de simple synode, prétendoit s'ériger en concile national, prescrivoit des formules de foi, et décernoit des peines contre les prélats qui refuseroient de se soumettre à ses décisions. Le premier qui écrivit fut messire Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth, qui étoit alors regardé comme le saint Charles de l'Eglise de France. Il y avoit vingt-

deux ans qu'il étoit évêque, et depuis ce temps-là il n'étoit jamais sorti de son diocèse que pour assister aux états de la province.

Le grand amour pour la résidence, joint à la sainteté extraordinaire de sa vie et à un zèle ardent pour la discipline, le faisoit dès-lors traiter de janséniste. Il avoit été néanmoins dans l'opinion qu'on devoit aux constitutions une soumission pleine et entière, sans aucune distinction du fait et du droit : mais il rapporte lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Péréfixe, qu'ayant examiné à fond la matière, et demandé à Dieu par beaucoup de prières qu'il voulût l'éclairer, il avoit reconnu qu'il s'étoit trompé, et que le fait de Jansenius étoit de telle nature qu'on n'en pouvoit exiger, par autorité, ni la créance ni la souscription. Ce fut donc dans ce même sens qu'il écrivit au roi et aux prélats de l'assemblée. Son exemple fut suivi par les évêques de Cominges, de Beauvais, d'Angers et de Vence. Ce dernier représentoit avec beaucoup de douleur, qu'on avoit surpris la piété de sa majesté en lui faisant croire qu'il y avoit dans son royaume une nouvelle hérésie, ajoutant que le formulaire avoit été regardé par la plupart des prélats, même de l'assemblée, comme une semence malheureuse de troubles et de divisions. Tous ces évêques que je viens de nommer écrivirent aussi au pape pour lui faire les mêmes plaintes contre le formulaire, et pour

lui demander la conduite qu'ils devoient tenir en cette rencontre.

Mais rien ne fit mieux connoître combien tout le monde étoit soumis sur la doctrine, que tous les applaudissements qu'on donna au mandement des grands-vicaires de Paris, où la distinction du fait et du droit étoit établie. On couroit en foule signer le formulaire, selon la distinction de ce mandement; déjà même plusieurs prélats de l'assemblée déclaroient tout haut qu'ils n'avoient jamais prétendu exiger d'autre signature. Les jésuites virent avec douleur cette soumission universelle, et que dans deux mois, si le mandement subsistoit, il n'y avoit plus de jansénistes dans le royaume. Le père Annat alla trouver ses bons amis M. de Marca, auteur du formulaire, et M. l'archevêque de Rouen, président de l'assemblée. Ceux-ci firent aussitôt parler les agents du clergé. On fit entendre au roi que le mandement des grands-vicaires avoit excité un fort grand scandale, qu'il éludoit le sens des constitutions, et rendoit inutiles toutes les délibérations des prélats et des arrêts de sa majesté. Là-dessus les grands-vicaires sont mandés à Fontainebleau où étoit la cour, et où étoient aussi en grand nombre MM. les prélats.

M. de Marca, toujours fort entêté de sa prétendue inséparabilité du fait et du droit, fit un grand discours pour persuader aux grands-vicaires qu'ils n'avoient point dû séparer ces deux questions.

Après qu'il eut fini, ils lui demandèrent par grace qu'il voulût mettre ses raisons par écrit, afin qu'ils les pussent examiner plus à loisir. M. de Marca, de concert avec le père Annat, fit l'écrit qu'on lui demandoit, et le lendemain les grands-vicaires lui apportèrent leurs observations, où toutes ses raisons étoient détruites de fond en comble. Il voulut leur répliquer par un autre écrit; mais en moins de vingt-quatre heures cet écrit fut encore réfuté par de nouvelles observations plus foudroyantes que les premières.

Alors MM. les prélats, reconnoissant qu'ils ne pouvoient l'emporter par la raison, eurent recours à la force. Ils firent casser et déclarer nul par un arrêt du conseil le mandement des grands-vicaires, avec défense à tout le monde de le signer. En même temps le mandement fut envoyé à Rome, et le roi écrivit au pape pour le faire révoquer. Les grands-vicaires de leur côté écrivirent au pape une grande lettre où ils lui rendoient compte de leur mandement, qui en faisant rendre, disoient-ils, aux constitutions tout le respect qui leur étoit dû, auroit mis le calme dans l'Église, s'il n'avoit été traversé par des gens ennemis de la paix, et par des évêques trop amoureux de leur formule de foi qu'ils s'étoient avisés de proposer à tout le royaume, et dans laquelle ils avoient ajouté aux constitutions des choses qui n'y étoient pas. Cette lettre étoit accompagnée d'un acte signé par

tous les curés de Paris, qui déclaroient que le mandement, bien loin d'avoir excité du scandale, avoit été d'une fort grande édification pour tout le diocèse, et étoit regardé de tous les gens de bien comme l'unique moyen de pacifier l'Eglise. On peut dire que la politique de l'Eglise de Rome ne parut jamais mieux qu'en cette occasion. Elle étoit bien éloignée d'approuver que des évêques s'ingérassent de faire des professions de foi, pour les faire signer à tous leurs confrères; mais elle étoit aussi trop éclairée sur ses intérêts pour ne pas approuver la conduite de ces évêques, qui donnoient par-là au pape une infaillibilité sans bornes. Sa sainteté écrivit aux grands-vicaires un bref extrêmement sévère, les traitant d'enfants de Bélial, mais sans dire un mot ni du formulaire ni des décisions de l'assemblée. Il les exhortoit en termes généraux à revenir à résipiscence, et à imiter l'obéissance des évêques et la piété du roi; après quoi il leur donnoit sa bénédiction. Il ne fit réponse ni à l'évêque d'Angers ni aux autres prélats qui s'étoient adressés à lui pour le consulter : il se contenta de faire écrire au nonce par le cardinal Chigi, et ce nonce avoit ordre de renvoyer tous ces évêques au bref que sa sainteté avoit écrit aux grands-vicaires de Paris, et de leur dire de s'y conformer. Ces prélats demeurèrent fermes dans la résolution qu'ils avoient prise de ne point déférer aux décisions de l'assemblée : mais les grands-

vicaires firent un autre mandement par lequel ils révoquoient le premier, et ordonnoient la signature pure et simple du formulaire; et en même temps ils eurent ordre de le faire signer aux religieuses de Port-Royal.

Le premier mandement avoit déjà causé beaucoup de trouble parmi ces filles, qui appréhendoient en le signant de blesser la vérité. Mais comme c'est cette crainte, et si l'on veut ce scrupule qui leur a dans la suite attiré tant de persécutions, et qui a en quelque sorte causé la ruine de leur maison, il est bon de dire ici d'où venoit en elles une si grande délicatesse de conscience.

Les religieuses de Port-Royal, comme j'ai dit et comme il paroît par la carte de visite que j'ai rapportée, n'avoient originairement aucune connoissance des matières contestées. Leurs directeurs ne les en entretenoient point, et ne leur en avoient appris que ce qui étoit absolument nécessaire pour leur salut; mais en récompense ils les avoient instruites à fond des devoirs de leur profession et des maximes de l'évangile. On leur avoit fortement imprimé dans l'esprit ces grands principes de saint Paul et de saint Augustin, qu'*Il n'est point permis de pécher pour quelque occasion que ce soit*; qu'*il vaudroit mieux s'exposer à tous les plus grands supplices que de faire un léger mensonge*; que *Dieu et la vérité n'étant qu'un, on ne sauroit la blesser sans le blesser lui-même*; qu'*on ne peut*

pas déposer pour un fait dont on n'est point instruit; et que d'*attester qu'on croit ce qu'on ne croit pas, c'est un crime horrible devant Dieu et devant les hommes.* Surtout on leur avoit inspiré une extrême horreur pour toutes ces restrictions mentales, et pour toutes ces fausses adresses inventées par les casuistes modernes, dans la vue de pallier le mensonge et d'éluder la vérité. Cela étant, on peut aisément concevoir d'où venoit la répugnance de ces filles à signer le formulaire. La nécessité où on les réduisoit les avoit enfin obligées, malgré elles, de s'instruire de la contestation qui faisoit tant de bruit dans l'Eglise, et qui les jetoit dans de si grands embarras. Elles avoient appris que deux papes, à la sollicitation des jésuites et de plusieurs évêques, avoient condamné, comme extraites de Jansenius, évêque d'Ypres, cinq propositions très-abominables; que tout le monde avouoit que ces propositions étoient bien condamnées, mais qu'un grand nombre de docteurs distingués par leur piété et par leur mérite, du nombre desquels étoient les directeurs de leur maison, soutenoient qu'elles n'étoient point dans le livre de cet évêque, où ils offroient même d'en faire voir de toutes contraires; qu'il s'étoit fait sur cela de part et d'autre quantité de livres où ceux-ci paroissoient avoir eu tout l'avantage. Il y avoit donc lieu de douter, et elles doutoient effectivement que ces propositions fussent dans le livre de

cet évêque mort en odeur de sainteté, et qui, dans son ouvrage même, paroissoit soumis jusqu'à l'excès au saint-siége. Ainsi, soit qu'elles se trompassent ou non, pouvoient-elles en sûreté de conscience signer le formulaire? N'étoit-ce pas attester qu'elles croyoient le contraire de ce qu'en effet elles pensoient? On répondoit qu'elles devoient se fier à la décision de deux papes; mais elles avoient appris de toute l'Eglise, que les papes ni même des conciles ne sont point infaillibles sur des faits non révélés. Et y a-t-il quelqu'un, si ce n'est les jésuites, qui le puisse soutenir? Le contraire n'est-il pas aujourd'hui avoué de toute la terre? et n'étoit-il pas alors aussi vrai qu'il l'est maintenant? Il est donc constant que ces filles ne refusoient de signer, que parce qu'elles craignoient de faire un mensonge. Mais leur délicatesse sur cela étoit si grande, que, quelque tour que les grands-vicaires eussent donné à leur premier mandement, plusieurs religieuses néanmoins, sur la seule peur d'être obligées de le signer, tombèrent malades; et il prit à la sœur de M. Pascal, qui s'appeloit en religion sœur Euphémie, et qui étoit alors sous-prieure à Port-Royal des Champs, une fièvre dont elle mourut. Les autres ne consentirent à signer qu'après avoir mis à la tête de leurs souscriptions deux ou trois lignes qui portoient qu'elles embrassoient absolument et sans réserve la foi de l'Eglise catholique; qu'elles condamnoient toutes les erreurs

qu'elle condamne, et que leur signature étoit un témoignage de cette disposition.

On peut juger par-là de l'effet que fit sur elles le second mandement. « Que veut-on de nous davantage, disoient-elles aux grands-vicaires ? N'avons-nous pas rendu un témoignage sincère de « notre soumission pour le saint-siége ? Veut-on « que nous portions témoignage d'un livre que « nous n'entendons point, et que nous ne pouvons entendre ? » Là-dessus elles prenoient à témoin M. Decontes, de la pureté de leur foi et de l'ignorance où il les avoit trouvées sur toutes ces contestations. Les grands-vicaires étoient fort fâchés de les voir dans cette agitation, et de leur persévérance dans un refus qui alloit vraisemblablement attirer la ruine de l'une des plus saintes communautés qu'il y eût dans l'Eglise. Ils épuisèrent leur esprit à chercher des tempéraments qui pussent sauver ces filles. Ils les conjurèrent de s'aider un peu elles-mêmes, et de faire quelque chose qui leur donnât occasion de les servir. A la fin elles s'offrirent de signer avec cette espèce de préambule : « Nous abbesse, prieures et religieuses des deux monastères de Paris et des « Champs, etc. considérant que, dans l'ignorance « où nous sommes de toutes les choses qui sont « au-dessus de notre profession et de notre sexe, « tout ce que nous pouvons faire est de rendre « témoignage de notre foi ; nous déclarons très-

« volontiers par notre signature, qu'étant sou-
« mises avec un très-profond respect à notre
« saint-père le pape, et n'ayant rien de si pré-
« cieux que la foi, nous embrassons sincèrement
« et de cœur tout ce que sa sainteté et le pape
« Innocent x en ont déjà décidé, et rejetons toutes
« les erreurs qu'ils ont jugé y être contraires. »

Les grands-vicaires portèrent à la cour cette déclaration, et employèrent tous leurs efforts pour l'y faire approuver. Ils y portèrent en même temps une déclaration à peu près semblable, que les religieuses du Val-de-Grace et celles de plusieurs autres couvents leur avoient aussi présentée, et sans laquelle elles refusoient de signer. On ne leur parla point de ces autres religieuses; mais ils eurent ordre de ne point admettre l'explication de celles de Port-Royal, et d'exiger d'elles une souscription pure et simple. Mais sur ces entrefaites le cardinal de *Retz* ayant donné sa démission de l'archevêché de Paris, et le roi ayant nommé un autre archevêque, il ne fut plus question du mandement de ces grands-vicaires.

Cependant les jésuites, pour autoriser toutes ces violences, s'opiniâtroient à vouloir de plus en plus faire du fait de Jansenius un dogme de foi. Comme ils voyoient avec quelle facilité leurs adversaires avoient ruiné toutes les frivoles raisons sur lesquelles M. de Marca avoit voulu fonder ce nouveau dogme, ils crurent que tout le mal venoit

de ce que ce prélat biaisoit trop, et ne parloit pas assez nettement. Pour y remédier ils firent soutenir publiquement dans leur collége de Clermont, une thèse où ils avancèrent en propres termes cette proposition : « Que Jésus-Christ, en mon-« tant au ciel, avoit donné à saint Pierre et à ses « successeurs la même infaillibilité, et dans le fait « et dans le droit, qu'il avoit lui-même ; » d'où ils concluoient très-naturellement que le pape, ayant décidé que les cinq propositions étoient dans Jansenius, on ne pouvoit nier sans hérésie qu'elles n'y fussent. C'est ainsi que ces pères, dans la passion de rendre hérétiques leurs adversaires, se rendoient eux-mêmes coupables d'une très dangereuse hérésie, et non-seulement d'une hérésie, mais d'une impiété manifeste, en égalant à Dieu la créature et voulant qu'on rendît à la simple parole d'un homme mortel, le même culte que l'on doit rendre à la parole éternelle. Mais ils n'étoient pas moins criminels envers le roi et envers l'état, par les avantages que la cour de Rome pouvoit tirer de cette thèse, plus préjudiciable à la souveraineté des rois, que les opinions des Mariana et des Santarel, tant condamnées par le clergé de France, par le parlement et par la Sorbonne : aussi excita-t-elle un fort grand scandale. Voici ce que le célèbre M. Godeau, évêque de Vence, en écrivit à un de ses amis : « Où est l'an-« cienne Sorbonne, qui a foudroyé par avance

« cette proposition? où sont les Servin, les Marion « et les Harlay? où sont les évêques de l'assemblée « de Melun? où est enfin notre honneur et notre « conscience, de nous taire quand il y a un si grand « sujet de parler? Qu'il est fâcheux de vivre en un « si mauvais temps! Et à quoi, mon Dieu, nous « réservez-vous? Mais espérons en celui qui mor- « tifie et qui vivifie; il laisse aujourd'hui prévaloir « les ténèbres, mais il saura en tirer la lumière. »

Cependant, le pourra-t-on croire? les évêques, la Sorbonne et le parlement gardèrent sur cette thèse un profond silence. Les jansénistes seuls se remuèrent, et il n'y eut que ces prétendus ennemis de l'Eglise et de l'état qui, joints aux curés de Paris, eurent assez de courage pour défendre alors l'état et l'Eglise. Ils dénoncèrent la thèse à tous les évêques; ils s'adressèrent au parlement même, et découvrirent dans un excellent écrit les conséquences de cette pernicieuse doctrine : encore le crédit des jésuites fut-il assez grand pour faire brûler cet écrit par la main du bourreau.

Ils eurent dans ce temps-là un nouveau sujet de triomphe par la nomination que le roi fit de M. de Marca à l'archevêché de Paris. Pouvoit-on douter qu'étant, comme nous l'avons vu, le principal auteur du formulaire, il n'en exigeât la signature avec toute la rigueur imaginable? Déjà même les nouveaux grands-vicaires que le chapitre avoit nommés, comme pendant la vacance, s'empres-

sant à lui faire leur cour, avoient publié un troisième mandement qui jetoit la terreur dans tout le diocèse de Paris. Ils y réformoient tout ce qui leur sembloit de trop modéré dans les précédents, réputoient nulles toutes les signatures faites avec restriction ou explication, et déclaroient suspens ou interdits, *ipso facto*, tous les ecclésiastiques qui dans quinze jours n'auroient pas signé leur ordonnance. Mais ce zèle précipité n'eut aucune suite : on leur prouva leur incompétence par de bonnes raisons, et leur mandement tomba de lui-même. Si l'on en croit de fort grands prélats qui ont très-particulièrement connu M. de Marca, cet archevêque étoit fort changé sur le sujet de son formulaire; ils prétendent même qu'il étoit sérieusement touché du trouble que cette affaire avoit excité, et qu'il n'attendoit que ses bulles pour essayer tous les moyens de terminer les choses par la douceur. Quelles que fussent ses intentions, Dieu ne lui permit pas de les exécuter, et il mourut le jour même que ses bulles arrivèrent.

Sa mort fut suivie de près de celle de l'illustre M. Pascal : il n'étoit âgé que de trente-neuf ans; mais, quoiqu'encore jeune, ses grandes austérités et son application continuelle aux choses les plus relevées l'avoient tellement épuisé, qu'on peut dire qu'il mourut de vieillesse, et laissa imparfait un grand ouvrage qu'il avoit entrepris contre les athées. Les fragments qu'on en trouva dispersés

dans ses papiers, et qui ont été donnés au public sous le nom de *Pensées de M. Pascal*, peuvent faire juger, et du mérite qu'auroit eu tout l'ouvrage s'il eût eu le temps de l'achever, et de l'impression vive que les grandes vérités de la religion avoient faite sur son esprit. On publia que, sur la fin de sa vie, il avoit rompu tout commerce avec MM. de Port-Royal, parce qu'il ne les trouvoit pas, disoit-on, assez soumis aux constitutions; et on citoit là-dessus le témoignage du curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui lui avoit administré dans sa maladie les derniers sacrements.

La vérité est qu'un peu avant sa mort, M. Pascal eut quelque dispute avec M. Arnauld sur le sujet des constitutions, mais bien loin de prétendre qu'on se devoit soumettre aveuglément aux constitutions, il trouvoit au contraire qu'on s'y soumettoit trop; car appréhendant, comme on peut le voir dans les Provinciales, que les jésuites n'abusassent un jour contre la doctrine de saint Augustin, de la condamnation des cinq propositions, il vouloit non-seulement qu'en signant le formulaire on fît la distinction du fait et du droit, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendoit en aucune sorte donner atteinte à la grace efficace par elle-même, parce qu'à son avis, plutôt que de laisser flétrir une si sainte doctrine, il falloit souffrir tous les plus mauvais traitements, et même l'excommunication. M. Arnauld soutenoit au con-

traire, que c'étoit faire injure à la véritable doctrine de la grace, de témoigner quelque défiance qu'elle eût pu être condamnée, et qu'elle étoit assez à découvert et par la déclaration d'Innocent x, et par le consentement de toute l'église; qu'au reste le schisme étoit le plus grand de tous les maux, que l'ombre même en étoit horrible, et qu'il falloit sur toutes choses éviter d'y donner occasion. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un et l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité, et sans blesser le moins du monde l'estime mutuelle dont ils étoient liés, et qu'ils ont conservée jusques au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de Sainte-Marthe, ami intime de M. Arnauld, et l'un des plus zélés défenseurs des religieuses de Port-Royal. Mais voici ce qui a donné lieu de croire le contraire de ce que nous disons. M. Pascal, dans quelques entretiens qu'il eut avec le curé de Saint-Etienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il s'agissoit, de sorte que ce bon curé, qui ne supposoit pas que M. Arnauld eût pu pécher par trop de déférence aux constitutions, s'imagina que c'étoit tout le contraire. Non-seulement il le dit ainsi à quelques-uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Mais les parents de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisoit à la vérité, allèrent trouver ce bon homme, lui montrèrent les écrits qui s'étoient faits sur cette

dispute, et le convainquirent si bien de sa méprise, qu'il rétracta aussitôt sa déposition par des lettres qu'il leur permit de rendre publiques.

Après la mort de M. de Marca, il se passa près de dix-huit mois pendant lesquels on ne pressa point la signature. On crut même un temps que les affaires alloient changer de face, car la cour de Rome, pendant qu'on élevoit en France son autorité, outragea le roi en la personne du duc de Créqui son ambassadeur. Le roi ressentit vivement cette offense, et résolut d'en tirer raison. Comme la querelle pouvoit aller loin par l'opiniâtreté du pape à soutenir les auteurs de cet attentat, le parlement et les ministres du roi commencèrent à ouvrir les yeux sur le trop grand cours qu'ils avoient laissé prendre à ce qu'on appelle en France les opinions ultramontaines. On ne dit pourtant rien aux jésuites; mais, sur l'avis que l'on eut d'une thèse qu'un bachelier breton se préparoit à soutenir, où il y avoit des propositions moins exorbitantes, à la vérité, que celles du collége de Clermont, mais qui étoient contraires aux libertés de l'église gallicane, et qui, en donnant au pape une autorité souveraine sur l'église, établissoient son infaillibilité et détruisoient la nécessité des conciles, le parlement prit cette occasion d'agir. Il manda le syndic de la faculté qui avoit signé la thèse, le bachelier qui la devoit soutenir, et le docteur qui devoit y présider; et après

leur avoir fait les réprimandes qu'ils méritoient, donna un arrêt par lequel la thèse étoit supprimée, avec défenses d'enseigner, lire et soutenir dans les écoles et ailleurs, aucune proposition de cette nature; et il étoit ordonné que cet arrêt seroit lu en pleine assemblée de la Faculté et inséré dans ses registres. A peine cet arrêt venoit d'être rendu, qu'on eut avis d'une autre thèse à peu près semblable, qui avoit été soutenue au collége des Bernardins, signée encore du même syndic de la Faculté. Le parlement donna un second arrêt plus sévère que le premier contre le répondant et le président, et par cet arrêt le syndic fut suspendu pour six mois des fonctions de son syndicat.

Ce syndic étoit le docteur Grandin, fameux moliniste, et qui avoit eu la principale part à tout ce qui s'étoit fait en Sorbonne contre M. Arnauld. Lui et les autres partisans des jésuites souffrirent beaucoup de voir ainsi attaquer la doctrine de l'infaillibilité, qui étoit leur doctrine favorite; ils firent même, quoique inutilement, plusieurs efforts pour empêcher la Faculté d'enregistrer ces arrêts; mais la plus saine partie des docteurs saisit cette occasion de laver la Faculté du reproche qu'on lui faisoit publiquement, d'avoir abandonné son ancienne doctrine. Ils travaillèrent avec tant de succès, que la Faculté dressa la fameuse déclaration de ses sentiments contenus en six articles, dans lesquels elle exposoit combien elle étoit éloignée

d'enseigner, ni que le pape eût aucune autorité sur le temporel des rois, ni qu'il fût infaillible et supérieur au concile. Elle présenta elle-même ces six articles au roi, et ensuite au parlement, qui la félicita d'être rentrée dans ses véritables maximes, et de s'être assurée contre toutes ces nouveautés dangereuses que la cabale des moines, et de quelques particuliers liés d'intérêt avec eux, avoient depuis vingt ans introduites dans les écoles. Presque en même temps il y eut un autre arrêt pour réduire, selon l'ancien usage, le nombre des docteurs mendiants à deux de chaque ordre dans les assemblées de théologie. Quelques moines voulurent protester contre cet arrêt, et l'un d'eux eut l'audace de reprocher à la Faculté, que sans leur grand nombre on ne seroit jamais venu à bout de condamner les jansénistes. Le roi publia une déclaration par laquelle il ordonnoit que les six articles seroient enregistrés dans tous les parlements et dans toutes les universités du royaume, avec défense d'enseigner d'autre doctrine que celle qui y étoit contenue. Ils le furent sans aucune opposition : il y eut seulement un jésuite à Bordeaux, nommé le père Camin, qui se démena fort pour empêcher l'université de cette ville de les recevoir. Quelque remontrance que le recteur lui pût faire, il persista toujours dans son opposition, et il est marqué au bas de l'acte d'enregistrement, que le père Camin a refusé de le signer.

Ce jésuite ne faisoit en cela que suivre l'esprit de sa compagnie; car, dans le même temps que l'on prenoit en France ces précautions contre les entreprises des ultramontains, les jésuites du collége de Clermont, à l'occasion d'une thèse de mathématiques, soutinrent publiquement une proposition où ils donnoient en quelque sorte au tribunal de l'inquisition la même infaillibilité qu'ils avoient donnée au pape dans leur thèse du mois de décembre 1661; et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'ils la firent soutenir par le fils de M. de Lamoignon, premier président. La proposition fut aussitôt déférée à la Faculté, qui se préparoit à la condamner; mais le premier président pour ne pas vraisemblablement voir flétrir une thèse que son fils avoit soutenue, empêcha la censure, et fit donner sur la requête du syndic un arrêt qui imposoit silence à la Faculté.

Pendant que ces choses se passoient, il y avoit eu un projet d'accommodement pour terminer l'affaire et la querelle du jansénisme. Les premières propositions en furent jetées par le père Ferrier, jésuite de Toulouse. Ce jésuite, homme très-fin et qui songeoit à se faire connoître à la cour, crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en se mêlant d'une querelle si célèbre. Il le fit trouver bon au père Annat qui avoit une grande idée de lui, et qui ne croyoit pas que la cause des jésuites pût péricliter en de si bonnes mains. Le

père Ferrier s'adressa donc à M. de Choiseul, évêque de Comminges, et s'offrit d'entrer en conférence avec les défenseurs de Jansenius sur les moyens de donner la paix à l'église. Ce prélat en écrivit aussitôt à M. Arnauld. Quelque défiance que ce docteur et les autres théologiens qui étoient dans la même cause eussent de la bonne foi de ces pères, dans l'envie néanmoins d'assurer la paix de l'église, ils offrirent de conférer à condition qu'il ne seroit point fait mention du formulaire, et qu'on n'exigeroit rien d'eux dont leur conscience pût être blessée. Le père Ferrier parut approuver cette condition; et bientôt après M. de Comminges reçut ordre du roi de se transporter à Paris, où le père Ferrier s'étoit déjà rendu.

Messieurs Lalane et Girard, deux célèbres docteurs, se trouvèrent aux conférences au nom des défenseurs de Jansenius, et le père Ferrier au nom des jésuites. Ces deux docteurs présentèrent cinq articles qui contenoient toute leur doctrine sur la matière des cinq propositions. Ce sont ces mêmes articles que les docteurs de Louvain ont encore depuis quelques années présentés au pape, et qui ont eu l'approbation de toute l'église. Le père Ferrier n'osa pas nier qu'ils ne fussent très-catholiques, bien que très-opposés à la doctrine de Molina; disant qu'il importoit peu à l'église que ses enfants fussent de l'opinion des thomistes ou de celle des jésuites. Il y eut seulement un endroit



de l'un de ces articles où il souhaita quelque adoucissement, qui lui fut aussitôt accordé. Ainsi, tout le monde étant d'accord sur la doctrine, l'évêque de Comminges jugea l'affaire terminée, et il le fit ainsi entendre au roi. Mais ce père Ferrier, qui, comme nous avons dit, ne pensoit à rien moins qu'à un accommodement, trouva bientôt moyen de le rompre, et, contre la parole donnée, déclara qu'il falloit encore convenir que la doctrine condamnée dans les cinq propositions étoit celle de Jansenius. On eut beau s'écrier qu'on avoit stipulé avant toutes choses qu'on ne parleroit point de cet article, il soutint hardiment que cela n'étoit point véritable; de sorte que ces conférences n'aboutirent qu'à un nouveau démêlé avec ce jésuite. Il écrivit, et on fit contre lui quantité d'ouvrages pleins de raisons très-convaincantes, auxquels il répondit sur le ton ordinaire de sa société, c'est-à-dire, avec beaucoup d'injures.

L'évêque de Comminges, fort irrité de la tromperie qu'on lui avoit faite, songea néanmoins à accommoder l'affaire par une autre voie. Il se fit mettre entre les mains un écrit signé par les principaux défenseurs de Jansenius, par lequel ils lui donnoient plein pouvoir d'envoyer en leur nom au pape les cinq articles dont nous avons parlé, déclarant qu'ils les soumettoient de bonne foi à son jugement; qu'au reste ils supplioient très-humblement sa sainteté de croire qu'ils avoient

une véritable douleur de toutes ces fâcheuses et importunes disputes qui troubloient depuis si long-temps l'église; qu'ils n'avoient jamais eu la moindre pensée de blesser en rien l'autorité du saint-siége, pour lequel ils avoient toujours eu et auroient toute leur vie un entier dévoûment; que, bien loin de s'opposer aux deux dernières constitutions, ils étoient prêts à y déférer avec tout le respect et la soumission que demandoient sa majesté et la souveraine autorité du saint-siége apostolique; enfin, que si sa sainteté vouloit encore exiger d'eux une plus grande preuve de la sincérité avec laquelle ils adhéroient à la foi établie par ces constitutions, ils consentoient de la lui donner. Les principaux défenseurs de Jansenius avoient eu assez de peine à souscrire à ce dernier article, qui mettoit le pape en droit, pour ainsi dire, de leur imposer telle loi qu'il voudroit. Cependant l'évêque de Comminges ne laissa pas d'envoyer cet écrit à sa sainteté, avec une lettre très-respectueuse qu'il lui écrivoit sur ce sujet. Il y avoit apparence que cela seroit reçu très-agréablement à Rome.

En effet, que pouvoit-on exiger de plus précis des défenseurs de Jansenius, qu'une explication si orthodoxe de leur doctrine, et une soumission si sincère aux constitutions du saint-siége? Il arriva néanmoins tout le contraire de ce qu'on espéroit; car dans ce temps-là même, le père Ferrier ayant aussi envoyé à Rome une relation fausse et très-

odieuse de tout ce qui s'étoit passé dans les conférences, le pape, prévenu contre l'évêque de Comminges qu'il regardoit comme un des chefs du jansénisme, crut que toutes ces soumissions n'avoient en effet rien de sincère. Au lieu donc de faire réponse à ce prélat, il se contenta d'écrire un bref aux évêques de France en général, où, sans leur parler de formulaire, il les louoit fort de leur zèle à faire exécuter en France les constitutions du saint-siége, reconnoissant que c'étoit par leurs soins et leur bonne conduite que les principaux d'entre les jansénistes, revenus enfin à une plus saine doctrine, avoient tout nouvellement offert de se soumettre à tout ce que le saint-siége voudroit leur prescrire. Il les exhortoit donc à poursuivre un ouvrage si bien commencé, et à chercher les moyens les plus propres pour obliger les fidèles à exécuter de bonne foi les deux dernières constitutions.

L'évêque de Comminges fut fort piqué du mépris que le pape lui avoit témoigné, en ne daignant pas lui faire réponse. Pour justifier donc et sa conduite dans toute cette affaire, et le procédé des défenseurs de Jansenius, il apporta au roi un nouvel acte signé d'eux, qui contenoit des protestations encore plus humbles et plus soumises que celles qu'ils avoient envoyées au pape, car ils déclaroient par cet acte, qu'ils condamnoient sincèrement les cinq propositions, et qu'ils ne les

soutiendroient jamais sous prétexte de quelque sens et de quelque interprétation que ce fût; qu'ils n'avoient point d'autres sentiments sur ces propositions que ceux qui étoient exprimés dans les cinq articles qu'ils avoient soumis à sa sainteté, et dont par son bref elle témoignoit n'être pas mécontente; qu'à l'égard des décisions de fait comprises dans la constitution d'Alexandre VII, ils auroient toujours pour ces décisions toute la déférence que l'église exige des fidèles en de pareilles rencontres, avouant de bonne foi qu'il n'appartenoit pas à des théologiens particuliers de s'élever contre les décisions du saint-siége, de les combattre ou d'y résister; enfin qu'ils étoient dans une ferme résolution de ne jamais contribuer à renouveler ces sortes de disputes dont ils voyoient avec regret l'église agitée depuis si long-temps. Le roi fut assez satisfait de cette déclaration, mais ne voulut rien ordonner de son chef sur une matière purement ecclésiastique. Il renvoya le tout à l'assemblée du clergé qui se tenoit alors à Paris. C'étoit tout ce que demandoit le père Annat. En effet, comme cette assemblée étoit composée de personnes entièrement opposées à Jansenius, le bref y fut reçu avec un applaudissement général, et regardé comme une tacite approbation du formulaire. Au contraire, la déclaration des défenseurs de Jansenius fut jugée captieuse, conçue en des termes pleins d'artifice, et cachant, sous l'apparence d'une sou-

mission en paroles, tout le venin de l'hérésie. Il fut donc arrêté que, suivant les exhortations du saint père, on chercheroit les voies les plus propres pour extirper entièrement cette hérésie; et, n'y en ayant point de plus courte que la signature du formulaire, il fut résolu qu'on la poursuivroit de nouveau plus fortement que l'on n'avoit encore fait jusqu'alors. On écrivit pour cela une nouvelle lettre circulaire à tous les évêques de France, et le roi fut très-humblement supplié de convertir les arrêts de son conseil qui ordonnoient cette signature, en une déclaration authentique. En effet, peu de jours après, le roi apporta lui-même au parlement cette déclaration. On la fit publier dans toutes les provinces du royaume, mais on songea surtout à la faire exécuter dans le diocèse de Paris.

Messire Hardouin de Péréfixe avoit tout nouvellement reçu ses bulles, et venoit d'y être installé archevêque. C'étoit un prélat beaucoup plus instruit des affaires de la cour que des affaires ecclésiastiques, mais au fond très-bon homme, fort ami de la paix, et qui eût bien voulu, en contentant les jésuites, ne point s'attirer les défenseurs de Jansenius sur les bras. Il chercha donc des biais pour satisfaire les uns et les autres, et entra même pour cela en quelque pourparler avec ces derniers. La dispute, comme nous avons dit, avoit alors changé de face. L'opinion de M. de Marca sur l'inséparabilité du fait et du droit avoit été en

quelque sorte abandonnée, et on convenoit que c'étoit un fait dont il étoit question; mais les ennemis de Jansenius persistoient à soutenir que l'église en quelques occasions pouvoit ordonner la créance des faits même non révélés, et obliger les fidèles non-seulement à condamner les erreurs enseignées par les hérétiques, mais à reconnoître que ces hérétiques les avoient enseignées. Quelques-uns même osoient encore avancer qu'on devoit croire de foi intérieure et divine les faits décidés par les papes, à qui, disoient-ils, l'inspiration du Saint-Esprit ne manquoit jamais. Mais, cette opinion n'étant pas soutenable, les plus sensés se contentoient de dire, qu'à la vérité on devoit une foi à ses décisions, mais une foi simplement humaine et naturelle, fondée sur la vraisemblance de la chose. Cette distinction plaisoit merveilleusement au nouvel archevêque; il se flatta qu'en la bien établissant il accommoderoit sans peine toutes choses et engageroit tout le monde à signer. Il fit donc un mandement, par lequel il ordonnoit de nouveau à tous doyens, etc. de souscrire dans un mois le formulaire de foi mis au bas de son ordonnance, etc. à faute de quoi, etc. Mais dans ce même mandement il déclaroit, qu'à l'égard du fait, non-seulement il n'exigeoit pas une foi divine, mais qu'à moins d'être ignorant ou malicieux, on ne pouvoit dire que ni les constitutions du pape ni le formulaire des évêques l'eussent

jamais exigée, demandant seulement une foi humaine et ecclésiastique qui obligeoit à soumettre son jugement à celui de ses supérieurs. C'étoient ses termes.

Les défenseurs de Jansenius triomphoient fort de cette ordonnance qui établissoit si nettement la distinction du fait et du droit, et traitoit d'ignorante et de malicieuse une doctrine tant de fois avancée par leurs adversaires, et que les jésuites avoient soutenue dans des thèses publiques; mais en même temps ils firent paroître quantité d'écrits où ils montroient invinciblement que, l'église ni les papes n'étant point infaillibles sur les faits non révélés, on n'étoit pas plus obligé de croire ces faits de foi humaine que de foi divine, et qu'en un mot, personne n'étant obligé de croire de foi humaine que les cinq propositions fussent dans Jansenius, ceux qui n'étoient pas persuadés qu'elles y fussent ne pouvoient, sans blesser leur conscience et sans rendre un faux témoignage, reconnoître qu'elles y étoient, c'est-à-dire signer le formulaire. Et à dire vrai, si les défenseurs de la grace s'étoient un peu moins attachés aux règles étroites de leur dialectique et à la sévérité de leur morale, il étoit aisé de voir que par cette foi humaine l'archevêque n'exigeoit guère autre chose d'eux que cette même soumission de respect et de discipline qu'ils avoient tant de fois offerte. Mais ils vouloient qu'il le dît en termes précis; et ni

l'archevêque ne vouloit entièrement s'expliquer là-dessus, ni les défenseurs de Jansenius entièrement l'entendre.

Celles pour qui l'ordonnance avoit été faite, et qui s'accommodoient le moins de ces distinctions, étoient les religieuses de Port-Royal, persuadées qu'il ne falloit point biaiser avec Dieu et qu'on ne pouvoit trop nettement dire sa pensée. L'archevêque se flattoit pourtant de les réduire. Aussitôt après la publication de son ordonnance, il s'étoit transporté lui-même chez elles, et n'avoit rien oublié, tant que dura sa visite, pour les engager à se soumettre à son mandement sur le formulaire.

Sa première entrée dans cette maison fut fort pacifique. Il en admira la régularité, et non content d'en témoigner sa satisfaction de vive voix, il le fit même par un acte signé de sa main. En un mot, il déclara aux religieuses qu'il ne trouvoit à redire en elles que le refus qu'elles faisoient de signer le formulaire; et, sur ce qu'elles lui représentèrent que ce refus n'étoit fondé que sur la crainte qu'elles avoient de mentir à Dieu et à l'Eglise en attestant un fait dont elles n'avoient aucune connoissance, il leur répéta plusieurs fois une chose qu'il s'est bien repenti de leur avoir dite, c'est à savoir : « Qu'elles feroient un fort « grand péché que de signer ce fait, si elles ne le « croyoient point; mais qu'elles étoient obligées « d'en avoir la créance humaine qu'il exigeoit par

« son mandement. » Là-dessus il les quitta, en leur disant qu'il leur accordoit un mois pour faire leurs réflexions, et pour profiter des avis de deux savants ecclésiastiques qu'il leur donnoit pour les instruire. Ces deux ecclésiastiques étoient M. Chamillard, vicaire de S. Nicolas-du-Chardonnet, qu'il leur donna même pour être leur confesseur, et le père Esprit, prêtre de l'Oratoire. Il ne pouvoit guère choisir deux hommes moins propres à travailler de concert dans cette affaire. Car M. Chamillard, convaincu que le pape ne peut jamais errer sur quelque matière que ce soit, étoit si attaché à cette doctrine de l'infaillibilité, qu'il en fut même le martyr dix-huit ans après, ayant mieux aimé se faire exiler, que de consentir en Sorbonne à l'enregistrement des propositions de l'assemblée de 1682. Le père Esprit étoit, au contraire, là-dessus dans les sentiments où a toujours été l'église de France; mais comme c'étoit un bon homme, plein d'une extrême vénération pour ces filles, il eût bien voulu qu'elles se fussent un peu accommodées au temps, et qu'elles eussent signé par déférence pour leur archevêque. Cette diversité de sentiments étoit cause que ces deux messieurs se contredisoient assez souvent l'un l'autre en parlant aux religieuses. Enfin, après plusieurs conférences, ils se réduisirent à leur proposer de signer avec certaines expressions générales qui, sans blesser, disoient-ils, leur consience, pour-

roient contenter M. l'archevêque, et ôter à leurs ennemis tous moyens de leur nuire. Mais elles persistèrent toujours à ne vouloir point tromper l'église par des termes où il pourroit y avoir de l'équivoque; et, de quelque grand péril qu'on les menaçât, elles ne purent jamais se résoudre à offrir à M. l'archevêque que la même signature, à peu près, qu'elles avoient offerte aux grands-vicaires du cardinal de Retz, c'est-à-dire, un entier acquiescement sur le droit, et, pour ce qui regardoit le fait, un respect et un silence convenables à leur ignorance et à leur état. M. l'archevêque, fort surpris de la fermeté de ces filles, vit bien qu'il s'étoit engagé dans une affaire assez fâcheuse, et d'autant plus fâcheuse, que les monastères des religieuses n'ayant point été compris dans la dernière déclaration du roi sur le formulaire, il n'étoit pas en droit de les forcer à signer; mais, excité par les instances continuelles du père Annat, qui ne cessoit de lui reprocher sa trop grande indulgence, et d'ailleurs justement rempli de la haute idée qu'il avoit de sa dignité, il crut qu'il y alloit de son honneur de n'avoir pas le démenti. Il résolut donc d'en venir à tout ce que l'autorité peut avoir de plus terrible. Il se rendit à Port-Royal; et, ayant fait venir à la grille toute la communauté, comme il vit leur résolution de ne rien changer à la signature qu'elles lui avoient fait offrir, il ne garda plus aucunes mesures. Il les

traita de rebelles et d'opiniâtres, et leur dit cette parole qu'il a depuis répétée en tant de rencontres : « Qu'à la vérité elles étoient pures comme des « anges, mais qu'elles étoient orgueilleuses comme « des démons. » Et sa colère s'échauffant à mesure qu'on lui alléguoit quelques raisons, il descendit jusqu'aux injures les plus basses et les moins séantes à un archevêque, et finit en leur défendant d'approcher des sacrements ; après quoi il sortit brusquement pour n'être pas témoin de leurs larmes et de leurs gémissements, en leur faisant entendre qu'elles auroient bientôt de ses nouvelles.

Il leur tint parole, et huit jours après il revint accompagné du lieutenant-civil, du prevôt de l'Isle, du guet, de plusieurs tant exempts que commissaires, et de plus de deux cents archers, dont une partie investit la maison, et l'autre se rangea le mousquet sur l'épaule dans la cour. En cet équipage il se fit ouvrir la porte du monastère, et alla droit au chapitre où il avoit fait venir toutes les religieuses ; là, après leur avoir tout de nouveau reproché leur désobéissance, il tira de sa poche et lut tout haut une liste de douze des principales religieuses, au nombre desquelles étoit l'abbesse, qu'il avoit résolu de disperser en différents monastères. Il leur commanda de sortir sur le champ de leur monastère, et d'entrer dans les carrosses qui les attendoient pour les mener dans

les couvents où elles devoient être renfermées. Ces douze victimes obéirent sans qu'il leur échappât la moindre plainte, et firent seulement leurs protestations contre la violence qui les arrachoit de leur monastère; et tout le reste de la communauté fit les mêmes protestations. Il n'y a point de termes qui puissent exprimer l'extrême douleur de celles qui demeuroient. Les unes se jetoient aux pieds de l'archevêque, les autres se jetoient au cou de leurs mères, et toutes ensemble citoient M. l'archevêque au tribunal du souverain juge, puisque tous les autres tribunaux leur étoient fermés; elles s'attendrissoient surtout à la vue de la mère Agnès de Saint-Paul, qu'on enlevoit ainsi à l'âge de soixante-treize ans, accablée d'infirmités, et qui avoit eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie. Tout ce qu'il y avoit là de gens qui étoient venus avec l'archevêque ne pouvoient eux-mêmes retenir leurs larmes. Mais l'objet, à mon avis, le plus digne de compassion étoit l'archevêque lui-même, qui, sans avoir aucun sujet de mécontentement contre ces filles, et seulement pour contenter la passion d'autrui, faisoit en cette occasion un personnage si peu honorable pour lui, et même si opposé à sa bonté naturelle.

Quelques-uns de ses ecclésiastiques le sentirent, et ne purent même s'en taire à des religieuses qu'ils voyoient fondre en larmes auprès d'eux : pour lui, il étoit, au milieu de cette troupe de religieuses en

larmes, comme un homme entièrement hors de lui; il ne pouvoit se tenir en place, et se promenoit à grands pas, caressant hors de propos les unes, rudoyant les autres sans sujet, et de la plus grande douceur passant tout d'un coup au plus violent emportement. Au milieu de tout ce trouble il arriva une chose qui fit bien voir l'amour que ces filles avoient pour la régularité. Elles entendirent sonner nones; et en un instant, comme si leur maison eût été dans le plus grand calme, elles disparurent toutes du chapitre, et allèrent à l'église, où elles prirent chacune leur place, et chantèrent l'office à leur ordinaire.

Au sortir de nones elles furent fort surprises de voir entrer dans leur monastère six religieuses de la Visitation, que M. l'archevêque avoit fait venir pour remettre entre leurs mains la conduite de Port-Royal. La principale d'entre elles étoit une mère Eugénie, qui, étant une des plus anciennes de son ordre, avoit été témoin de l'étroite liaison qu'il y avoit eue entre la mère Angélique et la mère de Chantal. Mais les jésuites, à la direction de qui cette mère Eugénie s'étoit depuis abandonnée, avoient pris grand soin d'effacer de son esprit toutes ces idées, et lui avoient inspiré et à tout son couvent, qui étoit celui de la rue Saint-Antoine, autant d'éloignement pour Port-Royal, que leur saint fondateur et leur bienheureuse mère avoient eu d'estime pour cette maison. Les reli-

gieuses de Port-Royal ne les virent pas plutôt, qu'elles se crurent obligées de recommencer leurs protestations, représentant que c'étoit à elles à se nommer des supérieures, et que ces religieuses, étant des étrangères et d'un autre institut que le leur, n'étoient point capables de les gouverner. Mais M. l'archevêque se moqua encore de leurs protestations. Ensuite il fit la visite des cloîtres et des jardins, accompagné du chevalier du Guet et de tous ces autres officiers de justice qu'il avoit amenés. Comme il étoit sur le point de sortir, les religieuses se jetèrent de nouveau à ses pieds pour le conjurer de permettre au moins qu'elles cherchassent dans la participation des sacrements la seule consolation qu'elles pouvoient trouver sur la terre; mais il leur fit réponse qu'avant toutes choses il falloit signer, leur donnant à entendre que, jusqu'à ce qu'elles l'eussent fait, elles étoient excommuniées. Cependant, comme si Dieu l'eût voulu démentir par sa propre bouche, en les quittant il se recommanda avec instance à leurs prières.

Quoique les religieuses ne fussent guère en état d'espérer aucune justice de la part des hommes, elles se crurent néanmoins obligées, pour leur propre justification, et pour empêcher autant qu'elles pourroient la ruine de leur monastère, d'appeler comme d'abus, de toute la procédure de leur archevêque. A la vérité il n'y en eut jamais de moins régulière ni de plus insoutenable. Il interdisoit

les sacrements à des filles dont il reconnoissoit lui-même que la foi et les mœurs étoient très-pures; il leur enlevoit leur abbesse et leurs principales mères, introduisoit dans leur maison des religieuses étrangères, sans parler du scandale que causoit cette troupe d'archers et d'officiers séculiers dont il se faisoit accompagner, comme s'il se fût agi de détruire quelque maison diffamée par les plus grands désordres et par les plus énormes excès; tout cela sans aucun examen juridique, sans plainte et sans réquisition de son official, et sans avoir prononcé aucune sentence; et le crime pour lequel il les traitoit si durement étoit de n'avoir pas la créance humaine que des propositions étoient dans un livre qu'elles n'avoient point lu et qu'elles n'étoient point capables de lire, et qu'il n'avoit vraisemblablement jamais lu lui-même. Elles dressèrent donc dès le lendemain de l'enlèvement de leurs mères un procès-verbal fort exact de tout ce qui s'étoit passé dans cette action. Elles en avoient déjà dressé un autre de la visite où M. l'archevêque leur avoit interdit les sacrements. Elles signèrent ensuite une procuration pour obtenir en leur nom un relief d'appel comme d'abus. Elles l'obtinrent en effet, et le firent signifier à M. l'archevêque, qui fut assigné à comparoître au parlement. Il ne fut pas difficile à ce prélat, comme on peut penser, d'évoquer toute cette affaire au conseil, où il les fit assigner elles-mêmes. Mais

comment auroient-elles pu se défendre ? Il y avoit des ordres très-sévères pour leur interdire toute communication avec les personnes du dehors, et on mit même à la bastille un très-honnête homme qui depuis plusieurs années prenoit soin, par pure charité, de leurs affaires temporelles. Ainsi il ne leur restoit d'autre parti que celui de souffrir et de prier Dieu. Il arriva néanmoins que, sans leur participation, quelques copies de leurs procès-verbaux tombèrent entre les mains de quelques personnes, et bientôt furent rendues publiques : ce fut une très-sensible mortification pour M. l'archevêque. En effet, rien ne lui pouvoit être plus désagréable que de voir ainsi révéler tout ce qui s'étoit passé en ces occasions. Comme il n'y eut jamais d'homme moins maître de lui quand il étoit une fois en colère, et que d'ailleurs il n'avoit pas cru devoir être beaucoup sur ses gardes en traitant avec de pauvres religieuses qui étoient à sa merci, et qu'il pouvoit pour ainsi dire écraser d'un mot, il lui étoit échappé dans ces deux visites beaucoup de paroles très-basses et très-peu convenables à la dignité d'un archevêque, et même très-puériles, dont il ne s'étoit pas souvenu une heure après, tellement qu'il fut fort surpris et en même temps fort honteux de se voir dans ces procès-verbaux jouant pour ainsi dire le personnage d'une petite femmelette, pendant que les religieuses, toujours maîtresses d'elles-mêmes, lui parloient avec une

force et une dignité toute édifiante. Il fit partout des plaintes amères contre ces deux actes, qu'il traitoit de libelles pleins de mensonges, et en parla au roi avec un ressentiment qui fit contre ces filles, dans l'esprit de sa majesté, une profonde impression qui n'est pas encore effacée. Il se flatta néanmoins qu'elles n'auroient jamais la hardiesse de lui soutenir en face les faits avancés dans ces pièces, et il ne douta pas qu'il ne leur en fît faire une rétractation authentique. Il les fit venir à la grille, et leur tint tous les discours qu'il jugea les plus capables de les effrayer; mais pour toute réponse elles se jetèrent toutes à ses pieds, et, avec une fermeté accompagnée d'une humilité profonde, lui dirent qu'il ne leur étoit pas possible de reconnoître pour fausses des choses qu'elles avoient vues de leurs yeux et entendues de leurs oreilles. Cette réponse si peu attendue lui causa une telle émotion, qu'il lui prit un saignement de nez ou plutôt une espèce d'hémorragie si grande, qu'en très-peu de temps il remplit de sang jusqu'à trois serviettes qu'on lui passa l'une sur l'autre. Les religieuses, de leur côté, étoient plus mortes que vives, et même il y en eut une, nommée sœur Jeanne de la Croix, qui mourut presque subitement de l'agitation que cette affaire lui avoit causée. Elles ne furent pas long-temps sans recevoir des nouvelles marques du ressentiment de M. l'archevêque; et dès l'après-dînée du jour dont nous parlons, il fit

ôter le voile aux novices qui restoient dans la maison, et les fit mettre à la porte. Il destitua toutes les officières qui avoient été nommées par l'abbesse, et mit de son autorité dans les charges toutes celles qui avoient commencé à se laisser gagner par M. Chamillard ; et fit encore enlever cinq ou six religieuses qu'il croyoit les plus capables de fortifier les autres.

De toutes les afflictions qu'eurent alors les religieuses, il n'y en eut point qui leur causa un plus grand déchirement de cœur que celle de se voir abandonnées par cinq ou six de leurs sœurs, qui commencèrent, comme je viens de dire, à se séparer du reste de la communauté, et à rompre cette heureuse union que Dieu y entretenoit depuis tant d'années. Elles furent surtout étonnées au dernier point de la défection de la sœur Flavie. Cette fille, qui autrefois avoit été religieuse dans un autre couvent, avoit désiré avec une extrême ardeur d'entrer à Port-Royal, et y avoit été reçue avec une fort grande charité. Comme elle étoit d'un esprit très-insinuant, et qu'elle témoignoit un fort grand zèle pour la régularité, elle avoit trouvé moyen de se rendre très-considérable dans la maison. Il n'y en avoit point qui parût plus opposée à la signature, jusques-là qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on se soumît pour le droit sans faire quelque restriction qui marquât qu'on ne vouloit point donner atteinte à la grace efficace.

Là-dessus elle citoit les écrits que nous avons dit que M. Pascal avoit faits pour combattre le sentiment de M. Arnauld, et elle citoit même de prétendues révélations où elle assuroit que l'évêque d'Ypres lui étoit apparu. Ce zèle si immodéré, et ces révélations auxquelles on n'ajoutoit pas beaucoup de foi, commencèrent à ouvrir les yeux aux mères, qui reconnoissant beaucoup de légèreté dans cet esprit, l'éloignèrent peu à peu de leur confiance. Ce fut pour elle une injure qui lui parut insupportable; et, voyant qu'elle n'avoit plus la même considération dans la maison, elle songea à se rendre considérable à M. Chamillard. Non-seulement elle prit le parti de signer, mais elle se joignit même à ce docteur et à la mère Eugénie, pour leur aider à persécuter ses sœurs dont elle se rendit l'accusatrice, donnant des mémoires contre elles, et leur reprochant entre autres, certaines dévotions qui étoient très-innocentes dans le fond, et à la plupart desquelles elle-même avoit donné lieu. Nous verrons dans la suite l'usage que les ennemis des religieuses voulurent faire de ces mémoires, et la confusion dont ils furent couverts, aussi bien que la sœur Flavie.

Revenons maintenant aux religieuses qui avoient été enlevées. Dans le moment de l'enlèvement, M. d'Andilly, qui étoit dans l'église, s'approcha de la mère Agnès qui pouvoit à peine marcher, et lui fit ses adieux. Il vit aussi ses trois filles, les sœurs

Angélique de Saint-Jean, Marie-Thérèse et Marie de Sainte-Claire, qui sortirent l'une après l'autre. Elles se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent sa bénédiction, qu'il leur donna avec la tendresse d'un bon père, et la constance d'un chrétien plein de foi ; il les aida à monter en carrosse. L'archevêque voulut lui en faire un crime auprès du roi, l'accusant d'avoir voulu exciter une sédition ; mais la reine-mère assura que M. d'Andilly n'en étoit pas capable. En dispersant ainsi ces religieuses il espéroit les affoiblir, en les tenant dans une dure captivité, privées de tout conseil et de toute communication.

Pendant qu'on tourmentoit ainsi les religieuses de Port-Royal de Paris pour la signature, on fut trois mois entiers sans rien dire à celles des champs, quoiqu'elles eussent déclaré par divers actes qu'elles étoient dans les mêmes sentiments que leurs sœurs, et qu'elles eussent même appelé comme d'abus, de tout le traitement qu'on avoit fait à leurs mères. Quelques personnes crurent que l'archevêque les ménageoit à cause du cardinal de Retz, dont la nièce étoit supérieure de ce monastère. Mais il y a plus d'apparence que comme elles n'avoient point eu de part aux procès-verbaux, ce prélat, à qui tout le reste étoit indifférent, ne se pressoit pas de leur faire de la peine. A la fin cependant il leur fit signifier une sentence par laquelle il les déclaroit désobéissantes, et comme telles les privoit des sa-

crements et de toute voix active et passive dans les élections. Sur cette sentence elles se crurent obligées de lui présenter une requête pour le supplier de vouloir leur expliquer en quoi consistoit la désobéissance qu'il leur reprochoit et qu'il punissoit si sévèrement. Car, si en exigeant la signature il exigeoit la créance antérieure du fait, elles le prioient de se souvenir qu'il leur avoit fait entendre lui-même, qu'elles feroient un fort grand crime de signer ce fait sans le croire; et il étoit à souhaiter pour elles que toute l'église sût que la seule raison pour laquelle on leur interdisoit les sacrements, c'étoit pour avoir obéi à leur archevêque en ne voulant pas faire un mensonge. Si au contraire, comme il l'avoit déclaré depuis peu à plusieurs personnes, et comme il l'avoit dit même expressément dans sa lettre à l'évêque d'Angers, il ne demandoit par la signature que le silence et le respect sur le fait, elles étoient toutes prêtes de signer en ce sens, pourvu qu'il eût la bonté de leur marquer qu'il n'avoit point d'autre intention que celle-là.

Cette requête étoit fort embarrassante pour l'archevêque, qui dans le fond ne tenoit pas toujours un langage bien uniforme sur la signature, disant aux uns qu'il en falloit croire la décision du pape, et aux autres, qu'il savoit bien que l'église n'avoit jamais exigé la décision des faits non révélés. Il y eut même quelques-unes des religieuses de Paris,

qui ne s'engagèrent à signer que parce qu'il leur déclara qu'il leur permettoit de demeurer dans leur doute, et qu'il ne leur demandoit leur souscription que comme une marque de la déférence et du respect qu'elles avoient pour l'autorité de leur supérieur. L'archevêque dans cet embarras crut devoir prendre le parti de ne point répondre à cette requête, et il fit semblant qu'il ne l'avoit point reçue. Mais les religieuses des champs n'en demeurèrent pas là; et ne pouvant supporter sans une extrême peine d'être privées des sacrements, surtout à la fête de Noël qui étoit proche, elles lui écrivirent lettres sur lettres pour le conjurer de les mettre en état de lui obéir. Enfin il leur écrivit; mais, au lieu de leur donner l'explication qu'elles lui demandoient, il se contenta de leur reprocher en termes généraux leur orgueil et leur opiniâtreté, les traitant de demi-savantes qui avoient l'insolence de demander à leur archevêque des explications sur des choses si faciles à entendre, et qu'elles entendoient aussi bien que lui. Mais cette réponse ne le tira point encore d'affaire; elles lui présentèrent une seconde requête plus pressante que la première, le conjurant au nom de Jésus-Christ de ne les point séparer des sacrements, sans leur expliquer le crime pour lequel on les en séparoit. Ces requêtes firent grand bruit; et l'archevêque, qui vit que la requête et la demande des religieuses paroissoient raisonnables à tout le monde, conçut

bien qu'il ne lui étoit pas permis de demeurer plus long-temps dans le silence. Il écrivit donc aux religieuses, qu'il étoit juste de les satisfaire sur les difficultés qu'elles lui proposoient, et qu'il y satisferoit dès que les grandes affaires des religieuses de Paris lui en donneroient le loisir. Mais cet éclaircissement ne vint point, non plus que les réponses qu'il avoit promis de faire à l'évêque d'Aleth et à d'autres prélats qui lui avoient écrit sur la même affaire; et cependant les religieuses des champs demeurèrent séparées des sacrements, aussi bien que leurs sœurs de Paris.

L'archevêque sentoit bien par toutes les raisons que l'on objectoit tous les jours contre son mandement, et par la nécessité où il étoit de se contredire lui-même en mille rencontres, que la foi humaine n'étoit pas si claire qu'il s'étoit imaginé, et il eut le déplaisir de la voir en peu de temps aussi décriée que la foi divine de M. de Marca son prédécesseur. Pas un évêque en France ne s'avisa de la demander, ou pour mieux dire, il n'y avoit guère que le diocèse de Paris où l'on fût inquiété pour le formulaire. Le père Annat crut enfin que tout le mal venoit de ce qu'on ne vouloit point reconnoître l'autorité des assemblées qui en avoient ordonné la souscription, et jugea qu'il falloit s'adresser au pape pour lui demander qu'il confirmât le formulaire, ou qu'il en fît un qui contînt les mêmes choses.

Le roi fit donc prier le pape par son ambassadeur, qu'il lui plût d'envoyer un formulaire qui contînt le fait et le droit comme celui de l'assemblée, et d'obliger tous les ecclésiastiques du royaume tant séculiers que réguliers, même les religieuses et les maîtres d'école, de le signer sous les peines que les canons ordonnent contre les hérétiques. Nous avons déjà dit que le pape n'avoit jamais approuvé que les évêques s'ingérassent de signer des formules de foi ni d'en exiger la souscription, et que dans tous les brefs qu'il avoit écrits aux assemblées du clergé pour les louer du grand zèle qu'elles apportoient à faire exécuter sa constitution et celle de son prédécesseur, il s'étoit bien gardé de leur dire un mot de leur formulaire. Ce fut donc pour lui un fort grand sujet de joie, que regardant comme inutile cet ouvrage qui avoit occupé tant d'assemblées, on eût enfin recours à l'autorité du saint-siége. La cour de Rome ne pouvoit surtout se lasser d'admirer qu'après tout l'éclat qu'on venoit de faire en France contre l'infaillibilité du pape, même dans les choses de foi, après qu'on avoit fait enregistrer dans tous les parlements et dans toutes les universités les articles de la Sorbonne sur cette matière, on en vînt à supplier le pape d'établir cette même infaillibilité dans les faits non révélés, et d'obliger toute la France à reconnoître cette doctrine sous peine d'hérésie. Le pape envoya le formulaire tel qu'on le lui deman-

doit, c'est-à-dire, tout semblable à celui des évêques, excepté que pour en rendre la signature plus authentique, il y ajouta un serment par lequel ceux qui signoient prenoient Dieu à témoin de la sincérité de leur souscription ; et ce formulaire fut inséré dans un bref que sa sainteté adressoit au roi.

Mais, ce bref étant arrivé, on s'aperçut tout à coup qu'on n'en pouvoit faire aucun usage, à cause que le parlement, où on le vouloit faire enregistrer, ne reconnoît d'autres expéditions de Rome que ce qu'on appelle des constitutions plombées. Il fallut donc renvoyer le bref, et prier le pape de le changer en une bulle. Le roi porta lui-même cette bulle au parlement, et y joignit une déclaration la plus foudroyante que l'on pût faire pour obliger tout le monde à la signature. Cette déclaration enchérissoit beaucoup sur la bulle. On y défendoit toutes sortes d'explications et de restrictions, sous les mêmes peines qui étoient portées contre ceux qui refuseroient de souscrire. Tous les ecclésiastiques y étoient obligés par la privation de leurs bénéfices, les évêques par la saisie de leur temporel; et personne ne pouvoit plus être reçu au sous-diaconat sans avoir signé. Cependant toutes ces précautions n'empêchèrent pas qu'il n'y eût beaucoup de diversité dans la manière dont les évêques exigeoient les signatures dans leurs diocèses. Plusieurs d'entr'eux reçurent les restrictions

et les explications sur le fait. Il y en eut un grand nombre qui déclarèrent de bouche à leurs ecclésiastiques, que l'église ne demandant sur les faits que le simple respect, on ne s'obligeoit point à autre chose par les souscriptions. Il y en eut même qui insérèrent ces déclarations dans les procès-verbaux qui demeurèrent dans leurs greffes; et enfin, quatre évêques les plus célèbres qui fussent en France pour leur piété, je veux dire les évêques d'Aleth, de Beauvais, d'Angers et de Pamiers, firent ces déclarations par des mandements qu'ils firent publier dans leurs diocèses. L'évêque de Noyon fit aussi la même chose. Nous verrons dans la suite l'effet que produisirent ces mandements. L'archevêque de Paris ne fut pas peu embarrassé sur la manière dont il tourneroit le sien. Il n'avoit garde d'exiger la même créance sur le fait que sur le droit, après avoir accusé d'extravagance et de malice ceux qui confondoient ces deux choses. Il n'osoit pas non plus reparler de sa foi humaine qu'il voyoit abandonnée de tout le monde. Voici l'expédient qu'il prit pour essayer de se tirer d'affaire. Il distingua le fait et le droit dans son ordonnance, mais il se servit pour cela de termes si obscurs, qu'on ne savoit précisément ce qu'il demandoit, disant qu'il falloit une soumission de foi divine pour les dogmes, et quant au fait, *une véritable soumission par laquelle on acquiesce.*

L'obscurité de cette ordonnance, et le serment

dont j'ai parlé, rendirent aux religieuses de Port-Royal la signature de ce second formulaire bien plus difficile que celle du premier. Mais avant que de passer plus loin, il est bon de dire ici en quel état étoient ces filles quand la nouvelle bulle arriva en France. Nous avons vu que l'archevêque en avoit fait enlever jusqu'au nombre de dix-huit, qu'il avoit dispersées en divers couvents. L'abbesse fut conduite à Meaux par l'évêque de Meaux son frère, à qui on l'avoit confiée, et qui la mit dans le couvent de la visitation qui est dans cette ville. La mère Agnès fut renfermée dans le couvent de la visitation du faubourg Saint-Jacques, avec une de ses nièces qu'on voulut bien laisser auprès d'elle pour la servir. Les autres furent séparées en différents monastères tant à Paris qu'à Saint-Denis, et principalement dans les couvents d'ursulines, de célestes ou filles bleues, et de la visitation. On les avoit voulu loger dans d'autres maisons, entr'autres chez les carmélites; mais comme on savoit l'intention de M. l'archevêque, qui étoit de tenir ces filles dans une très-rude captivité, on avoit fait de grandes difficultés dans la plupart de ces maisons de les recevoir, et de contribuer aux mauvais traitements qu'on leur vouloit faire. Il y eut entr'autres une abbesse à qui on en voulut donner une, mais elle déclara en la recevant, qu'elle prétendoit lui donner la même liberté qu'elle auroit pu avoir à Port-Royal, et la traiter comme une de ses filles:

elle tint parole, et fit tant d'honneurs à cette religieuse, que l'archevêque la lui ôta au bout de deux jours. On ne peut aussi s'empêcher de rendre justice à la mère de la Fayette, supérieure de Chaillot, qui ayant été obligée de recevoir une de ces religieuses, la traita avec une charité extraordinaire tout le temps qu'elle fut dans son monastère. Il n'en fut pas de même des autres maisons où ces religieuses furent renfermées. On peut voir dans la relation de la sœur Angélique Arnauld, la manière dont elle fut traitée chez les filles bleues de Paris. La plupart des autres le furent à peu près de la même sorte.

La signature de ce second formulaire fut même à quelques-unes qui avoient signé, une occasion de comprendre la faute qu'elles avoient faite, et de la réparer. Ainsi tout ce que fit l'archevêque pour engager ces saintes filles à signer son nouveau mandement et le formulaire d'Alexandre VII, fut inutile. Le très-grand nombre, tant de celles qui furent dispersées que de celles qui demeurèrent dans leur monastère, se soutint au milieu de cette violence et de cette séduction. La sagesse et le courage que montrèrent ces religieuses est un miracle de la main du Tout-Puissant, qui a peu d'exemples dans l'histoire de l'église. Elles avoient dressé diverses relations [1] de ce qui se passa dans

[1] On a donné au public ces relations en 1724.

cette persécution. On y voit les attaques qu'elles ont eu à soutenir, les situations étranges où se sont trouvées celles qui étoient captives dans différents couvents, les sentiments et les lumières par lesquelles Dieu les soutenoit dans leur affliction. C'étoit par obéissance à leurs supérieures qu'elles avoient dressé ces relations, qui contiennent un portrait bien naturel de leur esprit et de leur cœur. On y trouve avec une simplicité et une candeur inimitable, une sublimité de vues, une générosité, une sagesse, une piété, une lumière, qui feroient presque douter que ce fût l'ouvrage de ces filles, à ceux qui ne connoîtroient pas l'esprit du Port-Royal, et qui ne feroient pas réflexion que Dieu se plaît souvent à faire éclater la force de sa grace dans ce qu'il y a de plus foible. Une société d'hommes superbes osoit disputer à Dieu sa toute-puissance sur les cœurs; il étoit digne de Dieu d'en donner une preuve éclatante en remplissant de simples filles persuadées de leur néant, et qui attendoient tout de la grace, d'une sagesse et d'une magnanimité qui fait encore le sujet de l'admiration et de la confusion des hommes les plus forts et les plus éclairés. Ce que nous venons de dire ne paroîtra pas exagéré à quiconque lira les relations de Port-Royal, ou seulement celle de la mère Angélique de Saint-Jean, fille de M. d'Andilly.

Dieu soutenoit et conduisoit par lui-même ces

admirables vierges. Les grands hommes qui auroient pu les éclairer et les encourager étoient eux-mêmes obligés de se cacher, pour éviter les violences que l'on vouloit exercer contre eux. Ainsi ils ne pouvoient que rarement et avec une extrême difficulté faire parvenir leurs avis jusqu'à ces religieuses, et ils ne le pouvoient en aucune sorte à l'égard de celles qui étoient captives en différents couvents. Dans le peu de commerce qu'ils avoient avec les deux monastères de Port-Royal, ils étoient plus occupés à modérer leur courage qu'à leur en inspirer. Elles avoient en effet une peine infinie à entrer dans les condescendances et les tempéraments que ces théologiens croyoient permis. On peut voir dans l'Apologie de Port-Royal, quelle peine elles eurent de signer le premier mandement des grands vicaires du cardinal de Retz, tant elles craignoient tout ce qui sembloit leur faire prendre part à l'espèce de conspiration formée contre la vérité.

Quelques-unes cédèrent; on ne doit point en être surpris. Ce qui est étonnant, c'est qu'il y en ait eu si peu qui aient succombé à une si terrible tentation. Parmi quatre-vingts religieuses de chœur qui étoient dans les deux maisons quand la persécution commença en 1661, il étoit difficile qu'il ne s'en trouvât pas quelqu'une, ou qui n'eût pas une vertu solide, ou qui ne l'eût pas à l'épreuve d'une telle tempête. Dans la privation totale de tout con-

seil, quelques-unes des captives se déterminèrent à signer, parce qu'on s'étudia à embrouiller cette affaire par des subtilités qu'elles ne pouvoient démêler, et qui leur cachoient le véritable état des choses. L'archevêque même, pour les porter à la signature, leur déclaroit verbalement qu'il ne demandoit pas d'elles la créance du fait. Mais quelque pardonnable que fût leur faute, elles en conçurent une vive douleur dès qu'elles connurent l'état des choses, et que le trouble où elles s'étoient trouvées se fut dissipé. Il y en eut deux dans la maison de Paris, les sœurs Flavie et Dorothée, dont la chute fut bien plus funeste, parce que l'ambition en fut le principe. Elles signèrent le formulaire, et contribuèrent à séduire huit ou dix de leurs sœurs, qui étoient des esprits foibles, et dont il y en avoit deux imbéciles. Elles agirent ensuite de concert avec M. l'archevêque et les filles de la visitation, pour tourmenter celles qui demeuroient fidèles à leurs devoirs et à leur conscience. Cependant la cause de ces saintes religieuses, ou plutôt celle de l'église, étoit défendue par des écrits lumineux. M. Arnauld, aidé de M. Nicole, entreprit de faire connoître leur innocence. L'Apologie de Port-Royal, les Imaginaires, et tant d'autres ouvrages solides et convaincants, manifestoient à toute la terre l'injustice de cette persécution. Mais, comme on ne pouvoit montrer l'innocence des religieuses sans dévoiler la turpi-

tude de leurs persécuteurs, ces mêmes écrits qui justifioient les religieuses opprimées, mettoient en fureur leurs ennemis, qui les persécutoient avec encore plus de chaleur.

Au reste, M. de Péréfixe lui-même faisoit leur apologie, en avouant qu'il n'avoit rien trouvé que de régulier et d'édifiant dans la visite qu'il avoit faite. Il publioit souvent, dans le temps même qu'il les traitoit avec la plus grande rigueur, que *ces filles étoient pures comme des anges;* mais il ajoutoit *qu'elles étoient orgueilleuses comme des démons;* parce qu'il lui plaisoit de traiter d'orgueil insupportable, le refus d'obéir à un commandement qu'il n'auroit pas dû leur faire, qui, quand il auroit été juste, n'étoit d'aucune utilité, et auquel elles ne pouvoient se soumettre sans blesser la sincérité. D'ailleurs il avouoit qu'elles n'étoient attachées à aucune erreur, et se trouvoit quelquefois embarrassé quand elles le pressoient d'expliquer nettement ce qu'il leur demandoit. C'est ce que nous avons vu en parlant des requêtes que lui présentèrent les religieuses du monastère des champs.

LETTRES
DE
JEAN RACINE,
PUBLIÉES
PAR LOUIS RACINE, SON FILS.

LETTRES

DE

JEAN RACINE

A SES AMIS.

A M. LE VASSEUR.

Paris, le 5 septembre 1660.

L'ODE est faite[1], et je l'ai donnée à M. Vitart pour la faire voir à M. Chapelain. S'il n'étoit point si tard, j'en ferois une autre copie pour vous; mais il est dix heures du soir, et d'ailleurs je crains furieusement le chagrin où vous met votre maladie, et qui vous rendroit peut-être assez difficile pour ne rien trouver de bon dans mon ode. Cela m'embarrasseroit, et l'autorité que vous avez sur moi pourroit produire en cette rencontre un aussi mauvais effet qu'elle en produit de bons en toutes les autres. Néanmoins, comme il y a espérance que

[1] L'ode intitulée *la Nymphe de la Seine*. M. Vitart son oncle la porta à Chapelain. Ce M. le Vasseur, si intime ami alors de mon père et environ du même âge, étoit un parent de M. Vitart.

cette maladie ne durera pas, je vous enverrai demain une copie. Je crains encore que vos notes ne viennent tard.

Quoi qu'il en soit, je vais vous écrire par avance une stance et demie. Ce n'est pas que je les croie les plus belles, mais c'est qu'elles sont sur l'entrée de la reine.

[1] Qu'il vous faisoit beau voir en ce superbe jour
Où, sur un char conduit par la Paix et l'Amour,
Votre illustre beauté triompha sur mes rives!
Les discords après vous se voyoient enchaînés.
Mais hélas! que d'ames captives
Virent aussi leurs cœurs en triomphe menés!

Tout l'or dont se vante le Tage,
Tout ce que l'Inde sur ses bords
Vit jamais briller de trésors,
Sembloit être sur mon rivage.
Qu'étoit-ce toutefois de ce grand appareil,
Dès qu'on jetoit les yeux sur l'éclat nompareil
Dont vos seules beautés vous avoient entourée?
Je sais bien que Junon parut moins belle aux dieux
Et moins digne d'être adorée,
Lorsqu'en nouvelle reine elle entra dans les cieux.

Peut-être trouverez-vous d'autres strophes qui ne vous paroîtront pas moins belles.

Je ne sais si vous avez connoissance de quelques

[1] Quoiqu'il paroisse si content de ces vers, il ne conserva pas les premiers. On lui critiqua apparemment *les discords*, mot qui lui plaisoit et par lequel il vouloit imiter Malherbe. La stance suivante est telle qu'elle subsiste aujourd'hui.

Lettres qui font un grand bruit. Elles sont de M. le cardinal de Retz. Je les ai vues, mais en des mains dont je ne pouvois les tirer. On craint à Paris quelque chose de plus fort, comme un interdit. Cela passe ma portée. Adieu.

AU MÊME.

Paris, le 8 septembre 1660.

Je vous envoie mon sonnet[1], c'est-à-dire, un nouveau sonnet; car je l'ai tellement changé hier au soir que vous le méconnoîtrez : mais je crois que vous ne l'en approuverez pas moins. En effet, ce qui le rend méconnoissable, est ce qui vous le doit rendre plus agréable, puisque je ne l'ai si défiguré que pour le rendre plus beau et plus conforme aux règles que vous me prescrivîtes hier, qui sont les règles mêmes du sonnet. Vous trouviez étrange que la fin fût une suite si différente du commencement. Cela me choquoit de même que vous; car les poètes ont cela des hypocrites, qu'ils défendent toujours ce qu'ils font, mais que leur conscience ne les laisse jamais en repos. J'avois bien reconnu ce défaut, quoique je fisse tout mon possible pour montrer que ce n'en étoit pas un; la force de vos raisons

[1] Il fit en même temps le sonnet qu'il appelle dans la lettre suivante son *triste sonnet*, à cause des réprimandes qui lui vinrent de Port-Royal lorsqu'on y apprit qu'il faisoit des vers.

étant ajoutée à celle de ma conscience a achevé de me convaincre : je me suis rangé à la raison, et j'y ai aussi rangé mon sonnet. J'en ai changé la pointe, ce qui est le plus considérable dans ces ouvrages; j'ai fait comme un nouveau sonnet. Ma conscience ne me reproche plus rien; et j'en prends un assez bon augure. Je souhaite qu'il vous satisfasse de même.

J'ai lu toute la Callipédie[1], et je l'ai admirée. Il me semble qu'on ne peut faire de plus beaux vers latins. Balzac diroit qu'ils sentent tout-à-fait l'ancienne Rome et la cour d'Auguste, et que le cardinal Du Perron les auroit lus de bon cœur. Pour moi qui ne sais pas si bien quel étoit le goût de ce cardinal, et qui m'en soucie fort peu, je me contente de vous dire mon sentiment. Vous trouverez dans cette lettre plusieurs ratures; mais vous les devez pardonner à un homme qui sort de table. Vous savez que ce n'est pas le temps le plus propre pour concevoir les choses bien nettement; et je puis dire, avec autant de raison que l'auteur de la Callipédie, qu'il ne faut pas se mettre à travailler sitôt après le repas.

Nimirum crudam si ad læta cubilia portas
Perdicem, etc.

Mais il ne m'importe de quelle façon je vous écrive, pourvu que j'aie le plaisir de vous entretenir; de

[1] Poëme latin composé par Quillet.

même qu'il me seroit bien difficile d'attendre après la digestion de mon souper, si je me trouvois à la première nuit de mes noces. Je ne suis pas assez patient pour observer tant de formalités. Cela est pitoyable de se priver d'un entretien pour trois ou quatre ratures. Mais M. Vitart monte à cheval, et il faut que je parte avec lui. Je vous écrirai plus au long une autre fois. *Vale et vive.*

AU MÊME.

Paris, le 13 septembre 1660.

Pourquoi ne voulez-vous plus me venir voir, et aimez-vous mieux me parler par lettres? N'est-ce point que vous imaginez que vous en aurez plus d'autorité sur moi, et que vous en conserverez mieux la majesté de l'empire? *Major è longinquo reverentia.* Croyez-moi, Monsieur, il n'est pas besoin de cette politique; vos raisons sont trop bonnes d'elles-mêmes, sans être appuyées de ces secours étrangers. Votre présence me seroit plus utile que votre absence, car, l'ode étant presque imprimée, vos avis arriveront trop tard.

Elle a été montrée à M. Chapelain. Il a marqué quelques changements à faire. Je les ai faits, et j'étois très-embarrassé pour savoir si ces changements n'étoient point eux-mêmes à changer. Je ne savois à qui m'adresser. M. Vitart est rarement

capable de donner son attention à quelque chose. M. l'Avocat n'en donne pas beaucoup non plus à ces sortes de choses. Il aime mieux ne voir jamais une pièce, quelque belle qu'elle soit, que de la voir une seconde fois. Si bien que j'étois prêt de consulter, comme Malherbe, une vieille servante, si je ne m'étois aperçu qu'elle est janséniste comme son maître, et qu'elle pourroit me déceler; ce qui seroit ma ruine entière, vu que je reçois encore tous les jours lettres sur lettres, ou, pour mieux dire, excommunications sur excommunications, à cause de mon triste sonnet. Ainsi, j'ai été obligé de m'en rapporter à moi seul de la bonté de mes vers. Voyez combien votre présence m'auroit fait de bien. Mais puisqu'il n'y a plus de remède, il faut que je vous rende compte de ce qui s'est passé. Je ne sais si vous vous y intéressez, mais je suis si accoutumé à vous faire part de mes fortunes, bonnes ou mauvaises, que je vous punirois moins que moi-même en vous les taisant.

M. Chapelain a donc reçu l'ode avec la plus grande bonté du monde. Tout malade qu'il étoit, il l'a retenue trois jours, et a fait des remarques par écrit, que j'ai fort bien suivies. M. Vitart n'a jamais été si aise qu'après cette visite; il me pensa confondre de reproches, à cause que je me plaignois de la longueur de M. Chapelain. Je voudrois que vous eussiez vu la chaleur et l'éloquence avec laquelle il me querella. Cela soit dit en passant.

Au sortir de chez M. Chapelain, il alla voir M. Perrault, contre notre dessein, comme vous savez; il ne s'en put empêcher, et je n'en suis pas marri à présent. M. Perrault lui dit aussi de fort bonnes choses, qu'il mit par écrit, et que j'ai encore toutes suivies, à une ou deux près, où je ne suivrois pas Apollon lui-même. C'est la comparaison de Vénus et de Mars qu'il récuse, à cause que Vénus est une prostituée. Mais vous savez que, quand les poëtes parlent des dieux, ils les traitent en divinités, et par conséquent comme des êtres parfaits, n'ayant même jamais parlé de leurs crimes comme s'ils eussent été des crimes; car aucun ne s'est avisé de reprocher à Jupiter et à Vénus leurs adultères: et si cela étoit, il ne faudroit plus introduire les dieux dans la poésie, vu qu'à regarder leurs actions, il n'y en a pas un qui ne méritât d'être brûlé si on leur faisoit bonne justice.

Mais, en un mot, j'ai pour moi Malherbe, qui a comparé la reine Marie à Vénus, dans quatre vers aussi beaux qu'ils me sont avantageux, puisqu'il y parle de l'amour de Vénus.

Telle n'est point la Cythérée,
Quand d'un nouveau feu s'allumant,
Elle sort pompeuse et parée
Pour la conquête d'un amant.

Voilà ce qui regarde leur censure. Je ne vous dirai rien de leur approbation, sinon que M. Perrault a dit que l'ode étoit très-bonne; et voici les paroles

de M. Chapelain[1], que je vous rapporterai comme le texte de l'évangile, sans y rien changer. Mais aussi *c'est M. Chapelain*, comme disoit à chaque mot M. Vitart. *L'ode est fort belle, fort poétique, et il y a beaucoup de stances qui ne peuvent être mieux. Si l'on repasse le peu d'endroits que j'ai marqués, on en fera une fort belle pièce.* Il a tant pressé M. Vitart de lui en nommer l'auteur, que M. Vitart veut à toute force me mener chez lui : il veut qu'il me voie. Cette vue nuira bien sans doute à l'estime qu'il a pu concevoir de moi.

Ce qu'il y a eu de plus considérable à changer, ç'a été une stance entière, qui est celle des Tritons. Il s'est trouvé que les Tritons n'avoient jamais logé dans les fleuves, mais seulement dans la mer. Je les ai souhaités bien des fois noyés tous tant qu'ils sont, pour la peine qu'ils m'ont donnée. J'ai donc refait une autre stance. Mais *Poichè da tutti i lati ho pieno il foglio*, adieu. Je suis, etc.

[1] Chapelain étoit alors le souverain juge du Parnasse : jamais poète vivant n'a été en si grande vénération. *O quantum est in rebus inane!*

AU MÊME.

Babylone [1], le 26 janvier 1661.

Je sais que M. l'Avocat vous proposa hier de me venir voir, et que cette proposition vous effraya. Vous n'êtes pas d'humeur à quitter les dames pour aller voir des prisonniers. Dieu vous garde de l'être jamais ! Je jure par toutes les divinités qui président aux prisons (je crois qu'il n'y en a point d'autres que la justice, ou Thémis en termes de poètes) je jure donc par Thémis, que je n'aurai jamais le moindre mouvement de pitié pour vous, et que je me changerai en pierre, comme Niobé, pour être aussi dur pour vous, que vous l'avez été pour moi; au lieu que M. l'Avocat ne sera pas plutôt dans un des plus noirs cachots de la Bastille (car un homme de sa conséquence ne sauroit jamais être prisonnier que d'état) il n'y sera pas plutôt, en vérité, que j'irai m'enfermer avec lui : et croyez que ma reconnoissance ira de pair avec mon ressentiment.

Vous vous attendez peut-être que je m'en vais vous dire que je m'ennuie beaucoup à Babylone,

[1] Il étoit alors à Chevreuse; et il date de Babylone par plaisanterie, pour faire entendre qu'il y est captif, et qu'il s'y ennuie autant que les juifs s'ennuyoient à Babylone.

et que je vous dois réciter les lamentations que Jérémie y a autrefois composées. Mais je ne veux pas vous faire pitié, puisque vous n'en avez pas déjà eu pour moi; je veux vous braver, au contraire, et vous montrer que je passe fort bien mon temps. Je vais au cabaret [1] deux ou trois fois le jour. Je commande à des maçons, à des vitriers et à des menuisiers, qui m'obéissent assez exactement, et me demandent de quoi boire. Je suis dans la chambre d'un duc et pair: voilà pour ce qui regarde le faste : car dans un quartier comme celui-ci, où il n'y a que des gueux, c'est grandeur que d'aller au cabaret. Tout le monde n'y peut aller.

J'ai des divertissements plus solides, quoiqu'ils paroissent moins; je goûte tous les plaisirs de la vie solitaire : je suis tout seul, et je n'entends pas le moindre bruit : il est vrai que le vent en fait beaucoup, et même jusqu'à faire trembler la maison; mais il y a un poète qui dit :

O quàm jucundum est recubantem audire susurros
Ventorum, et somnos, imbre juvante, sequi!

Ainsi, si je voulois, je tirerois ce vent à mon avantage; mais je vous assure qu'il m'empêche de dormir toute la nuit, et je crois que le poète vouloit parler de ces zéphirs flatteurs,

[1] C'étoit l'usage alors d'aller au cabaret, comme on va aujourd'hui au café.

Che debattendo l'ali
Lusingano il sonno de' mortali.

Je lis des vers, je tâche d'en faire, je lis les aventures de l'Arioste, et je ne suis pas moi-même sans aventure. Une dame me prit hier pour un sergent. Venez me voir, nous irons au cabaret ensemble; on vous prendra pour un commissaire, et nous ferons trembler tout le quartier. Faites ce que vous voudrez, mais ne faites rien par pitié, car je ne vous en demande pas le moins du monde.

AU MÊME.

1661.

Vous vous êtes fait, Monsieur, un terrible ennemi. M. de la Charles commença hier contre vous une harangue qui ne finira qu'avec sa vie, si vous n'y donnez ordre, et que vous ne lui fermiez la bouche par une lettre d'excuses, qui fasse le même effet que cette miche dont Enée remplit la triple gueule de Cerbère. Pour moi dès que je le vis commencer, je n'attendis pas que l'exorde de la harangue fût fini; je crus que le seul parti que je devois prendre c'étoit de m'enfuir, en disant, *monsieur a raison*, pour ne pas tomber dans cet inconvénient où me jeta autrefois le dur essai de sa meurtrière éloquence.

J'étois à l'hôtel de Babylone quand M. l'Avocat y apporta vos lettres. Mademoiselle Vitart lisant que vous alliez prendre les eaux de Bourbon, ne put s'empêcher de crier comme si vous étiez déjà mort. Elle dit cela avec chaleur : M. Vitart s'en aperçut, prit la lettre, et après s'être frotté les yeux,

Tre volto, e quatre, e sei lesse lo scritto,

et ayant regardé ensuite mademoiselle Vitart, il lui demanda *con in ciglio fieramente inarcato*, ce que tout cela vouloit dire. Elle fut obligée de lui dire quelques mots à l'oreille, que je n'entendis pas.

Mais je fais réflexion que je ne vous parle point de votre poésie; j'ai tort, je l'avoue, et je devrois considérer qu'étant devenu poète, vous êtes devenu sans doute impatient; c'est une qualité inséparable des poètes, aussi bien que des amoureux, qui veulent qu'on laisse toutes choses, pour ne leur parler que de leur passion et de leurs ouvrages. Je ne vous parlerai point de votre amour : un homme aussi délicat que vous ne sauroit manquer d'avoir fait un beau choix, et je suis persuadé que votre belle mérite les adorations de tous tant que nous sommes, puisque vous l'avez jugée digne des vôtres, jusqu'à devenir poète pour elle. Cela me confirme de plus en plus que l'amour est celui de tous les dieux qui sait mieux le chemin du Parnasse. Avec un si bon conducteur vous n'avez garde de man-

quer d'y être bien reçu : d'ailleurs, les muses vous connoissoient déjà de réputation, et sachant que vous étiez bien venu parmi toutes les dames, il ne faut point douter qu'elle ne vous aient fait le plus obligeant accueil du monde.

Utque viro Phœbi chorus assurrexerit omnis.

Ils ne sont pas seulement amoureux, la justesse y est toute entière. Néanmoins si j'ose vous dire mon sentiment sur deux ou trois mots, celui de *radieux* est un peu trop antique pour un homme tout frais sorti du Parnasse : j'aurois tâché de mettre *impérieux*, ou quelque autre mot. J'aurois aussi retranché ces deux vers, *Ainsi si comme nous*, et le suivant; ou je leur aurois donné un sens, car il me semble qu'ils n'en ont point.

Vous m'accuserez peut-être de trop d'inhumanité, de traiter si rudement les fils aînés de votre muse et de votre amour; je ne veux pas dire les fils uniques : la muse et l'amour n'en demeureront pas là; mais au moins cela vous doit faire voir réciproquement que je n'ai rien de caché pour vous, et que ce n'est point par flatterie que je vous loue, puisque je prends la liberté de vous censurer. *Scito eum pessimè dicere, qui laudabitur maximè.* En effet, quand une chose ne vaut rien, c'est alors qu'on la loue démesurément, et qu'on n'y trouve rien à redire, parce que tout y est également à blâmer. Il n'en est pas de même de vos vers; ils

sont aussi naturels qu'on le peut desirer, et vous ne devez pas plaindre le sang qu'ils vous ont coûté. Ne vous amusez pas pourtant à vous épuiser les veines, pour continuer à faire des vers, si ce n'est qu'à l'exemple de la femme de Sénèque, vous ne vouliez témoigner la grandeur de votre amour; mais je ne crois pas que les beaux yeux qui vous ont blessé soient si sanguinaires, et que ces marques de votre amour lui soient plus agréables qu'une santé forte et robuste.

M. du Chêne est votre serviteur. M. d'Houy est ivre, tant je lui ai fait boire de santés : et moi je suis tout à vous.

AU MÊME.

Paris, le 3 juin 1661.

M. l'Avocat vient de m'apporter une de vos lettres, et veut absolument que nous soyons réconciliés ensemble : je gagne trop à cette réunion pour m'y opposer. Aussi bien, comme les choses imparfaites recherchent naturellement de se joindre avec les plus parfaites, je serois un monstre dans la nature, si étant *creux*[1] comme je suis, je refusois de

[1] Ces plaisanteries sur le mot *creux* roulent sur ce que M. l'Avocat avoit toujours ce mot à la bouche, pour dire *inutile*, *frivole*, etc.

me joindre et de m'attacher au solide, tandis que ce même solide tâche d'attirer à lui ce même creux,

Quod quoniam per se nequeat constare, necesse est
Hærere.

C'est de Lucrèce qu'est cette maxime; et c'est de lui que j'ai appris qu'il falloit me réunir avec M. l'Avocat. Et il faut bien que vous l'ayez lu aussi; car il me semble que la lettre que vous avez écrite à ce grand partisan du solide, est toute pleine des maximes de mon auteur. Il dit comme vous qu'il ne faut pas que tout soit tellement solide, qu'il n'y ait un peu de creux parmi nous.

Nec tamen undique corporeâ stipata tenentur
Omnia naturâ, namque est in rebus inane.

Mais sortons de cette matière, qui elle-même est trop solide, et mêlons-y un peu de notre creux.

Avouez, Monsieur, que vous êtes pris, et que vous laisserez votre pauvre cœur à Bourbon. Je vois bien que ces eaux ont la même force que ces fameuses eaux de Bayes : c'est un lac célèbre en Italie, quand il ne le seroit que par les louanges d'Horace et des autres poètes latins. On y alloit en ce temps, et peut-être y va-t-on encore, comme vos semblables vont à Bourbon et à Forges. Ces eaux sont chaudes comme les vôtres, et il y a un auteur qui en rapporte une plaisante raison. Je voudrois, pour votre satisfaction, que cet auteur

fût ou Italien ou Espagnol; mais la destinée a voulu encore que celui-ci fût Latin. Il parle donc du lac de Bayes, et voici ce qu'il en dit à peu près :

C'est là qu'avec le dieu d'Amour
Vénus se promenoit un jour.
Enfin, se trouvant un peu lasse,
Elle s'assit sur le gazon;
Mais ce mauvais petit garçon
Qui ne peut se tenir en place,
Lui répondit : Ça, votre grace,
Je ne suis point las comme vous.
Vénus se mettant en courroux,
Lui dit : Fripon, vous aurez sur la joue.
Il fallut donc qu'il filât doux,
Et vint s'asseoir à ses genoux.
Cependant tous ses petits frères,
Les Amours qu'on nomme vulgaires,
Peuple qu'on ne sauroit nombrer,
Passoient le temps à folâtrer.

Ce seroit le perdre à crédit que m'amuser à vous faire le détail de tous leurs jeux : vous vous imaginez bien quels peuvent être les passe-temps d'une troupe d'enfants qui sont abandonnés à leur caprice.

Vous jugez bien aussi que les Jeux et les Ris
Dont Vénus fait ses favoris,
Et qui gouvernent son empire,
Ne manquoient pas de jouer et de rire.

A M. DE LA FONTAINE.

Uzès, le 11 novembre 1661.

J'ai bien vu du pays et j'ai bien voyagé
Depuis que de vos yeux les miens ont pris congé.

Mais tout cela ne m'a pas empêché de songer toujours autant à vous que je faisois lorsque nous nous voyions tous les jours,

Avant qu'une fièvre importune
Nous fît courir même fortune,
Et nous mît chacun en danger
De ne plus jamais voyager.

Je ne sais pas sous quelle constellation je vous écris présentement; mais je vous assure que je n'ai point encore fait tant de vers depuis ma maladie. Je croyois même en avoir tout-à-fait oublié le métier. Seroit-il possible que les muses eussent plus d'empire en ce pays que sur les rives de la Seine? Nous le reconnoîtrons dans la suite. Cependant je commencerai à vous dire en prose, que mon voyage a été plus heureux que je ne pensois. Nous n'avons eu que deux heures de pluie jusqu'à Lyon. Notre compagnie étoit gaie et assez plaisante; il y avoit trois huguenots, un Anglais, deux Italiens, un conseiller du Châtelet, deux secrétaires du roi et

deux de ses mousquetaires; enfin nous étions au nombre de neuf ou dix. Je ne manquois pas tous les soirs de prendre le galop devant les autres pour aller retenir mon lit; car j'avois fort bien retenu cela de M. Botreau, et je lui en suis infiniment obligé. Ainsi, j'ai toujours été bien couché; et, quand je suis arrivé à Lyon, je ne me suis senti non plus fatigué que si du quartier de Sainte-Geneviève j'avois été à celui de la rue Galande.

A Lyon je ne suis resté que deux jours, et je m'embarquai sur le Rhône avec deux mousquetaires de notre troupe, qui étoient du Pont-Saint-Esprit. Nous nous embarquâmes, il y a huit jours, dans un vaisseau tout neuf et bien couvert, que nous avions retenu exprès avec le meilleur patron du pays; car il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à bonnes enseignes. Néanmoins, comme il n'avoit point plu du tout devers Lyon, le Rhône étant fort bas, il avoit perdu beaucoup de sa rapidité ordinaire.

On pouvoit sans difficulté
Voir ses naïades toutes nues,
Et qui, honteuses d'être vues;
Pour mieux cacher leur nudité
Cherchoient des places inconnues.
Ces nymphes sont de gros rochers,
Auteurs de mainte sépulture,
Et dont l'effroyable figure
Fait changer de visage aux plus hardis nochers.

Nous fûmes deux jours sur le Rhône, et nous couchâmes à Vienne et à Valence. J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays, et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud pour ses nécessités de nuit. Mais c'est encore bien pis dans ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'un interprète, qu'un Moscovite en auroit besoin dans Paris. Néanmoins je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien; et, comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que je perds toutes mes mesures; comme il arriva hier, qu'ayant besoin de petits clous à broquette pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de broquettes; il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes. Jugez s'il y a sujet d'enrager en de semblables malentendus. Cela iroit à l'infini, si je voulois dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveau-venus en ce pays, comme moi.

Au reste, pour la situation d'Uzès, vous saurez qu'elle est sur une montagne fort haute; et cette

montagne n'est qu'un rocher continuel, si bien qu'en quelque temps qu'il fasse on peut aller à pied sec tout autour de la ville. Les campagnes qui l'environnent sont toutes couvertes d'oliviers qui portent les plus belles olives du monde, mais bien trompeuses pourtant; car j'y ai été attrapé moi-même. Je voulus en cueillir quelques-unes au premier olivier que je rencontrai, et je les mis dans ma bouche avec le plus grand appétit qu'on puisse avoir; mais Dieu me préserve de sentir jamais une amertume pareille à celle que je sentis! j'en eus la bouche toute perdue plus de quatre heures durant; et l'on m'a appris depuis, qu'il falloit bien des lessives et des cérémonies pour rendre les olives douces comme on les mange. L'huile qu'on en tire sert ici de beurre, et j'appréhendois bien ce changement; mais j'en ai goûté aujourd'hui dans les sauces, et, sans mentir, il n'y a rien de meilleur: on sent bien moins l'huile, qu'on ne sentiroit le meilleur beurre de France. Mais c'est assez vous parler d'huile, et vous me pourrez reprocher, plus justement qu'on ne faisoit à un ancien orateur, que mes ouvrages sentent trop l'huile.

Il faut vous entretenir d'autres choses, ou plutôt remettre cela à un autre voyage, pour ne vous pas ennuyer. Je ne me saurois empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province. On m'en avoit dit beaucoup de bien à Paris; mais, sans mentir, on ne m'en avoit encore rien dit au prix de ce

qui en est, et pour le nombre et pour l'excellence : il n'y a pas une villageoise, pas une savetière qui ne disputât de beauté avec les Fouillon et les Menneville. Si le pays, de soi, avoit un peu de délicatesse, et que les rochers y fussent un peu moins fréquents, on le prendroit pour un vrai pays de Cythère. Toutes les femmes y sont éclatantes, et s'y ajustent d'une façon qui leur est la plus naturelle du monde. Et pour ce qui est de leur personne,

Color verus, corpus solidum et succi plenum.

Mais, comme c'est la première chose dont on m'a dit de me donner de garde, je ne veux pas en parler davantage; aussi bien ce seroit profaner une maison de bénéficier comme celle où je suis, que d'y faire de longs discours sur cette matière. *Domus mea, domus orationis.* C'est pourquoi vous devez vous attendre que je ne vous en parlerai plus du tout. On m'a dit, soyez aveugle. Si je ne le puis être tout-à-fait, il faut du moins que je sois muet. Car, voyez-vous, il faut être régulier avec les réguliers[1], comme j'ai été loup avec vous et avec les autres loups vos compères. Adiousias.

[1] Il étoit chez son oncle, chanoine de Sainte-Geneviève.

A M. VITART.

Uzès, le 15 novembre 1661.

Il y a aujourd'hui huit jours que je partis du Pont-Saint-Esprit, et que je vins à Uzès, où je fus reçu de mon oncle avec toute sorte d'amitié. Il m'a donné une chambre auprès de lui, et il prétend que je le soulagerai un peu dans le grand nombre de ses affaires. Je vous assure qu'il en a beaucoup; non-seulement il fait toutes celles du diocèse, mais il a même l'administration de tous les revenus du chapitre, jusqu'à ce qu'il ait payé quatre-vingt mille livres de dettes où le chapitre s'est engagé. Il s'y entend tout-à-fait, et il n'y a point de dom Côme [1] dans son affaire. Avec tout cet embarras, il a encore celui de faire bâtir. Il est fort fâché de ce que je n'ai point apporté de démissoire; il m'auroit déjà mené à Avignon pour y prendre la tonsure; et la raison de cela, est que le bénéfice qui viendra à vaquer est à sa nomination. Si vous pouviez me faire avoir un démissoire, vous m'obligeriez infiniment. Il faudra l'envoyer demander à Soissons. Au reste, nous ne laisserons pas d'aller à Avignon, car mon oncle veut m'acheter des livres, et il veut

[1] Moine dont il se plaint encore dans la suite, et qui le traversa dans la recherche d'un bénéfice.

que j'étudie. Je ne demande pas mieux, et je vous assure que je n'ai pas encore eu la curiosité de voir la ville d'Uzès, ni quelque personne que ce soit. Il est bien-aise que j'apprenne un peu de théologie dans saint Thomas, et j'en suis tombé d'accord fort volontiers. Enfin, je m'accorde le plus aisément du monde à tout ce qu'il veut. Il me témoigne toutes les tendresses possibles. Il me demande tous les jours mon ode de la paix, et non-seulement lui, mais tous les chanoines m'en demandent. J'avois négligé d'en apporter des exemplaires; si vous en avez encore, je vous prie d'en faire bien couper les marges et de me les envoyer.

On me fait ici force caresses, à cause de mon oncle. Il n'y a pas un curé ni un maître d'école qui ne m'ait fait le compliment gaillard, auquel je ne saurois répondre que par des révérences, car je n'entends pas le français de ce pays-ci, et on n'y entend pas le mien : ainsi, je tire le pied fort humblement, et je dis, quand tout est fait, *Adiousias.* Je suis marri pourtant de ne les point entendre; car si je continue à ne leur point répondre, j'aurai bientôt la réputation d'un incivil ou d'un homme non-lettré. Je suis perdu si cela est, car en ce pays les civilités sont encore plus en usage qu'en Italie. Je suis épouvanté de voir tous les jours des villageois pieds nus ou ensabotés (ce mot doit bien passer, puisque *encapuchonné* a passé), qui font des révérences comme s'ils avoient appris à danser

toute leur vie : outre cela, ils causent des mieux; et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié, car je vous assure qu'on y est fin et délié. J'ai cru qu'il falloit vous instruire de tout ce qui se passe ici : une autre fois j'abuserai moins de votre loisir.

A M. LE VASSEUR.

Uzès, le 24 novembre 1661.

Je ne me plains pas encore de vous, car je crois bien que c'est tout au plus si vous avez maintenant reçu ma première lettre. Mais je ne vous réponds pas que dans huit jours je ne commence à gronder, si je ne reçois point de vos nouvelles. Epargnez-moi donc cette peine, je vous supplie, et épargnez-vous à vous-même de grosses injures, que je pourrois bien vous dire dans ma mauvaise humeur. *Nam contemptus amor vires habet.*

J'ai été à Nîmes, et il faut que je vous en entretienne. Le chemin d'ici à Nîmes est plus diabolique mille fois que celui des diables à Nevers, et la rue d'Enfer, et tels autres chemins réprouvés; mais la ville est assurément aussi belle et aussi *polide*, comme on dit ici, qu'il y en ait dans le royaume. Il n'y a point de divertissements qui ne s'y trouvent.

Suoni, canti, vestir, giuochi, vivande,
Quanto può cor pensar, può chieder bocca.

J'allai voir le feu de joie qu'un homme de ma connoissance avoit entrepris. Les jésuites avoient fourni les devises, qui ne valoient rien du tout : ôtez cela, tout alloit bien. Mais je n'y ai pas pris assez bien garde pour vous en faire le détail : j'étois détourné par d'autres spectacles. Il y avoit tout autour de moi des visages qu'on voyoit à la lueur des fusées, et dont vous auriez bien eu autant de peine à vous défendre que j'en avois. Il n'y en avoit pas une à qui vous n'eussiez bien voulu dire ce compliment d'un galant du temps de Néron : *Ne fastidias hominem peregrinum inter cultores tuos admittere ; invenies religiosum, si te adorari permiseris*. Mais pour moi je n'avois garde d'y penser, je ne les regardois pas même en sûreté; j'étois en la compagnie d'un révérend père de ce chapitre, qui n'aimoit point fort à rire.

E parea più ch' alcun fosse mai stato
Di conscienza scrupulosa è schiva.

Il falloit être sage avec lui, ou du moins le faire. Voilà ce que vous auriez trouvé de beau dans Nîmes; mais j'y trouvai encore d'autres choses qui me plurent fort, surtout les arênes.

C'est un grand amphithéâtre un peu en ovale, tout bâti de prodigieuses pierres, longues de deux toises, qui se tiennent là depuis plus de seize cents ans sans mortier, et par leur seule pesanteur. Il est tout ouvert en dehors par de grandes arcades,

et en dedans ce ne sont autour que de grands siéges où tout le peuple s'asséyoit pour voir les combats des bêtes et des gladiateurs. Mais c'est assez vous parler de Nîmes et de ses raretés. Peut-être même trouverez-vous que j'en ai trop dit; mais de quoi voulez-vous que je vous entretienne? De vous dire qu'il fait ici le plus beau temps du monde? vous ne vous en mettez guère en peine. De vous dire qu'on doit cette semaine créer des consuls? cela vous touche fort peu. Cependant c'est une belle chose de voir le compère Cardeur et le menuisier Gaillard avec la robe rouge, comme un président, donner des arrêts et aller les premiers à l'offrande. Vous ne voyez pas cela à Paris.

A propos de consuls, il faut que je vous parle d'un échevin de Lyon, qui doit l'emporter sur les plus fameux diseurs de quolibets. Je l'allai voir pour avoir un billet de sortie; car sans billet les chaînes du Rhône ne se lèvent point. Il me fit mes dépêches fort gravement; et après, quittant un peu cette gravité magistrale qu'on doit garder en donnant de telles ordonnances, il me demanda, *Quid novi? Que dit-on de l'affaire d'Angleterre?* Je répondis qu'on ne savoit pas encore à quoi le roi se résoudroit. *A faire la guerre*, dit-il, *car il n'est pas parent du père Souffrant.* Je fis bien paroître que je ne l'étois pas non plus : je lui fis la révérence, et le regardai avec un froid qui montroit bien la rage où j'étois de voir un grand quolibetier impuni.

Je n'ai pas voulu en enrager tout seul, j'ai voulu que vous me tinssiez compagnie, et c'est pourquoi je vous fais part de cette marauderie. Enragez donc; et si vous ne trouvez point de termes assez forts pour faire des imprécations, dites avec l'emphatiste Brebeuf,

> A qui, dieux tout-puissants qui gouvernez la terre,
> A qui réservez-vous les éclats du tonnerre?

Si vous ne vous hâtez de m'écrire, je vous ferai enrager encore par de semblables nouvelles. Adieu.

A MADEMOISELLE VITART.

Uzès, le 26 décembre 1661.

Je pensois bien me donner l'honneur de vous écrire il y a huit jours, mais il me fut impossible de le faire; je ne sais pas même si j'en pourrai venir à bout aujourd'hui. Vous saurez, s'il vous plaît, que ce n'est pas à présent une petite affaire pour moi que de vous écrire. Il a été un temps que je le faisois assez exactement, et il ne me falloit pas beaucoup de temps pour faire une lettre assez passable; mais ce temps-là est passé pour moi. Il me faut suer sang et eau pour faire quelque chose qui mérite de vous l'adresser, encore sera-ce un grand hasard si j'y réussis. La raison de cela est

que je suis un peu plus éloigné de vous que je n'étois lors. Quand je songeois seulement que je n'étois qu'à quatorze ou quinze lieues de vous, cela me mettoit en train, et c'étoit bien autre chose quand je vous voyois en personne. C'étoit alors que les paroles ne me coûtoient rien, et que je causois d'assez bon cœur; au lieu qu'aujourd'hui je ne vous vois qu'en idée, et quoique je songe assez fortement à vous, je ne saurois pourtant empêcher qu'il n'y ait 150 lieues entre vous et votre idée. Ainsi, il m'est un peu difficile de m'échauffer, et quand mes lettres seroient assez heureuses pour vous plaire, que me sert cela? J'aimerois mieux recevoir un soufflet, ou un coup de poing de vous[1], comme cela m'étoit assez ordinaire, qu'un grand merci qui viendroit de si loin. Après tout, il vous faut écrire, et il en faut revenir là; mais que vous mander? Sans mentir, je n'en sais rien pour le présent. Faites-moi une grace, donnez-moi temps jusqu'au premier ordinaire pour y songer, et je vous promets de faire merveille; j'y travaillerai plutôt jour et nuit. Aussi bien vous avez plusieurs affaires; vous avez à préparer le logis au Saint-Esprit[2], qui doit venir dans huit jours à l'hôtel de Luynes : travaillez donc à le recevoir comme il mérite, et moi je travaillerai à vous écrire comme vous méritez. Comme ce n'est pas une petite en-

[1] Mademoiselle Vitart étoit sa cousine.

[2] M. le duc de Chevreuse.

treprise, vous trouverez bon que je m'y prépare avec un peu de loisir. Ne soyez point en colère de ce que j'ai tant tardé à m'acquitter de ce que je vous dois : c'est bien assez que je sois si loin de votre présence, sans me bannir encore de votre esprit.

A M. LE VASSEUR.

Uzès, le 28 décembre 1661.

DIEU merci, voici de vos lettres. Que vous en êtes devenu grand ménager! J'ai vu que vous étiez libéral, et il ne se passoit guère de semaines, lorsque vous étiez à Bourbon, que vous ne m'écrivissiez une fois ou deux, et non-seulement à moi, mais à des gens même à qui vous n'aviez presque jamais parlé, tant les lettres vous coûtoient peu. Maintenant elles sont plus clair-semées, et c'est beaucoup d'en recevoir une en deux mois. J'étois très en peine de ce changement, et j'enrageois de voir qu'une si belle amitié se fût ainsi évanouie. *En dextra fidesque!* m'écriois-je,

E' l cor pien di sospir, parea un Mongibello,

lorsqu'heureusement votre lettre m'est venu tirer de toutes ces inquiétudes, et m'a appris que la raison pourquoi vous ne m'écriviez pas, c'est que mes

lettres étoient trop belles. Qu'à cela ne tienne, Monsieur, il me sera fort aisé d'y remédier; et il m'est si naturel de faire de méchantes lettres, que j'espère, avec la grace de Dieu, venir bientôt à bout de n'en faire pas de trop belles : vous n'aurez pas sujet de vous plaindre à l'avenir, et j'attends dès à présent des réponses par tous les ordinaires. Mais parlons plus sérieusement : avouez que tout au contraire, vous croyez les vôtres trop belles pour être si facilement communiquées à de pauvres provinciaux comme nous. Vous avez raison, sans doute, et c'est ce qui me fâche le plus; car il ne vous est pas aisé, comme à moi, de faire de mauvaises lettres, et ainsi je suis fort en danger de n'en guère recevoir.

Après tout, si vous saviez la manière dont je les reçois, vous verriez qu'elles ne sont pas profanées pour tomber entre mes mains : car, outre que je les reçois avec toute la vénération que méritent les belles choses, c'est qu'elles ne me demeurent pas long-temps, et elles ont le vice dont vous accusez les miennes injustement, qui est de courir les rues : et vous diriez qu'en venant en Languedoc, elles se veulent accommoder à l'air du pays; elles se communiquent à tout le monde, et ne craignent point la médisance : aussi savent-elles bien qu'elles en sont à couvert : chacun les veut voir, et on ne les lit pas tant pour apprendre des nouvelles, que pour voir la façon dont vous les savez débiter.

Continuez donc, s'il vous plaît, ou plutôt commencez tout de bon à m'écrire, quand ce ne seroit que par charité. Je suis en danger d'oublier bientôt le peu de français que je sais; je le désapprends tous les jours, et je ne parle tantôt plus que le langage de ce pays, qui est aussi peu français que le bas-breton.

Ipse mihi videor jam dedicisse latinè,
Nam didici geticè sarmaticèque loqui.

J'ai cru qu'Ovide vous faisoit pitié quand vous songiez qu'un si galant homme que lui étoit obligé à parler scythe, lorsqu'il étoit relégué parmi ces barbares : cependant il s'en faut beaucoup qu'il fût si à plaindre que moi. Ovide possédoit si bien toute l'élégance romaine, qu'il ne la pouvoit jamais oublier; et quand il seroit revenu à Rome après un exil de vingt années, il auroit toujours fait taire les plus beaux esprits de la cour d'Auguste; au lieu que n'ayant qu'une petite teinture du bon français, je suis en danger de tout perdre en moins de six mois, et de n'être plus intelligible si je reviens jamais à Paris. Quel plaisir aurez-vous quand je serai devenu le plus grand paysan du monde? Vous ferez bien mieux de m'entretenir un peu dans le langage qu'on parle à Paris : vos lettres me tiendront lieu de livres et d'académie.

Mais à propos d'académie, que le pauvre Pelisson est à plaindre, et que la Conciergerie est un

méchant poste pour un bel-esprit ! Tous les beaux-esprits du monde ne devroient-ils pas faire une solennelle députation au roi pour demander sa grace? Les muses elles-mêmes ne devroient-elles pas se rendre visibles, afin de solliciter pour lui?

Nec vos, Pierides, nec stirps Latonia, vestro
Docta sacerdoti turba tulistis opem?

Mais on voit peu de gens que la protection des muses ait sauvés des mains de la justice : il eût mieux valu pour lui qu'il ne se fût jamais mêlé que de belles choses, et la condition de roitelet en laquelle il s'étoit métamorphosé, lui eût été bien plus avantageuse que celle de financier. Cela doit apprendre à M. l'Avocat que le solide n'est pas toujours le plus sûr, puisque M. Pelisson ne s'est perdu que pour l'avoir préféré au *creux :* et sans mentir, quoiqu'il fasse bien *creux* sur le Parnasse, on y est pourtant plus à son aise que dans la Conciergerie; et il n'y a point de plaisir d'avoir place dans les histoires tragiques, dussent-elles être écrites de la main de M. Pelisson lui-même.

Je salue M. l'Avocat, et je diffère de lui écrire, afin de laisser un peu passer ce reste de mauvaise humeur que sa maladie lui a laissée, et qui lui feroit peut-être maltraiter les lettres que je lui enverrois. Il n'y a point de plaisir d'écrire à des gens qui sont encore dans les remèdes, et c'est trop exposer des lettres. Je salue très-humblement toute

votre maison, *ipsa ante alias pulcherrima Dido.*

Nous savons la naissance du dauphin. J'aurois peut-être chanté quelque chose de nouveau sur cette matière, si j'eusse été à Paris; mais ici je n'ai pu chanter rien que le *Te Deum*. Mandez-moi, s'il vous plaît, qui aura le mieux réussi de tous les chantres du Parnasse. Je ne doute pas qu'ils n'emploient tout le crédit qu'ils ont auprès des muses, pour en recevoir de belles et magnifiques inspirations. Si elles continuent à vous favoriser comme elles avoient commencé à Bourbon, faites quelque chose.

Incipe, si quid habes; et te fecêre poëtam
Pierides.

A M. VITART.

Uzès, les 17 et 24 janvier 1662.

LES plus beaux jours que vous donne le printemps, ne valent pas ceux que l'hiver nous laisse ici; et jamais le mois de mai ne vous paroît si agréable, que l'est pour nous le mois de janvier.

Le soleil est toujours riant
Depuis qu'il part de l'orient
Pour venir éclairer le monde,
Jusqu'à ce que son char soit descendu dans l'onde.
La vapeur des brouillards ne voile point les cieux;
Tous les matins un vent officieux

En écarte toutes les nues :
Ainsi nos jours ne sont jamais couverts;
Et, dans le plus fort des hivers,
Nos campagnes sont revêtues
De fleurs et d'arbres toujours verts.

Les ruisseaux respectent leurs rives,
Et leurs Naïades fugitives,
Sans sortir de leur lit natal,
Errent paisiblement, et ne sont point captives
Sous une prison de cristal.

Tous nos oiseaux chantent à l'ordinaire :
Leurs gosiers n'étant point glacés,
Et n'étant pas forcés
De se cacher ou de se taire,
Ils font l'amour en liberté
L'hiver comme l'été.

Enfin, lorsque la nuit a déployé ses voiles,
La lune au visage changeant
Paroît sur un trône d'argent,
Et tient cercle avec les étoiles;
Le ciel est toujours clair tant que dure son cours,
Et nous avons des nuits plus belles que vos jours.

J'ai fait une assez longue pause en cet endroit, parce que, lorsque j'écrivois ces vers il y a huit jours, la chaleur de la poésie m'emporta si loin, que je ne m'aperçus pas qu'il étoit trop tard pour porter mes lettres à la poste. Je recommence aujourd'hui 24 janvier : mais il est arrivé un assez plaisant changement, car en relisant mes vers je reconnois qu'il

n'y en a pas un de vrai. Il ne cesse de pleuvoir depuis trois jours, et l'on diroit que le temps a juré de me faire mentir. J'aurois autant de sujet de faire une description du mauvais temps, comme j'en ai fait une du beau; mais j'ai peur que je ne m'engage encore si avant, que je ne puisse achever cette lettre que dans huit jours, auquel temps peut-être le ciel se sera remis au beau. Je n'aurois jamais fait; cela m'apprend que cette maxime est bien vraie, *la vita al fin, il di loda la sera.*

Cette ville est la plus maudite ville du monde; ils ne travaillent à autre chose qu'à se tuer tous tant qu'ils sont, ou à se faire pendre : il y a toujours ici des commissaires; cela est cause que je n'y veux faire aucune connoissance, puisque en faisant un ami je m'attirerois cent ennemis : ce n'est pas qu'on ne m'ait pressé plusieurs fois, et qu'on ne me soit venu solliciter, moi indigne, de venir dans les compagnies; car on a trouvé mon ode[1] chez une dame de la ville, et on est venu me saluer comme auteur : mais tout cela ne sert de rien, *mens immota manet.* Je n'aurois jamais cru être capable d'une si grande solitude; et vous-même n'aviez jamais tant espéré de ma vertu.

Je passe tout le temps avec mon oncle, avec saint Thomas et Virgile; je fais force extraits de théologie, et quelques-uns de poésie. Voilà comme je passe le temps, et je ne m'ennuie pas, surtout

[1] La Nymphe de la Seine.

quand j'ai reçu quelque lettre de vous; elle me sert de compagnie pendant deux jours.

Mon oncle a toute sorte de bons desseins pour moi; mais il n'en a point encore d'assuré, parce que les affaires du chapitre sont encore incertaines. J'attends toujours un démissoire. Cependant il m'a fait habiller de noir depuis les pieds jusqu'à la tête. La mode de ce pays est de porter un drap d'Espagne qui est fort beau, et qui coûte 23 livres; il m'en a fait faire un habit. J'ai maintenant la mine d'un des meilleurs bourgeois de la ville. Il attend toujours l'occasion de me pourvoir de quelque chose, et ce sera alors que je tâcherai de payer une partie de mes dettes, si je puis, car je ne puis rien faire avant ce temps. Je me remets devant les yeux toutes les importunités que vous avez reçues de moi; j'en rougis à l'heure que je vous parle : *erubuit puer, salva res est.* Mais mes affaires n'en vont pas mieux, et cette sentence est bien fausse, si ce n'est que vous vouliez prendre cette rougeur pour reconnoissance de tout ce que je vous dois, dont je me souviendrai toute ma vie.

A MADEMOISELLE VITART.

Uzès, le 24 janvier 1662.

Ce billet n'est qu'une continuation de promesses, et une nouvelle obligation. Je m'étois engagé de vous écrire une lettre raisonnable, et après quinze jours d'intervalle je suis si malheureux que de n'y pouvoir satisfaire encore aujourd'hui, et je suis obligé de remettre à un autre jour. Toutes ces remises ne sont pour moi qu'un surcroît de dettes dont il me sera fort difficile de m'acquitter : car vous attendez peut-être de recevoir quelque chose de beau, puisque je prends tant de temps pour m'y préparer. Ayez la charité de perdre cette opinion, et de vous attendre plutôt à être fort mal payée, car je vous ai déjà avertie que je suis un très-mauvais payeur. Quand je n'étois pas si loin de vous, je vous payois assez bien, ou du moins je le pouvois faire, car vous me fournissiez assez libéralement de quoi m'acquitter envers vous : j'entends de paroles; vous êtes trop riche, et moi trop pauvre pour vous pouvoir payer d'autre chose. Cela veut dire

Que j'ai perdu tout mon caquet,
Moi qui savois fort bien écrire,
Et jaser comme un perroquet.

Mais, quand je saurois encore jaser des mieux, il faut que je me taise à présent : le messager va partir, et il ne faut pas faire attendre le messager d'une grande ville comme est Uzès. Pardonnez donc, et attendez encore huit jours.

A LA MÊME.

Uzès, le 31 janvier 1662.

Que votre colère est charmante,
Belle et généreuse Amarante!
Qu'il vous sied bien d'être en courroux!
Si les Graces jamais se mettoient en colère,
Le pourroient-elles faire
De meilleure grace que vous?

Je confesse sincèrement
Que je vous avois offensée,
Et cette cruelle pensée
M'étoit un horrible tourment.
Mais depuis que vous-même en avez pris vengeance,
Un si glorieux châtiment
Me paroît une récompense.

Les reproches mêmes sont doux,
Venant d'une bouche si chère;
Mais si je méritois d'être loué de vous,
Et que je fusse un jour capable de vous plaire,
Combien ferois-je de jaloux!

Je m'en vais donc faire tout mon possible pour venir à bout d'un si grand dessein. Je serai heureux

si vous pouvez vous louer de moi avec autant de justice que vous vous en plaignez; et je ferois de mon côté un fort bel ouvrage, si je savois dire vos vertus avec autant d'esprit que vous dites les miennes. Je ne vous accuserai point de me flatter, vous les dites au naïf. Je me figure que vous parlez de même à M. le Vasseur, et que vous savez également peindre cet amoureux admirant le portrait de sa belle.

Je me l'imagine en effet,
Tout languissant et tout défait,
Qui gémit et soupire aux pieds de cette image.
Il contemple son beau visage,
Il admire ses mains, il adore ses yeux,
Il idolâtre tout l'ouvrage.
Puis, comme si l'Amour le rendoit furieux,
Je l'entends s'écrier : Que cette image est belle!
Mais que la Belle même est bien plus belle qu'elle!
Le peintre n'a bien imité
Que son insensibilité.

J'ai peine à croire que vous ayez assez de puissance pour rompre ce charme, vous qui étiez accoutumée à le charmer lui-même autrefois, aussi bien que beaucoup d'autres. Possédé comme il l'est de cette idée, il ne faut pas s'étonner s'il a voulu marier M. d'Houy à une fille hydropique : il n'y pensoit pas, à moins qu'il n'ait voulu marier l'eau avec le vin.

On m'a mandé que ma tante Vitart étoit allée à Chevreuse; je crois qu'elle ne se reposera pas de

long-temps, si elle attend que vous vous reposiez toutes. Peut-être qu'autrefois je n'en aurois pas tant dit impunément; mais je suis à couvert des coups : vous pouvez néanmoins vous adresser à mon lieutenant M. d'Houy; il ne tiendra pas cette qualité à déshonneur.

Vous m'avez mis en train, comme vous voyez, et vos lettres ont sur moi la force qu'avoit autrefois votre vue : mais je suis obligé de finir plus tôt que je ne voudrois, parce que j'ai encore cinq lettres à écrire. J'espère que vous me donnerez, en vertu de ces cinq lettres, la permission de finir, et, en vertu de la soumission et du respect que j'ai pour vous, la permission de me dire votre passionné serviteur.

Vous m'excuserez si j'ai plus brouillé de papier à dire de méchantes choses, que vous n'en aviez employé à écrire les plus belles choses du monde.

A M. LE VASSEUR.

Uzès, le 3 février 1662.

J'AVOUE que ma réponse ne vient que huit jours après votre lettre : mais à quoi bon m'excuser pour un délai de huit jours? Vous ne faites point tant de cérémonies quand vous avez été deux mois sans songer seulement si je suis au monde. C'est assez pour vous de dire froidement que vous avez perdu

la moitié de votre esprit depuis que je ne suis plus en votre compagnie. Mais, à d'autres! il faudroit que j'eusse perdu tout le mien, si je recevois de telles galanteries en paiement. Je sais ce qui vous occupe si fort, et ce qui vous fait oublier de pauvres étrangers comme nous. *Amor non talia curat*: oui c'est cela même qui vous occupe.

Amor che solo, i cor leggiadri invesce;

et je ne m'étonne pas qu'un cœur si tendre que le vôtre, et si disposé à recevoir les douces impressions de l'amour, soit enchanté d'une si belle personne.

Socrate s'y trouveroit pris;
Et malgré sa philosophie
Il feroit ce qu'a fait Pâris,
Et le feroit toute sa vie.

Je n'ai pas peur que vous vous lassiez de voir tant de vers dans une seule lettre. *Te amor nostri, poetarum amantem reddidit.*

Loin de trouver à redire à votre amour, je vous loue d'un si beau choix, et d'aimer avec tant de discernement, s'il peut y avoir du discernement en amour. Vous êtes bien éloigné de vous ennuyer comme moi: l'amour vous tient bonne compagnie. Il ne me fait pas tant d'honneur, quoique j'aie assez besoin de compagnie en ce pays; mais j'aime mieux être seul que d'avoir un hôte si dangereux.

Je suis confiné dans un pays qui a quelque chose

de moins sociable que le Pont-Euxin : le sens commun y est rare, et la fidélité n'y est point du tout : il ne faut qu'un quart-d'heure de conversation pour vous faire haïr un homme : aussi, quoiqu'on m'ait souvent pressé d'aller en compagnie, je ne me suis point encore produit; il n'y a ici personne pour moi. *Non homo, sed littus, atque aer, et solitudo mera.* Jugez si vos lettres seront bien reçues : mais vous êtes attaché ailleurs.

Il cor preso ivi come pesce à l' hamo.

AU MÊME.

Uzès, le 28 mars 1662.

On ne parle ici que de la merveilleuse conduite du roi, du grand ménage de M. Colbert, et du procès de M. Fouquet : cependant vous ne m'en mandez rien du tout; mais pour vous dire le vrai, j'aime encore mieux que vous me mandiez de vos nouvelles particulières.

J'ai eu tout le loisir de lire l'ode de M. Perrault : aussi l'ai-je relue plusieurs fois, et néanmoins j'ai eu bien de la peine à y reconnoître son style, et je ne croirois pas encore qu'elle fût de lui, si vous ne m'en assuriez. Il m'a semblé que je n'y trouvois point cette facilité naturelle qu'il avoit à s'exprimer; je n'y ai point vu, ce me semble, aucune trace

d'un esprit aussi net que le sien m'a toujours paru, et j'eusse gagé que cette ode avoit été taillée comme à coups de marteau, par un homme qui n'avoit jamais fait que de méchants vers. Mais je crois que l'esprit de M. Perrault est toujours le même, et que le sujet seulement lui a manqué; car en effet il y a long-temps que Cicéron a dit, que c'étoit une matière bien stérile que l'éloge d'un enfant, en qui l'on ne pouvoit louer que l'espérance; et toutes ces espérances sont tellement vagues, qu'elles ne peuvent fournir des pensées solides. Mais je m'oublie ici, et je ne songe pas que je dis cela à un homme qui s'y entend mieux que moi. Si je juge mal, et que mes pensées soient éloignées des vôtres, remettez cela sur la barbarie de ce pays, et sur ma longue absence de Paris, qui m'ayant séparé de vous, m'a peut-être entièrement privé de la bonne connoissance des choses.

Je vous dirai pourtant encore qu'il y a un endroit où j'ai reconnu M. Perrault; c'est lorsqu'il parle de Josué, et qu'il amène là l'écriture sainte. Je lui ai dit une fois qu'il mettoit trop la bible en jeu dans ses poésies; mais il me dit qu'il la lisoit fort, et qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en insérer quelque passage. Pour moi, je crois que la lecture en est fort bonne, mais que la citation convient mieux à un prédicateur qu'à un poète.

Je vous envoie ma pièce[1], dont on approuve le

[1] C'est la pièce dont il est parlé dans la lettre suivante, et qu'il

dessein et la conduite. Je n'ose dire qu'elle est bien, que vous ne me l'ayez mandé : écrivez-moi en détail ce que vous jugerez des Graces, des Amours, et de toute la cour de Vénus qui y est dépeinte. Si vous la montrez, ne m'en dites point l'auteur : mon nom fait tort à tout ce que je fais; mais montrez-moi ce que c'est qu'un ami, en me découvrant tout votre cœur.

AU MÊME.

Uzès, le 30 avril 1662.

Je ne vous demandois pas des louanges quand je vous ai envoyé le petit ouvrage des *Bains de Vénus*, mais je vous demandois votre sentiment; cependant vous vous êtes contenté de dire comme ce flatteur d'Horace, *pulchrè, benè, rectè* : et Horace dit fort bien qu'on loue ainsi les méchants ouvrages, parce qu'il y a tant de choses à reprendre, qu'on aime mieux tout louer que d'examiner. Vous m'avez traité de la sorte, et vous me louez comme un vrai demi-auteur, qui a plus de mauvais endroits que de bons : soyez un peu plus équitable, ou plutôt ne soyez pas si paresseux; vous avez peur de tirer une lettre en longueur.

avoit intitulée *les Bains de Vénus;* pièce très-inconnue, et qu'il a sans doute supprimée dans la suite.

Vous me soupçonnez d'amour. Croyez que si j'avois reçu quelque blessure en ce pays, je vous la découvrirois naïvement, et je ne pourrois pas même m'en empêcher. Vous savez que les blessures du cœur demandent toujours quelque confident à qui on puisse s'en plaindre, et si j'en avois une de cette nature, je ne m'en plaindrois jamais qu'à vous; mais Dieu merci je suis libre encore, et si je quittois ce pays, je reporterois mon cœur aussi sain et aussi entier que je l'ai apporté. Je vous dirai pourtant une assez plaisante rencontre à ce sujet.

Il y a ici une demoiselle fort bien faite, et d'une taille fort avantageuse; elle passe pour une des plus sages, et je connois beaucoup de jeunes gens qui soupirent pour elle du fond de leur cœur. Je ne l'avois jamais vue que de cinq ou six pas, et je l'avois toujours trouvée fort belle; son teint me paroissoit vif et éclatant, les yeux grands et d'un beau noir. J'en avois toujours quelque idée assez tendre et assez approchante d'une inclination; mais je ne la voyois qu'à l'église, car je suis très-solitaire. Enfin je voulus voir si je n'étois point trompé dans l'idée que j'avois d'elle, et j'en trouvai une occasion fort honnête. Je m'approchai d'elle et lui parlai : je n'avois d'autre dessein que de voir quelle réponse elle me feroit; elle me répondit d'un air fort doux et fort obligeant : mais en l'envisageant je fus fort interdit, je remarquai sur son visage des taches comme si elle relevoit de maladie, et cela changea

bien mes idées. Je fus bien aise de cette rencontre, qui servit du moins à me délivrer de quelque commencement d'inquiétude : car je m'étudie maintenant à vivre un peu plus raisonnablement, et à ne me pas laisser emporter à toutes sortes d'objets. Je commence mon noviciat, cependant je vois que je n'ai plus à prétendre ici que quelque chapelle de 20 ou 25 écus ; voyez si cela vaut la peine que je prends ; néanmoins je suis résolu de mener toujours le même train de vie, et d'y demeurer jusqu'à ce qu'on me retire pour quelque meilleure espérance. Je gagnerai cela du moins, que j'étudierai davantage et que j'apprendrai à me contraindre, ce que je ne savois point du tout.

Je ne sais si mon malheur nuira encore à la négociation qu'on entreprend pour le bénéfice d'Ouchies ; il semble que je gâte toutes les affaires où je suis intéressé. Quoi qu'il en soit, croyez que si l'on me procure quelque chose, *Urbem quam statuo vestra est.*

A MADEMOISELLE VITART.

Usès, le 15 mai 1662.

Je suis donc tout à fait disgracié auprès de vous, depuis plus de trois mois, vous n'avez pas donné la moindre marque que vous me connoissiez seulement. Pour quelle raison votre bonne volonté

s'est-elle sitôt éteinte? Je fondois ma plus grande consolation sur les lettres que je pourrois recevoir quelquefois de vous, et une seule par mois auroit suffi pour me tenir dans la meilleure humeur du monde, et dans cette belle humeur je vous aurois écrit mille belles choses : les vers ne m'auroient rien coûté, et vos lettres m'auroient inspiré un génie extraordinaire; c'est pourquoi si je ne fais rien qui vaille, prenez-vous-en à vous-même. On dit que vous allez passer les fêtes à la campagne avec bonne compagnie : je ne m'attends pas à les passer si à mon aise.

J'irai parmi les oliviers,
Les chênes verts et les figuiers,
Chercher quelque remède à mon inquiétude :
Je chercherai la solitude;
Et ne pouvant être avec vous,
Les lieux les plus affreux me seront les plus doux.

Excusez si je ne vous écris pas davantage : en l'état où je suis je ne saurois vous écrire que pour me plaindre, et c'est un sujet qui ne vous plairoit pas; donnez-moi lieu de vous remercier, et je m'étendrai plus volontiers sur cette matière. Aussi bien je ne vous demande pas des choses trop déraisonnables, ce me semble, en vous priant d'écrire une ou deux lignes par charité. Vous écrivez si bien et si facilement, quand vous voulez! Tout iroit bien pour moi, si vous me vouliez autant de bien que vous m'en pourriez faire; comme, au

contraire, je ne puis vous témoigner le respect que j'ai pour vous, autant que je le voudrois bien.

A M. LE VASSEUR.

Uzès, le 16 mai 1662.

Quoique je me plaise beaucoup à causer avec vous, je ne le puis faire néanmoins fort au long, car j'ai eu cette après-dînée une visite d'un jeune homme de cette ville fort bien fait, mais passionnément amoureux. Vous saurez qu'en ce pays-ci on ne voit guère d'amours médiocres : toutes les passions y sont démesurées, et les esprits de cette ville, qui sont assez légers en d'autres choses, s'engagent plus fortement dans leurs inclinations qu'en aucun autre pays du monde. Cependant, excepté trois ou quatre personnes qui sont belles, on n'y voit presque que des beautés fort communes. La sienne est des premières; il m'en est venu parler fort au long, et m'a montré des lettres, des discours, et même des vers, sans quoi ils croient que l'amour ne sauroit aller. Cependant j'aimerois mieux faire l'amour en bonne prose, que de le faire en méchants vers; mais ils ne peuvent s'y résoudre, et ils veulent être poètes à quelque prix que ce soit. Pour mon malheur ils croient que j'en suis un, et ils me font juge de tous leurs ouvrages.

Vous pouvez croire que je n'ai pas peu à souffrir; car le moyen d'avoir les oreilles battues de tant de mauvaises choses, et d'être obligé de dire qu'elles sont bonnes? J'ai un peu appris à me contraindre, et à faire beaucoup de révérences et de compliments à la mode de ce pays-ci. Adieu, mon cher ami, et, comme dit l'Espagnol, *antes muerto que mudado*.

A M. VITART.

Uzès, le 16 mai 1662.

Je ne vous renouvelle point les protestations d'être honnête homme et très-reconnoissant; vous avez assez de bonté pour n'en point douter : je vous remercie de la peine que vous avez prise de m'envoyer un démissoire; je ne l'aurois jamais eu, si je ne l'eusse reçu que de D. Côme : ses misérables lettres font perdre toute espérance à mon oncle.

J'écrirai à ma tante la religieuse, puisque vous le voulez : si je ne l'ai point encore fait, vous devez m'excuser, et elle aussi; car que puis-je lui mander? C'est bien assez de faire ici l'hypocrite, sans le faire encore par lettres, où il ne faut parler que de dévotion, et ne faire autre chose que de se recommander aux prières. Ce n'est pas que je n'en aie bon besoin, mais je voudrois qu'on en fît pour moi sans être obligé d'en tant demander.

Si Dieu veut que je sois prieur, j'en ferai pour les autres autant qu'on en aura fait pour moi.

On tâche ici de me débaucher pour me mener en compagnie. Quoique je n'aime pas à refuser, je me tiens pourtant sur la négative, et je ne sors point; je m'en console avec mes livres : comme on sait que je m'y plais, on m'en apporte tous les jours, de grecs, d'espagnols, et de toutes les langues. Pour la composition, je ne puis m'y mettre. *Aut libris me delecto, quorum habeo festivam copiam; aut te cogito. A scribendo prorsus abhorret animus.* Cicéron mandoit cela à Atticus; mais j'ai une raison particulière de ne point composer : je suis trop embarrassé du mauvais succès de mes affaires, et cette inquiétude sèche toutes les pensées de vers.

AU MÊME.

Uzès, le 30 mai 1662.

MON oncle, qui veut traiter son évêque dans un grand appareil, est allé à Avignon pour acheter ce qu'on ne pourroit trouver ici, et il m'a laissé la charge de pourvoir cependant à toutes choses. J'ai de fort beaux emplois, comme vous voyez, et je sais quelque chose de plus que manger ma soupe, puisque je la sais faire apprêter. J'ai appris

ce qu'il faut donner au premier, au second et au troisième service, les entremêts qu'il y faut mêler, et encore quelque chose de plus; car nous prétendons faire un festin à quatre services, sans compter le dessert. J'ai la tête si remplie de toutes ces belles choses, que je vous en pourrois faire un long entretien; mais c'est une matière trop creuse sur le papier, outre que, n'étant pas bien confirmé dans cette science, je pourrois bien faire quelque pas de clerc, si j'en parlois encore longtemps.

Je vous prie de m'envoyer les Lettres provinciales. Nos moines sont de sots ignorants qui n'étudient point du tout : aussi je ne les vois jamais, et j'ai conçu une certaine horreur pour cette vie fainéante de moines, que je ne pourrai pas bien dissimuler. Pour mon oncle, il est fort sage, fort habile homme, peu moine, et grand théologien. On parle beaucoup d'un évêque qui est adoré dans cette province. M. le prince de Conti[1] va faire ses pâques chez lui.

Je vous dirai une petite histoire assez étrange. Une jeune fille d'Uzès, qui logeoit assez près de chez nous, s'empoisonna hier elle-même, avec de l'arsenic, pour se venger de son père qui l'avoit querellée trop rudement : du reste, elle étoit très-sage. Telle est l'humeur des gens de ce pays-ci; ils portent les passions au dernier excès.

[1] Il étoit gouverneur du Languedoc.

Je suis fort serviteur de la belle Manon,
Et de la petite Nanon;
Car je crois que c'est là le nom
Dont on nomma votre seconde:
Et je salue aussi ce beau petit mignon
Qui doit bientôt venir au monde.

AU MÊME.

Uzès, le 6 juin 1662.

Mon oncle est encore malade, ce qui me touche sensiblement; car je vois que ses maladies ne viennent que d'inquiétude et d'accablement: il a mille affaires toutes embarrassantes; il a payé plus de trente mille livres de dettes, et il en découvre tous les jours de nouvelles: vous diriez que nos moines avoient pris plaisir à se ruiner. Quoique mon oncle se tue pour eux, il reconnoît de plus en plus leur mauvaise volonté; et avec cela, il faut qu'il dissimule tout. M. d'Uzès témoigne toute sorte de confiance en lui, mais il n'en attend rien: cet évêque a des gens affamés à qui il donne tout. Mon oncle est si lassé de tant d'embarras, qu'il me pressa hier de recevoir son bénéfice par résignation. Cela me fit trembler, voyant l'état où sont les affaires; et je sus si bien lui représenter ce que c'étoit que de s'engager dans des procès, et au bout du compte demeurer moine sans titre et

sans liberté, que lui-même est le premier à m'en détourner : outre que je n'ai pas l'âge, parce qu'il faut être prêtre; car, quoiqu'une dispense soit aisée, ce seroit nouvelle matière de procès. Enfin il en vient jusques-là, qu'il voudroit trouver un bénéficier séculier qui voulût de son bénéfice, à condition de me résigner celui qu'il auroit. Il est résolu de me mener à Avignon pour me faire tonsurer, afin qu'en tout cas, s'il vient quelque chapelle, il la puisse impétrer. S'il venoit à vaquer quelque chose dans votre district, souvenez-vous de moi. Je crois qu'on n'en murmurera pas à Port-Royal, puisqu'on voit bien que je suis ici dévoué à l'Eglise. Excusez si je vous importune, mais vous y êtes accoutumé.

AU MÊME.

Uzès, le 13 juin 1662.

J'écrivis la semaine passée à dom Côme, pour le disposer à nous abandonner le bénéfice; il répond qu'il est à sa bienséance : il seroit à ma bienséance autant qu'à la sienne. La méchante condition que d'avoir affaire à dom Côme! Je crois que cet homme-là est né pour ruiner toutes mes affaires.

On fait ici la moisson : on voit un tas de moissonneurs rôtis du soleil, qui travaillent comme

des démons ; et quand ils sont, hors d'haleine, ils se jettent à terre au soleil même, dorment un moment, et se relèvent aussitôt. Je ne vois cela que de mes fenêtres : je ne pourrois être un moment dehors sans mourir ; l'air est aussi chaud que dans un four allumé. Pour m'achever, je suis tout le jour étourdi d'une infinité de cigales qui ne font que chanter de tous côtés, mais d'un chant le plus perçant et le plus importun du monde. Si j'avois autant d'autorité sur elles qu'en avoit le bon saint François, je ne leur dirois pas comme lui, *Chantez, ma sœur la cigale;* mais je les prierois bien fort de s'en aller faire un tour jusqu'à la Ferté-Milon, si vous y êtes encore, pour vous faire part d'une si belle harmonie.

Notre évêque a toujours son projet de réforme ; mais il appréhende d'aliéner les esprits de la province : il se voit déjà désert, ce qui le fâche ; il reconnoît bien qu'on ne fait la cour dans ce pays-ci, qu'à ceux dont on attend du bien : s'il établit une fois la réforme, il sera abandonné même de ses valets. On lui impute qu'il aime à dominer, et qu'il aime mieux avoir dans son église des moines dont il prétend disposer, quoique peut-être il se trompe, que des chanoines séculiers qui le portent un peu plus haut. Les politiques en ces sortes d'affaires disent que les particuliers sont plus maniables qu'une communauté, et que les moines n'ont pas toute déférence pour les évêques.

A M. LE VASSEUR.

Uzès, le 4 juillet 1662.

Que vous tenez bien votre gravité espagnole! Il paroît bien qu'en apprenant cette langue, vous avez pris un peu de l'humeur de la nation. Vous n'allez plus qu'à pas comptés, et vous écrivez une lettre en trois mois. Je ne vous ferai pas davantage de reproches, quoique j'eusse bien résolu ce matin de vous en faire. J'avois étudié tout ce qu'il y a de plus rude et de plus injurieux dans les cinq langues que vous aimez; mais votre lettre est arrivée à midi, et m'a fait perdre la moitié de ma colère. N'êtes-vous pas fort plaisant avec vos cinq langues? Vous voudriez justement que mes lettres fussent des Calepins, et encore des lettres galantes, pour amuser vos dames. Ne croyez pas que ma bibliothèque soit fort grosse : le nombre de mes livres est très-borné, encore ne sont-ce pas des livres à conter fleurettes : ce sont des sommes de théologie latine, méditations espagnoles, histoires italiennes, pères grecs, et pas un français : voyez où je trouverois quelque chose d'agréable à vos belles.

Entretenez toujours mademoiselle Vitart dans l'humeur de recevoir de mes lettres; je crains

bien qu'elle ne s'en ennuie, *Porque mi razones no deven ser manjar par tan subtil entendimiento como el suyo.*

M. de la Fontaine m'a écrit, et me mande force nouvelles de poésie, et surtout de pièces de théâtre. Je m'étonne que vous ne m'en disiez pas un mot. Il m'exhorte à faire des vers, je lui en envoie aujourd'hui; mandez-moi ce que vous en penserez, et ne me payez pas d'exclamations, autrement je n'enverrai jamais rien. Faites des vers vous-même, et vous verrez si je ne vous manderai pas au long tout ce que j'en pourrai dire. Envoyez mes Bains de Vénus à M. de la Fontaine.

Mes affaires n'avancent point, ce qui me désespère. Je cherche quelque sujet de théâtre, et je serois assez disposé à y travailler; mais j'ai trop de sujet d'être mélancolique, et il faut avoir l'esprit plus libre que je ne l'ai : aussi bien je n'aurois pas ici une personne comme vous pour me secourir. Et s'il faut un passage latin pour vous mieux exprimer cela, je n'en saurois trouver un plus propre que celui-ci : *Nihil mihi nunc scito tam deesse quàm hominem eum, quicum omnia quæ me ad aliqua afficiunt unà communicem, qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam, etc.* Quand Cicéron eût été à Uzès, et que vous eussiez été à la place d'Atticus, eût-il pu parler autrement?

Je vous dirai, pour finir par l'endroit de votre

lettre qui m'a le plus satisfait, que j'ai pris une part véritable à la paix de votre famille; et je vous assure que quand je serois réconcilié avec mon propre père, si j'en avois encore un, je n'aurois pas été plus aise qu'en apprenant que vous étiez remis parfaitement avec le vôtre, parce que je suis persuadé que vous vous en estimez parfaitement heureux. Adieu.

A M. VITART.

Uzès, le 9 juillet 1662.

Votre lettre m'a fait un grand bien, et je passerois assez doucement mon temps, si j'en recevois souvent de pareilles. Je ne sache rien qui me puisse mieux consoler de mon éloignement de Paris; je m'imagine même être au milieu du Parnasse, tant vous me décrivez agréablement tout ce qui s'y passe de plus mémorable. Mais je m'en trouve fort éloigné; et c'est se moquer de moi, que de me porter, comme vous faites, à y retourner. Je n'y ai pas fait assez de voyages pour en retenir le chemin; et, ne m'en souvenant plus, qui pourroit m'y remettre en ce pays-ci? J'aurois beau invoquer les Muses, elles sont trop loin pour m'entendre. Elles sont toujours occupées auprès de vous autres, Messieurs de Paris; il arrive rarement

qu'elles viennent dans les provinces : on dit même qu'elles ont fait serment de n'y plus revenir, depuis l'insolence de Pyrenée. Vous vous souvenez de cette histoire.

C'étoit un fameux homicide;
Il avoit conquis la Phocide,
Et faisoit des courses, dit-on,
Jusques au pied de l'Hélicon.

Un jour les neuf savantes Sœurs,
Assez près de cette montagne
S'amusant à cueillir des fleurs,
Se promenoient dans la campagne.

Tout d'un coup le ciel se couvrit,
Un épais nuage s'ouvrit,
Il plut à grands flots, et l'orage
Les mit en mauvais équipage.

Le barbare assez près de là
Avoit établi sa demeure;
Il les vit, et les appela.

Vous savez la suite, vous savez que ce malheureux Pyrenée voulut faire violence aux Muses, et que, pour les en garantir, les dieux leur donnèrent des ailes; et elles revolèrent aussitôt vers le Parnasse.

Lorsqu'elles furent de retour,
Considérant le mauvais tour
Que leur avoit joué cet infidèle prince,
Elles firent serment que jamais en province
Elles ne feroient leur séjour.

En effet, se trouvant des ailes sur le dos,
Elles jugèrent à propos
De s'en aller à la même heure
Où Pallas faisoit sa demeure.

Elles y demeurèrent long-temps;
Mais lorsque les Romains devinrent éclatants,
Et qu'ils eurent conquis Athènes,
Les Muses se firent Romaines.

Enfin par l'ordre du destin,
Quand Rome alloit en décadence,
Les Muses au pays latin
Ne firent plus leur résidence.

Paris, le siége des Amours,
Devint aussi celui des Filles de mémoire,
Et l'on a grand sujet de croire
Qu'elles y resteront toujours.

Quand je parle de Paris, j'y comprends les beaux pays d'alentour; car elles en sortent de temps en temps pour prendre l'air de la campagne.

Tantôt Fontainebleau les voit
Le long de ses belles cascades:
Tantôt Vincennes les reçoit
Au milieu de ses palissades.

Elles vont souvent sur les eaux
Ou de la Marne, ou de la Seine;
Elles étoient toujours à Vaux,
Et ne l'ont pas quitté sans peine.

Ne croyez pas pour cela que les provinces manquent de poètes; elles en ont en abondance : mais

que ces Muses sont différentes des autres! Il est vrai qu'elles leur sont égales en nombre, et se vantent d'être presque aussi anciennes; au moins sont-elles depuis long-temps en possession des provinces. Vous êtes en peine de savoir qui elles sont: souvenez-vous des neuf filles de Pierus; leur histoire est connue au Parnasse, d'autant que les Muses prirent leur nom après les avoir vaincues, comme les Romains prenoient les noms des pays qu'ils avoient conquis. Les filles de Pierus furent changées en pies.

Ces oiseaux, plus importuns
Mille fois que les chouettes,
Sont cause que les poètes
Sont devenus si communs.

Vous savez que toutes Pies
Dérobent fort volontiers:
Celles-ci comme Harpies
Pillent les livres entiers.

On dit même qu'à Paris
Ces fausses Muses font rage,
Et que force beaux esprits
Se font à leur badinage.

Lorsqu'elles sont attrapées,
Les ailes leur sont coupées,
Et leurs larcins confisqués:
Et pour finir cette histoire,
Tels oiseaux sont relégués
De-là les rives de Loire.

C'est où Furetière relègue leur général Galimatias, et il est bien juste qu'elles lui tiennent compagnie; mais je ne songe pas que vous me condamnerez peut-être à y demeurer comme elles. En effet, j'ai bien peur que ceci n'approche fort de leur style, et que vous n'y reconnoissiez plutôt le caquet importun des pies que l'agréable facilité des Muses. Renvoyez-moi cette bagatelle des Bains de Vénus, et me mandez ce qu'en pense votre académie de Château-Thierry, surtout mademoiselle de La Fontaine. Je ne lui demande aucune grace pour mes vers; qu'elle les traite rigoureusement : mais qu'elle me fasse au moins la grace d'agréer mes respects.

AU MÊME.

Uzès, le 25 juillet 1662.

Votre dernière lettre m'a extrêmement consolé, voyant que vous preniez quelque part à l'affliction où j'étois de la trahison de dom Côme. Je ne lui écrirai plus de ma vie; et je ne parlerai plus à mon oncle de résignation, parce que j'ai peur qu'il ne me croie intéressé. Cependant il doit bien s'imaginer que je ne suis pas venu de si loin pour ne rien gagner. Je lui ai jusqu'ici tant témoigné de soumission et d'ouverture de cœur, qu'il a cru que je voudrois vivre avec lui long-temps de la sorte,

sans aucune intention sur son bénéfice : je voudrois bien qu'il eût toujours cette bonne opinion de moi. Il n'y a rien à faire auprès de M. l'évêque; il donne à ses gens le peu de bénéfices qui vaquent ici.

Je suis fort alarmé de votre refroidissement avec le pauvre abbé Levasseur; cela m'affligeroit au dernier point, si je ne savois que votre amitié est trop forte pour être si long temps refroidie, et que vous êtes trop généreux l'un et l'autre pour ne pas passer par-dessus de petites choses qui peuvent avoir causé cette mésintelligence. Je souhaite que cet accord se fasse au plutôt. Ayez la bonté de m'en mander aussitôt la nouvelle; car je mourrois de déplaisir si vous rompiez tout à fait, et je pourrois bien dire comme Chimène,

La moitié de ma vie a mis l'autre au tombeau.

Mais vous n'en viendrez pas jusqu'à cette extrémité; vous êtes trop pacifiques tous deux.

J'ai peine à croire que mademoiselle Vitart ait la moindre curiosité de voir quelque chose de moi, puisqu'elle ne m'en a rien témoigné. Vous savez bien vous-même que les meilleurs esprits se trouveroient embarrassés, s'il leur falloit toujours écrire sans recevoir de réponse. Ecrivez-moi souvent; vos lettres me donnent courage, et m'aident à pousser le temps par l'épaule, comme on dit dans ce pays-ci.

M. le prince de Conti est à trois lieues de cette ville, et se fait furieusement craindre dans la province; il fait rechercher les vieux crimes, qui sont en fort grand nombre : il a fait emprisonner plusieurs gentilshommes, et en a écarté beaucoup d'autres. Une troupe de comédiens s'étoit venue établir dans une petite ville proche d'ici, il les a chassés; et ils ont repassé le Rhône. Les gens du Languedoc ne sont pas accoutumés à pareille réforme. Il faut pourtant plier.

Je ne saurois écrire à d'autres qu'à vous aujourd'hui, j'ai l'esprit embarrassé; je ne suis en état que de parler procès, ce qui scandaliseroit ceux à qui j'ai coutume d'écrire : tout le monde n'a pas la patience que vous avez pour souffrir mes folies. Outre que mon oncle est au lit, et que je suis fort assidu auprès de lui, il est tout à fait bon, et je crois que c'est le seul de sa communauté qui ait l'ame tendre et généreuse. Je souhaite qu'il fasse quelque chose pour moi : je puis cependant protester que je ne suis pas ardent pour les bénéfices; je n'en souhaite que pour vous payer au moins quelque méchante partie de tout ce que je vous dois. Je meurs d'envie de voir vos deux infantes.

Un gentilhomme voisin de cette ville annonçoit avec tant de confiance que l'enfant dont sa femme devoit accoucher seroit quelque chose de grand, que je m'attendois à voir naître dans le château quelque géant; et il n'est venu qu'une fille. Ce

n'est pas qu'une fille soit peu de chose, mais le père parloit bien plus haut; cela lui apprend à s'humilier. J'ai ouï dire à un prédicateur, que Dieu changeroit plutôt un garçon en fille avant qu'il fût né, que de ne point humilier un homme qui s'en fait accroire. Ce n'est pas qu'il y ait du miracle dans l'affaire de ce gentilhomme, et je crois fort bonnement qu'il n'a eu que ce qu'il a fait. Adieu.

A M. LE VASSEUR.

Paris, 1664.

La Renommée[1] a été assez heureuse. M. le comte de Saint-Aignan la trouve fort belle; il a demandé mes autres ouvrages, et m'a demandé moi-même: je le dois aller saluer demain. Je ne l'ai pas trouvé aujourd'hui au lever du roi: mais j'y ai trouvé Molière, à qui le roi a donné assez de louanges; et j'en ai été bien aise pour lui. Il a été bien aise aussi que j'y fusse présent.

Les Suisses iront dimanche à Notre-Dame; et le roi a demandé la comédie pour eux à Molière: sur quoi M. le duc a dit qu'il suffisoit de leur donner *Gros-René* bien enfariné, parce qu'ils n'entendoient point le français.

Adieu. Vous voyez que je suis à demi-courtisan; mais c'est à mon gré un métier assez ennuyeux.

[1] L'ode de la Renommée aux Muses.

Pour ce qui regarde les *Frères*[1], ils sont avancés. Le quatrième acte étoit fait; mais je ne goûtois point toutes ces épées tirées : ainsi il a fallu les faire rengaîner, et pour cela ôter plus de deux cents vers, ce qui n'est pas aisé.

AU MÊME.

Paris, 1664.

Ne vous attendez pas à apprendre de moi aucune nouvelle; car quoique j'aie vu tout ce qui s'est passé à Notre-Dame avec messieurs les Suisses, je n'ose pas usurper sur le gazetier l'honneur de vous en faire le récit.

J'ai tantôt achevé ce que vous savez, et j'espère que j'aurai fait dimanche ou lundi. J'y ai mis des stances qui me satisfont assez[2]; en voici la première : je n'ai point de meilleure chose à vous écrire.

Cruelle ambition, dont la noire malice
Conduit tant de monde au trépas,
Et qui, feignant d'ouvrir le trône sous nos pas,
Ne nous ouvres qu'un précipice,
Que tu causes d'égarements!
Qu'en d'étranges malheurs tu plonges tes amants!
Que leurs chutes sont déplorables!
Mais que tu fais périr d'innocents avec eux,
Et que tu fais de misérables
En faisant un ambitieux.

[1] La tragédie des Frères ennemis.

[2] Peu après il n'en fut pas satisfait, avec raison.

C'est un lieu commun qui vient bien à mon sujet; ne le montrez pas. Adieu. Je souhaite que ma stance vous tienne lieu d'une bonne lettre. Montfleury a fait une requête contre Molière, et l'a présentée au roi : il accuse Molière d'avoir épousé sa propre fille; mais Montfleury n'est point écouté à la cour.

AU MÊME.

Paris, 1664.

Je n'ai pas grandes nouvelles à vous mander. Je n'ai fait que retoucher continuellement au cinquième acte; il est achevé : j'en ai changé toutes les stances avec quelque regret. On m'a dit que ma princesse n'étoit pas en situation de s'étendre sur des lieux communs; j'ai donc tout réduit à trois stances, et j'ai ôté celle de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs.

On annonça hier la Thébaïde à l'hôtel; mais on ne la promet qu'après trois autres pièces.

Je viens de parcourir votre belle et grande lettre, où j'ai trouvé des difficultés qui m'ont arrêté. Je suis pourtant fort obligé à l'auteur des remarques, et je l'estime infiniment. Je ne sais s'il ne me sera point permis quelque jour de le connoître. Adieu, Monsieur.

FIN DES LETTRES DE RACINE A SES AMIS.

LETTRES

DE

JEAN RACINE

A BOILEAU,

AVEC LES RÉPONSES.

DE RACINE.

Luxembourg, le 24 mai 1687.

Votre lettre m'auroit fait beaucoup plus de plaisir, si les nouvelles de votre santé eussent été un peu meilleures. Je vis M. Dodart comme je venois de la recevoir, et la lui montrai. Il m'assura que vous n'aviez aucun lieu de vous mettre dans l'esprit que votre voix ne reviendra point, et me cita même quantité de gens qui sont sortis fort heureusement d'un semblable accident. Mais, sur toutes choses, il vous recommande de ne point faire d'effort pour parler, et, s'il se peut, de n'avoir commerce qu'avec des gens d'une oreille fort subtile, ou qui vous entendent à demi-mot. Il

croit que le sirop d'abricot vous est fort bon, et qu'il en faut prendre quelquefois de pur, et très-souvent de mêlé avec de l'eau, en l'avalant lentement et goutte à goutte; ne point boire trop frais, ni de vin que fort trempé; du reste, vous tenir l'esprit toujours gai. Voilà à peu près le conseil [1] que M. Menjot me donnoit autrefois. M. Dodart approuve beaucoup votre lait d'ânesse, mais plus encore ce que vous dites de la vertu M..... Il ne la croit nullement propre à votre mal, et assure même qu'elle y seroit très-nuisible. Il m'ordonne presque toujours les mêmes choses pour mon mal de gorge, qui va toujours son même train; et il me conseille un régime qui peut-être me pourra guérir dans deux ans, mais qui infailliblement me rendra dans deux mois de la taille dont vous voyez qu'est M. Dodart lui-même [2]. M. Félix étoit présent à toutes ces ordonnances, qu'il a fort approuvées; et il a aussi demandé des remèdes pour sa santé, se croyant le plus malade de nous trois. Je vous ai mandé qu'il avoit visité la boucherie de Châlons. Il est, à l'heure que je vous parle, au marché, où il m'a dit qu'il avoit

[1] Il racontoit, quand il vouloit rire, qu'un médecin lui ayant défendu de boire du vin, de manger de la viande, de lire, et de s'appliquer à la moindre chose, ajouta : *Du reste, réjouissez-vous.*

[2] Le père du premier médecin du roi. Il étoit extrêmement maigre.

rencontré ce matin des écrevisses de fort bonne mine. Le voyage est prolongé de trois jours, et on demeurera ici jusqu'à lundi prochain. Le prétexte est la rougeole de M. le comte de Toulouse; mais le vrai est apparemment que le roi a pris goût à sa conquête, et qu'il n'est pas fâché de l'examiner tout à loisir. Il a déjà considéré toutes les fortifications l'une après l'autre, et est entré jusque dans les contremines du chemin couvert, qui sont fort belles, et surtout a été fort aise de voir ces fameuses redoutes entre les deux chemins couverts, lesquelles ont tant donné de peine à M. de Vauban. Aujourd'hui le roi va examiner la circonvallation, c'est-à-dire, faire un tour de sept ou huit lieues. Je ne vous fais point le détail de tout ce qui m'a paru ici de merveilleux. Qu'il vous suffise que je vous en rendrai bon compte quand nous nous verrons, et que je vous ferai peut-être concevoir les choses comme si vous y aviez été. M. de Vauban a été ravi de me voir, et, ne pouvant pas venir avec moi, m'a donné un ingénieur qui m'a mené partout. Il m'a aussi abouché avec M. d'Espagne, gouverneur de Thionville, qui se signala tant à Saint-Godard, et qui m'a fait souvenir qu'il avoit souvent bu avec moi à l'auberge de M. Poignant, et que nous étions, Poignant et moi, fort agréables, avec feu M. Bernage, évêque de Grasse. Sérieusement ce M. d'Espagne est un fort galant homme, et il m'a paru un grand air de vérité dans

tout ce qu'il m'a dit de ce combat de Saint-Godard. Mais, mon cher Monsieur, cela ne s'accorde, ni avec M. de Montecuculli, ni avec M. de Bissy, ni avec M. de la Feuillade; et je vois bien que la vérité qu'on nous demande tant, est bien plus difficile à trouver qu'à écrire. J'ai vu aussi M. de Charuel, qui étoit intendant à Gigeri. Celui-ci sait apparemment la vérité, mais il se serre les lèvres tant qu'il peut, de peur de la dire; et j'ai eu à peu près la même peine à lui tirer quelques mots de la bouche, que Trivelin en avoit à en tirer de Scaramouche, musicien bègue. M. de Gourville arriva hier, et tout en arrivant me demanda de vos nouvelles. Je ne finirois point, si je vous nommois tous les gens qui m'en demandent tous les jours avec amitié. M. de Chevreuse entr'autres, M. de Noailles, monseigneur le Prince, que je devrois nommer le premier, surtout M. Moreau notre ami, et M. Roze; ce dernier, avec des expressions fortes, vigoureuses, et qu'on voit bien, en vérité, qui partent du cœur. Je fis hier grand plaisir à M. de Termes, de lui dire le souvenir que vous aviez de lui. M. de Rheims, M. le président de Mesmes et M. le cardinal de Furstemberg sont toujours ici, et mettent le roi en bonne humeur.

DE BOILEAU.

Bourbon, le 21 juillet 1687.

J'ai été saigné, purgé, etc. et il ne me manque plus aucune des formalités prétendues nécessaires pour prendre les eaux. La médecine que j'ai prise aujourd'hui m'a fait, à ce qu'on dit, tous les biens du monde; car elle m'a fait tomber quatre ou cinq fois en foiblesse, et m'a mis en tel état qu'à peine je puis me soutenir. C'est demain que je dois commencer le grand chef-d'œuvre; je veux dire que demain je dois commencer à prendre les eaux. M. Bourdier, mon médecin, me remplit toujours de grandes espérances; il n'est pas de l'avis de M. Fagon pour le bain, et cite même des exemples de gens qui, loin de recouvrer la voix par ce remède, l'ont perdue pour s'être baignés : du reste, on ne peut pas faire plus d'estime de M. Fagon qu'il en fait, et il le regarde comme l'Esculape de ce temps. J'ai fait connoissance avec deux ou trois malades qui valent bien des gens en santé. Ce ne sera pas une petite affaire pour moi que la prise des eaux, qui sont, dit-on, fort endormantes, et avec lesquelles néanmoins il faut absolument s'empêcher de dormir : ce sera un noviciat terrible;

mais que ne fait-on point pour contredire M. Charpentier[1]?

Je n'ai point encore eu de temps pour me remettre à l'étude, parce que j'ai été assez occupé des remèdes, pendant lesquels on m'a défendu surtout l'application : les eaux, dit-on, me donneront plus de loisir; et, pourvu que je ne m'endorme point, on me laisse toute liberté de lire et même de composer. Il y a ici un trésorier de la Sainte-Chapelle, qui me vient voir fort souvent : il est homme de beaucoup d'esprit; et s'il n'a pas la main si prompte à répandre les bénédictions que le fameux M. Coutances, il a en récompense beaucoup plus de lettres et de solidité. Je suis toujours fort affligé de ne vous point voir; mais franchement le séjour de Bourbon ne m'a point paru jusqu'à présent si horrible que je me l'étois imaginé : je m'étois préparé à une si grande inquiétude, que je n'en ai pas la moitié de ce que j'en croyois avoir. Je n'ai jamais mieux conçu combien je vous aime, que depuis notre triste séparation. Mes recommandations au cher M. Félix; et je vous supplie, quand même je l'aurois oublié dans quelqu'une de mes lettres, de supposer toujours que je vous ai parlé de lui, parce que mon cœur l'a fait si ma main ne l'a pas écrit.

[1] Il disputoit souvent à l'académie contre M. Charpentier.

A BOILEAU.

Paris, le 25 juillet 1687.

Je commençois à m'ennuyer beaucoup de ne point recevoir de vos nouvelles, et je ne savois même que répondre à quantité de gens qui m'en demandoient. Le roi, il y a trois jours, me demanda à son dîner comment alloit votre extinction de voix: je lui dis que vous étiez à Bourbon. Monsieur prit aussitôt la parole, et me fit là-dessus force questions, aussi bien que Madame, et vous fîtes l'entretien de plus de la moitié du dîner. Je me trouvai le lendemain sur le chemin de M. de Louvois, qui me parla aussi de vous, mais avec beaucoup de bonté, et me disant en propres mots qu'il étoit très-fâché que cela durât si long-temps. Je ne vous dis rien de mille autres qui me parlent tous les jours de vous; et quoique j'espère que vous retrouverez bientôt votre voix toute entière, vous n'en aurez jamais assez pour suffire à tous les remercîments que vous aurez à faire.

Je me suis laissé débaucher par M. Félix pour suivre le roi à Maintenon: c'est un voyage de quatre jours. M. de Termes nous mène dans son carrosse; et j'ai aussi débauché M. Hessein pour faire le quatrième: il se plaint toujours beaucoup de ses va-

peurs, et je vois bien qu'il espère se soulager par quelque dispute de longue haleine; mais je ne suis guère en état de lui donner contentement, me trouvant assez incommodé de ma gorge dès que j'ai parlé un peu de suite. Ce qui m'embarrasse, c'est que M. Fagon et plusieurs autres médecins très-habiles m'avoient ordonné de boire beaucoup d'eau de Sainte-Reine, et des tisanes de chicorée; et j'ai trouvé chez M. Nicole un médecin qui me paroît fort sensé, qui m'a dit qu'il connoissoit mon mal à fond; qu'il en avoit déjà guéri plusieurs, et que je ne guérirois jamais tant que je boirois de l'eau ou de la tisane; que le seul moyen de sortir d'affaire étoit de ne boire que pour la seule nécessité, et tout au plus pour détremper les aliments dans l'estomac. Il a appuyé cela de quelques raisonnements qui m'ont paru assez solides; ce qui est arrivé de là, c'est que je n'exécute ni son ordonnance ni celle de M. Fagon : je ne me noie plus d'eau comme je faisois; je bois à ma soif, et vous jugez bien que par le temps qu'il fait on a toujours soif; c'est-à-dire franchement que je me suis remis dans mon train de vie ordinaire, et je m'en trouve assez bien. Le même médecin m'a assuré que si les eaux de Bourbon ne vous guérissoient pas, il vous guériroit infailliblement. Il m'a cité l'exemple d'un chantre de Notre-Dame, à qui un rhume avoit fait perdre entièrement la voix depuis six mois, et il étoit près de se retirer. Ce médecin

l'entreprit, et, avec une tisane d'une herbe qu'on appelle, je crois, *erysimum*, le tira d'affaire, en telle sorte que non-seulement il parle, mais il chante, et a la voix aussi forte qu'il l'ait jamais eue. J'ai conté la chose aux médecins de la cour : ils avouent que cette plante d'*erysimum* est très-bonne pour la poitrine; mais ils disent qu'ils ne croyoient pas qu'elle eût la vertu que dit mon médecin. C'est le même qui a deviné le mal de M. Nicole : il s'appelle M. Morin, et il est à mademoiselle de Guise. M. Fagon en fait un fort grand cas. J'espère que vous n'aurez pas besoin de lui, mais toujours cela est bon à savoir; et si le malheur vouloit que vos eaux ne fissent pas tout l'effet que vous souhaitez, voilà encore une assez bonne consolation que je vous donne. Je ne vous manderai pour cette fois d'autres nouvelles que celles qui regardent votre santé et la mienne.

DE BOILEAU.

Bourbon, le 29 juillet 1687.

Si la perte de ma voix ne m'avoit fort guéri de la vanité, j'aurois été très-sensible à tout ce que vous m'avez mandé de l'honneur que m'a fait le plus grand prince de la terre, en vous demandant des nouvelles de ma santé. Mais l'impuissance où

ma maladie me met de répondre par mon travail à toutes les bontés qu'il me témoigne, me fait un sujet de chagrin de ce qui devroit faire toute ma joie. Les eaux jusqu'ici m'ont fait un fort grand bien, suivant toutes les règles, puisque je les rends de reste, et qu'elles m'ont pour ainsi dire tout fait sortir du corps, excepté la maladie pour laquelle je les prends. M. Bourdier, mon médecin, soutient pourtant que j'ai la voix plus forte que quand je suis arrivé; et M. Baudierre, mon apothicaire, qui est encore meilleur juge que lui puisqu'il est sourd, prétend aussi la même chose; mais pour moi je suis persuadé qu'ils me flattent, ou plutôt qu'ils se flattent eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, j'irai jusqu'au bout, et je ne donnerai point occasion à M. Fagon et à M. Félix de dire que je me suis impatienté. Au pis-aller nous essaierons cet hiver l'*erysimum* : mon médecin et mon apothicaire, à qui j'ai montré l'endroit de votre lettre où vous parlez de cette plante, ont témoigné tous deux en faire grand cas; mais M. Bourdier prétend qu'elle ne peut rendre la voix qu'à des gens qui ont le gosier attaqué, et non pas à un homme comme moi, qui a tous les muscles embarrassés. Peut-être que si j'avois le gosier malade prétendroit-il que l'*erysimum* ne sauroit guérir que ceux qui ont la poitrine attaquée. Le bon de l'affaire est qu'il persiste toujours dans la pensée que les eaux de Bourbon me rendront bientôt la voix; si cela

arrive, ce sera à moi, mon cher Monsieur, à vous consoler, puisque, de la manière dont vous me parlez de votre mal de gorge, je doute qu'il puisse être guéri sitôt, surtout si vous vous engagez en de longs voyages avec M. Hessein. Mais, laissez-moi faire, si la voix me revient, j'espère de vous soulager dans les disputes que vous aurez avec lui, sauf à la perdre encore une seconde fois pour vous rendre cet office. Je vous prie pourtant de lui faire bien des amitiés de ma part, et de lui faire entendre que ses contradictions me seront toujours beaucoup plus agréables que les complaisances et les applaudissements fades des amateurs du bel-esprit. Il s'est trouvé ici parmi les capucins un de ces amateurs, qui a fait des vers à ma louange. J'admire ce que c'est que des hommes, *Vanitas et omnia vanitas*. Cette sentence ne m'a jamais paru si vraie qu'en fréquentant ces bons et crasseux pères. Je suis bien fâché que vous ne soyez point encore établi à Auteuil, où, *Ipsi te fontes, ipsa hæc arbusta vocabant*, c'est-à-dire, où mes deux puits et mes abricotiers vous appellent.

Vous faites très-bien d'aller à Maintenon avec une compagnie aussi agréable que celle dont vous me parlez, puisque vous y trouverez votre utilité et votre plaisir. *Omne tulit punctum, etc.*

Je n'ai pu deviner la critique que vous peut faire M. l'abbé Tallemant sur l'épitaphe. N'est-ce point qu'il prétend que ces termes, *il fut nommé*,

semblent dire que le roi Louis XIII a tenu M. le Tellier sur les fonts de baptême? ou bien que c'est mal dit, que le roi le choisit pour remplir la charge, etc. parce que c'est la charge qui a rempli M. le Tellier, et non pas M. le Tellier qui a rempli la charge; par la même raison que c'est la ville qui entoure les fossés, et non pas les fossés qui entourent la ville. C'est à vous à m'expliquer cette énigme.

Faites bien, je vous prie, mes baise-mains au P. Bouhours et à tous nos amis; mais surtout témoignez bien à M. Nicole la profonde vénération que j'ai pour son mérite, et pour la simplicité de ses mœurs, encore plus admirable que son mérite. Voilà, ce me semble, une assez longue lettre pour un homme à qui on défend les longues applications. J'ai appris par la gazette, que M. l'abbé de Choisy étoit agréé à l'académie. Voici encore une voix que je vous envoie pour lui, si les trente-neuf ne suffisent pas. Adieu, aimez-moi toujours, et croyez que je n'aime rien plus que vous. Je passe ici le temps, *Sic ut quimus, quando ut volumus non possum.*

A BOILEAU.

Paris, le 4 août 1687.

Je n'ai point encore vu M. Fagon depuis que j'ai reçu de vos nouvelles : oui bien M. Daquin, qui trouve fort étrange que vous ne vous soyez pas mis entre les mains de M. des Trapières : il est même bien en peine qui peut vous avoir adressé à M. Bourdier. Je jugeai à propos, tant il étoit en colère, de ne lui pas dire un mot de M. Fagon.

J'ai fait le voyage de Maintenon, et suis fort content des ouvrages que j'y ai vus ; ils sont prodigieux, et dignes en vérité de la magnificence du roi. Les arcades qui doivent joindre les deux montagnes vis-à-vis Maintenon, sont presque faites : il y en a quarante-huit ; elles sont bâties pour l'éternité : je voudrois qu'on eût autant d'eau à faire passer dessus, qu'elles sont capables d'en porter. Il y a là près de trente mille hommes qui travaillent, tous gens bien faits, et qui, si la guerre recommence, remueront plus volontiers la terre devant quelque place sur la frontière, que dans les plaines de Beauce.

J'eus l'honneur de voir madame de Maintenon, avec qui je fus une bonne partie d'une aprèsdînée ; et elle me témoigna même que ce temps-là

ne lui avoit point duré. Elle est toujours la même que vous l'avez vue, pleine d'esprit, de raison, de piété, et de beaucoup de bonté pour nous. Elle me demanda des nouvelles de notre travail : je lui dis que votre indisposition et la mienne, mon voyage à Luxembourg et votre voyage à Bourbon, nous avoient un peu reculés ; mais que nous ne perdions pas cependant notre temps.

A propos de Luxembourg, je viens de recevoir un plan et de la place et des attaques, et cela dans la dernière exactitude. Je viens de recevoir en même temps une lettre, où l'on me mande une nouvelle fort surprenante et fort affligeante pour vous et pour moi : c'est la mort de notre ami M. de Saint-Laurent, qui a été emporté d'un seul accès de colique néphrétique, à quoi il n'avoit jamais été sujet en sa vie. Je ne crois pas qu'excepté Madame, on en soit fort affligé au Palais-Royal : les voilà débarrassés d'un homme de bien.

Je laisse volontiers à la gazette à vous parler de M. l'abbé de Choisy. Il fut reçu sans opposition ; il avoit pris tous les devants qu'il falloit auprès des gens qui auroient pu lui faire de la peine. Il fera le jour de Saint-Louis sa harangue, qu'il m'a montrée : il y a quelques endroits d'esprit ; je lui ai fait ôter quelques fautes de jugement. M. Bergeret fera la réponse ; je crois qu'il y aura plus de jugement.

Je suis bien aise que vous n'ayez pas connu la

critique de M. l'abbé Tallemant; c'est signe qu'elle ne vaut rien. Sa critique tomboit sur ces mots, *Il en commença les fonctions* : il prétendoit qu'il falloit dire nécessairement, *Il commença à en faire les fonctions*. Le P. Bouhours ne le devina point, non plus que vous; et quand je lui dis la difficulté, il s'en moqua.

M. Hessein n'a point changé : nous fûmes cinq jours ensemble. Il fut fort doux dans les quatre premiers jours, et eut beaucoup de complaisance pour M. de Termes, qui ne l'avoit jamais vu, et qui étoit charmé de sa douceur. Le dernier jour M. Hessein ne lui laissa pas passer un mot sans le contredire; et même quand il nous voyoit fatigués et endormis, il avançoit malicieusement quelque paradoxe, qu'il savoit bien qu'on ne lui laisseroit point passer. En un mot, il eut contentement : non-seulement on disputa, mais on se querella, et on se sépara sans avoir trop d'envie de se revoir de plus de huit jours. Il me sembla que M. de Termes avoit toujours raison; il lui sembla aussi la même chose de moi. M. Félix témoigna un peu plus de bonté pour M. Hessein, et aima mieux nous gronder tous, que de se résoudre à le condamner. Voilà comment s'est passé le voyage. Mon mal de gorge n'est point encore fini; mais je n'y fais plus rien. Adieu, mon cher Monsieur : mandez-moi au plutôt que vous parlez; c'est la meilleure nouvelle que je puisse recevoir en ma vie.

DE BOILEAU.

Bourbon, le 9 août 1687.

Je vous demande pardon du gros paquet que je vous envoie : mais M. Bourdier, mon médecin, a cru qu'il étoit de son devoir d'écrire à M. Fagon sur ma maladie. Je lui ai dit qu'il falloit que M. Dodart vît aussi la chose, ainsi nous sommes convenus de vous adresser sa relation. Je vous envoie un compliment pour M. de la Bruyère.

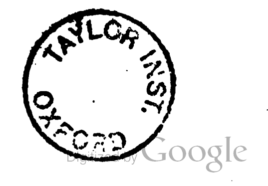
J'ai été sensiblement affligé de la mort de M. de Saint-Laurent. Franchement notre siècle se dégarnit fort de gens de mérite et de vertu; et sans ceux qu'on écarte sous un faux prétexte, en voilà un grand nombre que la mort a enlevés depuis peu.

Ma maladie est de ces sortes de choses, *quæ non recipiunt magis et minus*, puisque je suis environ au même état que j'étois lorsque je suis arrivé. On me dit cependant toujours, comme à Paris, que cela reviendra; et c'est ce qui me désespère, cela ne revenant point. Si je savois que je dusse être sans voix toute ma vie, je m'affligerois sans doute; mais je prendrois ma résolution, et je serois peut-être moins malheureux que dans un état d'incertitude qui ne me permet pas de me fixer, et qui me laisse toujours comme un cou-

pable qui attend le jugement de son procès. Je m'efforce cependant de traîner ici ma misérable vie du mieux que je puis, avec un abbé très-honnête homme, mon médecin et mon apothicaire. Je passe le temps avec eux, à peu près comme D. Quichotte le passoit *en un lugar de la Mancha* avec son curé, son barbier, et le bachelier Sanson Carasco. J'ai aussi une servante : il me manque une nièce; mais de tous ces gens-là, celui qui joue le mieux son personnage, c'est moi qui suis presque aussi fou que D. Quichotte, et qui ne dirois guère moins de sottises, si je pouvois me faire entendre.

Je n'ai point été surpris de ce que vous m'avez mandé de M. Hessein : *naturam expellas furcâ, tamen usque recurret*. Il a d'ailleurs de très-bonnes qualités; mais à mon avis, puisque je suis sur la citation de D. Quichotte, il n'est pas mauvais de garder avec lui les mêmes mesures qu'avec Cardenio. Comme il veut toujours contredire, il ne seroit pas mauvais de le mettre avec cet homme que vous savez de notre assemblée, qui ne dit jamais rien qu'on ne doive contredire : ils seroient merveilleux ensemble.

J'ai déjà formé mon plan pour l'année 1667, où je vois de quoi ouvrir un beau champ à l'esprit : mais, à ne vous rien déguiser, il ne faut pas que vous fassiez un grand fond sur moi, tant que j'aurai tous les matins à prendre douze verres



d'eau, qu'il coûte encore plus à rendre qu'à avaler, et qui vous laissent tout étourdi le reste du jour, sans qu'il vous soit permis de sommeiller un moment. Je ferai pourtant du mieux que je pourrai, et j'espère que Dieu m'aidera.

Vous faites bien de cultiver madame de Maintenon : jamais personne ne fut si digne qu'elle du poste qu'elle occupe, et c'est la seule vertu où je n'ai point encore remarqué de défaut. L'estime qu'elle a pour vous, est une marque de son bon goût. Pour moi je ne me compte pas au rang des choses vivantes.

Vox quoque Mœrim
Jam fugit ipsà : lupi Mœrim videre priores.

A BOILEAU.

Paris, ce 8 août 1687.

MADAME votre sœur vint avant-hier me chercher, fort alarmée d'une lettre que vous lui avez écrite, et qui est en effet bien différente de celle que j'ai reçue de vous. J'aurois déjà été à Versailles pour entretenir M. Fagon : mais le roi est à Marly depuis quatre jours, et n'en reviendra que demain au soir ; ainsi, je n'irai qu'après demain matin, et je vous manderai exactement tout ce

qu'il m'aura dit. Cependant je me flatte que ce dégoût et cette lassitude dont vous vous plaignez n'auront point de suite, et que c'est seulement un effet que les eaux doivent produire quand l'estomac n'y est pas encore accoutumé : que si elles continuent à vous faire mal, vous savez ce que tout le monde vous dit en partant, qu'il falloit les quitter en ce cas, ou tout du moins les interrompre. Si par malheur elles ne vous guérissent pas, il n'y a point lieu encore de vous décourager, et vous ne seriez pas le premier qui, n'ayant pas été guéri sur les lieux, s'est trouvé guéri étant de retour chez lui. En tout cas le sirop d'*erysimum* n'est point assurément une vision. M. Dodart, à qui j'en parlai il y a trois jours, me dit et m'assura en conscience, que ce M. Morin qui m'a parlé de ce remède, est sans doute le plus habile médecin qui soit dans Paris, et le moins charlatan. Il est constant que pour moi je me trouve infiniment mieux, depuis que par son conseil j'ai renoncé à tout ce lavage d'eaux qu'on m'avoit ordonnées, et qui m'avoient presque gâté entièrement l'estomac, sans guérir mon mal de gorge.

M. de Saint-Laurent est mort d'une colique de *miserere*, et non point d'un accès de néphrétique, comme je vous avois mandé. Sa mort a été fort chrétienne, et même aussi singulière que le reste de sa vie. Il ne confia qu'à M. de Chartres qu'il se trouvoit mal, et qu'il alloit s'enfermer dans une

chambre pour se reposer; conjurant instamment ce jeune prince de ne point dire où il étoit, parce qu'il ne vouloit voir personne. En le quittant il alla faire ses dévotions : c'étoit un dimanche, et on dit qu'il les faisoit tous les dimanches; puis il s'enferma dans une chambre jusqu'à trois heures après midi, que M. de Chartres, étant en inquiétude de sa santé, déclara où il étoit. Tancret y fut, qui le trouva tout habillé sur un lit, souffrant apparemment beaucoup, et néanmoins fort tranquille. Tancret ne lui trouva point de pouls : mais M. de Saint-Laurent lui dit que cela ne l'étonnât point, qu'il étoit vieux, et qu'il n'avoit pas naturellement le pouls fort élevé. Il voulut être saigné, et il ne vint point de sang. Peu de temps après il se mit sur son séant, puis dit à son valet de le pencher un peu sur son chevet; et aussitôt ses pieds se mirent à trépigner contre le plancher, et il expira dans le moment même. On trouva dans sa bourse un billet par lequel il déclaroit où l'on trouveroit son testament. Je crois qu'il donne tout son bien aux pauvres. Voilà comme il est mort; et voici ce qui fait, ce me semble, assez bien son éloge. Vous savez qu'il n'avoit presque d'autre soin auprès de M. de Chartres que de l'empêcher de manger des friandises; qu'il l'empêchoit le plus qu'il pouvoit d'aller aux comédies et aux opéra; et il vous a conté lui-même toutes les rebuffades qu'il lui a fallu essuyer pour cela, et comment

toute la maison de Monsieur étoit déchaînée contre lui, gouverneur, sous-précepteur, valets-de-chambre. Cependant on a été plus de deux jours sans oser apprendre sa mort à ce même M. de Chartres; et quand Monsieur enfin la lui a annoncée, il a jeté des cris effroyables, se jetant, non point sur son lit, mais sur le lit de M. de Saint-Laurent, qui étoit encore dans sa chambre, et l'appelant à haute voix comme s'il eût encore été en vie : tant la vertu, quand elle est vraie, a de force pour se faire aimer ! Je suis assuré que cela vous fera plaisir, non-seulement pour la mémoire de M. de Saint-Laurent, mais même pour M. de Chartres. Dieu veuille qu'il persiste long-temps dans de pareils sentiments ! Il me semble que je n'ai point d'autres nouvelles à vous mander.

M. le duc de Roannez est venu ce matin pour me parler de sa rivière, et pour me prier d'en parler. Je lui ai demandé s'il ne savoit rien de nouveau : il m'a dit que non, et il faut bien, puisqu'il ne sait point de nouvelles, qu'il n'y en ait point; car il en sait toujours plus qu'il n'y en a. On dit seulement que M. de Lorraine a passé la Drave, et les Turcs la Save : ainsi il n'y a point de rivière qui les sépare. Tant pis apparemment pour les Turcs; je les trouve merveilleusement accoutumés à être battus. La nouvelle qui fait ici le plus de bruit, c'est l'embarras des comédiens, qui sont obligés de déloger de la rue Guénégaud,

à cause que messieurs de Sorbonne, en acceptant le collége des Quatre-Nations, ont demandé pour première condition qu'on les éloignât de ce collége. Ils ont déjà marchandé des places dans cinq ou six endroits; mais partout où ils vont, c'est merveille d'entendre comme les curés crient. Le curé de Saint-Germain l'Auxerrois a déjà obtenu qu'ils ne seroient point à l'hôtel de Sourdis, parce que de leur théâtre on auroit entendu tout à plein les orgues, et de l'église on auroit parfaitement bien entendu les violons. Enfin ils en sont à la rue de Savoie dans la paroisse de Saint-André. Le curé a été aussi au roi, lui représenter qu'il n'y a tantôt plus dans sa paroisse que des auberges et des coquetiers; si les comédiens y viennent, que son église sera déserte. Les grands augustins ont aussi été au roi, et le père Lembrochons, provincial, a porté la parole; mais on prétend que les comédiens ont dit à sa majesté, que ces mêmes augustins qui ne veulent point les avoir pour voisins, sont fort assidus spectateurs de la comédie, et qu'il ont même voulu vendre à la troupe des maisons qui leur appartiennent dans la rue d'Anjou, pour y bâtir un théâtre, et que le marché seroit déjà conclu si le lieu eût été plus commode. M. de Louvois a ordonné à M. de la Chapelle de lui envoyer le plan du lieu où ils veulent bâtir dans la rue de Savoie. Ainsi on attend ce que M. de Louvois décidera. Cependant l'alarme est grande dans le quar-

tier; tous les bourgeois, qui sont gens de palais, trouvant fort étrange qu'on vienne leur embarrasser leurs rues. M. Billard surtout, qui se trouvera vis-à-vis de la porte du parterre, crie fort haut; et quand on lui a voulu dire qu'il en aurait plus de commodité pour s'aller divertir quelquefois, il a répondu fort tragiquement, *Je ne veux point me divertir*. Adieu, Monsieur, je fais moi-même ce que je puis pour vous divertir, quoique j'aie le cœur fort triste depuis la lettre que vous avez écrite à madame votre sœur. Si vous croyez que je puisse vous être bon à quelque chose à Bourbon, n'en faites point de façon, mandez-le-moi, je volerai pour vous aller voir.

DE BOILEAU.

Moulins, le 13 août 1687.

Mon médecin a jugé à propos de me laisser reposer deux jours; et j'ai pris ce temps pour venir voir Moulins, où j'arrivai hier au matin, et d'où je m'en dois retourner aujourd'hui au soir. C'est une ville très-marchande et très-peuplée, et qui n'est pas indigne d'avoir un trésorier de France comme vous. Un M. de Chamblain, ami de M. l'abbé de Sales, qui y est venu avec moi, m'y donna hier à souper fort magnifiquement. Il se dit

grand ami de M. de Poignant, et connoît fort votre nom, aussi bien que tout le monde de cette ville, qui s'honore fort d'avoir un magistrat de votre force, et qui lui est si peu à charge[1]. Je vous ai envoyé par le dernier ordinaire une très-longue déduction de ma maladie, que M. Bourdier mon médecin a écrite à M. Fagon; ainsi vous en devez être instruit, à l'heure qu'il est, parfaitement. Je vous dirai pourtant que dans cette relation il ne parle point de la lassitude de jambes et du peu d'appétit, si bien que tout le profit que j'ai fait jusqu'ici à boire des eaux, selon lui, consiste en un éclaircissement de teint, que le hâle du voyage m'avoit jauni plutôt que la maladie : car vous savez bien qu'en partant de Paris je n'avois pas le visage trop mauvais, et je ne vois pas qu'à Moulins, où je suis, on me félicite fort présentement de mon embonpoint. Si j'ai écrit une lettre si triste à ma sœur, cela ne vient point de ce que je me sente beaucoup plus mal qu'à Paris, puisqu'à vous dire le vrai, tout le bien et tout le mal mis ensemble, je suis environ au même état que quand je partis; mais dans le chagrin de ne point guérir, on a quelquefois des moments où la mélancolie redouble, et je lui ai écrit dans un de ces moments. Peut-être dans une autre lettre verra-t-elle que je ris. Le chagrin est comme une fièvre, qui a ses redoublements et ses suspensions.

[1] Parce qu'il n'y alloit jamais.

La mort de M. de Saint-Laurent est tout à fait édifiante : il me paroît qu'il a fini avec toute l'audace d'un philosophe, et toute l'humilité d'un chrétien. Je suis persuadé qu'il y a des saints canonisés, qui n'étoient pas plus saints que lui : on le verra un jour, selon toutes les apparences, dans les litanies. Mon embarras est seulement comment on l'appellera, et si on lui dira simplement Saint-Laurent, ou saint Saint-Laurent. Je n'admire pas seulement M. de Chartres, mais je l'aime, j'en suis fou. Je ne sais pas ce qu'il sera dans la suite; mais je sais bien que l'enfance d'Alexandre ni de Constantin n'ont jamais promis de si grandes choses que la sienne, et on pourroit beaucoup plus justement faire de lui les prophéties que Virgile, à mon avis, a faites assez à la légère du fils de Pollion.

Dans le temps que je vous écris ceci, M. Amiot vient d'entrer dans ma chambre : il a précipité, dit-il, son retour à Bourbon pour me venir rendre service. Il m'a dit qu'il avoit vu, avant de partir, M. Fagon, et qu'ils persistoient l'un et l'autre dans la pensée du demi-bain, quoi qu'en puissent dire MM. Bourdier et Baudière : c'est une affaire qui se décidera demain à Bourbon. A vous dire le vrai, mon cher Monsieur, c'est quelque chose d'assez fâcheux que de se voir ainsi le jouet d'une science très-conjecturale, et où l'un dit blanc, et l'autre noir : car les deux derniers ne soutiennent pas seulement que le bain n'est pas

bon à mon mal; mais ils prétendent qu'il y va de la vie, et citent sur cela des exemples funestes. Mais enfin me voilà livré à la médecine, et il n'est plus temps de reculer. Ainsi ce que je demande à Dieu, ce n'est pas qu'il me rende la voix, mais qu'il me donne la vertu et la piété de M. de Saint-Laurent, ou de M. Nicole, ou même la vôtre, puisqu'avec cela on se moque des périls. S'il y a quelque malheur dont on se puisse réjouir, c'est à mon avis, de celui des comédiens : si on continue à les traiter comme on fait, il faudra qu'ils s'aillent établir entre la Villette et la porte Saint-Martin : encore ne sais-je s'ils n'auront point sur les bras le curé de Saint-Laurent. Je vous ai une obligation infinie du soin que vous prenez d'entretenir un misérable comme moi. L'offre que vous me faites de venir à Bourbon est tout à fait héroïque et obligeante; mais il n'est pas nécessaire que vous veniez vous enterrer inutilement dans le plus vilain lieu du monde; et le chagrin que vous auriez infailliblement de vous y voir, ne feroit qu'augmenter celui que j'ai d'y être. Vous m'êtes plus nécessaire à Paris qu'ici, et j'aime encore mieux ne vous point voir, que de vous voir triste et affligé. Adieu, mon cher Monsieur. Mes recommandations à M. Félix, à M. de Termes, et à tous nos autres amis.

A BOILEAU.

Paris, le 13 août 1687.

Je ne vous écrirai aujourd'hui que deux mots : car, outre qu'il est extrêmement tard, je reviens chez moi pénétré de frayeur et de déplaisir. Je sors de chez le pauvre M. Hessein, que j'ai laissé à l'extrémité. Je doute qu'à moins d'un miracle je le retrouve demain en vie. Je vous conterai sa maladie une autre fois, et je ne vous parlerai maintenant que de ce qui vous regarde. Vous êtes un peu cruel à mon égard, de me laisser si longtemps dans l'horrible inquiétude où vous avez bien dû juger que votre lettre à madame votre sœur me pouvoit jeter. J'ai vu M. Fagon, qui, sur le récit que je lui ai fait de ce qui est dans cette lettre, a jugé qu'il falloit quitter sur-le-champ vos eaux. Il dit que leur effet naturel est d'ouvrir l'appétit, bien loin de l'ôter. Il croit même qu'à l'heure qu'il est vous les aurez interrompues, parce qu'on n'en prend jamais plus de vingt jours de suite. Si vous vous en êtes trouvé considérablement bien, il est d'avis qu'après les avoir laissées pour quelque temps, vous les recommenciez; si elles ne vous ont fait aucun bien, il croit qu'il les faut quitter entièrement. Le roi me demanda avant-hier au

soir si vous étiez revenu : je lui répondis que non; et que les eaux jusqu'ici ne vous avoient pas fort soulagé. Il me dit ces propres mots : *Il fera mieux de se remettre à son train de vie ordinaire, la voix lui reviendra lorsqu'il y pensera le moins.* Tout le monde a été charmé de la bonté que sa majesté a témoignée pour vous en parlant ainsi; et tout le monde est d'avis que pour votre santé vous ferez bien de revenir. M. Félix est de cet avis. Le premier médecin et M. Moreau en sont entièrement. M. du Tartre croit qu'absolument les eaux de Bourbon ne sont pas bonnes pour votre poitrine, et que vos lassitudes en sont une marque. Tout cela, mon cher Monsieur, m'a donné une furieuse envie de vous voir de retour. On dit que vous trouverez de petits remèdes innocents qui vous rendront infailliblement la voix, et qu'elle reviendra d'elle-même quand vous ne feriez rien. M. le maréchal de Bellefont m'enseigna hier un remède dont il dit qu'il a vu plusieurs gens guéris d'une extinction de voix, c'est de laisser fondre dans sa bouche un peu de myrrhe, la plus transparente qu'on puisse trouver. D'autres se sont guéris avec la simple eau de poulets, sans compter l'*erysimum*. Enfin tout d'une voix tout le monde vous conseille de revenir. Je n'ai jamais vu une santé plus généralement souhaitée que la vôtre. Venez donc, je vous en conjure. Et à moins que vous n'ayez déjà un commencement de voix qui vous donne des assurances

que vous acheverez de guérir à Bourbon, ne perdez pas un moment de temps pour vous redonner à vos amis, et à moi surtout, qui suis inconsolable de vous voir si loin de moi, et d'être des semaines entières sans savoir si vous êtes en santé ou non. Plus je vois décroître le nombre de mes amis, plus je deviens sensible au peu qui m'en reste; et il me semble, à vous parler franchement, qu'il ne me reste presque plus que vous. Adieu, je crains de m'attendrir follement en m'arrêtant trop sur cette réflexion.

DU MÊME.

Paris, le 17 août 1687.

J'ALLAI hier au soir à Versailles, et j'y allai tout exprès pour voir M. Fagon, et lui donner la consultation de M. Bourdier. Je la lus auparavant avec M. Félix, et je la trouvai très-savante, dépeignant votre tempérament et votre mal en termes très-énergiques : j'y croyois trouver en quelque page, *Numero Deus impare gaudet.* M. Fagon me dit que du moment qu'il s'agissoit de la vie, et qu'elle pouvoit être en compromis, il s'étonnoit qu'on mît en question si vous prendriez le demi-bain. Il en écrira à M. Bourdier; et cependant il m'a chargé de vous écrire au plus vite de ne point vous bai-

gner, et même, si les eaux vous ont incommodé, de les quitter entièrement, et de vous en revenir. Je vous avois déjà mandé son avis là-dessus, et il y persiste toujours. Tout le monde crie que vous devriez revenir, médecins, chirurgiens, hommes, femmes. Je vous avois mandé qu'il falloit un miracle pour sauver M. Hessein; il est sauvé, et c'est votre bon ami le quinquina qui a fait ce miracle. L'émétique l'avoit mis à la mort. M. Fagon arriva fort à propos, qui le croyant à demi-mort, ordonna au plus vite le quinquina. Il est présentement sans fièvre : je l'ai même tantôt fait rire jusqu'à la convulsion, en lui montrant l'endroit de votre lettre où vous parlez du bachelier, du curé et du barbier. Vous dites qu'il vous manque une nièce : voudriez-vous qu'on vous envoyât mademoiselle Despréaux[1]? Je m'en vais ce soir à Marly, M. Félix a demandé permission au roi pour moi, et j'y demeurerai jusqu'à mercredi prochain.

M. le duc de Charost m'a tantôt demandé de vos nouvelles d'un ton de voix que je vous souhaiterois de tout mon cœur. Quantité de gens de nos amis sont malades, entre autres M. le duc de Chevreuse, et M. de Chanlay : tous deux ont la fièvre double-tierce. M. de Chanlay a déjà pris le quinquina. M. de Chevreuse le prendra au premier jour. On ne voit à la cour que des gens qui ont le ventre plein de quinquina. Si cela ne vous ex-

[1] Il n'aimoit pas beaucoup cette nièce.

cite pas à y revenir, je ne sais plus ce qui vous peut en donner envie. M. Hessein ne l'a point voulu prendre des apothicaires, mais de la propre main de Chmith. J'ai vu ce Chmith chez lui; il a le visage vermeil et boutonné, et a bien plus l'air d'un maître cabaretier que d'un médecin. M. Hessein dit qu'il n'a jamais rien bu de plus agréable, et qu'à chaque fois qu'il en prend, il sent la vie descendre dans son estomac. Adieu, mon cher Monsieur; je commencerai et finirai toutes mes lettres en vous disant de vous hâter de revenir.

DE BOILEAU.

Bourbon, le 19 août 1687.

Vous pouvez juger, Monsieur, combien j'ai été frappé de la funeste nouvelle que vous m'avez mandée de notre pauvre ami. En quelque état pitoyable néanmoins que vous l'ayez laissé, je ne saurois m'empêcher d'avoir toujours quelque rayon d'espérance, tant que vous ne m'aurez point écrit, *il est mort;* et je me flatte même qu'au premier ordinaire j'apprendrai qu'il est hors de danger. A dire le vrai, j'ai bon besoin de me flatter ainsi, surtout aujourd'hui que j'ai pris une médecine qui m'a fait tomber quatre fois en foiblesse, et qui m'a jeté dans un abattement dont même les plus

agréables nouvelles ne seroient pas capables de me relever. Je vous avoue pourtant que si quelque chose pouvoit me rendre la santé et la joie, ce seroit la bonté qu'a sa majesté de s'enquérir de moi toutes les fois que vous vous présentez devant elle. Il ne sauroit guère rien arriver de plus glorieux, je ne dis pas à un misérable comme moi, mais à tout ce qu'il y a de gens plus considérables à la cour; et je gage qu'il y en a plus de vingt d'entre eux qui, à l'heure qu'il est, envient ma bonne fortune, et qui voudroient avoir perdu la voix, et même la parole, à ce prix. Je ne manquerai pas, avant qu'il soit peu, de profiter du bon avis qu'un si grand prince me donne, sauf à désobliger M. Bourdier mon médecin, et M. Baudière mon apothicaire, qui prétendent maintenir contre lui, que les eaux de Bourbon sont admirables pour rendre la voix. Mais je m'imagine qu'ils réussiront dans cette entreprise, à peu près comme toutes les puissances de l'Europe ont réussi à lui empêcher de prendre Luxembourg et tant d'autres villes. Pour moi, je suis persuadé qu'il fait bon suivre ses ordonnances, en fait même de médecine. J'accepte l'augure qu'il m'a donné, en vous disant que la voix me reviendroit lorsque j'y penserois le moins. Un prince qui a exécuté tant de choses miraculeuses, est vraisemblablement inspiré du ciel; et toutes les choses qu'il dit sont des oracles. D'ailleurs j'ai encore un remède à essayer, où j'ai grande

espérance, qui est de me présenter à son passage dès que je serai de retour; car je crois que l'envie que j'aurai de lui témoigner ma joie et ma reconnoissance me fera trouver de la voix, et peut-être même des paroles éloquentes. Cependant je vous dirai que je suis aussi muet que jamais, quoique inondé d'eaux et de remèdes. Nous attendons la réponse de M. Fagon sur la relation que M. Bourdier lui a envoyée. Jusques-là je ne puis rien vous dire sur mon départ. On me fait toujours espérer ici une guérison prochaine, et nous devons tenter le demi-bain, supposé que M. Fagon persiste toujours dans l'opinion qu'il me peut être utile. Après cela je prendrai mon parti.

Vous ne sauriez croire combien je vous suis obligé de la tendresse que vous m'avez témoignée dans votre dernière lettre; les larmes m'en sont presque venues aux yeux, et quelque résolution que j'eusse faite de quitter le monde, supposé que la voix ne me revînt point, cela m'a entièrement fait changer d'avis; c'est-à-dire, en un mot, que je me sens capable de quitter toutes choses, hormis vous. Adieu, mon cher Monsieur; excusez si je ne vous écris pas une plus longue lettre : franchement je suis fort abattu. Je n'ai point d'appétit; je traîne les jambes plutôt que je ne marche : je n'oserois dormir, et je suis toujours accablé de sommeil. Je me flatte pourtant encore de l'espérance que les eaux de Bourbon me guériront. M. Amiot est homme

d'esprit, et me rassure fort. Il se fait une affaire très-sérieuse de me guérir, aussi bien que les autres médecins. Je n'ai jamais vu de gens si affectionnés à leurs malades, et je crois qu'il n'y en a pas un d'entre eux qui ne donnât quelque chose de sa santé pour me rendre la mienne. Outre leur affection, il y va de leur intérêt, parce que ma maladie fait grand bruit dans Bourbon. Cependant ils ne sont point d'accord, et M. Bourdier lève toujours des yeux très tristes au ciel quand on parle de bain, Quoi qu'il en soit, je leur suis obligé de leurs soins et de leur bonne volonté; et quand vous m'écrirez, je vous prie de me dire quelque chose qui marque que je parle bien d'eux.

M. de la Chapelle m'a écrit une lettre fort obligeante, et m'envoie plusieurs inscriptions, sur lesquelles il me prie de dire mon avis. Elles me paroissent toutes fort spirituelles; mais je ne saurois pas lui mander, pour cette fois, ce que j'y trouve à redire, ce sera pour le premier ordinaire. M. Boursault, que je croyois mort, me vint voir il y a cinq ou six jours, et m'apparut le soir assez subitement. Il me dit qu'il s'étoit détourné de trois grandes lieues du chemin de Mont-Luçon, où il alloit, et où il est habitué, pour avoir le bonheur de me saluer. Il me fit offre de toutes choses, d'argent, de commodités, de chevaux. Je lui répondis avec les mêmes honnêtetés, et voulus le retenir pour le lendemain à dîner; mais il me dit qu'il étoit

obligé de s'en aller dès le grand matin. Ainsi nous nous séparâmes amis à outrance. A propos d'amis, mes baisemains, je vous prie, à tous nos amis communs. Dites bien à M. Quinaut que je lui suis infiniment obligé de son souvenir, et des choses obligeantes qu'il a écrites de moi à M. l'abbé de Salles. Vous pouvez l'assurer que je le compte présentement au rang de mes meilleurs amis, et de ceux dont j'estime le plus le cœur et l'esprit. Ne vous étonnez pas si vous recevez quelquefois mes lettres un peu tard, parce que la poste n'est point à Bourbon, et que souvent, faute de gens pour envoyer à Moulins, on perd un ordinaire. Au nom de Dieu, mandez-moi, avant toutes choses, des nouvelles de M. Hessein.

DU MÊME.

Bourbon, le 23 août 1687.

On me vient avertir que la poste est de ce soir à Bourbon. C'est ce qui fait que je prends la plume à l'heure qu'il est, c'est-à-dire, à dix heures du soir, qui est une heure fort extraordinaire aux malades de Bourbon, pour vous dire que, malgré les tragiques remontrances de M. Bourdier, je me suis mis aujourd'hui dans le demi-bain, par le conseil de M. Amiot, et même de M. des Trapières,

que j'ai appelé au conseil. Je n'y ai été qu'une heure. Cependant j'en suis sorti beaucoup en meilleur état que je n'y étois entré, c'est-à-dire, la poitrine beaucoup plus dégagée, les jambes plus légères, l'esprit plus gai : et même mon laquais m'ayant demandé quelque chose, je lui ai répondu un *non* à pleine voix, qui l'a surpris lui-même, aussi bien qu'une servante qui étoit dans la chambre; et, pour moi, j'ai cru l'avoir prononcé par enchantement. Il est vrai que je n'ai pu depuis rattraper ce ton-là : mais, comme vous voyez, Monsieur, c'en est assez pour me remettre le cœur au ventre, puisque c'est une preuve que ma voix n'est pas entièrement perdue, et que le bain m'est très-bon. Je m'en vais piquer de ce côté-là, et je vous manderai le succès. Je ne sais pas pourquoi M. Fagon a molli si aisément sur les objections très superstitieuses de M. Bourdier. Il y a tantôt six mois que je n'ai eu de véritable joie que ce soir. Adieu, mon cher Monsieur. Je dors en vous écrivant. Conservez-moi votre amitié, et croyez que si je recouvre la voix, je l'emploierai à publier à toute la terre la reconnoissance que j'ai des bontés que vous avez pour moi, et qui ont encore accru de beaucoup la véritable estime et la sincère amitié que j'avois pour vous. J'ai été ravi, charmé, enchanté du succès du quinquina; et ce qu'il a fait sur notre ami Hessein m'engage encore plus dans ses intérêts, que la guérison de ma fièvre double-tierce,

DE RACINE.

Paris, le 24 août 1687.

Je vous dirai, avant toutes choses, que M. Hessein, excepté quelque petit reste de foiblesse, est entièrement hors d'affaire, et ne prendra plus que huit jours du quinquina, à moins qu'il n'en prenne pour son plaisir. Car la chose devient à la mode, et on commencera bientôt, à la fin des repas, à le servir comme le café et le chocolat. L'autre jour à Marly, Monseigneur, après un fort grand déjeuner avec madame la princesse de Conti et d'autres dames, en envoya querir deux bouteilles chez les apothicaires du roi, et en but le premier un grand verre, ce qui fut suivi par toute la compagnie, qui, trois heures après, n'en dîna que mieux. Il me semble même que cela leur avoit donné un plus grand air de gaîté ce jour-là. Et, à ce même dîner, je contai au roi votre embarras entre vos deux médecins, et la consultation très savante de M. Bourdier. Le roi eut la bonté de me demander ce qu'on vous répondoit là-dessus, et s'il y avoit à délibérer. *Oh pour moi*, s'écria naturellement madame la princesse de Conti, qui étoit à table à côté de sa majesté, *j'aimerois mieux ne parler de trente ans, que d'exposer ainsi ma vie*

pour recouvrer la parole. Le roi, qui venoit de faire la guerre à Monseigneur sur sa débauche de quinquina, lui demanda s'il ne voudroit pas aussi tâter des eaux de Bourbon. Vous ne sauriez croire combien cette maison de Marly est agréable. La cour y est, ce me semble, toute autre qu'à Versailles. Il y a peu de gens, et le roi nomme tous ceux qui l'y doivent suivre. Ainsi tous ceux qui y sont se trouvant fort honorés d'y être, y sont aussi de fort bonne humeur. Le roi même y est fort libre et fort caressant. On diroit qu'à Versailles il est tout entier aux affaires, et qu'à Marly il est tout à lui et à son plaisir. Il m'a fait l'honneur plusieurs fois de me parler, et j'en suis sorti à mon ordinaire, c'est-à-dire, fort charmé de lui, et au désespoir contre moi; car je ne me trouve jamais si peu d'esprit, que dans ces moments où j'aurois le plus d'envie d'en avoir.

De reste, je suis revenu riche de bons mémoires. J'y ai entretenu tout à mon aise les gens qui pouvoient me dire le plus de choses de la campagne de Lille. J'eus même l'honneur de demander cinq ou six éclaircissements à M. de Louvois, qui me parla avec beaucoup de bonté. Vous savez sa manière, et comme toutes ses paroles sont pleines de droit sens et vont au fait. En un mot, j'en sortis très-savant et très-content. Il me dit que tout autant de difficultés que nous aurions, il nous écouteroit avec plaisir. Les questions que je lui fis regardoient

Charleroi et Douai. J'étois en peine pourquoi on alla d'abord à Charleroi, et si on avoit déjà nouvelles que les Espagnols l'eussent rasé ; car en voulant écrire, je me suis trouvé arrêté tout à coup, et par cette difficulté, et par beaucoup d'autres que je vous dirai. Vous ne me trouverez peut-être, à cause de cela, guère plus avancé que vous; c'est-à-dire, beaucoup d'idées et peu d'écriture. Franchement je vous trouve fort à dire, et dans mon travail, et dans mes plaisirs. Une heure de conversation m'étoit d'un grand secours pour l'un, et d'un grand accroissement pour les autres.

Je viens de recevoir une lettre de vous. Je ne doute pas que vous n'ayez présentement reçu celle où je vous mandois l'avis de M. Fagon, et que M. Bourdier n'ait reçu des nouvelles de M. Fagon même, qui ne serviront pas peu à le confirmer dans son avis. Tout ce que vous m'écrivez de votre peu d'appétit et de votre abattement, est très-considérable, et marque toujours de plus en plus que les eaux ne vous conviennent point. M. Fagon ne manquera pas de me répéter encore qu'il les faut quitter, et les quitter au plus vite; car, je vous l'ai mandé, il prétend que leur effet naturel est d'ouvrir l'appétit et de rendre les forces : quand elles font le contraire, il y faut renoncer. Je ne doute donc pas que vous ne vous remettiez bientôt en chemin pour revenir. Je suis persuadé, comme vous, que la joie de revoir un prince qui témoigne

tant de bontés pour vous, vous fera plus de bien que tous les remèdes. M. Roze m'avoit déjà dit de vous mander de sa part, qu'après Dieu le roi étoit le plus grand médecin du monde; et je fus même fort édifié que M. Roze voulût bien mettre Dieu avant le roi. Je commence à soupçonner qu'il pourroit bien être en effet dans la dévotion. M. Nicole a donné depuis deux jours au public deux tomes de Réflexions sur les Epîtres et sur les Evangiles, qui me semblent encore plus forts et plus édifiants que tout ce qu'il a fait. Je ne vous les envoie pas, parce que j'espère que vous serez bientôt de retour, et vous les trouverez infailliblement chez vous. Il n'a encore travaillé que sur la moitié des Epîtres et des Evangiles de l'année; j'espère qu'il achevera le reste, pourvu qu'il plaise à Dieu... de lui laisser encore un an de vie.

Il n'y a point de nouvelles de Hongrie, que celles qui sont dans la gazette. M. de Lorraine, en passant la Drave, a fait, ce me semble, une entreprise de fort grand éclat et fort inutile. Cette expédition a bien l'air de celle qu'on fit pour secourir Philisbourg. Il a trouvé au-delà de la rivière un bois, et au-delà de ce bois les ennemis retranchés jusqu'aux dents. M. de Termes est du nombre de ceux que je vous ai mandé qui avoient l'estomac farci de quinquina. Croyez-vous que le quinquina, qui vous a sauvé la vie, ne vous rendroit point la voix? Il devroit du moins vous être plus favorable

qu'à un autre, vous qui vous êtes enroué tant de fois à le louer. Les comédiens qui vous font si peu de pitié, sont pourtant toujours sur le pavé; et je crains, comme vous, qu'ils ne soient obligés de s'aller établir auprès des vignes de feu M. votre père. Ce seroit un digne théâtre pour les œuvres de M. Pradon. J'allois ajouter de M. Boursault; mais je suis trop touché des honnêtetés que vous avez tout nouvellement reçues de lui. Je ferai tantôt à M. Quinaut celles que vous me mandez de lui faire. Il me semble que vous avancez furieusement dans le chemin de la perfection. Voilà bien des gens à qui vous avez pardonné.

On m'a dit chez madame votre sœur, que M. Marchand partoit lundi prochain pour Bourbon. *Hui! vereor ne quid Andria apportet mali!* Franchement j'appréhende un peu qu'il ne vous retienne. Il aime fort son plaisir. Cependant je suis assuré que M. Bourdier même vous dira de vous en aller. Le bien que les eaux vous pourroient faire est peut-être fait. Elles auront mis votre poitrine en bon train. Les remèdes ne font pas toujours sur-le-champ leur plein effet; et mille gens, qui étoient allés à Bourbon pour des foiblesses de jambes, n'ont commencé à bien marcher que lorsqu'ils ont été de retour chez eux. Adieu, mon cher Monsieur. Vous me demandez pardon de m'avoir écrit une lettre trop courte, et vous avez raison de le demander; et moi je vous le de-

mande d'en avoir écrit une trop longue, et j'ai peut-être aussi raison.

DE BOILEAU.

Bourbon, le 28 août 1687.

Je ne m'étonne point, Monsieur, que madame la princesse de Conti soit dans le sentiment où elle est. Quand elle auroit perdu la voix, il lui resteroit encore un million de charmes pour se consoler de cette perte; et elle seroit encore la plus parfaite chose que la nature ait produite depuis long-temps. Il n'en est pas ainsi d'un misérable qui a besoin de sa voix pour être souffert des hommes, et qui a quelquefois à disputer contre M. Charpentier. Quand ce ne seroit que cette dernière raison, il doit risquer quelque chose; et la vie n'est pas d'un si grand prix, qu'il ne la puisse hasarder pour se mettre en état d'interrompre un tel parleur. J'ai donc tenté l'aventure du demi-bain avec toute l'audace imaginable, mes valets faisant lire leur frayeur sur leurs visages, et M. Bourdier s'étant retiré pour n'être point témoin d'une entreprise si téméraire. A vous dire vrai, cette aventure a été un peu semblable à celle des Maillotins dans don Quichotte; je veux dire, qu'après bien des alarmes il s'est trouvé qu'il n'y avoit qu'à rire, puisque

non-seulement le bain ne m'a point augmenté la fluxion sur la poitrine, mais qu'il me l'a même fort soulagée, et que, s'il ne m'a rendu la voix, il m'a du moins en partie rendu la santé. Je ne l'ai encore essayé que quatre fois, et M. Amyot prétend le pousser jusqu'à dix. Après quoi, si la voix ne me revient, il me donnera mon congé. Je conçois un fort grand plaisir à vous revoir et à vous embrasser; mais vous ne sauriez croire pourtant tout ce qui se présente d'affreux à mon esprit, quand je songe qu'il me faudra peut-être repasser muet par ces hôtelleries, et revenir sans voix dans ces mêmes lieux où l'on m'avoit tant de fois assuré que les eaux de Bourbon me guériroient infailliblement. Il n'y a que Dieu et vos consolations qui me puissent soutenir dans une si juste occasion de désespoir.

J'ai été fort frappé de l'agréable débauche de Monseigneur chez madame la princesse de Conti. Mais ne songe-t-il point à l'insulte qu'il a faite par là à tous messieurs de la Faculté? Passe pour avaler le quinquina sans avoir la fièvre: mais de le prendre sans s'être préalablement fait saigner et purger, c'est une chose qui crie vengeance, et il y a une espèce d'effronterie à ne se point trouver mal après un tel attentat contre toutes les règles de la médecine. Si Monseigneur et toute sa compagnie avoient, avant tout, pris une dose de séné dans quelque sirop convenable, cela lui auroit, à la vérité, coûté

quelques tranchées, et l'auroit mis, lui et tous les autres, hors d'état de dîner; mais il y auroit eu au moins quelques formes gardées, et M. Bachot auroit trouvé le trait galant : au lieu que de la manière dont la chose s'est faite, cela ne sauroit jamais être approuvé que des gens de cour et du monde, et non point des véritables disciples d'Hippocrate, gens à barbe vénérable, et qui ne verront point assurément ce qu'il peut y avoir eu de plaisant à tout cela. Que si personne n'en a été malade, ils vous répondront qu'il y a eu du sortilége; et en effet, Monsieur, de la manière dont vous me peignez Marly, c'est un véritable lieu d'enchantement. Je ne doute point que les fées n'y habitent. En un mot, tout ce qui s'y dit et ce qui s'y fait me paroît enchanté; mais surtout les discours du maître du château ont quelque chose de fort ensorcelant, et ont un charme qui se fait sentir jusqu'à Bourbon. De quelque pitoyable manière que vous m'ayez conté la disgrace des comédiens, je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Mais dites-moi, Monsieur, supposé qu'ils aillent habiter où je vous ai dit, croyez-vous qu'ils boivent du vin du cru? Ce ne seroit pas une mauvaise pénitence à proposer à M. de Chammeslé, pour tant de bouteilles de Champagne qu'il a bues : vous savez aux dépens de qui. Vous avez raison de dire qu'ils auront là un merveilleux théâtre pour jouer les pièces de M. Pradon : et d'ailleurs ils y auront une commo-

dité; c'est que, quand le souffleur aura oublié d'apporter la copie de ses ouvrages, il en retrouvera infailliblement une bonne partie dans les précieux dépôts qu'on apporte tous les matins en cet endroit. M. Fagon n'a point écrit à M. Bourdier. Faites bien des compliments pour moi à M. Roze. Les gens de son tempérament sont de fort dangereux ennemis; mais il n'y a point aussi de plus chauds amis, et je sais qu'il a de l'amitié pour moi. Je vous félicite des conversations fructueuses que vous avez eues avec M. de Louvois, d'autant plus que j'aurai part à votre récolte. Ne craignez point que M. Marchand m'arrête à Bourbon : quelque amitié que j'aie pour lui, il n'entre point en balance avec vous, et l'Andrienne n'apportera aucun mal. Je meurs d'envie de voir les réflexions de M. Nicole, et je m'imagine que c'est Dieu qui me prépare ce livre à Paris pour me consoler de mon infortune. J'ai fort ri de la raillerie que vous me faites sur les gens à qui j'ai pardonné. Cependant savez-vous bien qu'il y a à cela plus de mérite que vous ne croyez; si le proverbe italien est véritable, que *Chi offende non perdona?*

L'action de M. de Lorraine ne me paroît point si inutile qu'on se veut imaginer, puisque rien ne peut mieux confirmer l'assurance de ses troupes, que de voir que les Turcs n'ont osé sortir de leurs retranchements, ni même donner sur son arrière-garde dans sa retraite; et il faut en effet que ce

soient de grands coquins, pour l'avoir ainsi laissé repasser la Drave. Croyez-moi, ils seront battus; et la retraite de M. de Lorraine a plus de rapport à la retraite de César quand il décampa devant Pompée, qu'à l'affaire de Philisbourg. Quand vous verrez M. Hessein, faites-le ressouvenir que nous sommes frères en quinquina, puisqu'il nous a sauvé la vie à l'un et à l'autre. Vous pensez vous moquer, mais je ne sais pas si je n'en essaierai point pour le recouvrement de ma voix. Adieu, mon cher Monsieur; aimez-moi toujours, et croyez qu'il n'y a rien au monde que j'aime plus que vous. Je ne sais où vous vous êtes mis en tête que vous m'aviez écrit une longue lettre, car je n'en ai jamais trouvé une si courte.

DU MÊME.

Bourbon, le 2 septembre 1687.

Ne vous étonnez pas, Monsieur, si vous ne recevez pas des réponses à vos lettres, aussi promptement que peut-être vous souhaitez, parce que la poste est fort irrégulière à Bourbon, et qu'on ne sait pas trop bien quand il faut écrire. Je commence à songer à ma retraite. Voilà tantôt la dixième fois que je me baigne; et, à ne vous rien celer, ma voix est tout au même état que quand je suis arrivé. Le

monosyllabe que j'ai prononcé n'a été qu'un effet de ces petits tons que vous savez qui m'échappent quelquefois quand j'ai beaucoup parlé, et mes valets ont été un peu trop prompts à crier miracle. La vérité est pourtant que le bain m'a renforcé les jambes et fortifié la poitrine. Mais pour ma voix, ni le bain ni la boisson des eaux ne m'y ont de rien servi. Il faut donc s'en aller de Bourbon aussi muet que j'y suis arrivé. Je ne saurois vous dire quand je partirai; je prendrai brusquement mon parti, et Dieu veuille que le déplaisir ne me tue pas en chemin. Tout ce que je vous puis dire, c'est que jamais exilé n'a quitté son pays avec tant d'affliction que je retournerai au mien. Je vous dirai encore plus; c'est que, sans votre considération, je ne crois pas que j'eusse jamais revu Paris, où je ne conçois aucun autre plaisir que celui de vous revoir. Je suis bien fâché de la juste inquiétude que vous donne la fièvre de M. votre jeune fils. J'espère que cela ne sera rien. Mais si quelque chose me fait craindre pour lui, c'est le nombre de bonnes qualités qu'il a, puisque je n'ai jamais vu d'enfant de son âge si accompli en toutes choses. M. Marchand est arrivé ici samedi. J'ai été fort aise de le voir; mais je ne tarderai guère à le quitter. Nous faisons notre ménage ensemble. Il est toujours aussi bon et aussi méchant homme que jamais. J'ai su par lui tout ce qu'il y a de mal à Bourbon, dont je ne savois pas un mot à son arrivée. Votre relation de l'affaire

de Hongrie m'a fait un très-grand plaisir, et m'a fait comprendre en très-peu de mots ce que les plus longues relations ne m'auroient peut-être pas appris. Je l'ai débitée à tout Bourbon, où il n'y avoit qu'une relation d'un commis de M. Jacques, où, après avoir parlé du grand-visir, on ajoutoit entre autres choses, que *ledit visir voulant réparer le grief qui lui avoit été fait*, etc. Tout le reste étoit de ce style. Adieu, mon cher Monsieur; aimez-moi toujours, et croyez que vous seul êtes ma consolation.

Je vous écrirai en partant de Bourbon, et vous aurez de mes nouvelles en chemin. Je ne sais pas trop le parti que je prendrai à Paris. Tous mes livres sont à Auteuil, où je ne puis plus désormais aller les hivers. J'ai résolu de prendre un logement pour moi seul [1]. Je suis las franchement d'entendre le tintamarre des nourrices et des servantes. Je n'ai qu'une chambre et point de meubles au cloître. Tout ceci soit dit entre nous; mais cependant je vous prie de me mander votre avis. N'ayant point de voix, il me faut du moins de la tranquillité. Je suis las de me sacrifier au plaisir et à la commodité d'autrui. Il n'est pas vrai que je ne puisse bien vivre et tenir seul mon ménage. Ceux qui le croient se trompent grossièrement. D'ailleurs, je prétends désormais mener un genre de vie dont tout le monde ne s'accommodera pas. J'avois pris des me-

[1] Il demeuroit alors chez M. Dongeois.

sures que j'aurois exécutées si ma voix ne s'étoit point éteinte. Dieu ne l'a pas voulu. J'ai honte de moi-même, et je rougis des larmes que je répands en vous écrivant ces derniers mots.

DE RACINE.

Paris, le 5 septembre 1687.

J'avois destiné cette après-dînée à vous écrire fort au long, mais *un cousin, abusant d'un fâcheux parentage*, est venu malheureusement me voir, et il ne fait que de sortir de chez moi. Je ne vous écris donc que pour vous dire que je reçus avant-hier une lettre de vous. Le P. Bouhours et le P. Rapin étoient dans mon cabinet quand je la reçus. Je leur en fis lecture en la décachetant, et je leur fis un fort grand plaisir. Je regardai pourtant de loin, à mesure que je la lisois, s'il n'y avoit rien dedans qui fût trop janséniste. Je vis vers la fin le nom de M. Nicole, et je sautai bravement, ou pour mieux dire lâchement, par-dessus. Je n'osai m'exposer à troubler la grande joie, et même les éclats de rire que leur causèrent plusieurs choses fort plaisantes que vous me mandiez. Nous aurions été tous trois les plus contents du monde si nous eussions trouvé à la fin de votre lettre, que vous

parliez à votre ordinaire, comme nous trouvions que vous écriviez avec le même esprit que vous avez toujours eu. Ils sont, je vous assure, tous deux fort de vos amis, et même fort bonnes gens. Nous avions été le matin entendre le P. de Villiers, qui faisoit l'oraison funèbre de M. le Prince, grand-père de M. le Prince d'aujourd'hui. Il y a joint les louanges du dernier mort, et il s'est enfoncé jusqu'au cou dans le combat de Saint-Antoine : Dieu sait combien judicieusement. En vérité il a beaucoup d'esprit; mais il auroit bien besoin de se laisser conduire. J'annonçai au P. Bouhours un nouveau livre qui excita fort sa curiosité. Ce sont les remarques de M. de Vaugelas, avec les notes de Thomas Corneille : cela est ainsi affiché dans Paris depuis quatre jours. Auriez-vous jamais cru voir ensemble M. de Vaugelas et M. de Corneille le jeune donnant des règles sur la langue?

J'eusse bien voulu vous pouvoir mander que M. de Louvois est guéri, en vous mandant qu'il a été malade. Mais ma femme, qui revient de voir madame de la Chapelle, m'apprend qu'il a encore de la fièvre. Elle étoit d'abord continue, et même assez grande; elle n'est présentement qu'intermittente, et c'est encore une des obligations que nous avons au quinquina. J'espère que je vous manderai lundi qu'il est absolument guéri. Outre l'intérêt du roi et celui du public, nous avons, vous et moi, un intérêt très-particulier à lui souhaiter

une bonne santé. On ne peut pas nous témoigner plus de bonté qu'il nous en témoigne; et vous ne sauriez croire avec quelle amitié il m'a toujours demandé de vos nouvelles. Bon soir, mon cher Monsieur. Je salue de tout mon cœur M. Marchand. Je vous écrirai plus au long lundi. Mon fils est guéri.

DE BOILEAU.

Paris, le 25 mars 1691.

Je ne voyois proprement que vous pendant que vous étiez à Paris; et depuis que vous n'y êtes plus, je ne vois plus, pour ainsi dire, personne. N'attendez donc pas que je vous rende nouvelles pour nouvelles, puisque je n'en sais aucune. D'ailleurs il n'est guère fait mention à Paris présentement que du siége de Mons, dont je ne crois pas vous devoir instruire. Les particularités que vous m'en avez mandées m'ont fait un fort grand plaisir. Je vous avoue pourtant que je ne saurois digérer que le roi s'expose comme il fait. C'est une mauvaise habitude qu'il a prise, dont il devroit se guérir; et cela ne s'accorde pas avec cette haute prudence qu'il fait paroître dans toutes ses autres actions. Est-il possible qu'un prince qui prend si bien ses

mesures pour assiéger Mons, en prenne si peu pour la conservation de sa propre personne? Je sais bien qu'il a pour lui l'exemple des Alexandre et des César qui s'exposoient de la sorte; mais avoient-ils raison de le faire? Je doute qu'il ait lu ce vers d'Horace : *Decipit exemplar vitiis imitabile.* Je suis ravi d'apprendre que vous êtes dans un couvent, en même cellule que M. de Cavoie; car bien que le logement soit un peu étroit, je m'imagine qu'on n'y garde pas trop étroitement les règles, et qu'on n'y fait pas la lecture pendant le dîner, si ce n'est peut-être de lettres pareilles à la mienne. Je vous dis bien en partant que je ne vous plaignois plus, puisque vous faisiez le voyage avec un homme tel que lui, auprès duquel on trouve toutes sortes de commodités, et dont la compagnie pourroit consoler de toutes sortes d'incommodités; et puis je vois bien qu'à l'heure qu'il est, vous êtes un soldat parfaitement aguerri contre les périls et contre la fatigue. Je vois bien, dis-je, que vous allez recouvrer votre honneur à Mons, et que toutes les mauvaises plaisanteries du voyage de Gand ne tomberont plus que sur moi. M. de Cavoie a déjà assez bien commencé à m'y préparer. Dieu veuille seulement que je les puisse entendre, au hasard même d'y mal répondre! Mais à ne vous rien celer, non-seulement mon mal ne finit point, mais je doute même qu'il guérisse. En récompense me voilà fort bien guéri d'ambition et de vanité,

Et en vérité je ne sais si cette guérison-là ne vaut pas bien l'autre, puisqu'à mesure que les honneurs et les biens me fuient, il me semble que la tranquillité me vient. J'ai été une fois à notre assemblée depuis votre départ. M. de la Chapelle ne manqua pas, comme vous vous le figurez bien, de proposer d'abord une médaille sur le siége de Mons; et j'en imaginai une sur le, etc.

DE RACINE.

Au camp devant Mons, le 3 avril 1691.

On nous avoit trop tôt mandé la prise de l'ouvrage à cornes. Il ne fut attaqué pour la première fois qu'avant-hier : encore fut-il abandonné un moment après par les grenadiers du régiment des Gardes, qui s'épouvantèrent mal à propos, et que leurs officiers ne purent retenir, même en leur présentant l'épée nue comme pour les percer. Le lendemain, qui étoit hier, sur les neuf heures du matin, on recommença une autre attaque avec beaucoup plus de précaution que la précédente. On choisit pour cela huit compagnies de grenadiers, tant du régiment du Roi, que d'autres régiments, qui tous méprisent fort les soldats des Gardes, qu'ils appellent des pierrots. On commanda aussi cent cinquante mousquetaires des

deux compagnies pour soutenir les grenadiers. L'attaque se fit avec une vigueur extraordinaire, et dura trois bons quarts d'heure; car les ennemis se défendirent en fort braves gens, et quelques-uns d'entre eux se colletèrent même avec quelques-uns de nos officiers. Mais comment auroient-ils pu faire? Pendant qu'ils étoient aux mains, tout notre canon tiroit sans discontinuer sur les deux demi-lunes qui devoient les couvrir, et d'où, malgré cette tempête de canon, on ne laissa pourtant pas de faire un feu épouvantable. Nos bombes tomboient aussi à tous moments sur ces demi-lunes, et sembloient les renverser sens dessus dessous. Enfin nos gens demeurèrent les maîtres, et s'établirent de manière qu'on n'a pas même osé depuis les inquiéter. Nous y avons bien perdu deux cents hommes, entre autres huit ou dix mousquetaires, du nombre desquels étoit le fils de M. le prince de Courtenai, qui a été trouvé mort dans la palissade de la demi-lune. Car quelques mousquetaires poussèrent jusque dans cette demi-lune, malgré la défense expresse de M. de Vauban et de M. de Maupertuis, croyant faire, sans doute, la même chose qu'à Valenciennes. Ils furent obligés de revenir fort vite sur leurs pas; et c'est-là que la plupart furent tués ou blessés. Les grenadiers, à ce que dit M. de Maupertuis lui-même, ont été aussi braves que les mousquetaires. De huit capitaines, il y en a eu sept tués ou blessés.

J'ai retenu cinq ou six actions ou paroles de simples grenadiers, dignes d'avoir place dans l'histoire, et je vous les dirai quand nous nous reverrons. M. de Chasteauvillain, fils de M. le grand-trésorier de Pologne, étoit à tout, et est un des hommes de l'armée le plus estimé. La Chesnaye a aussi fort bien fait. Je vous les nomme tous deux, parce que vous les connoissez particulièrement. Mais je ne vous puis dire assez de bien du premier, qui joint beaucoup d'esprit à une fort grande valeur. Je voyois toute l'attaque fort à mon aise; d'un peu loin, à la vérité, mais j'avois de fort bonnes lunettes, que je ne pouvois presque tenir fermes, tant le cœur me battoit à voir de si braves gens dans le péril. On fit une suspension pour retirer les morts de part et d'autre. On trouva de nos mousquetaires morts dans le chemin couvert de la demi-lune. Deux mousquetaires blessés s'étoient couchés parmi ces morts, de peur d'être achevés. Ils se levèrent tout à coup sur leurs pieds, pour s'en revenir avec les morts qu'on remportoit. Mais les ennemis prétendirent qu'ayant été trouvés sur leur terrain, ils devoient demeurer prisonniers. Notre officier ne put pas en disconvenir; mais il voulut au moins donner de l'argent aux Espagnols, afin de faire traiter ces deux mousquetaires. Les Espagnols répondirent : *Ils seront mieux traités parmi nous que parmi vous, et nous avons de l'argent plus qu'il n'en faut pour nous et*

pour eux. Le gouverneur fut un peu plus incivil; car, M. de Luxembourg lui ayant envoyé une lettre par un tambour, pour s'informer si le chevalier d'Estrade, qui s'est trouvé perdu, n'étoit point du nombre des prisonniers qui ont été faits dans ces deux actions, le gouverneur ne voulut ni lire la lettre ni voir le tambour.

On a pris aujourd'hui deux manières de paysans, qui étoient sortis de la ville avec des lettres pour M. de Castanaga. Ces lettres portoient que la place ne pouvoit plus tenir que cinq ou six jours. En récompense, comme le roi regardoit de la tranchée tirer nos batteries, un homme, qui apparemment étoit quelque officier ennemi, déguisé en soldat avec un simple habit gris, est sorti à la vue du roi de notre tranchée, et, traversant jusqu'à une demi-lune des ennemis, s'est jeté dedans; et on a vu deux des ennemis venir au-devant de lui pour le recevoir. J'étois aussi dans la tranchée dans ce temps-là, et je l'ai conduit de l'œil jusque dans la demi-lune. Tout le monde a été surpris au dernier point de son impudence. Mais vraisemblablement il n'empêchera pas la place d'être prise dans cinq ou six jours. Toute la demi-lune est presque éboulée, et les remparts de ce côté-là ne tiennent plus à rien. On n'a jamais vu tel feu d'artillerie. Quoique je vous dise que j'ai été dans la tranchée, n'allez pas croire que j'aie été dans aucun péril : les ennemis ne tiroient plus

de ce côté-là, et nous étions tous, ou appuyés sur le parapet, ou debout sur le revers de la tranchée. Mais j'ai couru d'autres périls, que je vous conterai en riant quand nous serons de retour.

Je suis, comme vous, tout consolé de la réception de F....... M. Roze partit, fâché de voir, dit-il, l'académie *in pejus ruere*. Il vous fait ses baise-mains avec des expressions très-fortes, à son ordinaire. M. de Cavoie, et quantité de nos communs amis, m'ont chargé aussi de vous en faire. Voilà, ce me semble, une assez longue lettre; mais j'ai les pieds chauds, et je n'ai guère de plus grand plaisir que de causer avec vous. Je crois que le nez a saigné au prince d'Orange, et il n'est tantôt plus fait mention de lui. Vous me ferez un extrême plaisir de m'écrire, quand cela vous fera aussi quelque plaisir. Je vous prie de faire mes baise-mains à M. de la Chapelle. Ayez la bonté de mander à ma femme que vous avez reçu de mes nouvelles.

J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étois sur le mont Pagnotte, à regarder l'attaque, le R. P. de la Chaize étoit dans la tranchée, et même fort près de l'attaque, pour la voir plus distinctement. J'en parlois hier au soir à son frère, qui me dit tout naturellement : *Il se fera tuer un de ces jours*. Ne dites rien de cela à personne, car on croiroit la chose inventée; et elle est très-vraie et très-sérieuse.

DU MÊME.

Au camp de Gévries, le 21 mai 1692.

Il faut que j'aime M. Vigan autant que *je fais*, pour ne lui pas vouloir beaucoup de mal du contre-temps dont il a été cause. Si je n'avois pas eu des embarras tels que vous pouvez vous imaginer, je vous aurois été chercher à Auteuil. Je ne vous ai pas écrit pendant le chemin, parce que j'étois chagrin au dernier point d'un vilain clou qui m'est venu au menton, qui m'a fait de fort grandes douleurs, jusqu'à me donner la fièvre deux jours et deux nuits. Il est percé, Dieu merci, et il ne me reste plus qu'un emplâtre qui me défigure, et dont je me consolerois volontiers sans toutes les questions importunes que cela m'attire à tout moment.

Le roi fit hier la revue de son armée, et de celle de M. de Luxembourg. C'étoit assurément le plus grand spectacle qu'on ait vu depuis plusieurs siècles. Je ne me souviens point que les Romains en aient vu un tel. Car leurs armées n'ont guère passé, ce me semble, quarante ou tout au plus cinquante mille hommes; et il y avoit hier six-vingt mille hommes ensemble sur quatre lignes. Comptez qu'à la rigueur il n'y avoit pas là-dessus trois mille

hommes à rabattre. Je commençai à onze heures du matin à marcher, j'allai toujours au grand pas de mon cheval, et je ne finis qu'à huit heures du soir. Enfin, on étoit deux heures à aller du bout d'une ligne à l'autre. Mais si on n'a jamais vu tant de troupes ensemble, assurez-vous qu'on n'en a jamais vu de si belles. Je vous rendrois un fort bon compte des deux lignes de l'armée du roi, et de la première de l'armée de M. de Luxembourg. Mais quant à la seconde ligne, je ne vous en puis parler que sur la foi d'autrui. J'étois si las, si ébloui de voir briller des épées et des mousquets, si étourdi d'entendre des tambours, des trompettes et des timbales, qu'en vérité je me laissois conduire par mon cheval, sans plus avoir d'attention à rien; et j'eusse voulu de tout mon cœur que tous les gens que je voyois eussent été chacun dans leur chaumière ou dans leur maison, avec leurs femmes et leurs enfants, et moi dans ma rue des Maçons avec ma famille. Vous avez peut-être trouvé dans les poëmes épiques les revues d'armée fort longues et fort ennuyeuses; mais celle-ci m'a paru tout autrement longue, et même, pardonnez-moi cette espèce de blasphème, plus lassante que celle de la Pucelle. J'étois au retour à peu près dans le même état que nous étions vous et moi dans la cour de l'abbaye de Saint-Amand. A cela près, je ne fus jamais si charmé et si étonné que je le fus de voir une puissance si formidable. Vous jugez

bien que tout cela nous prépare de belles matières. On m'a donné un ordre de bataille des deux armées. Je vous l'aurois volontiers envoyé; mais il y en a ici mille copies, et je ne doute pas qu'il n'y en ait bientôt autant à Paris. Nous sommes ici campés le long de la Trouille, à deux lieues de Mons. M. de Luxembourg est campé près de Binche, partie sur le ruisseau qui passe aux Estives, et partie sur la Haisne où ce ruisseau tombe. Son armée est de soixante-six bataillons et de deux cent neuf escadrons. Celle du roi, de quarante-six bataillons et de quatre-vingt-dix escadrons. Vous voyez par-là que celle de M. de Luxembourg occupoit bien plus de terrain que celle du roi. Son quartier-général, j'entends celui de M. de Luxembourg, est à Thieusies. Vous trouverez tous ces villages dans la carte. L'une et l'autre se mettent en marche demain. Je pourrai bien n'être pas en état de vous écrire de cinq ou six jours; c'est pourquoi je vous écris aujourd'hui une si longue lettre. Ne trouvez point étrange le peu d'ordre que vous y trouverez : je vous écris au bout d'une table environnée de gens qui raisonnent de nouvelles, et qui veulent à tous moments que j'entre dans la conversation. Il vint hier de Bruxelles un rendu, qui dit que M. le prince d'Orange assembloit quelques troupes à Auderleck, qui en est à trois quarts de lieue. On demanda au rendu ce qu'on disoit à Bruxelles. Il répondit qu'on y étoit fort en repos,

parce qu'on étoit persuadé qu'il n'y avoit à Mons qu'un camp volant, que le roi n'étoit point en Flandres, et que M. de Luxembourg étoit en Italie.

Je ne vous dis rien de la marine. Vous êtes à la source, et nous ne savons qu'après vous. Vraisemblablement j'aurai bientôt de plus grandes choses à vous mander qu'une revue, quelque grande et quelque magnifique qu'elle ait été. M. de Cavoie vous baise les mains. Je ne sais ce que je ferois sans lui; il faudroit en vérité que je renonçasse aux voyages et au plaisir de voir tout ce que je vois. M. de Luxembourg, dès le premier jour que nous arrivâmes, envoya dans notre écurie un des plus commodes chevaux de la sienne, pour m'en servir pendant la campagne. Vous n'avez jamais vu un homme de cette bonté et de cette magnificence. Il est encore plus à ses amis, et plus aimable à la tête de sa formidable armée, qu'il n'est à Paris et à Versailles. Je vous nommerois au contraire certaines gens qui ne sont pas reconnoissables en ce pays-ci, et qui, tout embarrassés de la figure qu'ils y font, sont à peu près comme vous dépeigniez le pauvre M. Jannart quand il commençoit une courante. Adieu, mon cher Monsieur : voilà bien du verbiage; mais je vous écris au courant de ma plume, et me laisse entraîner au plaisir que j'ai de causer avec vous, comme si j'étois dans vos allées d'Auteuil. Je vous prie de vous souvenir de moi dans la petite aca-

démie, et d'assurer M. de Pontchartrain de mes très-humbles respects. Faites aussi mille compliments pour moi à de la Chapelle. Je prévois qu'il aura bientôt matière à des types plus magnifiques qu'il n'en a encore imaginé. Ecrivez-moi le plus souvent que vous pourrez, et forcez votre paresse. Pendant que j'essuie de longues marches et des campements fort incommodes, serez-vous fort à plaindre quand vous n'aurez que la fatigue d'écrire des lettres bien à votre aise dans votre cabinet?

DU MÊME.

Du camp de Gévries, le 22 mai 1692.

COMME j'étois fort interrompu hier en vous écrivant, je fis une grande faute dans ma lettre, dont je ne m'aperçus que lorsqu'on l'eut portée à la poste. Au lieu de vous dire que le quartier principal de M. de Luxembourg étoit aux hautes Estives, je vous marquai qu'il étoit à Thieusies, qui est un village à plus de trois ou quatre lieues de là, et où il devoit aller camper en partant des Estives, ce qu'on m'avoit dit. On parloit même de cela autour de moi pendant que j'écrivois. J'ai donc cru que je vous ferois plaisir de vous détromper, et qu'il valoit mieux qu'il vous en coûtât un petit port de lettre, que quelque grosse gageure

où vous pourriez vous engager mal à propos, ou contre M. de la Chapelle, ou contre M. Hessein. J'ai surtout pâli quand j'ai songé au terrible inconvénient qui arriveroit si ce dernier avoit quelque avantage sur vous; car je me souviens du bois qu'il mettoit à la droite opiniâtrément, malgré tous les serments et toute la raison de M. de Guilleragues, qui en pensa devenir fou. Dieu vous garde d'avoir jamais tort contre un tel homme!

Je monte en carrosse pour aller à Mons, où M. de Vauban m'a promis de me faire voir les nouveaux ouvrages qu'il y a faits. J'y allai l'autre jour dans ce même dessein; mais je souffrois alors tant de mal, que je ne songeai qu'à m'en revenir au plus vite.

DU MÊME.

Au camp devant Namur, le 3 juin 1692.

J'ai été si troublé depuis huit jours de la petite-vérole de mon fils, que j'appréhendois qui ne fût fort dangereuse, que je n'ai pas eu le courage de vous mander aucunes nouvelles. Le siége a bien avancé durant ce temps-là, et nous sommes à l'heure qu'il est au corps de la place. Il n'a point fallu pour cela détourner la Meuse, comme vous m'écrivez qu'on le disoit à Paris; ce qui seroit une

étrange entreprise. On n'a pas même eu besoin d'appeler les mousquetaires, ni d'exposer beaucoup de braves gens. M. de Vauban, avec son canon et ses bombes, a fait lui seul toute l'expédition. Il a trouvé des hauteurs au-deçà et au-delà de la Meuse, où il a placé ses batteries. Il a conduit sa principale tranchée dans un terrain assez resserré entre des hauteurs, et une espèce d'étang d'un côté, et la Meuse de l'autre. En trois jours il a poussé son travail jusqu'à un petit ruisseau qui coule au pied de la contrescarpe, et s'est rendu maître d'une petite contre-garde revêtue, qui étoit en deçà de la contrescarpe; et de là, en moins de seize heures, a emporté tout le chemin couvert qui étoit garni de plusieurs rangs de palissades, a comblé un fossé large de dix toises et profond de huit pieds, et s'est logé dans une demi-lune qui étoit au-devant de la courtine, entre un demi-bastion qui est sur le bord de la Meuse à la gauche des assiégeants, et un bastion qui est à leur droite: en telle sorte que cette place si terrible, en un mot Namur, a vu tous ses dehors emportés dans le peu de temps que je vous ai dit, sans qu'il en ait coûté au roi plus de trente hommes. Ne croyez pas pour cela qu'on ait eu affaire à des poltrons. Tous ceux de nos gens qui ont été à ces attaques, sont étonnés du courage des assiégés. Mais vous jugerez de l'effet terrible du canon et des bombes, quand je vous dirai, sur le rapport d'un officier

espagnol qui fut pris hier dans les dehors, que notre artillerie leur a tué en deux jours douze cents hommes. Imaginez-vous trois batteries qui se croisent, et qui tirent continuellement sur de pauvres gens qui sont vus d'en haut et de revers, et qui ne peuvent pas trouver un seul coin où ils soient en sûreté. On dit qu'on a trouvé les dehors tout pleins de corps dont le canon a emporté les têtes comme si on les avoit coupées avec des sabres. Cela n'empêche pas que plusieurs de nos gens n'aient fait des actions de grande valeur. Les grenadiers du régiment des Gardes-françaises et ceux des Gardes-suisses, se sont entre autres extrêmement distingués. On raconte plusieurs actions particulières, que je vous redirai quelque jour, et que vous entendrez avec plaisir. Mais en voici une que je ne puis différer de vous dire, et que j'ai ouï conter au roi même. Un soldat du régiment des Fusiliers, qui travailloit à la tranchée, y avoit porté un gabion; un coup de canon vint, qui emporta son gabion : aussitôt il en alla poser à la même place un autre, qui fut sur le champ emporté par un autre coup de canon. Le soldat, sans rien dire, en prit un troisième, et l'alla poser; un troisième coup de canon emporta ce troisième gabion. Alors le soldat rebuté se tint en repos; mais son officier lui commanda de ne point laisser cet endroit sans gabion. Le soldat dit : *J'irai, mais j'y serai tué.* Il y alla, et en posant son quatrième

gabion eut le bras fracassé d'un coup de canon. Il revint, soutenant son bras pendant avec l'autre bras, et se contenta de dire à son officier : *Je l'avois bien dit.* Il fallut lui couper le bras, qui ne tenoit presque à rien. Il souffrit cela sans desserrer les dents, et après l'opération dit froidement : *Je suis donc hors d'état de travailler, c'est maintenant au roi à me nourrir.* Je crois que vous me pardonnerez le peu d'ordre de cette narration, mais assurez-vous qu'elle est fort vraie. M. de Cavoie me presse d'achever ma lettre. Je vous dirai donc en deux mots, pour l'achever, qu'apparemment la ville sera prise en deux jours. Il y a déjà une grande brèche au bastion; et même un officier vient, dit-on, d'y monter avec deux ou trois soldats, et s'en est revenu parce qu'il n'étoit point suivi, et qu'il n'y avoit encore aucun ordre pour cela. Vous jugez bien que ce bastion ne tiendra guère. Après quoi il n'y a plus que la vieille enceinte de la ville, où les assiégés ne nous attendront pas. Mais vraisemblablement la garnison laissera faire la capitulation aux bourgeois, et se retirera dans le château, qui ne fait pas plus de peur à M. de Vauban, que la ville. M. le prince d'Orange n'a point encore marché, et pourra bien marcher trop tard. Nous attendons avec impatience des nouvelles de la mer. Je ne suis point surpris de tout ce que vous me mandez du gouverneur, qui a fait déserter votre assemblée à son pupille,

J'ai ri de bon cœur de l'embarras où vous êtes sur le rang où vous devez placer M. Richesource. Ce que vous dites des esprits médiocres est fort vrai, et m'a frappé, il y a long-temps, dans votre Poétique. M. de Cavoie vous fait mille baise-mains, et M. Roze aussi, qui m'a confié les grands dégoûts qu'il avoit de l'académie, jusqu'à méditer même d'y faire retrancher les jetons, s'il n'étoit, dit-il, retenu par la charité. Croyez-vous que les jetons durent beaucoup, s'il ne tient qu'à la charité de M. Roze qu'ils ne soient retranchés? Adieu, Monsieur : je vous conseille d'écrire un mot à M. le contrôleur-général lui-même, pour le prier de vous faire mettre sur l'état de distribution; et cela sera fait aussitôt. Vous êtes pourtant en fort bonnes mains, puisque M. de Bie a promis de vous faire payer : c'est le plus honnête homme qui se soit jamais mêlé de finance. Mes compliments à M. de la Chapelle.

DU MÊME.

Au camp près de Namur, le 15 juin 1692.

Je ne vous ai point écrit sur l'attaque d'avant-hier. Je suis accablé des lettres qu'il me faut écrire à des gens beaucoup moins raisonnables que vous, et à qui il faut faire des réponses bien malgré

moi. Je crois que vous n'aurez pas manqué de relations. Ainsi, sans entrer dans des détails ennuyeux, je vous manderai succinctement ce qui m'a le plus frappé dans cette action. Comme la garnison est au moins de six mille hommes, le roi avoit pris de fort grandes précautions pour ne pas manquer son entreprise. Il s'agissoit de leur enlever une redoute et un retranchement de plus de 400 toises de long, d'où il sera fort facile de foudroyer le reste de leurs ouvrages, cette redoute étant au plus haut de la montagne, et par conséquent pouvant commander aux ouvrages à cornes qui couvrent le château de ce côté-là. Ainsi le roi, outre les sept bataillons de tranchée, avoit commandé deux cents de ses mousquetaires, cent cinquante grenadiers à cheval, et quatorze compagnies d'autres grenadiers, avec mille ou douze cents travailleurs, pour le logement qu'on vouloit faire; et pour mieux intimider les ennemis, il fit paroître tout à coup sur la hauteur la brigade de son régiment, qui est encore composée de six bataillons. Il étoit là en personne à la tête de son régiment, et donnoit ses ordres à la demi-portée du mousquet. Il avoit seulement devant lui trois gabions, que le comte de Fiesque, qui étoit son aide-de-camp de jour, avoit fait poser pour le couvrir. Mais ces gabions, presque tout pleins de pierres, étoient la plus dangereuse défense du monde : car un coup de canon qui eût donné dedans, auroit fait un beau mas-

sacre de tous ceux qui étoient derrière. Néanmoins un de ces gabions sauva peut-être la vie au roi, ou à Monseigneur, ou à Monsieur, qui tous deux étoient à ses côtés; car il rompit le coup d'une balle de mousquet qui venoit droit au roi, et qui, en se détournant un peu, ne fit qu'une contusion au bras de M. le comte de Toulouse, qui étoit, pour ainsi dire, dans les jambes du roi. Mais pour revenir à l'attaque, elle se fit dans un ordre merveilleux. Il n'y eut pas jusqu'aux mousquetaires, qui ne firent pas un pas plus qu'on ne leur avoit commandé. À la vérité M. de Maupertuis, qui marchoit à leur tête, leur avoit déclaré que si quelqu'un osoit passer devant lui, il le tueroit. Il n'y en eut qu'un seul qui ayant osé désobéir, et passer devant lui, il le porta par terre de deux coups de sa pertuisane, qui ne le blessèrent pourtant point. On a fort loué la sagesse de M. de Maupertuis. Mais il faut vous dire aussi deux traits de M. de Vauban, que je suis assuré qui vous plairont. Comme il connoît la chaleur du soldat dans ces sortes d'occasions, il leur avoit dit : « Mes enfants, « on ne vous défend pas de poursuivre les enne- « mis quand ils s'enfuiront; mais je ne veux pas « que vous alliez vous faire échigner mal à propos « sur la contrescarpe de leurs autres ouvrages. Je « retiens donc à mes côtés cinq tambours, pour « vous rappeler quand il sera temps. Dès que « vous les entendrez, ne manquez pas de revenir

« chacun à vos postes ». Cela fut fait comme il l'avoit concerté. Voilà pour la première précaution : voici la seconde. Comme le retranchement qu'on attaquoit avoit un fort grand front, il fit mettre sur notre tranchée des espèces de jalons, vis-à-vis desquels chaque corps devoit attaquer et se loger, pour éviter la confusion ; et la chose réussit à merveilles. Les ennemis ne soutinrent point, et n'attendirent pas même nos gens; ils s'enfuirent après qu'ils eurent fait une seule décharge, et ne tirèrent plus que de leurs ouvrages à cornes. On en tua bien quatre ou cinq cents ; entre autres un capitaine espagnol, fils d'un grand d'Espagne, qu'on nomme le comte de Lemos. Celui qui le tua étoit un des grenadiers à cheval, nommé *Sans-Raison*. Voilà un vrai nom de grenadier. L'Espagnol lui demanda quartier, et lui promit cent pistoles, lui montrant même sa bourse où il y en avoit trente-cinq. Le grenadier, qui venoit de voir tuer le lieutenant de sa compagnie, qui étoit un fort brave homme, ne voulut point faire de quartier, et tua son Espagnol. Les ennemis envoyèrent demander le corps qui leur fut rendu, et le grenadier *Sans-Raison* rendit aussi les trente-cinq pistoles qu'il avoit prises au mort, en disant : « Tenez, « voilà son argent, dont je ne veux point : les gre- « nadiers ne mettent la main sur les gens que pour « les tuer ». Vous ne trouverez point, peut-être, ces détails dans les relations que vous lirez; et je

m'assure que vous les aimerez bien autant qu'une supputation exacte du nom des bataillons et de chaque compagnie des gens détachés, ce que M. l'abbé Dangeau ne manqueroit pas de rechercher très-curieusement. Je vous ai parlé du lieutenant de la compagnie des grenadiers, qui fut tué, et dont *Sans-Raison* vengea la mort. Vous ne serez peut-être pas fâché de savoir qu'on lui trouva un cilice sur le corps. Il étoit d'une piété singulière, et avoit même fait ses dévotions le jour d'auparavant, respecté de toute l'armée pour sa valeur, accompagnée d'une douceur et d'une sagesse merveilleuse. Le roi l'estimoit beaucoup, et a dit après sa mort, que c'étoit un homme qui pouvoit prétendre à tout. Il s'appeloit Roquevert. Croyez-vous que frère Roquevert ne valoit pas bien frère Muce? et si M. de la Trape l'avoit connu, auroit-il mis dans la vie de frère Muce, que les grenadiers font profession d'être les plus grands scélérats du monde? Effectivement, on dit que dans cette compagnie il y a des gens fort réglés. Pour moi je n'entends guère de messe dans le camp, qui ne soit servie par quelque mousquetaire, et où il n'y en ait quelqu'un qui communie, et cela de la manière du monde la plus édifiante. . . . .

Je ne vous dis rien de la quantité de gens qui reçurent des coups de mousquet ou des contusions tout auprès du roi; tout le monde le sait, et je crois que tout le monde en frémit. M. le duc étoit

lieutenant-général de jour, et y fit à la Condé; c'est tout dire. M. le prince, dès qu'il vit que l'action alloit commencer, ne put s'empêcher de courir à la tranchée, et de se mettre à la tête de tout. En voilà bien assez pour un jour. Je ne puis pourtant finir sans vous dire un mot de M. de Luxembourg. Il est toujours vis-à-vis des ennemis, la *Méhaigne* entre deux, qu'on ne croit pas qu'ils osent passer. On lui amena avant-hier un officier espagnol qu'un de nos partis avoit pris, et qui s'étoit fort bien battu. M. de Luxembourg lui trouvant de l'esprit, lui dit : « Vous autres Espagnols, je sais que vous « faites la guerre en honnêtes gens, et je la veux « faire avec vous de même. » Ensuite il le fit dîner avec lui, puis lui fit voir toute son armée. Après quoi il le congédia, en lui disant : « Je vous rends « votre liberté; allez trouver M. le prince d'Orange, « et dites-lui ce que vous avez vu ». On a su aussi par un rendu, qu'un de nos soldats s'étant allé rendre aux ennemis, le prince d'Orange lui demanda pourquoi il avoit quitté l'armée de M. de Luxembourg : « C'est, dit le soldat, qu'on y meurt « de faim; mais avec tout cela, ne passez pas la « rivière, car assurément ils vous battront ». Le roi envoya hier six mille sacs d'avoine et cinq cents bœufs à l'armée de M. de Luxembourg : et quoi qu'ait dit le déserteur, je vous puis assurer qu'on y est fort gai, et qu'il s'en faut bien qu'on y meure de faim. Le général a été trois jours sans

monter à cheval, passant le jour à jouer dans sa tente. Le roi a eu nouvelle aujourd'hui, que le baron de Serclas, avec cinq ou six mille chevaux de l'armée du prince d'Orange, avoit passé la Meuse à Huy, comme pour venir inquiéter le quartier de M. de Boufflers. Le roi prend ses mesures pour le bien recevoir.

Adieu, Monsieur : je vous manderai une autre fois des nouvelles de la vie que je mène, puisque vous en voulez savoir. Faites, je vous prie, part de cette lettre à M. de la Chapelle, si vous trouvez qu'elle en vaille la peine. Vous me ferez même beaucoup de plaisir de l'envoyer à ma femme, quand vous l'aurez lue; car je n'ai pas le temps de lui écrire, et cela pourra réjouir elle et mon fils. On est fort content de M. de Bonrepaux. J'ai écrit à M. de Pontchartrain le fils, par le conseil de M. de la Chapelle. Une page de compliments m'a plus coûté cinq cents fois, que les huit pages que je vous viens d'écrire. Adieu, Monsieur : je vous envie bien votre beau temps d'Auteuil; car il fait ici le plus horrible temps du monde.

Je vous ai vu rire assez volontiers de ce que le vin fait quelquefois faire aux ivrognes. Hier un boulet de canon emporta la tête d'un de nos Suisses dans la tranchée. Un autre Suisse son camarade, qui étoit auprès, se mit à rire de toute sa force, en disant : *Hó, hó, cela est plaisant; il reviendra sans tête dans le camp.*

On a fait aujourd'hui trente prisonniers de l'armée du prince d'Orange, et ils ont été pris par un parti de M. de Luxembourg. Voici la disposition de l'armée des ennemis. M. de Bavière a la droite avec des Brandebourgs et autres Allemands; M. de Valdeck est au corps de bataille avec les Hollandois, et le prince d'Orange, avec les Anglois, est à la gauche. J'oubliois de vous dire que, quand M. le comte de Toulouse reçut son coup de mousquet, on entendit le bruit de la balle; et le roi demanda si quelqu'un étoit blessé. *Il me semble*, dit en souriant le jeune prince, *que quelque chose m'a touché*. Cependant la contusion étoit assez grosse, et j'ai vu la marque de la balle sur le galon de la manche, qui étoit tout noirci comme si le feu y avoit passé. Adieu, Monsieur : je ne saurois me résoudre à finir quand je suis avec vous.

En fermant ma lettre, j'apprends que la présidente Barantin, qui avait épousé M. de Courmaillon, ingénieur, a été pillée par un parti de Charleroi. Ils lui ont pris ses chevaux de carrosse et sa cassette, et l'ont laissée dans le chemin à pied. Elle venoit pour être auprès de son mari, qui avoit été blessé. Il est mort.

DU MÊME.

Au camp près de Namur, le 24 juin 1692.

Je laisse à M. de Valincourt le soin de vous écrire la prise du château neuf; voici seulement quelques circonstances qu'il oubliera peut-être dans sa relation. Ce château neuf est appelé autrement le Fort Guillaume, parce que c'est le prince d'Orange qui ordonna l'année passée de le faire construire, et qui avança pour cela dix mille écus de son argent. C'est un grand ouvrage à cornes, avec quelques redans dans le milieu de la courtine, selon que le terrain le demandoit. Il est situé de telle sorte, que plus on en approche, moins on le découvre; et depuis huit ou dix jours que notre canon le battoit, il n'y avoit fait qu'une très-petite brèche à passer deux hommes, et il n'y avoit pas une palissadedu chemin couvert qui fût rompue. M. de Vauban a admiré lui-même la beauté de cet ouvrage. L'ingénieur qui l'a tracé, et qui a conduit tout ce qu'on y a fait, est un Hollandois nommé Cohorn. Il s'étoit enfermé dedans pour le défendre, et y avoit même fait creuser le fossé, disant qu'il s'y vouloit enterrer. Il en sortit hier avec la garnison, blessé d'un éclat de bombe. M. de Vauban a eu la curiosité de le voir, et après lui avoir

donné beaucoup de louanges, lui a demandé s'il jugeoit qu'on eût pu l'attaquer mieux qu'on n'a fait. L'autre fit réponse que, si on l'eût attaqué dans les formes ordinaires, et en conduisant une tranchée devant la courtine et les demi-bastions, il se seroit encore défendu plus de quinze jours, et qu'il nous en auroit coûté bien du monde; mais que de la manière dont on l'avoit embrassé de toutes parts, il avoit fallu se rendre. La vérité est que notre tranchée est quelque chose de prodigieux, embrassant à la fois plusieurs montagnes et plusieurs vallées, avec une infinité de détours et de retours, autant presque qu'il y a de rues à Paris. Les gens de la cour commençoient à s'ennuyer de voir si long-temps remuer la terre. Mais enfin il s'est trouvé que dès que nous avons attaqué la contrescarpe, les ennemis, qui craignoient d'être coupés, ont abandonné dans l'instant tout leur chemin couvert; et, voyant dans leur ouvrage vingt de nos grenadiers, qui avoient grimpé par un petit endroit où on ne pouvoit monter qu'un à un, ils ont aussitôt battu la chamade. Ils étoient encore quinze cents hommes, tous gens bien faits s'il y en a au monde. Le principal officier qui les commandoit, nommé M. de Vimbergue, est âgé de près de 80 ans. Comme il étoit d'ailleurs fort incommodé des fatigues qu'il a souffertes depuis quinze jours, et qu'il ne pouvoit plus marcher, il s'étoit fait porter sur la petite brèche que

notre canon avoit faite, résolu d'y mourir l'épée à la main. C'est lui qui a fait la capitulation; et il y a fait mettre qu'il lui seroit permis d'entrer dans le vieux château, pour s'y défendre encore jusqu'à la fin du siége. Vous voyez par-là à quelles gens nous avons affaire, et que l'art et les précautions de M. de Vauban ne sont pas inutiles pour épargner bien de braves gens qui s'iroient faire tuer mal à propos. C'étoit encore M. le duc qui étoit lieutenant-général de jour; et voici la troisième affaire qui passe par ses mains. Je voudrois que vous eussiez pu entendre de quelle manière aisée, et même avec quel esprit il m'a bien voulu raconter une partie de ce que je vous mande; les réponses qu'il fit aux officiers qui le vinrent trouver pour capituler; et comme, en leur faisant mille honnêtetés, il ne laissoit pas de les intimider. On a trouvé le chemin couvert tout plein de corps morts, sans tous ceux qui étoient à demi-enterrés dans l'ouvrage. Nos bombes ne les laissoient pas respirer. Ils voyoient sauter à tout moment en l'air leurs camarades, leurs valets, leur pain, leur vin; et étoient si las de se jeter par terre, comme on fait quand il tombe une bombe, que les uns se tenoient debout, au hasard de ce qui en pourroit arriver; les autres avoient creusé de petites niches dans des retranchements qu'ils avoient faits dans le milieu de l'ouvrage, et s'y tenoient plaqués tout le jour. Ils n'avoient d'eau que celle d'un petit

trou qu'ils avoient creusé en terre, et ont passé ainsi quinze jours entiers. Le vieux château est composé de quatre autres forts l'un derrière l'autre, et va toujours en s'étrécissant, en telle sorte que celui de ces forts qui est à l'extrémité de la montagne, ne paroît pas pouvoir contenir trois cents hommes. Vous jugez bien quel fracas y feront nos bombes. Heureusement nous ne craignons pas d'en manquer sitôt.

On en trouva hier chez les révérends pères jésuites, de Namur, douze cent soixante toutes chargées, avec leurs amorces. Les bons pères gardoient précieusement ce beau dépôt sans en rien dire, espérant vraisemblablement de les rendre aux Espagnols au cas qu'on nous fît lever le siége. Ils paroissoient pourtant les plus contents du monde d'être au roi; et ils me dirent à moi-même, d'un air riant et ouvert, qu'ils lui étoient trop obligés de les avoir délivrés de ces maudits protestants qui étoient en garnison à Namur, et qui avoient fait un prêche de leurs écoles. Le roi a envoyé le père recteur à Dole. Mais le père de la Chaize dit lui-même que le roi est trop bon, et que les supérieurs de leur compagnie seront plus sévères que lui. Adieu, Monsieur.

J'oubliois de vous dire que je vis passer les deux otages que ceux du dedans de l'ouvrage à cornes envoyoient au roi. L'un avoit le bras en écharpe; l'autre la mâchoire à demi-emportée, avec la tête

bandée d'une écharpe noire : le dernier est un chevalier de Malte. Je vis aussi huit prisonniers qu'on amenoit du chemin couvert; ils faisoient horreur. L'un avoit un coup de baïonnette dans le côté : un autre un coup de mousquet dans la bouche. Les six autres avoient le visage et les mains toutes brûlées du feu qui avoit pris à la poudre qu'ils avoient dans leurs havresacs.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 5 octobre 1692.

VOTRE ancien laquais, dont j'ai oublié le nom, m'a fait grand plaisir ce matin en m'apprenant de vos nouvelles. A ce que je vois, vous êtes dans une fort grande solitude à Auteuil, et vous n'en partez point. Est-il possible que vous puissiez être si long-temps seul, et ne point faire du tout de vers? Je m'attends qu'à mon retour je trouverai votre Satire des Femmes entièrement achevée. Pour moi, il s'en faut bien que je sois aussi solitaire que vous. M. de Cavoie a voulu encore à toute force que je logeasse chez lui; et il ne m'a pas été possible d'obtenir de lui que je fisse tendre un lit dans votre maison, où je n'aurois pas été si magnifiquement que chez lui; mais j'y aurois été plus tranquillement, et avec plus de liberté. . .

On reçut hier de bonnes nouvelles d'Allemagne. M. le maréchal de Lorges ayant fait assiéger, par un détachement de son armée, une petite ville nommée Pforzeim, entre Philisbourg et Dourlach, les Allemands ont voulu s'avancer pour la secourir. Il a eu avis qu'un corps de quarante escadrons avoit pris les devants, et n'étoit qu'à une lieue et demie de lui, ayant devant eux un ruisseau assez difficile à passer. La ville a été prise dès le premier jour, et cinq cents hommes qui étoient dedans ont été faits prisonniers de guerre. Le lendemain M. de Lorges a marché avec toute son armée sur ces quarante escadrons que je vous ai dit, et a fait d'abord passer le ruisseau à seize de ses escadrons, soutenus du reste de la cavalerie. Les ennemis, voyant qu'on alloit à eux avec cette vigueur, s'en sont fuis à vauderoute, abandonnant leurs tentes et leur bagage, qui a été pillé. On leur a pris deux pièces de canon, deux paires de timbales, et neuf étendards; quantité d'officiers, entre autres, leur général, qui est oncle de M. de Virtemberg et administrateur de ce duché, un général-major de Bavière, et plus de treize cents cavaliers. Ils en ont eu près de neuf cents tués sur la place. Il ne nous en a coûté qu'un maréchal-des-logis, un cavalier et six dragons. M. de Lorges a abandonné au pillage la ville de Pforzeim, et une autre petite ville auprès de laquelle étoient campés les ennemis. Ç'a été, comme vous voyez, une déroute, et

il n'y a pas eu, à proprement parler, aucun coup de tiré de leur part. Tout ce qu'on a pris et tué, ç'a été en les poursuivant. Le prince d'Orange est parti pour la Hollande. Son armée s'est rapprochée de Gand, et apparemment se séparera bientôt. M. de Luxembourg me mande qu'il est en parfaite santé. Le roi se porte à merveilles.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 6 octobre 1692.

J'AI parlé à M. de Pontchartrain, le conseiller, du garçon qui vous a servi; et M. le comte de Fiesque, à ma prière, lui en a parlé aussi. Il m'a dit qu'il feroit son possible pour le placer; mais qu'il prétendoit que vous lui en écrivissiez vous-même, au lieu de lui faire écrire par un autre. Ainsi, je vous conseille de forcer un peu votre paresse, et de m'envoyer une lettre pour lui, ou bien de lui écrire par la poste.

J'ai déjà fait naître à madame de Maintenon une grande envie de voir de quelle manière vous parlez de Saint-Cyr. Elle a paru fort touchée de ce que vous aviez eu même la pensée d'en parler; et cela lui donne occasion de dire mille biens de vous. Pour moi, j'ai une extrême impatience de voir ce

que vous me dites que vous m'enverrez. Je n'en ferai part qu'à ceux que vous voudrez; à personne même, si vous le souhaitez. Je crois pourtant qu'il sera très-bon que madame de Maintenon voie ce que vous avez imaginé pour sa maison. Ne vous mettez pas en peine; je le lirai du ton qu'il faut, et je ne ferai point tort à vos vers.

Il n'y a ici aucune nouvelle. L'armée de M. de Luxembourg commence à se séparer, et la cavalerie entre dans des quartiers de fourrage. Quelques gens vouloient hier que le duc de Savoie pensât à assiéger Nice à l'aide des galères d'Espagne. Mais le comte d'Estrées ne tardera guère à donner la chasse aux galères et aux vaisseaux espagnols, et doit arriver incessamment vers les côtes d'Italie. Le roi grossit de quarante bataillons son armée de Piémont pour l'année prochaine, et je ne doute pas qu'il ne tire une rude vengeance des pays de M. de Savoie.

Mon fils m'a écrit une assez jolie lettre sur le plaisir qu'il a eu de vous aller voir, et sur une conversation qu'il a eue avec vous. Je vous suis plus obligé que vous ne le sauriez dire, de vouloir bien vous amuser avec lui. Le plaisir qu'il prend d'être avec vous me donne assez bonne opinion de lui; et s'il est jamais assez heureux pour vous entendre parler de temps en temps, je suis persuadé qu'avec l'admiration dont il est prévenu, cela lui fera le plus grand bien du monde.

J'espère que cet hiver vous voudrez bien faire chez moi de petits dîners, dont je prétends tirer tant d'avantages. M. de Cavoie vous fait ses compliments. J'appris hier la mort du pauvre abbé de Saint-Réal.

DE BOILEAU.

Auteuil, le 7 octobre 1692.

Je vous écrivis avant-hier si à la hâte, que je ne sais si vous aurez bien conçu ce que je vous écrivois : c'est ce qui m'oblige à vous récrire aujourd'hui. Madame Racine vient d'arriver chez moi, qui s'engage à vous faire tenir ma lettre. L'action de M. de Lorges est très-grande et très-belle; et j'ai déjà reçu une lettre de M. l'abbé Renaudot, qui me mande que M. de Pontchartrain veut qu'on travaille au plus tôt à faire une médaille pour cette action. Je crois que cela occupe déjà fort M. de la Chapelle; mais pour moi, je crois qu'il sera assez à temps d'y penser vers la Saint-Martin.

Je vous mandois le dernier jour, que j'ai travaillé à la Satire des Femmes pendant huit jours : cela est véritable; mais il est vrai aussi que ma fougue poétique est passée presque aussi vite qu'elle est venue, et que je n'y pense plus à l'heure qu'il est. Je crois que lorsque j'aurai tout amassé, il y

aura bien cent vers nouveaux d'ajoutés; mais je ne sais si je n'en ôterai pas bien vingt-cinq ou trente de la description du lieutenant et de la lieutenante-criminelle. C'est un ouvrage qui me tue par la multitude des transitions, qui sont, à mon sens, le plus difficile chef-d'œuvre de la poésie. Comme je m'imagine que vous avez quelque impatience d'en voir quelque chose, je veux bien vous en transcrire ici vingt ou trente vers; mais c'est à la charge que, foi d'honnête homme, vous ne les montrerez à ame vivante, parce que je veux être absolument maître d'en faire ce que je voudrai, et que d'ailleurs je ne sais s'ils sont encore en l'état où ils demeureront[1]. Mais afin que vous en puissiez voir la suite, je vais vous mettre la fin de l'histoire de la lieutenante, de la manière que je l'ai achevée.

Mais peut-être j'invente une fable frivole.
Soutiens donc tout Paris, qui, prenant la parole,
Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu.
Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
A tous mes habitants montrer que l'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à pis que la mendicité.
Deux voleurs, qui chez eux pleins d'espérance entrèrent,
Enfin un beau matin tous deux les massacrèrent:
Digne et funeste fruit du nœud le plus affreux
Dont l'hymen ait jamais uni deux malheureux.

[1] Il a en effet changé quelques vers.

Ce récit passe un peu l'ordinaire mesure;
Mais un exemple enfin si digne de censure,
Peut-il dans la satire occuper moins de mots?
Chacun sait son métier. Suivons notre propos.
Nouveau prédicateur, aujourd'hui, je l'avoue,
Vrai disciple, ou plutôt singe de Bourdaloue,
Je me plais à remplir mes sermons de portraits.
En voilà déjà trois peints d'assez heureux traits:
La louve, la coquette, et la parfaite avare.
Il faut y joindre encor la revêche bizarre,
Qui, sans cesse d'un ton par la colère aigri,
Gronde, choque, dément, contredit un mari;
Qui dans tous ses discours par quolibets s'exprime;
A toujours dans la bouche un proverbe, une rime;
Et d'un roulement d'yeux aussitôt applaudit
Au mot aigrement fou qu'au hasard elle a dit.
Il n'est point de repos ni de paix avec elle:
Son mariage n'est qu'une longue querelle.
Laisse-t-elle un moment respirer son époux?
Ses valets sont d'abord l'objet de son courroux;
Et, sur le ton grondeur lorsqu'elle les harangue,
Il faut voir de quels mots elle enrichit la langue.
Ma plume ici traçant ces mots par alphabet,
Pourroit d'un nouveau tome augmenter Richelet.
Tu crains peu d'essuyer cette étrange furie.
En trop bon lieu, dis-tu, ton épouse nourrie,
Jamais de tels discours ne te rendra martyr.
Mais, eût-elle sucé la raison dans Saint-Cyr,
Crois-tu que d'une fille humble, honnête, charmante,
L'hymen n'ait jamais fait de femme extravagante?
Combien n'a-t-on point vu de Philis aux doux yeux,
Avant le mariage, anges si gracieux,
Tout à coup se changeant en bourgeoises sauvages,
Vrais démons apporter l'enfer dans leurs ménages,

Et découvrant l'orgueil de leurs rudes esprits,
Sous leur fontange altière asservir leur maris.

En voilà plus que je ne vous avois promis. Mandez-moi ce que vous y aurez trouvé de fautes plus grossières. J'ai envoyé des pêches à madame de Caylus, qui les a reçues, m'a-t-on dit, avec de grandes marques de joie. Je vous donne le bon soir, et suis tout à vous.

DE RACINE.

Versailles, ce mardi, 8 avril 1693.

Madame de Maintenon m'a dit ce matin que le roi avoit réglé notre pension à quatre mille francs pour moi, et à deux mille francs pour vous : cela s'entend, sans y comprendre notre pension de gens de lettres. Je l'ai fort remerciée pour vous et pour moi. Je viens aussi tout à l'heure de remercier le roi. Il m'a paru qu'il avoit quelque peine qu'il y eût de la diminution ; mais je lui ai dit que nous étions trop contents. J'ai plus appuyé encore sur vous que sur moi ; et j'ai dit au roi que vous prendriez la liberté de lui écrire pour le remercier, n'osant pas lui venir donner la peine d'élever sa voix[1] pour vous parler. J'ai dit en propres termes :

[1] Boileau commençoit à devenir un peu sourd.

Sire, il a plus d'esprit que jamais, plus de zèle pour votre majesté, et plus d'envie de travailler pour votre gloire, qu'il n'en a jamais eu. Vous voyez enfin que les choses ont été réglées comme vous l'avez souhaité vous-même. Je ne laisse pas d'avoir une vraie peine de ce qu'il semble que je gagne à cela plus que vous. Mais, outre les dépenses et les fatigues des voyages dont je suis assez aise que vous soyez délivré, je vous connois si noble et si plein d'amitié, que je suis assuré que vous souhaiteriez de bon cœur que je fusse encore mieux traité. Je serai très-content si vous l'êtes en effet. J'espère vous revoir bientôt. Je demeure ici pour voir de quelle manière la chose doit tourner; car on ne m'a point encore dit si c'est par un brevet, ou si c'est à l'ordinaire, sur la cassette. Je suis entièrement à vous. Il n'y a rien de nouveau ici. On ne parle que du voyage, et tout le monde n'est occupé que de ses équipages. Je vous conseille d'écrire quatre lignes au roi, et autant à madame de Maintenon, qui assurément s'intéresse toujours avec beaucoup d'amitié à tout ce qui vous touche. Envoyez-moi vos lettres par la poste ou par votre jardinier, comme vous le jugerez à propos.

DE BOILEAU.

Paris, le 9 avril 1693.

Êtes-vous fou, avec vos compliments? Ne savez-vous pas bien que c'est moi qui ai, pour ainsi dire, prescrit la chose de la manière qu'elle s'est faite? et pouvez-vous douter que je ne sois parfaitement content d'une affaire où l'on m'accorde tout ce que je demande? Tout va le mieux du monde, et je suis encore plus réjoui pour vous que pour moi-même. Je vous envoie deux lettres que j'écris, suivant vos conseils, l'une au roi, et l'autre à madame de Maintenon. Je les ai écrites sans faire de brouillon, et je n'ai point ici de conseil. Ainsi, je vous prie d'examiner si elles sont en état d'être données, afin que je les réforme si vous ne les trouvez pas bien. Je vous les envoie pour cela toutes décachetées; et supposé que vous trouviez à propos de les présenter, prenez la peine d'y mettre votre cachet. Je verrai aujourd'hui madame Racine pour la féliciter. Je vous donne le bon jour, et suis tout à vous. Je ne reçus votre lettre qu'hier tout au soir, et je vous envoie mes trois lettres à huit heures par la poste. Voilà, ce me semble, une assez grande diligence pour le plus paresseux de tous les hommes.

DE RACINE.

Versailles, le 11 avril 1693.

Je vous renvoie vos deux lettres avec mes remarques, dont vous ferez tel usage qu'il vous plaira. Tâchez de me les renvoyer avant six heures, ou, pour mieux dire, avant cinq heures et demie du soir, afin que je les puisse donner avant que le roi entre chez madame de Maintenon. J'ai trouvé que *la trompette et les sourds* étoient trop joués [1], et qu'il ne falloit point trop appuyer sur votre incommodité, moins encore chercher de l'esprit sur ce sujet. Du reste, les lettres seront fort bien, et il n'en faut pas davantage. Je m'assure que vous donnerez un meilleur tour aux choses que j'ai ajoutées. Je ne veux point faire attendre votre jardinier. Je n'ai point encore de nouvelles de la manière dont notre affaire sera tournée. M. de Chevreuse veut que je le laisse achever ce qu'il a commencé, et dit que nous nous en trouverons bien. Je vous conseille de lui écrire un mot à votre loisir. On ne peut pas avoir plus d'amitié qu'il en a pour vous.

[1] Boileau avoit apparemment fait sur sa surdité quelque plaisanterie qui ne plut pas à l'ami dont il faisoit son juge.

AU MÊME.

Versailles, le 12 avril 1693.

Vos deux lettres sont à merveille, et je les donnerai tantôt. M. de Pontchartrain oublia de parler hier, et ne peut parler que dimanche. Mais j'en fus bien-aise, parce que M. de Chevreuse aura le temps de le voir. M. de Pontchartrain me parla de notre autre pension, et de la petite académie; mais avec une bonté incroyable, en me disant que dans un autre temps il prétend bien faire d'autres choses pour vous et pour moi. Je ne crois pas aller à Auteuil, ainsi ne m'y attendez point. Je ne crois pas même aller à Paris encore demain : et en ce cas je vous prie de tout mon cœur de faire bien mes excuses à M. de Pontchartrain, que j'ai une extrême impatience de revoir. Madame sa mère me demanda hier fort obligeamment, si nous n'allions pas toujours chez lui. Je lui dis que c'étoit bien notre dessein de recommencer à y aller.

J'envoie à Paris pour un volume de M. de Noailles, que mon laquais prétend avoir reporté chez lui, et qu'on n'y trouve point. Cela me désole. Je vous prie de lui dire si vous ne croyez point l'avoir chez vous. Je vous donne le bon jour.

AU MÊME.

Au Quesnoi, le 30 mai 1693.

Le roi fait demain ses dévotions. Je parlai hier de M. le doyen au père de la Chaize : il me dit qu'il avoit reçu votre lettre, me demanda des nouvelles de votre santé, et m'assura qu'il étoit fort de vos amis et de toute la famille. J'ai parlé ce matin à madame de Maintenon, et lui ai même donné une lettre que je lui avois écrite sur ce sujet, la mieux tournée que j'ai pu, afin qu'elle la pût lire au roi. M. de Chamlai de son côté, proteste qu'il a déjà fait merveilles, et qu'il a parlé de M. le doyen [1] comme de l'homme du monde qu'il estimoit le plus, et qui méritoit le mieux les graces de sa majesté. Il promet qu'il reviendra encore ce soir à la charge. Je l'ai échauffé de tout mon possible, et l'ai assuré de votre reconnoissance, et de celle de M. le doyen et de MM. Dongois. Voilà, mon cher Monsieur, où la chose en est. Le reste est entre les mains du bon Dieu, qui peut-être inspirera le roi en notre faveur. Nous en saurons demain davantage.

[1] L'abbé Boileau, frère de M. Despréaux. Il était alors doyen à Sens, et on obtint pour lui un canonicat de la Sainte-Chapelle.

Quant à nos ordonnances, M. de Pontchartrain me promit qu'il nous les feroit payer aussitôt après le départ du roi. C'est à vous de faire vos sollicitations, soit par M. de Pontchartrain le fils, soit par M. l'abbé Bignon. Croyez-vous que vous fissiez mal d'aller vous-même une fois chez lui? Il est bien intentionné : la somme est petite. Enfin, on m'assure qu'il faut presser, et qu'il n'y a pas un moment à perdre. Quand vous aurez arraché cela de lui, il ne vous en voudra que plus de bien. Il faudroit aussi voir ou faire voir M. de Bie, qui est le meilleur homme du monde, et qui le feroit souvenir de vous quand il fera l'état de distribution. Au reste, j'ai été obligé de dire ici, le mieux que j'ai pu, quelques-uns des vers de votre Satire, à M. le prince. *Nosti hominem.* Il ne parle plus d'autre chose; et il me les a redemandés plus de dix fois. M. le prince de Conti voudroit bien que vous m'envoyassiez l'histoire du lieutenant-criminel, dont il est surtout charmé. M. le prince et lui ne font que redire les deux vers, *La mule et les chevaux au marché*, etc. Je vous conseille de m'envoyer tout cet endroit, et quelques autres morceaux détachés, si vous pouvez : assurez-vous qu'ils ne sortiront point de mes mains. M. le prince n'est pas moins touché de ce que j'ai pu retenir de votre ode. Je ne suis point surpris de la prière que M. de Pontchartrain le fils vous a faite en faveur de F..... Je savois bien qu'il avoit beaucoup

d'inclination pour lui; et c'est pour cela même que M. de la Loubère n'en a guère. Mais enfin vous avez très-bien répondu, et pour peu que F..... se reconnoisse, je vous conseillerois aussi de lui faire grace; mais, à dire vrai, il est bien tard, et la stance a fait un furieux progrès. Je n'ai pas le temps d'écrire ce matin à M. de la Chapelle. Ayez la bonté de lui dire que tout ce qu'il a imaginé, et vous aussi, sur l'ordre de Saint-Louis, me paroît fort beau; mais que pour moi je voudrois simplement mettre pour type la croix même de Saint-Louis, et la légende, *Ordo militaris*, etc. Cherchcherons-nous toujours de l'esprit dans les choses qui en demandent le moins? Je vous écris tout ceci avec une rapidité épouvantable, de peur que la poste ne soit partie. Il fait le plus beau temps du monde. Le roi, qui a eu une fluxion sur la gorge, se porte bien : ainsi nous serons bientôt en campagne. Je vous écrirai plus à loisir avant que de sortir du Quesnoi.

AU MÊME.

Au Quesnoi, le ... juin 1693.

Vous verrez par la lettre que j'écris à M. l'abbé Dongois, les obligations que vous avez à sa majesté. M. le doyen est chanoine de la Sainte-Chapelle, et

est bien mieux encore que je n'avois demandé. Madame de Maintenon m'a chargé de vous bien faire ses baise-mains. Elle mérite bien que vous lui fassiez quelque remercîment, ou du moins que vous fassicz d'elle une mention honorable, qui la distingue de tout son sexe, comme en effet elle en est distinguée de toute manière. Je suis content au dernier point de M. de Chamlai, et il faut absolument que vous lui écriviez, aussi bien qu'au père de la Chaize, qui a très-bien servi M. le doyen. Tout le monde m'a chargé ici de vous faire ses compliments, entre autres M. de Cavoie et M. de Serrignan. M. le prince de Conti même m'a témoigné prendre beaucoup de part à votre joie. Nous partons mardi matin pour aller camper sous Mons. Le roi se mettra à la tête de l'armée de M. de Boufflers; M. de Luxembourg, avec la sienne, nous côtoiera de fort près. Le roi envoie les dames à Maubeuge. Ainsi, nous voilà à la veille des grandes nouvelles. Je vous donne le bon soir, et suis entièrement à vous.

Songez à nos ordonnances. Prenez aussi la peine de recommander à M. Dongois le petit Mercier, valet-de-chambre de madame de Maintenon. Il voudroit avoir pour commissaire, pour la conclusion de son affaire, ou M. l'abbé Brunet, ou M. l'abbé Petit. Si cela se peut faire dans les règles, et sans blesser la conscience, il faudroit tâcher de lui faire avoir ce qu'il demande.

DE BOILEAU.

Paris, le 4 juin 1693.

Je vous écrivis hier au soir une assez longue lettre, et qui étoit toute remplie du chagrin que j'avois alors, causé par un tempérament sombre qui me dominoit, et par un reste de maladie; mais je vous en écris une aujourd'hui toute pleine de la joie que m'a causée l'agréable nouvelle que j'ai reçue. Je ne saurois vous exprimer l'allégresse qu'elle a excitée dans toute notre famille. Elle a fait changer de caractère à tout le monde. M. Dongois le greffier est présentement un homme jovial et folâtre; M. l'abbé Dongois, un bouffon et un badin. Enfin il n'y a personne qui ne se signale par des témoignages extraordinaires de plaisir et de satisfaction, et par des louanges et des exclamations sans fin sur votre bonté, votre générosité, votre amitié, etc. A mon sens néanmoins, celui qui doit être le plus satisfait, c'est vous; et le contentement que vous devez avoir en vous-même d'avoir obligé si efficacement dans cette affaire tant de personnes qui vous estiment et qui vous honorent depuis si long-temps, est un plaisir d'autant plus agréable, qu'il ne procède que de la vertu, et que les ames du commun ne sauroient

ni se l'attirer ni le sentir. Tout ce que j'ai à vous prier maintenant, c'est de me mander les démarches que vous croyez qu'il faut que je fasse à l'égard du roi et du P. de la Chaize; et non-seulement s'il faut, mais à peu près ce qu'il faut que je leur écrive.

M. le doyen de Sens ne sait encore rien de ce qu'on a fait pour lui. Jugez de sa surprise, quand il apprendra tout d'un coup le bien imprévu et excessif que vous lui avez fait. Ce que j'admire le plus, c'est la félicité de la circonstance qui a fait que, demandant pour lui la moindre de toutes les chanoinies de la Sainte-Chapelle, nous lui avons obtenu la meilleure. *O factum benè!* Vous pouvez compter que vous aurez désormais en lui un homme qui disputera avec moi de zèle et d'amitié pour vous.

J'avois résolu de ne vous envoyer la suite de mon Ode sur Namur, que quand je l'aurois mise en état de n'avoir plus besoin que de vos corrections. Mais, en vérité, vous m'avez fait trop de plaisir, pour ne pas satisfaire sur le champ la curiosité que vous avez peut-être conçue de la voir. Ce que je vous prie, c'est de ne la montrer à personne, et de ne la point épargner. J'y ai hasardé des choses fort neuves, jusqu'à parler de la plume blanche que le roi a sur son chapeau. Mais à mon avis, pour trouver des expressions nouvelles en vers, il faut parler de choses qui n'aient point été

dites en vers. Vous en jugerez, sauf à tout changer si cela vous déplaît. L'ode sera de dix-huit stances. Cela fait cent quatre-vingts vers. Je ne croyois pas aller si loin. Voici ce que vous n'avez point vu. Je vais le mettre sur l'autre feuillet.

Déployez toutes vos rages,
Princes, vents, peuples, frimas,
Ramassez tous vos nuages,
Rassemblez tous vos soldats.
Malgré vous, Namur en poudre
S'en va tomber sous la foudre
Qui dompta Lille, Courtray,
Gand, la constante Espagnole,
Luxembourg, Besançon, Dole,
Ypres, Maëstricht et Cambray.

Mes présages s'accomplissent,
Il commence à chanceler;
Je vois ses murs qui frémissent,
Déjà prêts à s'écrouler:
Mars en feu qui les domine,
De loin souffle leur ruine;
Et les bombes dans les airs,
Allant chercher le tonnerre,
Semblent tombant sur la terre,
Vouloir s'ouvrir les enfers.

Approchez, troupes altières
Qu'unit un même devoir:
A couvert de ces rivières,
Venez, vous pouvez tout voir.

Contemplez bien ces approches,
Voyez détacher ces roches,
Voyez ouvrir ce terrein;
Et dans les eaux, dans la flamme,
Louis à tout donnant l'ame,
Marcher tranquille et serein.

Voyez dans cette tempête,
Partout se montrer aux yeux
La plume qui ceint sa tête
D'un cercle si glorieux.
A sa blancheur remarquable,
Toujours un sort favorable
S'attache dans les combats;
Et toujours avec la gloire,
Mars et sa sœur la Victoire
Suivent cet astre à grands pas.

Grands défenseurs de l'Espagne,
Accourez tous, il est temps.
Mais déjà vers la Méhaigne,
Je vois vos drapeaux flottants.
Jamais ses ondes craintives
N'ont vu sur leurs foibles rives
Tant de guerriers s'amasser.
Marchez donc, troupe héroïque:
Au-delà de ce Granique,
Que tardez-vous d'avancer?

Loin de fermer le passage
A vos nombreux bataillons,
Luxembourg a du rivage
Reculé ses pavillons.

Hé quoi! son aspect vous glace?
Où sont ces chefs pleins d'audace
Jadis si prompts à marcher,
Qui devoient de la Tamise,
Et de la Drave soumise
Jusqu'à Paris nous chercher?

Cependant l'effroi redouble
Sur les remparts de Namur:
Son gouverneur qui se trouble,
S'enfuit sous son dernier mur.
Déjà jusques à ses portes
Je vois nos fières cohortes
S'ouvrir un large chemin;
Et sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs et de briques,
Monter le sabre à la main.

C'en est fait, je viens d'entendre
Sur les remparts éperdus
Battre un signal pour se rendre.
Le feu cesse : ils sont rendus.
Rappelez votre constance,
Fiers ennemis de la France;
Et désormais gracieux,
Allez à Liége, à Bruxelles,
Porter les humbles nouvelles
De Namur pris à vos yeux.

Pour moi que Phébus anime
De ses transports les plus doux,
Rempli de ce dieu sublime
Je vais, plus hardi que vous,

Montrer que sur le Parnasse,
Des bois fréquentés d'Horace,
Ma muse sur son déclin
Sait encor les avenues,
Et des sources inconnues
A l'auteur de Saint-Paulin.[1]

Je vous demande pardon de la peine que vous aurez peut-être à déchiffrer tout ceci, que je vous ai écrit sur un papier qui boit. Je vous le récrirois bien; mais il est près de midi, et j'ai peur que la poste ne parte. Ce sera pour une autre fois. Je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] On verra dans la lettre suivante, que Boileau reconnut bientôt des négligences qui lui étoient échappées dans le morceau précédent, et qu'il a eu grand soin de corriger.

DU MÊME.

Paris, le 6 juin 1693.

Je vous écrivis hier avec toute la chaleur qu'inspire une méchante nouvelle, le refus que fait l'abbé de Paris de se démettre de sa chanoinie. Ainsi, vous jugerez bien par ma lettre, que ce ne sont pas, à l'heure qu'il est, des remercîments que je médite, puisque je suis même honteux de ceux que j'ai déjà faits. A vous dire le vrai, le

contretemps est fâcheux; et quand je songe aux chagrins qu'il m'a déjà causés, je voudrois presque n'avoir jamais pensé à ce bénéfice pour mon frère. Je n'aurois pas la douleur de voir que vous vous soyez peut-être donné tant de peine si inutilement. Ne croyez pas toutefois, quoi qu'il puisse arriver, que cela diminue en moi le sentiment des obligations que je vous ai. Je sens bien qu'il n'y a qu'une étoile bizarre et infortunée qui pût empêcher le succès d'une affaire si bien conduite, et où vous avez également signalé votre prudence et votre amitié. Je vous ai mandé par ma dernière lettre, ce que M. de Pontchartrain avoit répondu à M. l'abbé Renaudot, touchant nos ordonnances; comme il a fait de la distinction entre les raisons que vous aviez de le presser, et celles que j'avois d'attendre.

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne soyez à la veille de quelque grand et heureux événement; et, si je ne me trompe, le roi va faire la plus triomphante campagne qu'il ait jamais faite. Il fera grand plaisir à M. de la Chapelle, qui, si nous l'en voulions croire, nous engageroit déjà à imaginer une médaille sur la prise de Bruxelles, dont je suis persuadé qu'il a déjà fait le type en lui-même. Vous m'avez fort réjoui de me mander la part qu'a madame de Maintenon dans notre affaire. Je ne manquerai pas de me donner l'honneur de lui écrire; mais il faut auparavant que

notre embarras soit éclairci, et que je sache s'il faut parler sur le ton gai ou sur le ton triste. Voici la quatrième lettre que vous devez avoir reçue de moi depuis six jours. Trouvez bon que je vous prie encore ici de ne rien montrer à personne du fragment informe que je vous ai envoyé, et qui est tout plein des négligences d'un ouvrage qui n'est point encore digéré. Le mot de *voir* y est répété partout jusqu'au dégoût. La stance, *Grands défenseurs de l'Espagne*, etc. rebat celle qui dit : *Approchez, troupes altières*, etc. Celle sur la plume blanche du roi est encore un peu en maillot, et je ne sais si je la laisserai avec *Mars et sa sœur la Victoire.* J'ai déjà retouché à tout cela; mais je ne veux point l'achever que je n'aie reçu vos remarques, qui sûrement m'éclaireront encore l'esprit : après quoi je vous enverrai l'ouvrage complet. Mandez-moi si vous croyez que je doive parler de M. de Luxembourg. Vous n'ignorez pas combien notre maître est chatouilleux sur les gens qu'on associe à ses louanges. Cependant j'ai suivi mon inclination. Adieu, mon cher Monsieur, croyez qu'heureux ou malheureux, gratifié ou non gratifié, payé ou non payé, je serai toujours tout à vous.

A BOILEAU.

A Gembloux, le 9 juin 1693.

J'avois commencé une grande lettre, où je prétendois vous dire mon sentiment sur quelques endroits des stances[1] que vous m'avez envoyées; mais comme j'aurai le plaisir de vous revoir bientôt, puisque nous nous en retournons à Paris, j'aime mieux attendre à vous dire de vive voix tout ce que j'avois à vous mander. Je vous dirai seulement en un mot, que les stances m'ont paru très-belles, et très-dignes de celles qui les précèdent, à quelque peu de répétitions près, dont vous vous êtes aperçu vous-même. Le roi fait un grand détachement de ses armées, et l'envoie en Allemagne avec Monseigneur. Il a jugé qu'il falloit profiter de ce côté-là d'un commencement de campagne qui paroît si favorable, d'autant plus que le prince d'Orange s'opiniâtrant à demeurer sous de grosses places et derrière des canaux et des rivières, la guerre auroit pu devenir ici fort lente, et peut-être moins utile que ce qu'on peut faire au-delà du Rhin. Nous allons demain coucher à Namur. M. de Luxembourg demeure en ce pays-ci

[1] Quelques stances de l'ode sur la prise de Namur.

avec une armée capable, non-seulement de faire tête aux ennemis, mais même de leur donner beaucoup d'embarras. Adieu, mon cher Monsieur: je me fais un grand plaisir de vous embrasser bientôt.

DE BOILEAU.

Paris, le 13 juin 1693.

Je ne suis revenu que ce matin d'Auteuil, où j'ai été passer durant quatre jours la mauvaise humeur que m'avoit donnée le bizarre contretemps qui nous est arrivé dans l'affaire de la chanoinie. J'ai reçu, en arrivant à Paris, votre dernière lettre, qui m'a fort consolé, aussi bien que celle que vous avez écrite à M. l'abbé Dongois. J'ai été fort surpris d'apprendre que M. de Chamlai n'avoit point encore reçu le compliment que je lui ai envoyé sur le champ, et qui a été porté à la poste en même temps que la lettre que j'ai écrite au R. P. de la Chaize. Je lui en écris un nouveau, afin qu'il ne me soupçonne pas de paresse dans une occasion où il m'a si bien marqué, et sa bonté pour moi, et sa diligence à obliger mon frère. Mais, de peur d'une nouvelle méprise, je vous l'envoie, ce compliment, empaqueté dans ma lettre, afin que vous le lui rendiez en main propre. Je ne sau-

rois vous exprimer la joie que j'ai du retour du roi. La nouvelle bonté que sa majesté m'a témoignée, en accordant à mon frère le bénéfice que nous demandons, a encore augmenté le zèle et la passion très-sincère que j'ai pour elle. Je suis ravi de voir que sa sacrée personne ne sera point en danger cette campagne; et, gloire pour gloire, il me semble que les lauriers sont aussi bons à cueillir sur le Rhin et sur le Danube, que sur l'Escaut et sur la Meuse. Je ne vous parle point du plaisir que j'aurai à vous embrasser plus tôt que je ne croyois, car cela va sans dire.

Vous avez bien fait de ne me point envoyer par écrit vos remarques sur mes stances, et d'attendre à m'en entretenir que vous soyez de retour, puisque, pour en bien juger, il faut que je vous aie communiqué auparavant les différentes manières dont je les puis tourner, et les retranchements ou les augmentations que j'y puis faire. Je vous prie de bien témoigner au R. P. de la Chaize l'extrême reconnoissance que j'ai de toutes ses bontés. Nous devons encore aller lundi prochain, M. Dongois et moi, prendre madame Racine, pour la mener avec nous chez M. de Bie, qui ne doit être revenu de la campagne que ce jour-là. J'ai fait ma sollicitation pour vous à M. l'abbé Bignon. Il m'a dit que c'étoit une chose un peu difficile à l'heure qu'il est, d'être payé au trésor royal. Je lui ai représenté que vous étiez actuellement dans le

service, et qu'ainsi vous étiez au même droit que les soldats et les autres officiers du roi. Il m'a avoué que je disois vrai, et s'est chargé d'en parler très-fortement à M. de Pontchartrain. Il me doit rendre réponse aujourd'hui à notre assemblée. Adieu le type de M. de la Chapelle sur Bruxelles. Il étoit pourtant imaginé fort heureusement et fort à propos. Mais, à mon sens, les médailles prophétiques dépendent un peu du hasard, et ne sont pas toujours sûres de réussir. Nous voilà revenus à Heidelberg. Je propose pour mot, *Heidelberga deleta;* et nous verrons ce soir si on l'acceptera, ou les deux vers latins que propose M. Charpentier, et qu'il trouve d'un goût merveilleux pour la médaille. Les voici : *Servare potui, perdere an possim rogas?* Or, comment cela vient à Heidelberg, c'est à vous à le deviner; car ni moi, ni même, je crois, M. Charpentier, n'en savons rien. Je ne vous parle presque point, comme vous voyez, de notre chagrin sur la chanoinie, parce que vos lettres m'ont rassuré, et que d'ailleurs il n'y a point de chagrin qui tienne contre le bonheur que vous me faites espérer de vous revoir bientôt ici de retour. Adieu, mon cher Monsieur; aimez-moi toujours, et croyez qu'il n'y a personne qui vous honore et vous révère plus que moi.

DU MÊME.

Paris, jeudi au soir, 1693.

Je ne saurois, mon cher Monsieur, vous exprimer ma surprise; et, quoique j'eusse les plus grandes espérances du monde, je ne laissois pas encore de me défier de la fortune de M, le doyen. C'est vous qui avez tout fait, puisque c'est à vous que nous devons l'heureuse protection de madame de Maintenon. Tout mon embarras maintenant est de savoir comment je m'acquitterai de tant d'obligations que je vous ai. Je vous écris ceci de chez M. Dongois le greffier, qui est sincèrement transporté de joie, aussi bien que toute notre famille; et, de l'humeur dont je vous connois, je suis sûr que vous seriez ravi vous-même de voir combien d'un seul coup vous avez fait d'heureux. Adieu, mon cher Monsieur; croyez qu'il n'y a personne qui vous aime plus sincèrement, ni par plus de raisons, que moi. Témoignez bien à M. de Cavoie la joie que j'ai de sa joie, et à M. de Luxembourg mes profonds respects. Je vous donne le bon soir, et suis, autant que je le dois, tout à vous.

A BOILEAU.

Versailles, le 9 juillet 1693.

Je vais aujourd'hui à Marly, où le roi demeurera près d'un mois; mais je ferai de temps en temps quelques voyages à Paris, et je choisirai les jours de la petite académie. Cependant je suis bien fâché que vous ne m'ayez pas donné votre ode; j'aurois peut-être trouvé quelque occasion de la lire au roi. Je vous conseille même de me l'envoyer. Il n'y a pas plus de deux lieues d'Auteuil à Marly. Votre laquais n'aura qu'à me demander, et me chercher dans l'appartement de M. Félix. Je vous prie de renvoyer mon fils à sa mère; j'appréhende que votre grande bonté ne vous coûte un peu trop d'incommodité. Je suis entièrement à vous.

AU MÊME.

Marly, le 6 août au matin, 1693.

Je ferai vos présents ce matin. Je ne sais pas bien encore quand je vous reverrai, parce qu'on attend à toute heure des nouvelles d'Allemagne. La victoire de M. de Luxembourg est bien plus grande

que nous ne pensions, et nous n'en savions pas la moitié. Le roi reçoit tous les jours des lettres de Bruxelles et de mille autres endroits, par où il apprend que les ennemis n'avoient pas une troupe ensemble le lendemain de la bataille. Presque toute l'infanterie qui restoit avoit jeté ses armes. Les troupes hollandoises se sont la plupart enfuies jusqu'en Hollande. Le prince d'Orange, qui pensa être pris après avoir fait des merveilles, coucha le soir, lui huitième, avec M. de Bavière, chez un curé près de Loo. Nous avons vingt-cinq ou trente drapeaux, cinquante-cinq étendards, soixante-seize pièces de canon, huit mortiers, neuf pontons, sans tout ce qui est tombé dans la rivière. Si nos chevaux, qui n'avoient point mangé depuis deux fois vingt-quatre heures, eussent pu marcher, il ne resteroit pas un corps de troupes aux ennemis. Tout en vous écrivant il me vient en pensée de vous envoyer deux lettres, une de Bruxelles, l'autre de Vilvorde, et un récit du combat en général, qui me fut dicté hier au soir par M. d'Albergotti. Croyez que c'est comme si M. de Luxembourg l'avoit dicté lui-même. Je ne sais si vous le pourrez lire; car en écrivant j'étois accablé de sommeil, à peu près comme étoit M. Puy-Morin en écrivant ce bel arrêt sous M. Dongois [1].

[1] M. Dongois, étant obligé de passer la nuit à dresser le dispositif d'un arrêt d'ordre, le dictoit à M. Puy-Morin, frère de Boileau; et M. Puy-Morin écrivoit si promptement, que

Le roi est transporté de joie, et tous ses ministres, de la grandeur de cette action. Vous me feriez un fort grand plaisir, quand vous aurez lu tout cela, de l'envoyer bien cacheté, avec cette même lettre que je vous écris, à M. l'abbé Renaudot, afin qu'il ne tombe point dans l'inconvénient de l'année passée. Je suis assuré qu'il vous en aura obligation. Il pourra distribuer une partie des choses que je vous envoie en plusieurs articles, tantôt sous celui de Bruxelles, tantôt sous celui de Landefermé, où M. de Luxembourg campa le 31 juillet, à demi-lieue du champ de bataille, tantôt même sous l'article de Malines ou de Vilvorde.

Il saura d'ailleurs les actions des principaux particuliers, comme, que M. de Chartres chargea *trois* ou quatre fois à la tête de divers escadrons, et fut débarrassé des ennemis, ayant blessé de sa main l'un d'eux qui le vouloit emmener; le pauvre Vacoigne tué à son côté; M. d'Arci, son gouverneur, tombé aux pieds de ses chevaux, *le sien* ayant été blessé; la Berthière, son sous-gouverneur, aussi blessé. M. le prince de Conti chargea aussi plusieurs fois, tantôt avec la cavalerie, tantôt avec l'infanterie, et regagna pour la troisième fois le fameux village de Nerwinde, qui donne le nom

M. Dongois étoit étonné que ce jeune homme eût tant de disposition pour la pratique. Après avoir dicté pendant deux heures, il voulut lire l'arrêt, et trouva que le jeune Puy-Morin n'avoit écrit que le dernier mot de chaque phrase.

à la bataille, et reçut sur la tête un coup de sabre d'un des ennemis, qu'il tua sur le champ. M. le duc chargea de même, regagna une seconde fois le village à la tête de l'infanterie, et combattit encore à la tête de plusieurs escadrons de cavalerie. M. de Luxembourg étoit, dit-on, quelque chose de plus qu'humain, volant partout, et même s'opiniâtrant à continuer les attaques dans le temps que les plus braves étoient rebutés, menant en personne les bataillons et les escadrons à la charge. M. de Montmorenci, son fils aîné, après avoir combattu plusieurs fois à la tête de sa brigade de cavalerie, reçut un coup de mousquet, dans le temps qu'il se mettoit au-devant de son père pour le couvrir d'une décharge horrible que les ennemis firent sur lui. M. le comte, son frère, a été blessé à la jambe; M. de la Rocheguyon au pied, et tous les autres que sait M. l'abbé; M. le maréchal de Joyeuse blessé aussi à la cuisse, et retournant au combat après sa blessure. M. le maréchal de Villeroi entra dans les lignes ou retranchements, à la tête de la maison du roi.

Nous avons quatorze cents prisonniers, entre lesquels cent soixante-cinq officiers, plusieurs officiers généraux, dont on aura sans doute donné les noms. On croit le pauvre Ruvigni tué : on a ses étendards; et ce fut à la tête de son régiment de François que le prince d'Orange chargea nos escadrons, en renversa quelques-uns,

et enfin fut renversé lui-même. Le lieutenant-colonel de ce régiment, qui fut pris, dit à ceux qui le prenoient, en leur montrant de loin le prince d'Orange : *Tenez, Messieurs, voilà celui qu'il vous falloit prendre*. Je conjure M. l'abbé Renaudot, quand il aura fait son usage de tout ceci, de bien recacheter et cette lettre et mes mémoires, et de les renvoyer chez moi.

Voici encore quelques particularités. Plusieurs généraux des ennemis étoient d'avis de repasser d'abord la rivière; le prince d'Orange ne voulut pas : l'électeur de Bavière dit qu'il falloit au contraire rompre tous les ponts, et qu'ils tenoient à ce coup les François. Le lendemain du combat M. de Luxembourg a envoyé à Tirlemont, où il étoit resté plusieurs officiers ennemis blessés, entre autres le comte de Solms, général de l'infanterie, qui s'est fait couper la jambe. M. de Luxembourg, au lieu de les faire transporter en cet état, s'est contenté de leur parole, et leur a fait offrir toutes sortes de rafraîchissements. *Quelle nation est la vôtre?* s'écria le comte de Solms, en parlant au chevalier de Rozel; *vous vous battez comme des lions, et vous traitez les vaincus comme s'ils étoient vos meilleurs amis*. Les ennemis commencent à publier que la poudre leur manqua tout à coup, voulant par-là excuser leur défaite. Ils ont tiré plus de neuf mille coups de canon, et nous quelque cinq ou six mille.

Je fais mille compliments à M. l'abbé Renaudot; et j'exciterai ce matin M. de Croissy à empêcher, s'il peut, le malheureux Mercure galant de défigurer notre victoire.

Il y avoit sept lieues du camp dont M. de Luxembourg partit, jusqu'à Nerwinde. Les ennemis avoient cinquante-cinq bataillons et cent soixante escadrons.

A BOILEAU.

Fontainebleau, le 28 septembre 1694.

JE suppose que vous êtes de retour de votre voyage, afin que vous puissiez bientôt m'envoyer vos avis sur un nouveau cantique que j'ai fait depuis que je suis ici, et que je ne crois pas qui soit suivi d'aucun autre. Ceux que Moreau a mis en musique ont extrêmement plu. Il est ici, et le roi doit les lui entendre chanter au premier jour. Prenez la peine de lire le septième chapitre de la Sagesse, d'où ces derniers vers ont été tirés. Je ne les donnerai point qu'ils n'aient passé par vos mains : mais vous me ferez plaisir de me les renvoyer le plutôt que vous pourrez. Je voudrois bien qu'on ne m'eût point engagé dans un embarras de cette nature; mais j'espère m'en tirer, en substituant à ma place ce M. Bardou que vous avez vu à Paris.

Vous savez bien sans doute que les Allemands

ont repassé le Rhin, et même avec quelque espèce de honte. On dit qu'on leur a tué ou pris sept à huit cents hommes, et qu'ils ont abandonné trois pièces de canon. Il est venu une lettre à Madame, par laquelle on lui mande que le Rhin s'étoit débordé tout à coup, et que près de quatre mille Allemands ont été noyés. Mais au moment que je vous écris, le roi n'a point encore reçu de confirmation de cette nouvelle. On dit que milord Barclay est devant Calais pour le bombarder. M. le maréchal de Villeroi s'est jeté dedans. Voilà toutes les nouvelles de la guerre. Si vous voulez, je vous en dirai d'autres de moindre conséquence.

M. de Toureil est venu ici présenter le dictionnaire de l'académie au roi et à la reine d'Angleterre, à Monseigneur et aux ministres. Il a partout accompagné son présent d'un compliment, et on m'a assuré qu'il avoit très-bien réussi partout. Pendant qu'on présentoit ainsi le dictionnaire de l'académie, j'ai appris que Léers, libraire d'Amsterdam, avoit aussi présenté au roi et aux ministres une nouvelle édition du dictionnaire de Furetière, qui a été très-bien reçue. C'est M. de Croissy et M. de Pomponne qui ont présenté Léers au roi. Cela a paru un assez bizarre contretemps pour le dictionnaire de l'académie, qui me paroît n'avoir pas tant de partisans que l'autre. J'avois dit plusieurs fois à M. Thierry, qu'il auroit dû faire quelques pas pour ce dernier dictionnaire; et il ne lui auroit

pas été difficile d'en avoir le privilége. Peut-être même il ne le seroit pas encore. On commence à dire que le voyage de Fontainebleau pourra être abrégé de huit ou dix jours, à cause que le roi y est fort incommodé de la goutte. Il en est au lit depuis trois ou quatre jours. Il ne souffre pas pourtant beaucoup, Dieu merci; et il n'est arrêté au lit que par la foiblesse qu'il a encore aux jambes. Il me paroît par les lettres de ma femme, que mon fils a grande envie de vous aller voir à Auteuil. J'en serai fort aise, pourvu qu'il ne vous embarrasse point du tout. Je prendrai en même temps la liberté de vous prier de tout mon cœur de l'exhorter à travailler sérieusement, et à se mettre en état de vivre en honnête homme. Je voudrois bien qu'il n'eût pas l'esprit autant dissipé qu'il l'a, par l'envie démesurée qu'il témoigne de voir des opéra et des comédies. Je prendrai là-dessus vos avis quand j'aurai l'honneur de vous voir, et cependant je vous supplie de ne lui pas témoigner le moins du monde que je vous aie fait aucune mention de lui. Je vous demande pardon de toutes les peines que je vous donne, et suis entièrement à vous.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 3 octobre 1694.

Je vous suis bien obligé de la promptitude avec laquelle vous m'avez fait réponse. Comme je suppose que vous n'avez pas perdu les vers que je vous ai envoyés, je vais vous dire mon sentiment sur vos difficultés, et en même temps vous communiquer plusieurs changements que j'avois déjà faits de moi-même; car vous savez qu'un homme qui compose fait souvent son thème en plusieurs façons.

Quand, par une fin soudaine,
Détrompés d'une ombre vaine
Qui passe et ne revient plus.

J'ai choisi ce tour, parce qu'il est conforme au texte, qui parle de la fin imprévue des réprouvés; et je voudrois bien que cela fût bon, et que vous pussiez passer et approuver *par une fin soudaine*, qui dit précisément la même chose. Voici comme j'avois mis d'abord :

Quand déchus d'un bien frivole
Qui comme l'ombre s'envole
Et ne revient jamais plus.

Mais ce *jamais* me paroît un peu mis pour remplir le vers ; au lieu que *qui passe et ne revient plus* me sembloit assez plein et assez vif. D'ailleurs, j'ai mis à la troisième stance, *Pour trouver un bien fragile*, et c'est la même chose qu'un bien frivole. Ainsi, tâchez de vous accoutumer à la première manière, ou trouvez quelque autre chose qui vous satisfasse. Dans la seconde stance,

> Misérables que nous sommes,
> Où s'égaroient nos esprits ?

Infortunés m'étoit venu le premier; mais le mot de *misérables*, que j'ai employé dans Phèdre, à qui je l'ai mis dans la bouche, et que l'on a trouvé assez bien, m'a paru avoir de la force en le mettant aussi dans la bouche des réprouvés qui s'humilient et se condamnent eux-mêmes. Pour le second vers, j'avois mis :

> Diront-ils avec des cris.

Mais j'ai cru qu'on pouvoit leur faire tenir tout ce discours sans mettre *diront-ils*, et qu'il suffisoit de mettre à la fin, *ainsi d'une voix plaintive*, et le reste, par où on fait entendre que tout ce qui précède est le discours des réprouvés. Je crois qu'il y en a des exemples dans les Odes d'Horace.

> Et voilà que triomphants.

Je me suis laissé entraîner au texte, *Ecce quomodò computati sunt inter filios Dei!* et j'ai cru que ce tour marquoit mieux la passion; car j'aurois pu mettre, *et maintenant triomphants*, etc. Dans la troisième stance,

> Qui nous montroit la carrière
> De la bienheureuse paix.

On dit la carrière de la gloire, la carrière de l'honneur, c'est-à-dire, par où on court à la gloire, à l'honneur. Voyez si l'on ne pourroit pas dire de même, la carrière de la bienheureuse paix. On dit même la carrière de la vertu. Du reste, je ne devine pas comment je le pourrois mieux dire. Il reste la quatrième stance. J'avois d'abord mis le mot de repentance; mais, outre qu'on ne diroit pas bien les remords de la repentance, au lieu qu'on dit les remords de la pénitence, ce mot de pénitence, en le joignant avec tardive, est assez consacré dans la langue de l'Ecriture, *serò pœnitentiam agentes*. On dit la pénitence d'Antiochus, pour dire une pénitence tardive et inutile. On dit aussi dans ce sens, la pénitence des damnés. Pour la fin de cette stance, je l'avois changée deux heures après que ma lettre fut partie. Voici la stance entière :

> Ainsi d'une voix plaintive
> Exprimera ses remords

La pénitence tardive
Des inconsolables morts.
Ce qui faisoit leurs délices,
Seigneur, fera leurs supplices;
Et par une égale loi,
Les saints trouveront des charmes
Dans le souvenir des larmes
Qu'ils versent ici pour toi.

Je vous conjure de m'envoyer votre sentiment sur tout ceci. J'ai dit franchement que j'attendois votre critique avant que de donner mes vers au musicien; et je l'ai dit à madame de Maintenon, qui a pris de là occasion de me parler de vous avec beaucoup d'amitié. Le roi a entendu chanter les deux autres cantiques, et a été fort content de M. Moreau, à qui nous espérons que cela pourra faire du bien. Il n'y a rien ici de nouveau. Le roi a toujours la goutte, et en est au lit. Une partie des princes sont revenus de l'armée; les autres arriveront demain, ou après demain. Je vous félicite du beau temps que nous avons ici, car je crois que vous l'avez aussi à Auteuil, et que vous en jouissez plus tranquillement que nous ne faisons ici. Je suis entièrement à vous.

La harangue de M. l'abbé Boileau a été trouvée très-mauvaise en ce pays-ci. M. de Niert prétend que Richesource en est mort de douleur. Je ne sais pas si la douleur est bien vraie; mais la mort est très-véritable.

AU MÊME.

1694.

Denys d'Halicarnasse, pour montrer que la beauté du style consiste principalement dans l'arrangement des mots, cite un endroit de l'Odyssée, où, Ulysse et Eumée étant sur le point de se mettre à table pour déjeuner, Télémaque arrive tout à coup dans la maison d'Eumée. Les chiens qui le sentent approcher, n'aboient point, mais remuent la queue; ce qui fait voir à Ulysse que c'est quelqu'un de connoissance qui est sur le point d'entrer. Denys d'Halicarnasse ayant rapporté tout cet endroit, fait cette réflexion : que ce n'est point le choix des mots qui en fait l'agrément; la plupart de ceux qui y sont employés étant, dit-il, très-vils et très-bas, εὐτελεστάτων τε καὶ ταπεινοτάτων, mots qui sont tous les jours dans la bouche des moindres laboureurs et des moindres artisans, mais qui ne laissent pas de charmer par la manière dont le poète a eu soin de les arranger. En lisant cet endroit je me suis souvenu que, dans une de vos nouvelles remarques, vous avancez que jamais on n'a dit qu'Homère ait employé un seul mot bas. C'est à vous de voir si cette remarque de Denys d'Halicarnasse n'est point contraire à la vôtre, et s'il

n'est point à craindre qu'on ne vienne vous chicaner là-dessus. Prenez la peine de lire toute la réflexion de Denys d'Halicarnasse, qui m'a paru très-belle et merveilleusement exprimée; c'est dans son traité περὶ συνθέσεως ὀνομάτων, à la troisième page.

J'ai fait réflexion aussi qu'au lieu de dire que le mot d'âne est en grec un mot très-noble, vous pourriez vous contenter de dire que c'est un mot qui n'a rien de bas, et qui est comme celui de cerf, de cheval, de brebis, etc. Le *très-noble* me paroît un peu trop fort.

Tout ce traité de Denys d'Halicarnasse, dont je viens de vous parler, et que je relus hier tout entier avec un grand plaisir, me fit souvenir de l'extrême impertinence de M. Perrault, qui avance que le tour des paroles ne fait rien pour l'éloquence, et qu'on ne doit regarder qu'au sens; et c'est pourquoi il prétend qu'on peut mieux juger d'un auteur par son traducteur, quelque mauvais qu'il soit, que par la lecture de l'auteur même. Je ne me souviens point que vous ayez relevé cette extravagance, qui vous donnoit pourtant beau jeu pour le tourner en ridicule.

Pour le mot de μισγεῖσθαι, qui a quelquefois la signification que vous savez, il signifie souvent converser simplement. Voici des exemples tirés de l'Ecriture. Dieu dit à Jérusalem, dans Ezéchiel : *Congregabo tibi amatores tuos cum quibus commista es*, etc. Dans le prophète Daniel, les deux

vieillards, racontant comme ils ont surpris Susanne en adultère, disent, parlant d'elle et du jeune homme qu'ils prétendent qui étoit avec elle : *Vidimus eos pariter commisceri.* Ils disent aussi à Susanne : *Assentire nobis, et commiscere nobiscum.* Voilà *commisceri* dans le premier sens. Voici des exemples du second sens. Saint Paul dit aux Corinthiens : *Ne commisceamini fornicariis : N'ayez point de commerce avec les fornicateurs.* Et expliquant ce qu'il a voulu dire par là, il dit qu'il n'entend point parler des fornicateurs qui sont parmi les Gentils; autrement, ajoute-t-il, il faudroit renoncer à vivre avec les hommes : mais quand je vous ai mandé de n'avoir point de commerce avec les fornicateurs, *non commisceri*, j'ai entendu parler de ceux qui se pourroient trouver parmi les fidèles; et non-seulement avec les fornicateurs, mais encore avec les avares et les usurpateurs du bien d'autrui, etc. Il en est de même du mot *cognoscere*, qui se trouve dans ces deux sens en mille endroits de l'Ecriture.

Encore un coup, je me passerois de la fausse érudition de Tussanus, qui est trop clairement démentie par l'endroit des servantes de Pénélope. M. Perrault ne peut-il pas avoir quelque ami grec qui lui fournisse des mémoires ?

AU MÊME.

Compiègne, le 4 mai 1695.

M. des Granges m'a dit qu'il avoit fait signer hier nos ordonnances, et qu'on les feroit viser par le roi après demain; qu'ensuite il les enverroit à M. Dongois, de qui vous les pourrez retirer. Je vous prie de me garder la mienne jusqu'à mon retour. Il n'y a point ici de nouvelles. Quelques gens veulent que le siége de Casal soit levé; mais la chose est fort douteuse, et on n'en sait rien de certain. Six armateurs de Saint-Malo ont pris dix-sept vaisseaux d'une flotte marchande des ennemis, et un vaisseau de guerre de soixante pièces de canon. Le roi est en parfaite santé, et ses troupes merveilleuses. Quelque horreur que vous ayez pour les méchants vers, je vous exhorte à lire Judith, et surtout la préface, dont je vous prie de me mander votre sentiment. Jamais je n'ai rien vu de si méprisé que tout cela l'est en ce pays-ci, et toutes vos prédictions sont accomplies. Adieu, Monsieur; je suis entièrement à vous.

A BOILEAU.

Versailles, le 4 avril 1696.

Je suis très-obligé au P. Bouhours de toutes les honnêtetés qu'il vous a prié de me faire de sa part, et de la part de sa compagnie. Je n'avois point encore entendu parler de la harangue de leur régent : et comme ma conscience ne me reprochoit rien à l'égard des jésuites, je vous avoue que j'ai été un peu surpris que l'on m'eût déclaré la guerre chez eux. Vraisemblablement ce bon régent est du nombre de ceux qui m'ont très-faussement attribué la traduction du *Santolius pœnitens*; et il s'est cru engagé d'honneur à me rendre injures pour injures. Si j'étois capable de lui vouloir quelque mal, et de me réjouir de la forte réprimande que le P. Bouhours dit qu'on lui a faite, ce seroit sans doute pour m'avoir soupçonné d'être l'auteur d'un pareil ouvrage : car pour mes tragédies, je les abandonne volontiers à sa critique. Il y a long-temps que Dieu m'a fait la grace d'être assez peu sensible au bien et au mal qu'on en peut dire, et de ne me mettre en peine que du compte que j'aurai à lui en rendre quelque jour.

Ainsi, Monsieur, vous pouvez assurer le P. Bouhours, et tous les jésuites de votre connoissance,

que bien loin d'être fâché contre le régent qui a tant déclamé contre mes pièces de théâtre, peu s'en faut que je ne le remercie, et d'avoir prêché une si bonne morale dans leur collége, et d'avoir donné lieu à sa compagnie de marquer tant de chaleur pour mes intérêts : et qu'enfin, quand l'offense qu'il m'a voulu faire seroit plus grande, je l'oublierois avec la même facilité, en considération de tant d'autres pères dont j'honore le mérite, et surtout en considération du R. P. de la Chaize, qui me témoigne tous les jours mille bontés, et à qui je sacrifierois bien d'autres injures. Je suis, etc.

AU MÊME.

Fontainebleau, le 8 octobre 1697.

Je vous demande pardon si j'ai été si long-temps sans vous faire réponse : mais j'ai voulu avant toutes choses prendre un temps favorable pour recommander M. Manchon [1] à M. de Barbezieux. Je l'ai fait, et il m'a fort assuré qu'il feroit son possible pour me témoigner la considération qu'il avoit pour vous et pour moi. Il m'a paru que le nom de M. Manchon lui étoit assez inconnu; et je me suis rappelé alors qu'il avoit un autre nom, dont

[1] Beau-frère de Boileau.

je ne me souvenois point du tout. J'ai eu recours à M. de la Chapelle, qui m'a fait un mémoire que je présenterai à M. de Barbezieux dès que je le verrai. Je lui ai dit que M. l'abbé de Louvois voudroit bien joindre ses prières aux nôtres, et je crois qu'il n'y aura point de mal qu'il lui en écrive un mot.

Je suis bien aise que vous ayez donné votre épître à M. de Meaux, et que M. de Paris soit disposé à vous donner une approbation authentique. Vous serez surpris quand je vous dirai que je n'ai point encore rencontré M. de Meaux, quoiqu'il soit ici : mais je ne vais guère aux heures où il va chez le roi, c'est-à-dire, au lever et au coucher : d'ailleurs la pluie, presque continuelle, empêche qu'on ne se promène dans les cours et dans les jardins, qui sont les endroits où l'on a coutume de se rencontrer. Je sais seulement qu'il a présenté au roi l'ordonnance de M. l'archevêque de Reims. Elle m'a paru très-forte, et il y explique très-nettement la doctrine qu'il condamne. Votre épître ne peut qu'être très-bien reçue; et il me semble que vous n'avez rien perdu pour attendre, et qu'elle paroîtra fort à propos. On a eu nouvelle aujourd'hui que M. le prince de Conti étoit arrivé en Pologne; mais on n'en sait pas davantage, n'y ayant point encore de courrier qui soit venu de sa part. M. l'abbé Renaudot vous en dira plus que je ne saurois vous en écrire. Je n'ai pas fort avancé le

mémoire dont vous me parlez. Je crains même d'être entré dans des détails qui l'allongeront bien plus que je ne croyois. D'ailleurs, vous savez la dissipation de ce pays-ci. Pour m'achever, j'ai ma seconde fille à Melun, qui prendra l'habit dans huit jours. J'ai fait deux voyages pour essayer de la détourner de cette résolution, ou du moins pour obtenir d'elle qu'elle différât encore six mois; mais je l'ai trouvée inébranlable. Je souhaite qu'elle se trouve aussi heureuse dans ce nouvel état, qu'elle a eu d'empressement pour y entrer. M. l'archevêque de Sens s'est offert de venir faire la cérémonie, et je n'ai pas osé refuser un tel honneur. J'ai écrit à M. l'abbé Boileau pour le prier d'y prêcher; et il a l'honnêteté de vouloir bien partir exprès de Versailles en poste pour me donner cette satisfaction. Vous jugez que tout cela cause assez d'embarras à un homme qui s'embarrasse aussi aisément que moi. Plaignez-moi un peu dans votre profond loisir d'Auteuil, et excusez si je n'ai pas été plus exact à vous mander des nouvelles. La paix en a fourni d'assez considérables, et qui nous donneront assez de matière pour nous entretenir quand j'aurai l'honneur de vous revoir. Ce sera au plus tard dans quinze jours : car je partirai deux ou trois jours avant le départ du roi. Je suis entièrement à vous.

DE BOILEAU.

Auteuil, mercredi 1697.

Je crois que vous serez bien aise d'être instruit de ce qui s'est passé dans la visite que nous avons ce matin, suivant votre conseil, rendue, mon frère et moi, au R. P. de la Chaize. Nous sommes arrivés chez lui sur les neuf heures du matin; et, sitôt qu'on lui a dit notre nom, il nous a fait entrer. Il nous a reçus avec beaucoup de bonté, m'a fort obligeamment interrogé sur mes maladies, et a paru fort content de ce que je lui ai dit que mon incommodité n'augmentoit point. Ensuite il a fait apporter des chaises, s'est mis tout proche de moi, afin que je le pusse mieux entendre, et, aussitôt entrant en matière, m'a dit que vous lui aviez lu un ouvrage de ma façon, où il y avoit beaucoup de bonnes choses; mais que la matière que j'y traitois étoit une matière fort délicate, et qui demandoit beaucoup de savoir pour en parler : qu'il avoit autrefois enseigné la théologie, et qu'ainsi il devoit être instruit de cette matière à fond : qu'il falloit faire une grande différence de l'amour affectif d'avec l'amour effectif : que ce dernier étoit absolument nécessaire, et entroit dans l'attrition;

au lieu que l'amour affectif venoit de la contrition parfaite : que celui-ci justifioit par lui-même le pécheur, au lieu que l'amour effectif n'avoit d'effet qu'avec l'absolution du prêtre. Enfin, il nous a débité en assez bons termes, et fort longuement, tout ce que beaucoup d'auteurs scolastiques ont écrit sur ce sujet, sans pourtant oser dire comme eux, que l'amour de Dieu, absolument parlant, n'est point nécessaire pour la justification du pécheur. Mon frère le chanoine applaudissoit des yeux et du geste à chaque mot qu'il disoit, témoignant être ravi de sa doctrine et de son énonciation. Pour moi, je suis demeuré assez froid et assez immobile. Et enfin, lorsqu'il a été las de parler, je lui ai dit que j'avois été fort surpris qu'on m'eût prêté des charités auprès de lui, et qu'on lui eût donné à entendre que j'avois fait un ouvrage contre les jésuites; que ce seroit une chose bien étrange, si soutenir qu'on doit aimer Dieu s'appeloit écrire contre les jésuites; que mon frère avoit apporté avec lui vingt passages de dix ou douze de leurs plus fameux écrivains, qui soutenoient qu'on doit nécessairement aimer Dieu, et en des termes beaucoup plus forts que ceux qui étoient dans mes vers; que j'avois si peu songé à écrire contre sa société, que les premiers à qui j'avois lu mon ouvrage, c'étoient six jésuites des plus célèbres, qui m'avoient tous dit unanimement qu'un chrétien ne pouvoit pas avoir d'autres sentiments sur l'amour de Dieu,

que ceux que j'avois mis en rimes; qu'ensuite j'avois brigué de le lire à M. l'archevêque de Paris, qui en avoit paru transporté, aussi bien que M. de Meaux; que néanmoins, si sa révérence croyoit mon ouvrage périlleux, je venois présentement pour le lui lire, afin qu'il m'instruisît de mes fautes; que je lui faisois donc le même compliment que j'avois fait à M. l'archevêque, lorsque je le lui récitai, qui étoit que je ne venois pas pour être loué, mais pour être approuvé; que je le priois donc de me prêter une vive attention, et de trouver bon même que je lui répétasse beaucoup d'endroits. Il a fort loué mon dessein, et je lui ai lu mon épître avec toute la force et toute l'harmonie que j'ai pu. J'oubliois que je lui ai dit encore auparavant une chose qui l'a assez étonné; c'est à savoir, que je prétendois n'avoir proprement fait autre chose dans mon ouvrage, que mettre en rimes la doctrine qu'il venoit de nous débiter, et que je croyois que lui-même n'en pourroit pas disconvenir. Mais pour en venir au récit de ma pièce, croiriez-vous, Monsieur, que j'ai tenu parole au bon père, et qu'à la réserve des deux objections qu'il vous avoit déjà faites, il n'a fait que s'écrier : *Pulchrè, benè, rectè*. Cela est vrai, cela est indubitable, voilà qui est merveilleux; il faut lire cela au roi : répétez-moi encore cet endroit. Est-là ce que M. Racine m'a lu? Il a été surtout extrêmement frappé de ces vers que vous lui aviez passés, et

que je lui ai récités avec toute l'énergie dont je suis capable.

> Cependant on ne voit que docteurs, même austères,
> Qui les semant partout, s'en vont pieusement
> De toute piété, etc.

Il est vrai que je me suis avisé heureusement d'insérer dans mon épître huit vers que vous n'avez pas approuvés, et que mon frère juge très à propos d'y rétablir. Les voici. C'est ensuite de ce vers,

> Oui, dites-vous ; allez, vous l'aimez, croyez-moi.
> Ecoutez la leçon que lui-même il nous donne.
> Qui m'aime ? c'est celui qui fait ce que j'ordonne.
> Faites-le donc ; et, sûr qu'il nous veut sauver tous,
> Ne vous alarmez point pour quelques vains dégoûts
> Qu'en sa ferveur souvent la plus sainte ame éprouve.
> Courez toujours à lui ; qui le cherche, le trouve ;
> Et plus de votre cœur il paroît s'écarter,
> Plus par vos actions songez à l'arrêter.

Il m'a fait redire trois fois ces huit vers : mais je ne saurois vous exprimer avec quelle joie, quels éclats de rire il a entendu la prosopopée. Enfin, j'ai si bien échauffé le révérend père, que, sans une visite que dans ce temps-là M. son frère lui est venu rendre, il ne nous laissoit point partir que je ne lui eusse récité aussi les deux pièces de ma façon que vous avez lues au roi : encore ne nous a-t-il laissé partir qu'à la charge que nous l'irions voir à sa maison de campagne, et il s'est

chargé de nous faire avertir du jour où nous l'y pourrions trouver seul. Vous voyez donc, Monsieur, que si je ne suis bon poète, il faut que je sois bon récitateur. Après avoir quitté le P. de la Chaize, nous avons été voir le P. Gaillard, à qui j'ai aussi, comme vous pouvez penser, récité l'épître. Je ne vous dirai point les louanges outrées qu'il m'a données. Il m'a traité d'homme inspiré de Dieu, m'a dit qu'il n'y avoit que des coquins qui pussent contredire mon opinion. Je l'ai fait ressouvenir du petit père théologien, avec qui j'eus une prise chez M. de Lamoignon. Il m'a dit que ce théologien étoit le dernier des hommes; que si sa société avoit à être fâchée, ce n'étoit pas de mon ouvrage; mais de ce que des gens osoient dire que cet ouvrage étoit fait contre les jésuites. Je vous écris tout ceci à dix heures du soir, au courant de la plume. Vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos. Cependant je vous prie de retirer la copie que vous avez mise entre les mains de madame de Maintenon, afin que je lui en redonne une autre où l'ouvrage soit dans l'état où il doit demeurer. Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis tout à vous.

DE RACINE.

Paris, le lundi 20 janvier 1698.

J'ai reçu une lettre de la mère abbesse de Port-Royal, qui me charge de vous faire mille remercîments de vos épîtres, que je lui ai envoyées de votre part. On y est charmé, et de l'épître de l'Amour de Dieu, et de la manière dont vous parlez de M. Arnauld. On voudroit même que ces épîtres fussent imprimées en plus petit volume. Ma fille aînée, à qui je les ai aussi envoyées, a été transportée de joie de ce que vous vous souvenez encore d'elle. Je pars dans ce moment pour Versailles, d'où je ne reviendrai que samedi. J'ai laissé à ma femme ma quittance pour recevoir ma pension d'homme de lettres.

FIN DES LETTRES DE RACINE ET DE BOILEAU.

LETTRES

DE

JEAN RACINE

A SON FILS.

Fontainebleau, le 15 novembre 1691.

Mon cher fils, vous me faites plaisir de me mander des nouvelles ; mais prenez garde de ne les pas prendre dans la gazette de Hollande : car, outre que nous les avons comme vous, vous y pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de *recruter*, dont vous vous servez, au lieu de quoi il faut dire, *faire des recrues*. Mandez-moi des nouvelles de vos sœurs : il est bon de diversifier un peu, et de ne vous pas jeter toujours sur l'Irlande et sur l'Allemagne.

Le combat de M. de Luxembourg a été bien plus considérable qu'on ne le croyoit d'abord. Les ennemis ont laissé treize cents morts sur la place, et plus de cinq cents prisonniers, parmi lesquels on compte près de cent officiers. On leur a pris aussi trente-six étendards ; et ils avouent encore qu'ils

ont plus de deux mille blessés dans leur armée. Cette victoire est fort glorieuse. La maison du roi a fait des choses incroyables, n'ayant jamais chargé l'ennemi qu'à coup d'épée. On dit que chaque cavalier est revenu avec son épée toute sanglante. On a appris ce matin que M. de Boufflers avoit battu aussi l'arrière-garde d'un corps d'Allemands qui étoit auprès de Dinant. Ecrivez-moi toujours; mais que cela n'empêche pas votre chère mère de m'écrire, car je serois trop fâché de ne point recevoir de ses lettres. Adieu, mon cher enfant; embrassez-la pour moi, et faites mes baise-mains à vos sœurs.

Au camp devant Namur, le 31 mai 1692.

Vous avez pu voir, mon cher enfant, par les lettres que j'écris à votre mère, combien je suis touché de votre maladie[1], et la peine extrême que je ressens de n'être pas auprès de vous pour vous consoler. Je vois que vous prenez avec beaucoup de patience le mal que Dieu vous envoie, et que vous êtes exact à faire tout ce qu'on vous dit : il est très important pour vous d'être docile. J'espère qu'avec la grace de Dieu il ne vous arrivera aucun accident. C'est une maladie dont peu de personnes

[1] Mon frère avoit alors la petite vérole.

sont exemptes; et il vaut mieux en être attaqué à votre âge, qu'à un âge plus avancé. J'aurai une sensible joie de recevoir de vos lettres : ne m'écrivez que quand vous serez entièrement hors de danger, parce que vous ne pourriez écrire sans nuire à votre santé. Quand je ne serai plus inquiet de votre mal, je vous écrirai des nouvelles du siége de Namur. Il y a lieu d'espérer que la place se rendra bientôt; et je m'en réjouis d'autant plus, que cela pourra me mettre en état de vous revoir bientôt à Paris. Adieu, mon cher enfant; offrez bien au bon Dieu tout le mal que vous souffrez, et remettez-vous entièrement à sa sainte volonté. Assurez-vous qu'on ne peut vous aimer plus que je vous aime, et que j'ai une forte grande impatience de vous embrasser.

Au camp devant Namur, le 10 juin 1692.

Vous pouvez juger par toutes les inquiétudes que m'a causées votre maladie, combien j'ai de joie de votre guérison. Vous avez beaucoup de graces à rendre à Dieu de ce qu'il a permis qu'il ne vous soit arrivé aucun fâcheux accident, et que la fluxion qui vous étoit tombée sur les yeux n'ait point eu de suite. Je loue extrêmement la reconnoissance que vous témoignez pour tous les soins que votre mère a pris de vous. J'espère que vous ne les ou-

blierez jamais, et que vous vous acquitterez de toutes les obligations que vous lui avez, par beaucoup de soumission à tout ce qu'elle desirera de vous. Votre lettre m'a fait beaucoup de plaisir; elle est fort sagement écrite, et c'étoit la meilleure et la plus agréable marque que vous me pussiez donner de votre guérison. Mais ne vous pressez pas encore de retourner à l'étude. Je vous conseille de ne lire que des choses qui vous fassent plaisir, jusqu'à ce que le médecin vous donne permission de recommencer votre travail. Faites bien des amitiés pour moi à M. votre précepteur, et faites en sorte qu'il ne se repente point de toutes les peines qu'il a prises pour vous. J'espère que j'aurai bientôt le plaisir de vous revoir, et que la reddition du château de Namur suivra de près celle de la ville. Adieu, mon cher fils; faites bien mes compliments à vos sœurs. Je ne sais pourtant si on leur permet de vous rendre visite. Attendez donc à leur faire mes compliments, quand vous serez en état de les voir.

Fontainebleau, le 5 octobre 1692.

La relation que vous m'avez envoyée m'a beaucoup diverti, et je vous sais bon gré d'avoir songé à la copier pour m'en faire part. Je l'ai montrée à M. de Montmorenci et à M. de Chevreuse. Je suis

toujours étonné qu'on vous montre en rhétorique les fables de Phèdre, qui semblent une lecture plus proportionnée à des gens moins avancés. Il faut pourtant s'en fier à M. Rollin, qui a beaucoup de jugement et de capacité. On ne trouve les fables de M. de La Fontaine que chez M. Thierry ou chez M. Barbin. Cela m'embarrasse un peu, parce que j'ai peur qu'ils ne veuillent pas prendre de mon argent. Je voudrois que vous pussiez emprunter ces fables à quelqu'un jusqu'à mon retour. Je crois que M. Despréaux les a; et en ce cas il vous les prêteroit volontiers, ou bien votre mère pourroit aller avec vous sans façon chez M. Thierry, et les lui demander en les payant. Adieu, mon cher fils; dites à vos sœurs que je suis fort aise qu'elles se souviennent de moi, et qu'elles souhaitent de me revoir. Je les exhorte à bien servir Dieu, et vous surtout, afin que, pendant cette année de rhétorique, il vous soutienne et vous fasse la grace de vous avancer de plus en plus dans sa connoissance et dans son amour. Croyez-moi, c'est là ce qu'il y a de plus solide au monde : tout le reste est bien frivole.

Fontainebleau, le 10 octobre 1692.

Vous me rendez un très-bon compte de votre étude, et de votre conversation avec M. Despréaux. Il seroit bien à souhaiter pour vous que vous pus-

siez être souvent en si bonne compagnie, et vous en pourriez retirer un grand avantage, pourvu qu'avec un homme tel que M. Despréaux, vous eussiez plus de soin d'écouter que de parler. Je suis assez satisfait de votre version; mais je ne puis guère juger si elle est bien fidèle, n'ayant apporté ici que le premier tome des lettres à Atticus, au lieu du second que je pensois avoir apporté : je ne sais même si je ne l'ai point perdu; car j'étois comme assuré de l'avoir ici parmi mes livres. Pour plus grande sûreté, choisissez dans quelqu'un des six premiers livres la première lettre que vous voudrez traduire : mais surtout choisissez-en une qui ne soit pas sèche, comme celle que vous avez prise, où il n'est presque parlé que d'affaires d'intérêt. Il y en a tant de belles sur l'état où étoit alors la république, et sur les choses de conséquence qui se passoient à Rome. Vous ne lirez guère d'ouvrage qui vous soit plus utile pour vous former l'esprit et le jugement : mais surtout je vous conseille de ne jamais traiter injurieusement un homme aussi digne d'être respecté de tous les siècles que Cicéron. Il ne vous convient point à votre âge, ni même à personne, de lui donner ce vilain nom de poltron : souvenez-vous toute votre vie de ce passage de Quintilien, qui étoit lui-même un grand personnage : *Ille se profecisse sciat cui Cicero valde placebit.* Ainsi vous auriez mieux fait de dire simplement qu'il n'étoit pas aussi brave ou

aussi intrépide que Caton. Je vous dirai même que si vous aviez bien lu la vie de Cicéron dans Plutarque, vous auriez vu qu'il mourut en fort brave homme, et qu'apparemment il n'auroit pas fait tant de lamentations que vous si M. Cameline lui eût néttoyé les dents. Adieu, mon cher fils; faites souvenir votre mère, qu'il faut entretenir un peu d'eau dans mon cabinet, de peur que les souris ne ravagent mes livres. Quand vous m'écrirez vous pourrez vous dispenser de toutes ces cérémonies, et de *votre très-humble serviteur.* Je connois même assez votre écriture, sans que vous soyez obligé de mettre votre nom.

Fontainebleau, le 28 octobre 1692.

Je voulois presque me donner la peine de corriger votre version, et vous la renvoyer en l'état où il faudroit qu'elle fût; mais j'ai trouvé que cela me prendroit trop de temps, à cause de la quantité d'endroits où vous n'avez pas attrapé le sens. Je vois bien que les épîtres de Cicéron sont encore trop difficiles pour vous, parce que pour les bien entendre il faut posséder parfaitement l'histoire de ce temps-là, et que vous ne la savez point. Ainsi, je trouverois plus à propos que vous me fissiez, à votre loisir, une version de cette bataille de Trasimène, dont vous avez été si charmé, à commen-

cer par la description de l'endroit où elle se donna: ne vous pressez point, et tournez la chose le plus naturellement que vous pourrez. J'approuve fort vos promenades à Auteuil; mais faites bien concevoir à M. Despréaux combien vous êtes reconnoissant de la bonté qu'il a de s'abaisser à s'entretenir avec vous. Vous pouvez prendre Voiture parmi mes livres, si cela vous fait plaisir; mais il faut un grand choix pour lire ses lettres. J'aimerois autant, si vous voulez lire quelque livre françois, que vous prissiez la traduction d'Hérodote, qui est fort divertissant, et qui vous apprendroit la plus ancienne histoire qui soit parmi les hommes, après l'Ecriture sainte. Il me semble qu'à votre âge il ne faut pas voltiger de lecture en lecture; ce qui ne serviroit qu'à vous dissiper l'esprit et à vous embarrasser la mémoire. Nous verrons cela plus à fond quand je serai de retour à Paris. Adieu; mes baise-mains à vos sœurs.

Au camp de Thieusies, le 3 juin 1693.

Vous me faites plaisir de me rendre compte des lectures que vous faites; mais je vous exhorte à ne pas donner toute votre attention aux poètes françois. Songez qu'ils ne doivent servir qu'à votre récréation, et non pas à votre véritable étude. Ainsi, je souhaiterois que vous prissiez quelque-

fois plaisir à m'entretenir d'Homère, de Quintilien, et des autres auteurs de cette nature. Quant à votre épigramme, je voudrois que vous ne l'eussiez point faite. Outre qu'elle est assez médiocre, je ne saurois trop vous recommander de ne vous point laisser aller à la tentation de faire des vers françois, qui ne serviroient qu'à vous dissiper l'esprit ; surtout il n'en faut faire contre personne.

M. Despréaux a un talent qui lui est particulier, et qui ne doit point vous servir d'exemple, ni à vous, ni à qui que ce soit. Il n'a pas seulement reçu du ciel un génie merveilleux pour la satire; mais il a encore, outre cela, un jugement excellent qui lui fait discerner ce qu'il faut louer et ce qu'il faut reprendre. S'il a la bonté de vouloir s'amuser avec vous, c'est une des grandes félicités qui vous puissent arriver; et je vous conseille d'en bien profiter, en l'écoutant beaucoup, et en décidant peu. Je vous dirai aussi que vous me feriez plaisir de vous attacher à votre écriture. Je veux croire que vous avez écrit votre lettre fort vite : le caractère en paroît beaucoup négligé. Que tout ce que je vous dis ne vous chagrine point, car du reste je suis très-content de vous; et je ne vous donne ces petits avis que pour vous exciter à faire de votre mieux en toutes choses. Votre mère vous fera part des nouvelles que je lui mande. Adieu, mon cher fils; je ne sais si je serai en état d'écrire, ni à vous, ni à personne, de plus de quatre jours :

mais continuez à me donner de vos nouvelles. Parlez-moi aussi un peu de vos sœurs, que vous me ferez plaisir d'embrasser pour moi.

Fontainebleau, le 25 septembre 1693.

Je vous suis obligé du soin que vous avez pris de faire toutes les choses que je vous avois recommandées. Je suis en peine de la santé de M. Nicole, et vous me ferez plaisir d'y envoyer de ma part, et de m'en mander des nouvelles. Je croyois avoir mis dans mon paquet un livre que j'ai été fort fâché de n'y point trouver. Ce sont les pseaumes latins de Vatable, à deux colonnes, et avec des notes in-8°, qui sont à la tablette où je mets d'ordinaire mon diurnal : je vous prie de le chercher, de l'empaqueter bien proprement dans du papier, et de me l'envoyer. J'écrirai demain à votre mère; faites-lui mes compliments, et à vos sœurs.

Fontainebleau, le 20 octobre 1693.

Je ne saurois m'empêcher de vous dire, mon cher fils, que je suis très-content de tout ce que votre mère m'écrit de vous. Je vois par ses lettres, que vous êtes fort attaché à bien faire, mais surtout que vous craignez Dieu, et que vous prenez du

plaisir à le servir : c'est la plus grande satisfaction que je puisse recevoir, et en même temps la meilleure fortune que je vous puisse souhaiter. J'espère que plus vous irez en avant, plus vous trouverez qu'il n'y a de véritable bonheur que celui-là. J'approuve la manière dont vous distribuez votre temps et vos études : je voudrois seulement qu'aux jours que vous n'allez point au collége, vous pussiez relire votre Cicéron, et vous rafraîchir la mémoire des plus beaux endroits ou d'Horace ou de Virgile, ces auteurs étant fort propres à vous accoutumer à penser et à écrire avec justesse et netteté.

Vous direz à votre mère que le pauvre M. Ségur a eu la jambe coupée, ayant eu le pied emporté d'un coup de canon. Sa femme, qui l'avoit épousé pour sa bonne mine, a employé la meilleure partie de son bien à lui acheter une charge; et dès la première année il lui en coûte une jambe. Il a eu un grand nombre de ses camarades tués ou blessés, je dis des officiers de la gendarmerie; mais en récompense la victoire a été fort grande, et on en apprend tous les jours de nouvelles circonstances très-avantageuses. On fait monter la perte des ennemis à près de dix mille morts.

J'ai vu les drapeaux et les étendards qu'a envoyés M. de Catinat, et je vous conseille de les aller voir à Notre-Dame. Il y a cent deux drapeaux et quatre étendards seulement; ce qui marque que la cava-

lerie ennemie n'a pas fait beaucoup de résistance, et a de bonne heure abandonné l'infanterie, laquelle a presque été toute taillée en pièces. Il y avoit des bataillons entiers d'Espagnols qui se jetoient à genoux pour demander quartier, et on l'accordoit à quelques-uns d'eux; au lieu qu'on n'en faisoit point du tout aux Allemands, parce qu'ils avoient menacé de n'en point faire. M. l'archevêque de Sens a perdu M. son frère à la bataille.

Fontainebleau, le 30 octobre 1693.

M. Despréaux a raison d'appréhender que vous ne perdiez un peu le goût des belles-lettres pendant votre cours de philosophie; mais ce qui me rassure, est la résolution où je vous vois de vous en rafraîchir souvent la mémoire par la lecture des meilleurs auteurs. D'ailleurs, vous étudiez sous un régent qui a lui-même beaucoup de lettres et d'érudition. Je contribuerai de mon côté à vous faire ressouvenir de tout ce que vous avez lu, et je me ferai un plaisir de m'en entretenir souvent avec vous.

Votre sœur aînée se plaint de vous, et elle a raison. Elle dit qu'il y a plus de quatre mois qu'elle n'a reçu de vos nouvelles. Il me semble que vous devriez un peu répondre à l'amitié sincère que je lui vois pour vous : une lettre vous coûteroit-elle

tant à écrire? Quand vous devriez ne l'entretenir que de vos petites sœurs, vous lui feriez le plus grand plaisir du monde. Vous avez raison de me plaindre du déplaisir que j'ai de voir souffrir si long-temps un des meilleurs amis que j'aie au monde [1]. J'espère qu'à la fin, ou la nature, ou les remèdes lui donneront quelque soulagement. J'ai la consolation d'entendre dire aux médecins, qu'ils ne voient rien à craindre pour sa vie; sans quoi je vous avoue que je serois inconsolable.

Comme vous êtes curieux de nouvelles, je voudrois en avoir beaucoup à vous mander. Je n'en sais que deux jusqu'ici qui doivent faire beaucoup de plaisir : l'une est la prise presque certaine de Charleroi, l'autre est la levée du siége de Belgrade. Quand je dis que cette nouvelle doit faire plaisir, ce n'est pas qu'à parler bien chrétiennement, on doive se réjouir des avantages des infidèles; mais l'animosité des Allemands est si grande contre nous, qu'on est presque obligé de remercier Dieu de leur mauvais succès, afin qu'ils soient forcés de faire leur paix avec la France, et de consentir au repos de la chrétienté, plutôt que de s'accommoder avec les Turcs.

[1] M. Nicole.

Fontainebleau, le 23 mai 1694.

Je vous prie de dire à M. Grimarets, que j'ai lu son mémoire à M. le chancelier, qui a dit que M. Cousin pensoit qu'on ne pouvoit rien faire de bon ni d'utile au public de ce projet. Je verrai M. de Harlay, et lui demanderai s'il veut et s'il peut se mêler de cette affaire, et entreprendre de persuader M. le chancelier.

Il me paroît par votre lettre, que vous portez un peu d'envie à mademoiselle de la C. de ce qu'elle a lu plus de comédies et de romans que vous. Je vous dirai avec la sincérité avec laquelle je suis obligé de vous parler, que j'ai un extrême chagrin que vous fassiez tant de cas de toutes ces niaiseries, qui ne doivent servir tout au plus qu'à délasser quelquefois l'esprit, mais qui ne devroient point vous tenir autant à cœur qu'elles font. Vous êtes engagé dans des études très-sérieuses, qui doivent attirer votre principale attention ; et pendant que vous y êtes engagé, et que nous payons des maîtres pour vous instruire, vous devez éviter tout ce qui peut dissiper votre esprit et vous détourner de votre étude. Non-seulement votre conscience et la religion vous y obligent, mais vous-même devez avoir assez de considération et d'égard pour moi, pour vous conformer un peu à mes

sentiments, pendant que vous êtes dans un âge où vous devez vous laisser conduire.

Je ne dis pas que vous ne lisiez quelquefois des choses qui puissent vous divertir l'esprit, et vous voyez que je vous ai mis moi-même entre les mains assez de livres françois capables de vous amuser; mais je serois inconsolable si ces sortes de livres vous inspiroient du dégoût pour des lectures plus utiles, et surtout pour des livres de piété et de morale, dont vous ne parlez jamais, et pour lesquels il semble que vous n'ayez plus aucun goût, quoique vous soyez témoin du véritable plaisir que j'y prends, préférablement à toute autre chose. Croyez-moi, quand vous saurez parler de comédies et de romans, vous n'en serez guère plus avancé pour le monde, et ce ne sera point par cet endroit-là que vous serez le plus estimé. Je remets à vous en parler plus au long et plus particulièrement quand je vous reverrai, et vous me ferez plaisir alors de me parler à cœur ouvert là-dessus, et de ne vous point cacher de moi. Vous jugez bien que je ne cherche pas à vous chagriner, et que je n'ai autre dessein que de contribuer à vous rendre l'esprit solide, et à vous mettre en état de ne me point faire de déshonneur quand vous viendrez à paroître dans le monde. Je vous assure qu'après mon salut, c'est la chose dont je suis le plus occupé. Ne regardez point tout ce que je vous dis comme une réprimande, mais

comme les avis d'un père qui vous aime tendrement, et qui ne songe qu'à vous donner des marques de son amitié. Ecrivez-moi le plus souvent que vous pourrez, et faites mes compliments à votre mère. Il n'y a ici aucune nouvelle, sinon que le roi a toujours la goutte.

Paris, le 3 juin 1697.

C'est tout de bon que nous partons pour notre voyage de Picardie[1]. Comme je serai quinze jours sans vous voir, et que vous êtes continuellement présent à mon esprit, je ne puis m'empêcher de vous répéter encore deux ou trois choses, que je crois très-importantes pour votre conduite.

La première, c'est d'être extrêmement circonspect dans vos paroles, et d'éviter la réputation d'être un parleur, qui est la plus mauvaise réputation qu'un jeune homme puisse avoir dans le pays où vous entrez. La seconde est d'avoir une extrême docilité pour les avis de M. et madame Vigan, qui vous aiment comme leur enfant.

N'oubliez point vos études, et cultivez continuellement votre mémoire, qui a grand besoin d'être exercée. Je vous demanderai compte à mon retour de vos lectures, et surtout de l'histoire de France, dont je vous demanderai à voir vos extraits.

[1] Il alloit à Montdidier, la patrie de ma mère.

Vous savez ce que je vous ai dit des opéra et des comédies : on en doit jouer à Marly. Il est très-important pour vous et pour moi-même qu'on ne vous y voie point, d'autant plus que vous êtes présentement à Versailles pour y faire vos exercices, et non point pour assister à toutes ces sortes de divertissements. Le roi et toute la cour savent le scrupule que je me fais d'y aller; et ils auroient très-méchante opinion de vous, si, à l'âge où vous êtes, vous aviez si peu d'égard pour moi et pour mes sentiments. Je devois avant toutes choses vous recommander de songer toujours à votre salut, et de ne point perdre l'amour que je vous ai vu pour la religion. Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenoit que vous êtes un indévot, et que Dieu vous est devenu indifférent. Je vous prie de recevoir cet avis avec la même amitié que je vous le donne. Adieu, mon cher fils, donnez-moi souvent de vos nouvelles.

Montdidier, le 9 juin 1697.

VOTRE lettre nous a fait ici un très-grand plaisir; et quoiqu'elle ne nous ait pas appris beaucoup de nouvelles, elle nous a du moins fait juger qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de toutes celles qu'on débite dans ce pays-ci. C'est une plaisante chose que

les provinces : tout le monde y est nouvelliste dès le berceau; et vous n'y rencontrez que gens qui débitent gravement et affirmativement les plus sottes choses du monde. Pour moi je n'ai rien à vous mander de ce pays, qui soit capable de vous intéresser, si ce n'est que je suis très-content des dames de Variwille, et que Babet [1] a une *grande* impatience d'entrer chez elles. J'espère que je recevrai encore une lettre de vous avant que de partir.

Je vous sais très-bon gré des égards que vous avez pour moi au sujet des opéra et des comédies; mais vous voulez bien que je vous dise que ma joie seroit complète, si le bon Dieu entroit un peu dans vos considérations. Je sais bien que vous ne serez pas déshonoré devant les hommes en y allant; mais comptez-vous pour rien de vous déshonorer devant Dieu? Pensez-vous vous-même, que les hommes ne trouvassent pas étrange de vous voir à votre âge pratiquer des maximes si différentes des miennes? Songez que M. le duc de Bourgogne, qui a un goût merveilleux pour toutes ces choses, n'a encore été à aucun spectacle, et qu'il veut bien en cela se laisser conduire par les gens qui sont chargés de son éducation. Et quelles gens trouverez-vous au monde plus sages et plus estimés que ceux-là? Du reste, mon fils, je suis fort content de votre

[1] Une de mes sœurs, qui se fit religieuse chez les dames de Variwille, ordre de Fontevraud.

lettre : elle a aussi fait beaucoup de plaisir à votre mère, excepté l'endroit où vous parlez de la cire que vous avez laissé tomber sur votre habit.

Paris, le 27 juin 1697.

On m'avoit déjà dit la nouvelle de la prise d'Ath ; et j'en ai beaucoup de joie. Vous me ferez plaisir de me mander tout ce que vous apprendrez de nouveau. Voici un temps assez vif, et où il peut arriver à toute heure des nouvelles importantes. Il se pourroit bien faire que je vous irois voir mercredi : car j'ai quelque envie de mener votre mère et vos sœurs à Port-Royal, pour y être à la procession de l'octave, et revenir le lendemain. Elles sont toutes en bonne santé, Dieu merci, et vous font leurs compliments. J'allai hier aux Carmélites avec votre sœur aînée. Je vous exhorte à aller faire votre cour à madame la comtesse de Grammont et à madame la duchesse de Noailles, qui ont l'une et l'autre beaucoup de bonté pour vous. Votre petit frère est tombé ce matin, la tête dans le feu ; et sans votre mère, qui l'a relevé sur le champ, il auroit eu le visage perdu : il en a été quitte pour une brûlure à la gorge : nous sommes bien obligés de remercier le bon Dieu de ce qu'il ne s'est pas fait plus de mal. Votre sœur se prépare toujours à entrer aux Carmélites samedi ; et tout ce que je

lui ai pu dire, ne l'a pu persuader de différer au moins jusqu'à un autre temps. Madame de F... est à l'extrémité. Vous voyez par là que notre heure est bien incertaine, et que le plus sûr est d'y penser le plus sérieusement et le plus souvent qu'on peut. Votre mère aura soin de vous envoyer du linge à dentelle. Adieu.

Versailles, le 7 juillet 1697.

J'avais passé exprès par Versailles pour vous y voir, et pour savoir de vous si vous n'aviez besoin de rien. Je suis fâché de ne vous avoir pas trouvé, et plus fâché encore d'apprendre que vous avez eu la fièvre. Du reste, je suis bien aise que vous ayez été voir M. Despréaux et votre mère, qui aura eu, je m'imagine, bien de la joie de vous voir. Donnez-moi de vos nouvelles à Marly. Vous me ferez plaisir d'être chez M. de Torcy, toujours aussi assidu que votre santé vous le permettra. Ne vous laissez point manquer d'argent, et mandez-moi franchement si vous en avez besoin. Adieu, mon cher fils; je vous embrasse de tout mon cœur.

Paris, 1697.

Vous m'avertissez de la part de madame la duchesse de Noailles d'aller trouver M. l'archevêque. J'ai été sur le champ pour avoir l'honneur de lui parler; mais il étoit à Conflans.

Le sermon du père de la Rue fait ici un fort grand bruit, aussi bien qu'au pays où vous êtes; et l'on dit qu'il a parlé avec beaucoup de véhémence contre les opinions nouvelles du quiétisme: mais on ne m'a rien pu dire de précis de ce sermon, et j'ai grande envie de voir quelqu'un qui l'ait entendu. L'amitié qu'a pour moi M. de Cambrai, ne me permet pas d'être indifférent sur ce qui le regarde, et je souhaiterois de tout mon cœur qu'un prélat de cette vertu et de ce mérite, n'eût point fait un livre qui lui attire tant de chagrins.

J'ai vu votre sœur, dont on est très-content aux Carmélites, et qui témoigne une grande envie de s'y consacrer à Dieu. Votre sœur Nanette nous accable tous les jours de lettres, pour nous obliger de consentir à la laisser entrer au noviciat. J'ai bien des graces à rendre à Dieu d'avoir inspiré à vos sœurs tant de ferveur pour son service, et un si grand desir de se sauver. Je voudrois de tout mon cœur que de tels exemples vous touchassent

assez pour vous donner envie d'être bon chrétien. Voici un temps[1] où vous voulez bien que je vous exhorte par toute la tendresse que j'ai pour vous, à faire quelques réflexions un peu sérieuses sur la nécessité qu'il y a de travailler à son salut, à quelque état que l'on soit appelé. Votre mère, aussi bien que vos sœurs, et votre petit frère, auroient beaucoup de joie de vous revoir. Bon soir, mon cher fils.

[1] Cette lettre fut écrite pendant la semaine sainte.

Paris, le 26 janvier 1678[1].

Vraisemblablement vous avez pris des mémoires de M. de Cély, pour avoir fait une course aussi extraordinaire que celle que vous avez faite. J'étois fort en peine le premier jour de votre voyage, dans la peur où j'étois, que par trop d'envie d'aller vite, il ne vous fût arrivé quelque accident : mais quand j'appris par votre lettre de Mons, que vous n'étiez parti qu'à neuf heures de Cambrai, et que vous tiriez vanité d'avoir fait une si grande journée, je vis bien qu'il falloit se reposer sur vous de la conservation de votre personne. Votre long

[1] C'est une lettre de réprimande à son fils, qui, étant chargé de porter les dépêches du roi à M. de Bonrepaux, notre ambassadeur en Hollande, s'arrêta par curiosité à Bruxelles.

séjour à Bruxelles et toutes les visites que vous y avez faites, méritent que vous en donniez une relation au public. Je ne doute pas même que vous n'y ayez été à l'opéra, avec les dépêches du roi dans votre poche. Vous rejetez la faute de tout sur M. Bombarde, comme si en arrivant à Bruxelles vous n'aviez pas dû courir d'abord chez lui, et ne vous point coucher que vous n'eussiez fait vos affaires, pour être en état de partir le lendemain matin. Je ne sais pas ce que dira là-dessus M. de Bonrepaux; mais je sais bien que vous avez bon besoin de réparer, par une conduite sage à la Haye, la conduite peu sensée que vous avez eue dans votre voyage. Pour moi, je vous avoue que j'appréhende de retourner à la cour, et surtout de paroître devant M. de Torcy, à qui vous jugez bien que je n'oserai pas demander d'ordonnance pour votre voyage, n'étant point juste que le roi paie la curiosité que vous avez eue de voir les chanoinesses de Mons et la cour de Bruxelles. Vous ne me dites pas un mot d'un homme que vous auriez pu aller voir à Bruxelles, et pour qui vous savez que j'ai un très-grand respect. Vous ne me parlez pas non plus de nos deux plénipotentiaires pour qui vous aviez une dépêche: cependant je ne comprends pas par quel enchantement vous auriez pu ne les pas rencontrer entre Mons et Bruxelles.

Comme je vous dis franchement ma pensée pour le mal, je veux bien vous la dire aussi pour le bien.

M. l'archevêque de Cambrai paroît très-content de vous, et vous m'avez fait plaisir de m'écrire le détail des bons traitements que vous avez reçus de lui, dont il ne m'avoit pas mandé un mot, témoignant même du déplaisir de ne vous avoir pas assez bien fait les honneurs de son palais brûlé.

Cela m'oblige de lui écrire une nouvelle lettre de remercîment. Vous trouverez dans les ballots de M. l'ambassadeur, un étui où il y a deux chapeaux pour vous, un castor fin et un demi-castor; et vous y trouverez aussi une paire de souliers des frères. Au nom de Dieu faites un peu plus de réflexion sur votre conduite; et défiez-vous sur toutes choses d'une certaine fantaisie qui vous porte toujours à satisfaire votre propre volonté, au hasard de tout ce qui en peut arriver. Vos sœurs vous font bien des compliments, et surtout Nanette.

Paris, le 31 janvier 1698.

VOTRE mère et toute la famille a eu une grande joie d'apprendre que vous étiez arrivé en bonne santé. Je n'ai point encore été à la cour; mais j'espère d'y aller demain. Je crains toujours de paroître devant M. de Torcy, de peur qu'il ne me fasse des plaisanteries sur la diligence de votre course; mais il faut me résoudre à les essuyer, et lui faire espérer qu'une autre fois vous irez plus promptement, si

l'on veut bien vous confier à l'avenir quelque chose dont on soit pressé. Je vois que M. de Bonrepaux a pris tout cela avec sa bonté ordinaire, et qu'il tâche même de vous excuser. Du reste, vos lettres nous font beaucoup de plaisir, et je serai bien aise d'en recevoir souvent. Faites mille compliments pour moi à M. de Bonnac.

Marly, le 5 février 1698.

Il est juste, mon fils, que je vous fasse part de ma satisfaction, comme je vous ai fait souffrir de mes inquiétudes. Non-seulement M. de Torcy n'a point pris en mal votre séjour à Bruxelles; mais il a même approuvé tout ce que vous y avez fait, et a été bien aise que vous ayez fait la révérence à M. de Bavière. Vous ne devez point trouver étrange que vous aimant comme je fais, je sois si facile à alarmer sur toutes les choses qui ont de l'air d'une faute, et qui pourroient faire tort à la bonne opinion que je souhaite qu'on ait de vous. On m'a donné pour vous une ordonnance de voyage : j'irai la recevoir quand je serai à Paris, et je vous en tiendrai bon compte. Mandez-moi bien franchement tous vos besoins.

J'approuve au dernier point les sentiments où vous êtes sur toutes les bontés de M. de Bonrepaux, et la résolution que vous avez prise de n'en

point abuser. Témoignez à M. de Bonnac ma reconnoissance pour l'amitié dont il vous honore : son extrême honnêteté est un beau modèle pour vous; et je ne saurois assez louer Dieu de vous avoir procuré des amis de ce mérite. Vous avez eu quelque raison d'attribuer l'heureux succès de votre voyage par un si mauvais temps, aux prières qu'on a faites pour vous. Je compte les miennes pour rien : mais votre mère et vos petites sœurs prioient tous les jours Dieu qu'il vous préservât de tout accident; et on faisoit la même chose à P. R. Je doute que votre sœur puisse y demeurer long-temps, à cause de ses fréquentes migraines, et à cause qu'il y a si peu d'apparence qu'elle y puisse rester pour toute sa vie.

Je ne sais si vous savez que M. Corneille, notre confrère [1], est mort. Il s'étoit confié à un charlatan qui lui donnoit des drogues pour lui dissoudre sa pierre. Ces drogues lui ont mis le feu dans la vessie. La fièvre l'a pris, et il est mort. Sa famille demande sa charge pour son petit cousin, fils de ce brave M. de Marsilly qui fut tué à Leuze, et qui avoit épousé la fille de Thomas Corneille. Je vous écrirai une autre fois plus au long : le jour me manque, et je suis paresseux d'allumer ma bougie. Vous ne pouvez m'écrire trop souvent. Vos lettres me semblent très-naturellement écrites; et plus vous en écrirez, plus aussi vous aurez de facilité.

[1] Gentilhomme ordinaire, parent de Corneille.

J'ai laissé votre mère en bonne santé. Vous ne sauriez lui faire trop d'amitié dans vos lettres, car elle mérite que vous l'aimiez, et que vous lui en donniez des marques.

J'ai lu à M. le maréchal de Noailles votre dernière lettre, où vous témoignez tant de reconnoissance pour les bons traitements que vous avez reçus de M. le prince et de madame la princesse de Straerbak. M. de Torcy m'a appris que vous étiez dans la gazette de Hollande : si je l'avois su, je l'aurois fait acheter pour la lire à vos petites sœurs qui vous croiroient devenu un homme de conséquence.

Paris, le 15 février 1698.

Je crois que vous aurez été content de ma dernière lettre, et de la réparation que je vous y faisois de tout le chagrin que je puis vous avoir donné sur votre voyage. J'ai reçu votre ordonnance au trésor royal; mais quelques instances que M. de Chamlay, que j'avois mené avec moi, ait pu faire à M. de Turmenies, je n'en ai pu tirer que 900 livres : on prétend même que c'est beaucoup. Nous vous tiendrons compte de cette somme, et vous n'aurez qu'à prier M. l'ambassadeur de vous donner l'argent dont vous aurez besoin : j'aurai soin de le donner aux personnes à qui il me mandera

de le donner. J'ai achevé de payer ma charge, et nous avons remboursé madame Quinaut; mais vous jugez bien que cela nous resserre beaucoup dans nos affaires, et qu'il faut que nous vivions d'économie pour quelque temps. J'espère que vous nous aiderez un peu en cela, et que vous ne songerez pas à nous faire des dépenses inutiles, tandis que nous nous retranchons souvent le nécessaire.

Vous êtes extrêmement obligé à M. de Bonnac de tout le bien qu'il mande ici de vous; et tout ce que j'ai à souhaiter, c'est que vous souteniez la bonne opinion qu'il a conçue de vous. Vous me ferez un sensible plaisir de lui demander pour moi une place dans son amitié, et de lui témoigner combien je suis sensible à toutes ses bontés. Je crois qu'il n'est pas besoin de vous exhorter à n'en point abuser; je vous ai toujours vu une grande appréhension d'être à charge à personne; et c'est une des choses qui me plaisoient le plus en vous.

J'ai trouvé à Versailles un tiroir tout plein de livres, dont une partie étoit à moi, et l'autre vous appartient : je vous les souhaiterois tous à la Haye, à la réserve de deux ou trois, qui en vérité ne valent pas la reliure que vous leur avez donnée. J'ai reçu une grande lettre de votre sœur aînée, qui était fort en peine de vous, et qui nous prie instamment de la laisser où elle est. Cependant il n'y a guère d'apparence de l'y laisser plus longtemps : la pauvre enfant me fait beaucoup de com-

passion, par le grand attachement qu'elle a conçu pour une maison dont les portes vraisemblablement ne s'ouvriront pas sitôt. Votre sœur Nanette est tombée ces jours passés, et s'est fait un grand mal au genou : mais elle se porte bien, Dieu merci.

Il me paroît par votre dernière lettre, que vous aviez beaucoup d'occupation, et que vous étiez fort aise d'en avoir. C'est la meilleure nouvelle que vous me puissiez mander; et je serai à la joie de mon cœur, quand je verrai que vous prenez plaisir à vous instruire et à vous rendre capable. Ecrivez-moi toutes les fois que cela ne vous détournera point de quelque meilleure occupation. Votre mère seroit curieuse de savoir ce qui vous est resté de tout ce qu'elle vous avoit donné pour votre voyage. M. Despréaux me demande toujours de vos nouvelles, et témoigne beaucoup d'amitié pour vous.

Paris, le 23 février 1698.

J'AI attendu si tard à commencer ma lettre, qu'il faut que je la fasse fort courte, si je veux qu'elle parte aujourd'hui. M. l'abbé de Châteauneuf parle très-obligeamment de vous ; il est surtout très édifié de la résolution où vous êtes de bien employer votre temps. Il a dit à M. Dacier, que le premier livre que vous aviez acheté en Hollande, c'était Homère. Cela vous fit beaucoup d'honneur dans notre petite

académie, où M. Dacier dit cette nouvelle : et cela donna sujet à M. Despréaux de s'étendre sur vos louanges, c'est-à-dire, sur les espérances qu'il a conçues de vous ; car vous savez que Cicéron dit, que dans un homme de votre âge on ne peut guère louer que l'espérance. Mais l'homme du monde à qui vous êtes le plus obligé, c'est M. de Bonnac ; il parle de vous dans toutes ses lettres, comme si vous aviez l'honneur d'être son frère. Je vous estime d'autant plus heureux de cette bonne opinion qu'il a conçue de vous, que lui-même est ici en réputation d'être un des plus aimables et des plus honnêtes hommes du monde. Tous ceux qui l'ont vu en Danemarck, ou à la Haye, sont revenus charmés de sa politesse et de son esprit. Voilà de bons exemples que vous avez devant vous, et vous n'avez qu'à imiter ce que vous voyez.

J'ai lu à M. Despréaux votre dernière lettre ; il en fut très content, et trouva que vous écriviez très naturellement : je lui montrai l'endroit où vous dites que vous parliez souvent de lui avec M. l'ambassadeur ; et comme il est fort bon homme, cela l'attendrit beaucoup, et lui fit dire beaucoup de bien et de M. l'ambassadeur et de vous.

M. le comte d'Ayen a été fort mal d'une fluxion sur la poitrine ; il est mieux. Madame sa mère m'a parlé d'une dame qui est très fâchée que vous n'ayez pas fait un plus long séjour à Bruxelles. Ponr moi je ne me plains plus qu'il ait été ni trop

long ni trop court; mais je voudrois seulement que vous y eussiez vu en passant, un homme qui étoit du moins aussi digne de votre curiosité que tout ce que vous y avez vu.

Je revins il y a huit jours de Port-Royal, d'où j'avois résolu de ramener votre sœur; mais il me fut impossible de lui persuader de revenir. Elle prétend avoir tout de bon renoncé au monde, et que si l'on ne reçoit plus de religieuse à Port-Royal elle s'ira réfugier aux Carmélites : on en est très content, et j'en suis aussi revenu très édifié. Elle me demanda fort de vos nouvelles, et me dit qu'on avoit bien prié Dieu pour vous dans la maison. Adieu. Votre mère vous salue.

Paris, le 24 février 1698.

Vous direz à M. l'ambassadeur une chose qu'il ne sait peut-être pas, c'est que le roi a enfin récompensé les plénipotentiaires, que tout le monde regardoit presque comme des gens disgraciés. Il a donné la charge de secrétaire du cabinet à M. de Callières, à condition que M. de Callières donnera sur cette charge cinquante mille francs à M. de Cressy, et quinze mille à l'abbé Morel, ce sont soixante-cinq mille livres dont le roi donne un brevet de retenue à M. de Callières. Sa majesté donne encore à M. de Cressy, pour son fils, la charge de

gentilhomme ordinaire, vacante par la mort du pauvre M. Corneille; et donne à M. de Harlay 5000 livres de rentes sur l'hôtel-de-ville. Voilà toutes les nouvelles de la cour.

Je viens de donner à une personne qui vous les remettra, onze louis d'or et demi, vieux, faisant 140 liv. 17 s. 6 d. Je vous prie d'en être le meilleur ménager que vous pourrez, et de vous souvenir que vous n'êtes pas le fils d'un traitant, ni d'un premier valet de garderobe. M. Q... qui, comme vous savez, est le plus pauvre des quatre, a marié depuis peu sa fille à un jeune homme extrêmement riche.

Votre mère, qui est toujours portée à bien penser de vous, croit que vous l'informerez de l'argent qui vous reste, de l'emploi que vous avez fait de celui que vous avez emporté, et que cela fera en partie le sujet des lettres que vous lui promettez de lui écrire; mais vraisemblablement vous croyez qu'il n'est pas du grand air de parler de ces bagatelles. Nous autres bonnes gens de famille nous allons plus simplement, et nous croyons que bien savoir son compte n'est pas au-dessous d'un honnête homme. Sérieusement, vous me ferez plaisir de paroître un peu appliqué à vos petites affaires.

M. Despréaux a dîné aujourd'hui au logis, et nous lui avons fait très-bonne chère, graces à un fort bon brochet et une belle carpe qu'on nous avoit envoyés de Port-Royal. M. Despréaux venoit

de toucher sa pension, et de porter chez M. Caillet, notaire, dix mille francs, pour se faire cinq cent cinquante livres de rente sur la ville. Demain M. de Valincour viendra encore dîner au logis avec M. Despréaux. Vous jugez bien que cela ne se passera pas sans boire la santé de M. l'ambassadeur et la vôtre. Dans la vérité, je suis fort content de vous; et vous le seriez aussi beaucoup de votre mère et de moi, si vous saviez avec quelle tendresse nous nous parlons souvent de vous. Songez que notre ambition est fort bornée du côté de la fortune, et que la chose que nous demandons du meilleur cœur au bon Dieu, c'est qu'il vous fasse la grace d'être homme de bien, et d'avoir une conduite qui réponde à l'éducation que nous avons tâché de vous donner. J'ai été un peu incommodé ces jours passés : cela n'a pas eu de suite. Votre sœur Nanette vous avoit écrit une grande lettre, pleine d'amitiés : je ne vous l'envoie pas encore; elle grossiroit trop mon paquet. Adieu, mon cher fils. Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles.

Paris, le 10 mars 1698.

VOTRE mère est fort contente du détail que vous lui mandez de vos affaires, et fort affligée que vous ayez perdu sur les espèces. Je crois vous avoir

mandé que j'ai donné pour vous onze louis d'or vieux, et un demi-louis vieux, faisant en tout 140 liv. 17 s. 6 d. Ne vous laissez manquer de rien, et croyez que j'approuverai tout ce que M. l'ambassadeur approuvera. Il me mande qu'il est fort content de vous; c'est la meilleure nouvelle qu'il puisse me mander, et la chose du monde qui peut le plus contribuer à me rendre heureux. Ce que vous m'écrivez des Carthaginois m'a fort étonné; mais songez que les lettres peuvent être vues, et qu'il faut écrire avec beaucoup de précautions sur certains sujets. M. Félix le fils se plaint de ce que vous ne lui écrivez point; mais, le commerce de lettres entre lui et vous étant aussi cher qu'il est, vous ferez aussi sagement de ne vous pas ruiner les uns les autres.

Votre mère se porte bien. Madelon et Lionval [1] sont un peu incommodés; et je ne sais s'il ne faudra point leur faire rompre le carême. J'en étois assez d'avis; mais votre mère croit que cela n'est pas nécessaire. Comme le temps de Pâque approche, vous voulez bien que je songe un peu à vous, et que je vous recommande aussi d'y songer. Vous ne m'avez encore rien mandé de la chapelle de M. l'ambassadeur. Je sais combien il est attentif aux choses de la religion, et qu'il s'en fait une affaire capitale. Est-ce des prêtres séculiers par qui il la fait desservir? ou bien sont-ce des religieux? Je

[1] C'étoit moi.

vous conjure de prendre en bonne part les avis que je vous donne là-dessus, et de vous souvenir que, comme je n'ai rien plus à cœur que de me sauver, je ne puis avoir de véritable joie si vous négligiez une affaire si importante, et la seule proprement à laquelle nous devrions tous travailler. On m'a dit qu'il falloit absolument que votre sœur aînée revînt avec nous; et j'irai la semaine de Pâque pour la ramener : ce sera une rude séparation pour elle et pour ces saintes filles, qui sont fort contentes d'elle. Nanette vous fait ses compliments dans toutes ses lettres.

Milord Portland fit hier son entrée. Tout Paris y étoit. Mais il me semble qu'on ne parle que de la magnificence de M. de Boufflers qui l'accompagnoit, et point du tout de celle du milord.

Je mande à M. l'ambassadeur que vous lui montrerez un endroit de Virgile, où Nisus [1] se plaint à Énée qui ne le récompensoit point, lui qui avoit fait des merveilles, et qu'il récompense des gens qui ont été vaincus. Cherchez cet endroit; je suis assuré que vous le trouverez fort beau. Votre mère vous embrasse, et se repose sur moi du soin de vous écrire de ses nouvelles.

[1] ..... Si tanta, inquit, sunt præmia victis,
Et te lapsorum miseret, quæ munera Niso
Digna dabis?

Æneid. lib. v.

Paris, le 16 mars 1698.

Je m'étonne que vous n'ayez pas eu le temps de m'écrire un mot par les deux courriers que M. l'ambassadeur a envoyés coup sur coup, et qui sont venus m'apprendre de vos nouvelles. Ils me disent que vous êtes très-content. Je ne puis vous exprimer combien cela me fait plaisir. Mais, pendant que vous êtes dans un lieu où vous vous plaisez, et où vous êtes dans la meilleure compagnie du monde, votre pauvre sœur aînée est dans les larmes et dans la plus grande affliction où elle ait été de sa vie. C'est tout de bon qu'il faut qu'elle se sépare de sa chère tante, et des saintes filles avec qui elle s'estimoit si heureuse de servir Dieu. Mais, quelque instance que je lui aie pu faire pour l'obliger de revenir avec nous, elle a résolu de ne jamais remettre le pied au logis; elle prétend s'aller enfermer dans Gif, et s'y faire religieuse, si elle perd l'espérance de l'être à Port-Royal. Elle m'a écrit là-dessus des lettres qui m'ont troublé et déchiré au dernier point; et je m'assure que vous en seriez attendri vous-même. La pauvre enfant a eu jusqu'ici bien des peines, et a été bien traversée dans le dessein qu'elle a de se donner à Dieu : je ne sais quand il permettra qu'elle mène une vie un peu plus calme et plus heureuse. Elle étoit charmée

d'être à Port-Royal, et toute la maison étoit aussi très contente d'elle. Il faut se soumettre aux volontés de Dieu. Je ne suis guère en état de vous entretenir sur d'autres matières, et j'ai eu mille peines à achever la lettre que j'ai écrite à M. l'ambassadeur. Je pars demain pour aller à Port-Royal, et régler toutes choses avec ma tante; de là j'irai coucher à Versailles, pour aller coucher mercredi à Marly.

Je ne doute pas que vous ne soyez fort aise du mariage de M. le comte d'Ayen : il me témoigne toujours beaucoup d'amitié pour vous. Le voilà présentement le plus riche seigneur de la cour. Le roi donne à mademoiselle d'Aubigné huit cent mille francs, outre cent mille francs en pierreries. Madame de Maintenon assure aussi à sa nièce six cent mille francs. On donne à M. le comte d'Ayen les survivances des deux gouvernemens, sans compter des pensions. M. le maréchal de Noailles assure quarante-cinq mille livres de rente à M. son fils, et lui en donne présentement dix-huit mille. Voilà, Dieu merci, de grands biens; mais ce que j'estime plus que tout cela, c'est qu'il est fort sage et très-digne de la grande fortune qu'on lui fait. Adieu. Ecrivez-nous souvent, et priez M. l'ambassadeur de vouloir vous avertir une heure ou deux avant le départ de ses courriers, quand il sera obligé d'en envoyer. Quand vous n'écririez que dix ou douze lignes, cela me fera toujours beaucoup de plaisir. Lionval a été un peu malade : vos petites

sœurs sont en bonne santé. Votre mère vous écrira dans deux jours. Assurez M. de Bonnac de toute la reconnoissance que j'ai pour l'amitié dont il vous honore. Je l'en remercierai moi-même à la première occasion, et lorsque j'aurai l'esprit un peu plus tranquille que je ne l'ai.

Paris, le lundi de Pâque, 31 mars 1698.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir tout ce que vous me mandez de la manière édifiante dont le service se fait dans la chapelle de M. l'ambassadeur, et sur les dispositions où vous étiez de bien employer ce saint temps. Je vous assure que vous auriez encore pensé plus sérieusement que vous ne faites sur l'incertitude de la mort et sur le peu de cas qu'on doit faire de la vie, si vous aviez vu le triste spectacle que nous venons d'avoir, votre mère et moi, cette après-dînée. La pauvre Fanchon s'étoit plainte de beaucoup de maux de tête tout le matin; on a été obligé après le dîner de la faire mettre sur son lit; et sur les trois heures, comme je prenois mon livre pour aller à vêpres, j'ai demandé de ses nouvelles. Votre mère, qui la venoit de quitter, m'a dit qu'elle lui trouvoit un peu de fièvre. J'ai été pour lui tâter le pouls; je l'ai trouvée renversée sur son lit, sans la moindre connoissance, le visage tout bouffi, avec une quantité horrible d'eaux qui

l'étouffoient et faisoient un bruit effroyable dans sa gorge; enfin une vraie apoplexie. J'ai fait un grand cri, et je l'ai prise entre mes bras; mais sa tête et tout son corps n'étoient plus que comme un linge mouillé : un moment plus tard elle étoit morte. Votre mère est venue toute éperdue, et lui a jeté quelques poignées de sel dans la bouche. On l'a baignée d'esprit de vin et de vinaigre; mais elle a été plus d'une grande demi-heure entre nos bras dans le même état, et nous n'attendions que le moment qu'elle alloit étouffer. Nous avons vite envoyé chez M. Maréchal : il n'y étoit point. A la fin, à force de la tourmenter, et de lui faire avaler par force, tantôt du vin, tantôt du sel, elle a vomi une quantité épouvantable d'eaux qui lui étoient tombées du cerveau dans la poitrine; elle a pourtant été deux heures entières sans revenir à elle, et il n'y a qu'une heure à peu près que la connoissance lui est revenue. Elle m'a entendu dire à votre mère que j'allois vous écrire; elle m'a prié de vous faire bien ses compliments : c'est en quelque sorte la première marque de connoissance qu'elle nous a donnée. Je vous assure que vous auriez été aussi ému que nous l'avons tous été. Madelon en est encore toute effrayée, et a bien pleuré sa sœur, qu'elle croyoit morte.

Je vais demain à Port-Royal, d'où j'espère ramener votre sœur aînée. Ce sera encore un autre spectacle fort triste pour moi; et il y aura bien des

larmes versées à cette séparation. Nous avons jugé qu'elle n'avoit point d'autre parti à prendre qu'à revenir avec nous, sans aller de couvent en couvent. Du moins elle aura le temps de rétablir sa santé, qui s'est fort affoiblie par les austérités du carême; et elle s'examinera à loisir sur le parti qu'elle doit embrasser. Nous lui avons préparé la chambre où couchoit votre petit frère, qui couchera dans la vôtre avec sa mie. Vos lettres me font toujours un extrême plaisir, et même à M. Despréaux à qui je les montre quelquefois, et qui continue à m'assurer que j'aurai beaucoup de satisfaction de vous et que vous ferez des merveilles. Votre laquais m'a fait demander une augmentation de gages, disant pour ses raisons que le vin est fort cher en Hollande. Ni je ne suis en état d'augmenter ses gages, ni je ne crois point ses services assez considérables pour les augmenter. Du reste, ne vous laissez manquer de rien; mandez-moi tous vos besoins, et croyez qu'on ne peut vous aimer plus tendrement.

Paris, le 14 août 1698.

VOTRE sœur commence à se raccoutumer avec nous, non pas avec le monde, dont elle paroît toujours fort dégoûtée. Elle prend un fort grand soin de ses petites sœurs et de son petit frère, et elle

fait tout cela de la meilleure grace du monde. Votre mère est édifiée d'elle, et en reçoit un fort grand soulagement. Il a fallu bien des combats pour la résoudre à porter des habits fort simples et fort modestes, qu'elle a retrouvés dans son armoire; et il a fallu au moins lui promettre qu'on ne l'obligeroit jamais à porter ni or ni argent. Ou je me trompe, ou vous n'êtes pas tout à fait dans ces mêmes sentiments; et vous traitez peut-être de grande foiblesse d'esprit cette aversion qu'elle témoigne pour les ajustements et la parure, j'ajouterai même pour la dorure. Mais que cette petite réflexion que je fais ne vous effraie point. Je sais aussi bien compatir à la petite vanité des jeunes gens, comme je sais admirer la modestie de votre sœur. J'ai même prié M. l'ambassadeur de vous faire avancer ce qui vous sera nécessaire pour un habit tel que vous en aurez besoin; et je m'abandonne sans aucune répugnance à tout ce qu'il jugera à propos.

J'ai été charmé de l'éloge que vous me faites de M. de Bonnac, et de la noble émulation qu'il me semble que son exemple vous inspire. Ayez bien soin de lui témoigner combien je l'honore, et combien je souhaite qu'il me compte au nombre de ses serviteurs. Votre petit frère est fort enrhumé, aussi bien que Madelon : tous deux ne font que tousser. Fanchon ne se ressent plus de son accident, que M. Fagon appelle un catarrhe

suffocant. Votre mère et votre sœur se portent fort bien, et vous font leurs compliments. M. Despréaux vous fait aussi les siens. Il est à la joie de son cœur depuis qu'il a vu son *Amour de Dieu* imprimé avec de grands éloges dans une réponse qu'on a faite au P. Daniel. On m'a dit mille biens de plusieurs ecclésiastiques qui sont en Hollande. C'est une grande consolation de trouver des gens de bien, et de pouvoir quelquefois s'entretenir avec eux des choses du salut, surtout dans un pays où l'on est si dissipé par les divertissements et les affaires. Du reste, j'apprends avec beaucoup de plaisir que vous ne voyez que les mêmes gens que voit M. l'ambassadeur; et si vous fréquentiez d'autres compagnies que les siennes, je serois dans de très-grandes inquiétudes. Je ne vous écrirai pas plus au long, me trouvant accablé d'affaires au sujet de l'argent qu'il faut que je donne pour ma taxe.

Paris, le 25 avril 1698.

J'AI été fort incommodé depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, ayant eu plusieurs petits maux, dont il n'y en avoit pas un seul dangereux; mais qui étoient tous assez douloureux pour m'empêcher de dormir la nuit, et de m'appliquer durant le jour. Ces maux étoient un fort grand rhume,

un rhumatisme, et une petite érysipèle ou érésipèle qui m'inquiète beaucoup de temps en temps. Cela a donné occasion à votre mère et à mes meilleurs amis, de m'insulter sur la paresse que j'avois depuis si long-temps de faire des remèdes. J'en ai donc commencé quelques-uns. Vos deux petites sœurs prenoient hier médecine pendant qu'on me saignoit, et il fallut que votre mère me quittât pour aller forcer Fanchon à avaler sa médecine : elle a toujours été un peu incommodée depuis son catarrhe. Je lui ai lu votre lettre ; elle fut fort touchée de l'intérêt que vous preniez à sa maladie, et du soin que vous preniez de lui donner des conseils de si loin ; elle ne fait plus autre chose depuis ce temps-là que de se moucher, et fait un bruit comme si elle vouloit que vous l'entendissiez, et que vous vissiez combien elle fait cas de vos conseils.

Votre sœur aînée est d'une humeur fort douce : j'ai tout sujet d'être édifié de sa conduite et de sa grande piété ; mais elle est toujours fort farouche. Elle pensa hier rompre en visière avec une personne qui lui faisoit entendre, par manière de civilité, qu'il la trouvoit bien faite ; et je fus obligé même, quand nous fûmes seuls, de lui en faire une petite réprimande. Elle voudroit ne bouger de sa chambre et ne voir personne : du reste, elle est assez gaie avec nous, et prend grand soin de ses petites sœurs et de son petit frère. Mais voilà assez vous parler de notre ménage.

Vous ne serez pas fort affligé d'apprendre que R... l'huissier de la chambre, a été mis à la Bastille, et qu'on lui a ordonné de se défaire de sa charge. Ses confrères seront fort aises d'être délivrés de lui. Pour moi il ne me saluoit plus, et avoit toujours envie de me fermer la porte au nez lorsque je venois chez le roi. Avec tout cela je le plaindrois si un homme insolent, et qui cherchoit si volontiers la haine de tous les honnêtes gens, pouvoit mériter quelque pitié. Il y a eu une catastrophe qui a fait bien plus de bruit que celle-là : c'est celle d'un Breton qui n'étoit pour ainsi dire connu de personne, et que le roi avoit nommé évêque de Poitiers. Vous avez entendu parler de cette affaire, qui a été très-fâcheuse pour cet évêque de deux jours, et bien plus pour le P. de la Chaize son protecteur, qui a eu le déplaisir de voir défaire son ouvrage. Mille compliments pour moi à M. de Bonnac, qui est de toutes les compagnies que vous voyez, celle que je vous envie le plus.

Paris, le 2 mai 1698.

VOTRE mère et moi nous approuvons entièrement tout ce que vous avez pensé sur votre habit, et nous souhaitons même qu'on ait déjà commencé à y travailler, afin que vous l'ayez pour l'entrée de M. l'ambassadeur. Vous n'avez qu'à le prier de

vous faire donner l'argent dont vous croyez avoir besoin, tant pour l'habit que pour les autres choses que vous jugerez nécessaires. J'ai approuvé votre conduite à l'égard des ecclésiastiques dont je vous avois parlé : vous me ferez plaisir de répondre au mieux à leurs honnêtetés. Il peut même arriver des occasions où vous ne serez pas fâché de vous adresser à eux pour les choses qui regardent votre salut, quand vous serez assez heureux pour y songer sérieusement. Il ne se peut rien de plus sage que la conduite de M. l'ambassadeur envers eux. Il a un frère dont on m'a dit des merveilles : on ne l'appelle que le saint solitaire. Je suis sûr que M. l'ambassadeur, avec tous les honneurs qui l'environnent, envie souvent de bon cœur le calme et la félicité de M. son frère.

M. Despréaux recevra avec joie vos lettres quand vous lui écrirez; mais je vous conseille de me les adresser, de peur que le prix qui lui en coûteroit ne diminue beaucoup le prix même de tout ce que vous pourriez lui mander. N'appréhendez pas de m'ennuyer par la longueur de vos lettres; elles me font un extrême plaisir, et nous sont d'une très-grande consolation à votre mère et à moi, et même à toutes vos sœurs, qui les écoutent avec une merveilleuse attention, en attendant l'endroit où vous ferez mention d'elles.

Il y aura demain trois semaines que je ne suis sorti de Paris, à cause de cette espèce de petite

érésipèle que j'ai. Vous ne sauriez croire combien je me plais dans cette espèce de retraite, et avec quelle ardeur je demande au bon Dieu que vous soyez en état de vous passer de mes petits secours, afin que je commence un peu à me reposer, et à mener une vie conforme à mon âge et même à mon inclination. M. Despréaux m'a tenu très-bonne compagnie. Toutes vos sœurs sont en bonne santé, aussi bien celles qui sont ici que celles qui sont au couvent, et qui témoignent toutes deux une grande ferveur pour achever de se consacrer à Dieu. Babet m'écrit les plus jolies lettres du monde, et les plus vives, sans beaucoup d'ordre comme vous pouvez croire, mais extrêmement conformes au caractère que vous lui connoissez. Elle nous demande avec grand soin de vos nouvelles. Adieu, mon cher fils; je vous écrirai plus au long une autre fois. J'ai si mal dormi, que je n'ai pas la tête bien libre : n'ayez surtout aucune inquiétude sur ma santé, qui au fond est très-bonne.

Paris, le 16 mai 1698.

VOTRE relation du voyage que vous avez fait à Amsterdam m'a fait un très-grand plaisir. Je n'ai pu m'empêcher de la lire à M. de Valincour et à M. Despréaux. Je me gardai bien, en la lisant, de leur lire l'étrange mot de *tentatif*, que vous avez

appris de quelque Hollandois, et qui les auroit beaucoup étonnés : du reste, je pouvois tout lire en sûreté, et il n'y avoit rien qui ne fût selon la langue et selon la raison. M. Despréaux assure fort qu'il n'aura point de regret au port que lui pourront coûter vos lettres; mais je crois que vous ferez aussi bien d'attendre quelque bonne commodité pour lui écrire. Votre mère est fort touchée du souvenir que vous avez d'elle. Elle seroit assez aise d'avoir votre beurre; mais elle craint également, et de vous donner de l'embarras, et d'être embarrassée pour recevoir votre présent, qui se gâteroit peut-être en chemin.

M. de R... m'a appris que la Chammeslay étoit à l'extrémité, de quoi il paroît très-affligé; mais ce qui est le plus affligeant, c'est de quoi il ne se soucie guère, je veux dire l'obstination avec laquelle cette pauvre malheureuse refuse de renoncer à la comédie, ayant déclaré, à ce qu'on m'a dit, qu'elle trouvoit très-glorieux pour elle de mourir comédienne. Il faut espérer que quand elle verra la mort de plus près elle changera de langage, comme font d'ordinaire la plupart de ces gens qui font tant les fiers quand ils se portent bien. Ce fut madame de Caylus qui m'apprit hier cette particularité, dont elle étoit effrayée, et qu'elle a sue de M. le curé de Saint-Sulpice.

Un mousquetaire, fils d'un de nos camarades [1],

[1] D'un gentilhomme ordinaire.

a eu une affaire assez bizarre avec M. de V... qui, le prenant pour un de ses meilleurs amis, lui donna en badinant un coup de pied dans le derrière, puis, s'étant aperçu de son erreur, lui fit beaucoup d'excuses : mais le mousquetaire, sans se payer de ses raisons, prit le moment qu'il avoit le dos tourné, et lui donna aussi un coup de pied de toute sa force; après quoi il le pria de l'excuser, disant qu'il l'avoit pris aussi pour un de ses amis. L'action, qui s'est passée sur le petit degré de Versailles, par où le roi revient de la chasse, a paru fort étrange. On a fait mettre le mousquetaire en prison : il est parent de madame Quentin, et cette parenté ne lui a pas été infructueuse en cette occasion. M. de Boufflers accommoda promptement les deux parties. Je fais toujours résolution de vous écrire de longues lettres, mais je m'y prends toujours trop tard : il faut que je finisse malgré moi. Je me porte bien, et toute la famille. Adieu.

Versailles, le 15 juin 1698.

Le roi a renvoyé M. l'abbé de Langeron et M. l'abbé de Beaumont. La querelle de M. de Cambrai est cause de tout ce remue-ménage. On a donné une de ces places au recteur de l'université, nommé M. Vittement, qui fit une fort belle harangue au roi sur la paix. M. de Puységur est nommé pour

un des gentilshommes de la manche. Je ne puis vous cacher l'obligation que vous avez à M. le maréchal de Noailles ; il avait songé à vous, et en avait même parlé; mais vous voyez bien, par le choix de M. de Puységur, que M. le duc de Bourgogne n'étant plus un enfant, on veut mettre auprès de lui des gens d'une expérience consommée, surtout pour la guerre.

Vous voyez du moins que vous avez ici des protecteurs qui ne vous oublient point, et que, si vous voulez continuer à travailler et à vous mettre en bonne réputation, l'on ne manquera point de vous mettre en œuvre dans les occasions. Vous ne me parlez plus de l'étude que vous aviez commencée de la langue allemande. Vous voulez bien que je vous dise que j'appréhende un peu cette facilité avec laquelle vous embrassez de bons desseins, mais avec laquelle aussi vous vous en dégoûtez quelquefois. Les belles-lettres, où vous avez pris toujours assez de plaisir, ont un certain charme qui fait trouver beaucoup de sécheresse dans les autres études ; mais c'est pour cela même qu'il faut vous opiniâtrer contre le penchant que vous avez à ne faire que les choses qui vous plaisent. Vous avez un grand modèle devant vos yeux, je veux dire M. l'ambassadeur ; et je ne saurois trop vous exhorter à vous former sur lui le plus que vous pourrez. Je sais qu'il y a beaucoup de sujets de distraction et de dissipation à la Haye ;

mais je vous crois l'esprit maintenant trop solide, pour vous laisser détourner des occupations que M. l'ambassadeur veut bien vous donner : autrement il vaudroit mieux revenir, que d'être à charge au meilleur ami que j'aie au monde.

Je vous dis tout ceci, non point que j'aie aucun sujet d'inquiétude, étant au contraire très-content des témoignages qu'on rend de vous; mais comme je veille continuellement à ce qui vous est avantageux, j'ai pris cette occasion de vous exciter à faire de votre part tout ce qui peut faciliter les vues que mes amis pourront avoir pour vous. Je suis chargé de beaucoup de compliments de tous vos petits amis de ce pays ci : je dis petits amis, en comparaison des protecteurs dont je viens de vous parler.

J'ai laissé votre mère et toute la famille en bonne santé, excepté que votre sœur est toujours sujette à ses migraines : je crains bien que la pauvre fille ne puisse pas accomplir les grands desseins qu'elle s'étoit mis dans la tête; et je ne serai point du tout surpris quand il faudra que nous prenions d'autres vues pour elle.

Paris, le 23 juin 1698.

VOTRE mère s'est fort attendrie à la lecture de votre dernière lettre, où vous mandiez qu'une de vos plus grandes consolations étoit de recevoir de nos nouvelles. Elle est très-contente de ces marques de votre bon naturel; mais je puis vous assurer qu'en cela vous nous rendez bien justice, et que les lettres que nous recevons de vous font toute la joie de la famille, depuis le plus grand jusqu'au plus petit: ils m'ont tous prié aujourd'hui de vous faire leurs compliments, et votre sœur aînée comme les autres. La pauvre fille me fait assez de pitié, par l'incertitude que je vois dans ses résolutions, tantôt à Dieu, tantôt au monde, et craignant de s'engager de façon ou d'autre: du reste, elle est fort douce. Madelon a eu une petite-vérole volante: je crains bien pour votre petit frère; il est très-joli, apprend bien, et, quoique fort éveillé, ne nous donne pas la moindre peine.

J'allai dîner il y a trois jours à Auteuil, où M. de Termes amena le nouveau musicien Destouches, qui fait un nouvel opéra pour Fontainebleau. Il en chanta plusieurs endroits, dont la compagnie parut charmée, et surtout M. Despréaux qui prétendait l'entendre bien distinctement, et qui raisonna fort à son ordinaire sur la musique. Le

musicien fut très-étonné que je n'eusse pas vu son dernier opéra, et encore plus étonné des raisons que M. Despréaux lui en dit, et qui peut-être ne le satisfirent pas beaucoup.

On me demanda de vos nouvelles, et M. Despréaux assura la compagnie que vous seriez un jour très-digne d'être aimé de tous mes amis. Vous savez que les poètes se piquent d'être prophètes; mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont, et M. Despréaux parloit en prose. Ses prédictions ne laissèrent pas néanmoins que de me faire plaisir : c'est à vous, mon cher fils, à ne pas faire passer M. Despréaux pour un faux prophète. Je vous l'ai dit plusieurs fois, vous êtes à la source du bon sens, et de toutes les belles connoissances pour le monde et pour les affaires.

J'aurois une joie sensible de voir la maison de campagne dont vous faites tant de récit, et d'y manger avec vous des groseilles de Hollande. Ces groseilles ont bien fait ouvrir les oreilles à vos petites sœurs, et à votre mère elle-même, qui les aime fort. Je ne saurois m'empêcher de vous dire qu'à chaque chose d'un peu bon que l'on nous sert sur notre table, il lui échappe toujours de dire : *Racine en mangeroit volontiers*. Je n'ai jamais vu en vérité une si bonne mère, ni si digne que vous fassiez votre possible pour reconnoître son amitié. Au moment que je vous écris, vos deux petites sœurs me viennent apporter un bou-

quet pour ma fête, qui sera demain, et qui sera aussi la vôtre. Trouverez-vous bon que je vous fasse souvenir que ce même saint Jean qui est notre patron, est aussi invoqué par l'Eglise comme le patron des gens qui sont en voyage, et qu'elle lui adresse pour eux une prière qui est dans l'itinéraire, et que j'ai dite plusieurs fois à votre intention? Adieu, mon cher fils.

Paris, le 26 juin 1698.

J'AI reçu la lettre que vous m'avez écrite d'Aix-la-Chapelle, et j'y ai vu avec beaucoup de plaisir la description que vous y faisiez des singularités de cette ville, et surtout de cette procession où Charlemagne assista avec de si belles cérémonies.

J'arrivai avant-hier de Marly, et j'ai trouvé toute la famille en bonne santé. Il m'a paru que votre sœur aînée reprenoit assez volontiers les petits ajustements auxquels elle avoit si fièrement renoncé; et j'ai lieu de croire que sa vocation à la religion pourroit bien s'en aller avec celle que vous aviez eue pour être chartreux. Je n'en suis point du tout surpris, connoissant l'inconstance des jeunes gens, et le peu de fond qu'il y a à faire sur leurs résolutions, et si fort au-dessus de leur portée. Il n'en est pas ainsi de Nanette : comme l'ordre qu'elle a embrassé est beaucoup plus doux,

sa vocation sera aussi plus durable. Toutes ses lettres marquent une grande persévérance; et elle paroît même s'impatienter beaucoup des quatre mois que son noviciat doit encore durer. Babet souhaite aussi avec ardeur que son temps vienne pour se consacrer à Dieu. Toute la maison où elle est l'aime tendrement, et toutes les lettres que nous en recevons ne parlent que de son zèle et de sa sagesse. On dit qu'elle est fort jolie de sa personne. Vous jugez bien que nous ne la laisserons pas s'engager légèrement, et sans être bien assurés d'une vocation. Vous jugez bien aussi que tout cela n'est point un petit embarras pour votre mère et pour moi; et que des enfants, quand ils sont venus en âge, ne donnent pas peu d'occupation. Je vous dirai sincèrement que ce qui nous console quelquefois dans nos inquiétudes, c'est d'apprendre que vous avez envie de bien faire, et de vous instruire des choses qui peuvent convenir aux vues que l'on peut avoir pour vous. Songez toujours que notre fortune est très-médiocre, et que vous devez beaucoup plus compter sur votre travail, que sur une succession qui sera fort partagée. Je voudrois avoir pu mieux faire. Je commence à être d'un âge où ma plus grande application doit être pour mon salut. Ces pensées vous paroîtront peut-être un peu sérieuses; mais vous savez que j'en suis occupé depuis fort long-temps. Comme vous avez de la raison, j'ai cru vous devoir parler

avec cette franchise, à l'occasion de votre sœur, qu'il faut maintenant songer à établir. Mais enfin nous espérons que Dieu, qui ne nous a point abandonnés jusqu'ici, continuera à nous assister et à prendre soin de nous, surtout si vous ne l'abandonnez pas vous-même, et si votre plaisir ne l'emporte point sur les bons sentiments qu'on a tâché de vous inspirer. Adieu, mon cher fils; ne vous laissez manquer de rien de ce qui vous est nécessaire.

Paris, le 7 juillet 1698.

Je puis vous assurer que M. de Torcy ne laissera échapper aucune occasion de vous rendre de bons offices. Comme il estime extrêmement M. l'ambassadeur, il ajoutera une foi entière aux bons témoignages qu'il lui rendra de vous. Je lui ai lu votre dernière lettre, aussi bien qu'à M. le maréchal de Noailles : ils ont été charmés et effrayés de la description que vous y faites du grand travail et de l'application continuelle de M. l'ambassadeur. Je lisois ou je relisois ces jours passés, pour la centième fois, les épîtres de Cicéron à ses amis. Je voudrois qu'à vos heures perdues vous en pussiez lire quelques-unes avec M. l'ambassadeur : je suis assuré qu'elles seroient extrêmement de son goût,

d'autant plus que, sans le flatter, je ne vois personne qui ait mieux attrapé que lui ce genre d'écrire des lettres, également propre à parler sérieusement et solidement des grandes affaires, et à badiner agréablement sur les petites choses. Croyez que, dans ce dernier genre, Voiture est beaucoup au-dessous de l'un et de l'autre. Lisez ensemble les épîtres *ad Trebatium, ad Marium, ad Papyrium Pœtum*, et d'autres que je vous marquerai quand vous voudrez. Lisez même celle de Cælius à Cicéron : vous serez étonné de voir un homme aussi vif et aussi élégant que Cicéron même; mais il faudroit pour cela que vous eussiez pu vous familiariser ces lettres, par la connoissance de l'histoire de ce temps-là; à quoi les vies de Plutarque peuvent vous aider. Je vous conseille de faire la dépense d'acheter l'édition de ces épîtres, par Græviús, en Hollande, in-8°. Cette lecture est excellente pour un homme qui veut écrire des lettres, soit d'affaires, soit de choses moins sérieuses.

J'irai demain coucher à Auteuil, et j'y attendrai le lendemain à souper votre mère avec sa famille. Votre sœur est rentrée dans sa première ferveur pour la piété; mais je crains qu'elle ne pousse les choses trop loin : cela est cause même de cette petite inégalité qui se trouve dans ses sentiments, les choses violentes n'étant pas de nature à durer longtemps. Votre petit frère n'a pas manqué de gagner la petite-vérole; mais elle est si légère, qu'il

n'a pas même gardé le lit, et qu'il ne s'en lève que plus matin.

Je ferai de petits reproches à M. Despréaux, de ce qu'il n'a pas envoyé à M. l'ambassadeur sa dernière édition : vous jugez bien qu'il l'enverra fort vite. Votre mère est très édifiée de la modestie de votre habit; mais nous ne vous prescrivons rien là-dessus : c'est à vous de faire ce qui est du goût de M. l'ambassadeur : surtout ne lui soyez point à charge, et mandez-nous à qui il faudra que nous donnions l'argent dont vous aurez besoin.

Paris, le 21 juillet 1698.

Ce fut pour moi une apparition agréable, de voir entrer M. de Bonnac dans mon cabinet : mais ma joie se changea bientôt en chagrin, quand je le vis résolu à ne point loger chez moi, et à refuser la petite chambre que ma femme et moi nous le priâmes d'accepter. Nous recommençâmes nos instances le lendemain, et j'allai jusqu'à le menacer de vous mander d'aller loger à l'auberge à la Haye : il me représenta qu'il seroit trop loin du quartier de M. de Torcy, chez lequel il devoit se trouver à point nommé quand il arrivoit à Paris. Il a bien fallu me payer, malgré moi, de ces raisons; et vous pouvez vous assurer que ma femme en a été du moins aussi chagrine que moi : vous savez

comme elle est reconnoissante, et comme elle a le cœur fait. Il n'y a chose au monde qu'elle ne fît pour témoigner à M. de Bonrepaux combien elle est sensible aux bontés qu'il a pour vous. Elle est charmée, comme moi, de M. de Bonnac, et de toutes ses manières pleines d'honnêteté et de politesse. Elle sera au comble de sa joie si vous pouvez parvenir à lui ressembler, et si vous rapportez l'air et les manières qu'elle admire en lui. Il nous donne de grandes espérances sur votre sujet; et vous êtes fort heureux d'avoir en lui un ami si plein de bonne volonté pour vous. S'il ne nous flatte point, et si les témoignages qu'il nous rend de vous sont bien sincères, nous avons de grandes graces à rendre au bon Dieu, et nous espérons que vous nous serez d'une grande consolation. Il nous assure que vous aimez le travail; que la promenade et la lecture sont vos plus grands divertissements, et surtout la conversation de M. l'ambassadeur, que vous avez bien raison de préférer à tous les plaisirs du monde : du moins je l'ai toujours trouvée telle, et non-seulement moi, mais tout ce qu'il y a ici de personnes de meilleur esprit et de meilleur goût.

Je n'ai osé lui demander si vous pensiez un peu au bon Dieu : j'ai eu peur que la réponse ne fût pas telle que je l'aurois souhaitée. Mais enfin je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfaitement honnête homme, vous concevrez

qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. Vous connoissez la religion : je puis même dire que vous la connoissez belle et noble comme elle est : ainsi il n'est pas possible que vous ne l'aimiez. Pardonnez si je vous mets quelquefois sur ce chapitre : vous savez combien il me tient à cœur, et je puis vous assurer que plus je vais en avant, plus je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience, et de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans nos besoins. M. Despréaux, que vous aimez tant, est plus que jamais dans ces sentiments, surtout depuis qu'il a fait son Amour de Dieu; et je puis vous assurer qu'il est très bien persuadé lui-même des vérités dont il a voulu persuader les autres. Vous trouvez quelquefois mes lettres trop courtes; mais je crains bien que vous ne trouviez celle-ci trop longue.

Paris, le 24 juillet 1698.

M. de Bonnac vous dira de nos nouvelles, nous ayant fait l'honneur de nous voir souvent, et même de dîner quelquefois avec la petite famille. Il vous pourra dire qu'elle est fort gaie, à la réserve de votre sœur, qui est toujours accablée de ses migraines. Je la plains bien d'y être si sujette : cela

est cause de l'irrésolution où elle est sur l'état qu'elle doit embrasser. Je fais mon possible pour la réjouir; mais nous menons une vie si retirée, qu'elle ne peut guère trouver de divertissements avec nous. Elle prétend qu'elle ne se soucie point de voir le monde; et elle n'a guère d'autre plaisir que dans la lecture, n'étant que fort peu sensible à tout le reste. Le temps de la profession de Nanette s'avance, et elle a grande impatience qu'il arrive. Babet témoigne la même envie; mais nous avons résolu de ne la plus laisser qu'un an au couvent, après quoi nous la reprendrons avec nous pour bien examiner sa vocation. Fanchon veut aller trouver sa sœur Nanette, et ne parle d'autre chose. Sa petite sœur n'a pas les mêmes impatiences de nous quitter, et me paroît avoir beaucoup de goût pour le monde : elle raisonne sur toutes choses avec un esprit qui vous surprendroit, et est fort railleuse; de quoi je lui fais souvent la guerre. Je prétends mettre votre petit frère, l'année qui vient, avec M. Rollin, à qui M. l'archevêque a confié les petits MM. de Noailles. M. Rollin a pris un logement au collége de Laon, dans le pays latin. Notre voisin y vouloit aussi mettre son fils; mais on a trouvé le petit garçon trop éveillé, de quoi le père est fort offensé.

Tous nos confrères les ordinaires du roi me demandent souvent de vos nouvelles, aussi bien que plusieurs officiers des gardes. Il n'y a que M. B.

qui me paroît fort majestueux : je ne sais si c'est par indifférence ou par timidité.

M. de Bonnac vous dira combien M. Despréaux lui témoigna d'amitié pour vous : il est heureux comme un roi dans sa solitude, ou plutôt dans son hôtellerie d'Auteuil : je l'appelle ainsi, parce qu'il n'y a point de jours où il n'y ait quelque nouvel écot, et souvent on ne se connoît pas les uns les autres. Il est heureux de s'accommoder ainsi de tout le monde : pour moi, j'aurois cent fois vendu la maison.

Pour nouvelles académiques, je vous dirai que le pauvre M. Boyer est mort âgé de quatre-vingt-trois ou quatre-vingt-quatre ans. On prétend qu'il a fait plus de vingt mille vers en sa vie : je le crois, parce qu'il ne faisoit autre chose. Si c'étoit la mode de brûler les morts, comme parmi les Romains, on auroit pu lui faire les mêmes funérailles qu'à Cassius, à qui il ne fallut d'autre bûcher que ses propres ouvrages, dont on fit un fort beau feu. Le pauvre M. Boyer est mort fort chrétiennement : sur quoi je vous dirai en passant, que je dois réparation à la mémoire de la Chammeslay, qui mourut avec d'assez bons sentiments, après avoir renoncé à la comédie, très repentante de sa vie passée, mais surtout fort affligée de mourir : du moins M. Despréaux me l'a dit ainsi, l'ayant appris du curé d'Auteuil, qui l'assista à la mort; car elle est morte à Auteuil. Je crois que M. l'abbé Genest aura la

place de M. Boyer : il ne fait pas tant de vers que lui, mais il les fait beaucoup meilleurs.

Je ne crois pas que je fasse le voyage de Compiègne, ayant vu assez de troupes et de campements en ma vie, pour n'être pas tenté d'aller voir celui-là : je me réserverai pour le voyage de Fontainebleau, et me reposerai dans ma famille, où je me plais plus que je n'ai jamais fait. M. de Torcy me paroît plein de bonté pour vous; et je suis persuadé qu'il vous en donnera des marques. M. de Noailles sera ravi aussi de s'employer pour vous dans les occasions, et vous jugez bien que je ne négligerai point ces occasions, n'y ayant plus rien qui me retienne à la cour, que l'envie de vous mettre en état de n'y avoir plus besoin de *moi*. Votre mère, qui a vu la lettre que votre sœur vous écrit, dit qu'elle vous y parle des affaires de votre conscience : vous pouvez compter qu'elle l'a fait de son chef.

M. de Bonnac a bien voulu se charger pour vous de trente louis neufs, valant 420 livres. Je voulois en donner quarante, sur la grande idée qu'il nous a donnée de votre économie : mais votre mère a modéré la somme, et a cru que c'étoit assez de trente. Nous avons résolu de donner 4000 livres à votre sœur, qui se fait religieuse, avec une pension de 200 livres. Elle n'en sait encore rien, ni son couvent non plus; mais M. l'archevêque de Sens, à qui j'en ai fait confidence, a dit que cela étoit magni-

fique, et m'a répondu qu'on seroit content de moi : il s'opposeroit même si je donnois davantage.

Ma santé est assez bonne, Dieu merci ; mais les chaleurs m'ont jeté dans de grands abattements, et je sens bien que le temps approche où il faut songer à la retraite : mais je vous ai tant prêché dans ma dernière lettre, que je crains de recommencer dans celle-ci. Vous trouverez donc bon que je la finisse, en vous disant que je suis très content de vous. Si j'ai quelque chose à vous recommander particulièrement, c'est de faire tout de votre mieux pour vous rendre agréable à M. l'ambassadeur, et pour contribuer à son soulagement, dans les moments où il est accablé de travail. Je mettrai sur mon compte toutes les complaisances que vous aurez pour lui ; et je vous exhorte à avoir pour lui le même attachement que vous auriez pour moi, avec cette différence, qu'il y a mille fois plus à profiter et à apprendre avec lui qu'avec moi.

J'ai reconnu en vous une qualité que j'estime fort ; c'est que vous entendez très bien raillerie, quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos petits défauts : mais ce n'est pas assez de souffrir en galant homme les petites plaisanteries, il faut les mettre à profit. Si j'osois vous citer mon exemple, je vous dirois qu'une des choses qui m'a fait le plus de bien, c'est d'avoir passé ma jeunesse avec une société de gens qui se disoient assez volontiers leurs vérités, et qui ne s'épargnoient guère

les uns les autres sur leurs défauts; et j'avois assez de soin de me corriger de ceux que l'on trouvoit en moi, qui étoient en fort grand nombre, et qui auroient pu me rendre assez difficile pour le commerce du monde.

J'oubliois de vous dire que j'appréhende que vous ne soyez un trop grand acheteur de livres. Outre que la multitude ne sert qu'à dissiper, et à faire voltiger de connoissances en connoissances, souvent assez inutiles, vous prendriez même l'habitude de vous laisser tenter de tout ce que vous trouveriez. Je me souviens d'un passage des Offices de Cicéron, que M. Nicole me citoit souvent, pour me détourner de la fantaisie d'acheter des livres : *non esse emacem, vectigal est.* C'est un grand revenu que de n'aimer point à acheter; mais le mot d'*emacem* est très beau, et a un grand sens.

Je m'imagine que vous ouvrirez de fort grands yeux quand vous verrez pour la première fois le roi d'Angleterre. Je sais combien les hommes fameux excitent votre attention et votre curiosité. Je m'attends que vous me rendrez compte de ce que vous aurez vu.

Je reçois la lettre où vous me mandez l'accident qui vous est arrivé. Vous avez beaucoup à remercier Dieu d'en être échappé à si bon marché : mais en même temps cet accident vous doit faire souvenir de deux choses : l'une, d'être plus circonspect que vous n'êtes, d'autant plus qu'ayant la vue fort

basse, vous êtes plus obligé qu'un autre à ne rien faire avec précipitation : et l'autre, qu'il faut être toujours en état de n'être point surpris parmi tous les accidents qui nous peuvent arriver quand nous y pensons le moins.

Votre mère vient de Saint-Sulpice, où elle a rendu le pain bénit : si vous n'étiez pas si loin, elle vous auroit envoyé de la brioche.

Paris, le premier août 1698.

La dernière lettre que je vous ai écrite étoit si longue, que vous ne trouverez pas mauvais que celle-ci soit fort courte. Il ne s'est rien passé de nouveau que la querelle que M. le Grand-Prieur a voulu avoir avec M. le prince de Conti à Meudon. Il s'est tenu offensé de quelques paroles très peu offensantes que M. le prince de Conti avait dites ; et le lendemain, sans qu'il fût question de rien, il l'est venu aborder dans la cour de Meudon, le chapeau sur la tête, et enfoncé jusqu'aux yeux, comme s'il vouloit tirer raison de lui. M. le prince de Conti le fit souvenir du respect qu'il lui devoit. M. le Grand-Prieur lui répondit qu'il ne lui en devoit point. M. le prince de Conti lui parla avec toute la hauteur, et en même temps avec toute la sagesse dont il est capable. Comme il y avoit du monde, cela n'eut point d'autre suite : mais Monseigneur, qui sut la chose

un moment après, et qui se sentit irrité contre M. le Grand-Prieur, envoya M. le marquis de Gêvres pour en donner avis au roi; et le roi sur le champ envoya chercher M. de Pontchartrain, à qui il donna ses ordrés pour envoyer M. le Grand-Prieur à la bastille. Tout le monde loue M. le prince de Conti.

Votre mère et toute la petite famille vous fait des compliments. Votre sœur demande conseil à tous ses directeurs sur le parti qu'elle doit prendre, ou du monde, ou de la religion : mais vous jugez bien que quand on demande de semblables conseils, on est déjà déterminé. Nous cherchons sérieusement, votre mère et moi, à la bien établir. Elle se conduit avec nous avec beaucoup de douceur et de modestie.

J'ai résolu de ne point aller à Compiègne, où je n'aurai guère le temps de faire ma cour : le roi sera toujours à cheval, et je n'y serois jamais. M. le comte d'Ayen est pourtant bien fâché que je n'aille pas voir son régiment, qui sera magnifique. Adieu.

DE SA FEMME.

Paris, le 10 août 1698.

Votre père étant un peu incommodé, je vous écris, mon cher fils, pour vous témoigner la joie que nous avons de l'application qu'il nous semble que vous donnez au travail. Soyez persuadé que vous ne sauriez nous faire plus de plaisir que de vous remplir l'esprit de choses propres à vous faire bien exercer votre charge. Je ne puis assez vous témoigner combien je suis sensible à toutes les bontés que M. l'ambassadeur a pour vous. Vous me manderez à votre loisir le prix de la toile et dentelle que vous avez achetée pour vos chemises. Votre petit frère vous fait bien des compliments : le pauvre petit nous promet bien qu'il n'ira pas à la comédie comme vous. Dans la lettre que vous m'avez écrite, vous me demandez de prier Dieu pour vous : si mes prières étoient exaucées, vous seriez bientôt un parfait chrétien, puisque je ne souhaite rien avec plus d'ardeur que votre salut : mais songez, mon fils, que les pères et mères ont beau prier le Seigneur pour leurs enfants, si les enfants ne travaillent pas à la bonne éducation qu'on tâche de leur donner. Adieu, mon cher fils : je vous embrasse. *(Ensuite est écrit de la main de*

Racine malade) : Je n'ajoute qu'un mot à la lettre de votre mère, pour vous dire que j'approuve le conseil qu'on vous a donné d'apprendre l'allemand. J'en ai dit un mot à M. de Torcy, qui vous exhorte aussi de son côté, et qui croit que cela vous sera extrêmement utile. Tout ce que j'apprends de vous fait la plus grande consolation que je puisse avoir. Il ne tient pas à M. de Bonnac que vous ne passiez ici pour un fort habile homme, et vous lui avez des obligations infinies. Assurez-le de ma reconnoissance, et de l'extrême envie que j'aurois de me trouver entre lui et vous avec M. l'ambassadeur. Je crois que je profiterois moi-même beaucoup en si bonne compagnie. Adieu.

Paris, le 18 août 1698.

J'AVOIS résolu de vous écrire vendredi dernier; mais il se trouva que c'étoit le jour de l'Assomption: et vous savez qu'en pareils jours un père de famille comme moi est trop occupé, surtout le matin, pour avoir le temps d'écrire des lettres. Votre mère est fort aise que vous soyez content de la veste qu'elle vous a envoyée. Elle vous remercie de la bonne volonté que vous avez de lui apporter une robe; mais elle ne veut point d'étoffe d'or. Elle vient d'apprendre que votre sœur, qui est à Melun,

avoit une grosse fièvre, et elle est résolue d'y aller. Vous voyez qu'avec une si grosse famille on n'est pas sans embarras, et qu'on n'a pas trop le temps de respirer, une affaire succédant presque toujours à une autre, sans compter la douleur de voir souffrir les personnes qu'on aime.

Je suis bien flatté du bon accueil que vous a fait le roi d'Angleterre. Je suis fort obligé à M. l'ambassadeur, et de vous avoir attiré ce bon traitement, et d'en avoir bien voulu rendre compte au roi. M. de Torcy m'a promis de se servir de cette occasion pour vous rendre de bons offices. M. Despréaux est fort content de tout ce que vous écrivez du roi d'Angleterre. Vous voulez bien que je vous dise en passant, que, quand je lui lis quelqu'une de vos lettres, j'ai soin d'en retrancher les mots *d'ici, de là* et *de ci*, que vous répétez jusqu'à sept ou huit fois dans une même page : ce sont de petites négligences qu'il faut éviter, et qu'il est fort aisé d'éviter; du reste, nous sommes très-contents de la manière naturelle dont vous écrivez.

M. de Torcy m'a montré le livre du pur Amour, que M. l'ambassadeur lui a envoyé; mais il n'a pu me le prêter : cette affaire va toujours fort lentement à Rome.

M. de Bonnac est trop bon d'être si content de vous : j'aurois bien voulu faire mieux, pour lui témoigner toute l'estime que j'ai pour lui, laquelle est fort augmentée depuis que j'ai eu l'honneur de

l'entretenir à fond, et que j'ai découvert, non-seulement toute la netteté et la solidité de son esprit, mais encore la bonté de son cœur, et la sensibilité qu'il a pour ses amis.

Vous ne m'avez rien mandé de M. de Tallard; comment est-on content de lui? On m'a dit qu'il logeroit à Utrecht pendant que le roi d'Angleterre sera à Loo. Faites bien des amitiés au fils de milord Montaigu. Je vous conseille aussi d'écrire au milord son père.

Paris, le 12 septembre 1698.

Je ne vous écris qu'un mot, pour vous dire seulement des nouvelles de ma santé et de toute la famille. J'ai été encore incommodé; mais j'ai tout sujet de croire que ce n'est rien, et que les purgations emporteront toutes ces petites indispositions : le mal est qu'il me survient toujours quelque affaire qui m'ôte le loisir de penser bien sérieusement à ma santé. Votre mère revint hier de Melun, où elle a laissé votre sœur parfaitement guérie. La cérémonie de sa profession se fera vers la fin d'octobre. Nous lui donnons, avec la pension viagère de 200 livres, 5000 livres en argent : nous pensions n'en donner que quatre; mais on a tant chicané, qu'il nous en coûtera cinq, tant pour lui bâtir et meubler une cellule, que pour d'autres petites

choses, sans compter les dépenses du voyage et de la cérémonie.

Nous songeons aussi à marier votre sœur, et, si une affaire dont on nous a parlé réussit, cela pourra se faire cet hiver. Elle est fort tranquille là-dessus, et n'a ni vanité ni ambition; et j'ai tout lieu d'être content d'elle.

J'ai pensé vous marier vous-même sans que vous en sussiez rien, et il s'en est peu fallu que la chose n'ait été engagée; mais quand c'est venu au fait et au prendre, je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle le paroissoit: elle pourra l'être dans vingt ans; et cependant vous auriez eu à souffrir, et vous n'auriez pas été fort à votre aise. Je n'aurois pourtant rien fait sans avoir votre approbation. Ceux de mes amis que j'ai consultés m'ont dit que c'étoit vous rompre le cou, et empêcher peut-être votre fortune que de vous marier si jeune, en vous donnant un établissement si médiocre, dont les espérances ne sont que dans vingt ans. Je ne vous aurois rien mandé de tout cela, si ce n'étoit que j'ai voulu vous faire voir combien je songe à vous. Je tâcherai de faire en sorte que vous soyez content de nous, et nous vous aiderons en tout ce que nous pourrons. C'est à vous de votre côté à vous aider aussi vous-même, en continuant à vous appliquer. Je vous manderai une autre fois, pour vous divertir, le détail de l'affaire. Tout ce que je vous puis dire, c'est que vous ne connoissez pas

la personne dont il s'agissoit, et que vous ne l'avez jamais vue. C'est même une des raisons qui m'a fait aller bride en main, puisqu'il est juste que votre goût soit aussi consulté. J'ai été témoin, dans tout cela, de l'extrême amitié que votre mère a pour vous; et vous ne sauriez en avoir trop de reconnoissance.

Vous n'êtes pas le seul à qui il arrive des malheurs. Votre mère et votre sœur me vinrent chercher, il y a huit jours, à Auteuil, où j'avois dîné. Un orage épouvantable les prit comme elles étoient sur la chaussée : la grêle, le vent et les éclairs firent une telle peur aux chevaux, que le cocher n'en étoit plus maître. Votre sœur, qui se crut perdue, ouvrit la portière, et se jeta à bas sans savoir ce qu'elle faisoit; le vent et la grêle la jetèrent par terre, et la firent si bien rouler, qu'elle alloit tomber à bas de la chaussée, sans mon laquais qui courut après et la retint. On la remit dans le carrosse toute trempée et toute effrayée : elle arriva à Auteuil dans ce bel état. M. Despréaux fit allumer un grand feu : on lui trouva une chemise et un habit. Nous la ramenâmes à la lueur des éclairs, malgré M. Despréaux qui vouloit la retenir : elle se mit au lit en arrivant, y dormit douze heures : il a fallu lui acheter d'autres jupes; et c'est là tout le plus grand mal de son aventure. Adieu, mon cher fils.

Paris, le 19 septembre 1698.

J'ai enfin rompu entièrement, avec l'avis de mes meilleurs amis, le mariage qu'on m'avoit proposé pour vous. Vous auriez eu 4000 livres de rente, et autant à espérer après la mort des beau-père et belle-mère; mais ils sont encore jeunes; tous deux peuvent vivre au moins une vingtaine d'années, et même l'un et l'autre pourroient se remarier : ainsi vous couriez risque de n'avoir très longtemps que 4000 livres, chargé peut-être de huit ou dix enfants avant que vous eussiez trente ans. Vous n'auriez pu avoir équipage; les habits et la nourriture auroient tout absorbé : cela vous détournoit des espérances que vous pourrez justement avoir par votre travail, et par l'amitié dont M. de Torcy et M. l'ambassadeur vous honorent. Ajoutez à cela l'humeur de la fille, qu'on dit qui aime le faste, le monde et tous les divertissements du monde, et qui vous auroit peut-être mis au désespoir par beaucoup de contrariétés. Tout ce que je puis vous dire, c'est que des personnes fort raisonnables, et qui vous aiment, nous ont embrassés très cordialement, ma femme et moi, quand elles ont su que je m'étois débarrassé de cette affaire. J'ai tout lieu de croire qu'en vous faisant part du peu de bien et du revenu que Dieu nous a donnés, vous serez

cent fois plus heureux, et plus en état de vous avancer. Je ne vous nomme point les personnes qui m'avoient fait cette proposition; je vous prie même de ne les point deviner : je ne dois jamais manquer de reconnoissance pour la bonne volonté qu'ils m'ont témoignée en cette occasion. Votre mère a été dans tous les mêmes sentiments que moi; elle doutoit même que vous eussiez voulu consentir à cette affaire, parce qu'elle vous a souvent entendu dire que vous vouliez travailler à votre fortune avant que de songer à vous marier. Soyez bien persuadé que nous ne vous laisserons manquer de rien, et que je suis dans la disposition de faire pour vous garçon, les mêmes choses que je prétendois faire en vous mariant. Ainsi abandonnez-vous à Dieu premièrement, à qui je vous exhorte de vous attacher plus que jamais; et après lui, reposez vous sur l'amitié que nous avons pour vous, qui augmente tous les jours beaucoup, par la persuasion où nous sommes de vos bonnes inclinations, et de l'envie que vous avez de vous occuper et de vivre en honnête homme.

Votre mère mena hier à la foire toute la petite famille. Le petit Lionval eut belle peur de l'éléphant, et fit des cris effroyables quand il le vit qui mettoit sa trompe dans la poche du laquais qui le tenoit par la main. Les petites filles ont été plus hardies, et sont revenues chargées de poupées, dont elles sont charmées. Je ne suis pas entière-

ment hors de mes maux; cependant je diffère toujours à me purger.

Je ne sais point ce que c'est que cette histoire du jansénisme qu'on imprime en Hollande; vous ne me mandez pas si c'est pour ou contre : mais je vous conseille de ne témoigner aucune curiosité là-dessus, afin qu'on ne puisse vous nommer en rien.

Vous voulez bien que je vous fasse une petite critique sur un mot de votre lettre. *Il en a agi avec politesse;* il faut dire *il en a usé*. On ne dit point *il en a bien agi;* et c'est une mauvaise façon de parler.

Paris, le 31 septembre 1698.

J'AVOIS déjà vu dans la gazette toutes les magnificences de l'entrée de M. l'ambassadeur, et je n'ai pas laissé de prendre un grand plaisir au récit que vous en avez fait. J'avois commencé cette lettre dans le dessein de la faire longue : mais je suis obligé de me mettre dans mon lit pour prendre médecine. Je vous écrirai au long la première fois. Votre mère et tout le monde vous saluent. L'abbé Genest a été élu à l'académie à la place de Boyer. Votre cousin l'abbé du Pin a eu des voix pour lui, et pourra l'être une autre fois, de quoi il a grande envie. J'ai donné ma voix à l'abbé Genest, à qui je m'étois engagé.

Paris, le 8 octobre 1698.

J'ai la tête si épuisée de tout le sang qu'on m'a tiré depuis cinq ou six jours, que je laisse à ma femme le soin de vous écrire de mes nouvelles. Ne soyez cependant en aucune inquiétude sur ma santé; elle est, Dieu merci, beaucoup meilleure, et j'espère être en état d'aller dans huit jours à Fontainebleau. Vous savez ma sincérité; et d'ailleurs, je n'ai aucune raison de vous déguiser l'état où je suis. Soyez tranquille, et songez un peu au bon Dieu. *(Ensuite est écrit de la main de sa femme) :* J'ai pris la plume à votre père : il est dans son lit; il a seulement voulu commencer cette lettre, afin que vous ne vous figurassiez pas qu'il est plus mal qu'il n'est : il a eu une fièvre continue, et on a été obligé de le saigner deux fois : il a eu une bonne nuit, et il est ce matin sans fièvre : il ne lui reste plus qu'une douleur dans le côté droit [1], quand on y touche ou qu'il s'agite. Il est fort content de vos réflexions au sujet de l'établissement que nous avons été sur le point de vous donner. Il nous a paru cependant que le bien que cette fille vous apportoit avoit fait un peu trop d'impression sur votre esprit, et que vous n'aviez pas assez pensé

[1] La cause de sa mort.

sur ce que votre père vous avoit mandé de l'humeur de la personne dont il s'agissoit. Je vois bien, mon fils, que vous ne savez pas de quelle importance cela est pour le repos de la vie : c'est pourtant ce qui nous a fait rompre. Ne croyez point que nous ayons appréhendé de nous incommoder; cela ne nous est pas tombé dans l'esprit; et d'ailleurs il ne nous en coûtoit guère plus qu'il nous en coûtera pour vous faire subsister. Votre père est si content de vous, qu'il fera toutes choses afin que vous soyez content de lui, pourvu que vous soyez honnête homme, et que vous viviez d'une manière qui réponde à l'éducation que nous avons tâché de vous donner. Votre père est bien fâché de la nécessité où vous nous marquez être de prendre la perruque; il souhaiteroit que vous pussiez garder vos cheveux : mais il remet cette affaire au conseil que vous donnera M. l'ambassadeur, et s'il le faut il enverra chercher, quand il se portera bien, un habile perruquier. J'espère qu'il sera en état de vous écrire au premier ordinaire. Adieu, mon fils : songez à Dieu, et à gagner le ciel.

Paris, le 16 octobre 1698 [1].

Votre père et moi sommes en peine de votre santé. Depuis plusieurs jours nous n'avons reçu de

[1] Cette lettre est commencée par sa femme.

vos nouvelles. Il croit quelquefois que vous avez pris le parti de venir faire ici un tour : il auroit bien de la joie de vous voir; mais il seroit fâché que vous eussiez pris cette résolution sur la lettre que je vous ai écrite, puisque les médecins le croient sans péril; ils disent seulement que sa maladie pourra être longue : il conserve toujours une petite fièvre; mais la douleur de côté est beaucoup diminuée. Nous avons passé aujourd'hui une partie de l'après-dîner sur la terrasse à nous promener; ainsi vous voyez qu'il est en meilleure disposition. Pour le voyage de Fontainebleau, il n'y faut plus songer. La profession de votre sœur nous embarrasse; mais il faudra bien qu'elle souffre avec patience ce retardement. *(Ensuite est écrit de la main de Racine) :* Je me porte beaucoup mieux, Dieu merci. J'espère vous écrire par le premier ordinaire, une longue lettre qui vous dédommagera de toutes celles que je ne vous ai point écrites. Je suis fort surpris de votre silence et de celui de M. l'ambassadeur : peu s'en faut que je ne vous croie tous plus malades que je ne l'ai été. Adieu, mon cher fils : je suis tout à vous.

Paris, le 20 octobre 1698 [1].

Je vous écris, mon cher fils, auprès de votre père, qui le vouloit faire lui-même : je l'en ai empêché, parce qu'il est fort fatigué de l'émétique qu'on lui a fait prendre, et qui a eu tout le succès qu'on en pouvoit espérer, de manière que les médecins disent qu'il n'a plus qu'à se tenir en repos, n'ayant plus rien à craindre. N'ayez point d'inquiétude sur lui : la sienne est que vous ne preniez quelque parti précipité qui vous détourneroit de vos occupations, et ne lui seroit d'aucun soulagement : il espère vous écrire vendredi. On lui conseille de prendre ici les eaux de Saint-Amand, en attendant qu'il puisse au printemps les aller prendre sur les lieux : et si M. l'ambassadeur venoit aussi les prendre, il vous amèneroit. M. Finot dit qu'il connoît le tempérament de M. de Bonrepaux, et qu'il a mal fait d'aller prendre les eaux d'Aix-la-Chapelle; que celles de Saint-Amand lui conviennent : il doit en écrire à M. Fagon. *(Ensuite est écrit de la main de Racine)* : J'embrasse de tout mon cœur M. l'ambassadeur. Quoiqu'il ne soit nullement nécessaire que vous me veniez voir, si néanmoins M. l'ambassadeur avoit quelque dé-

[1] Cette lettre est commencée par sa femme.

pêche un peu importante à faire porter au roi, il se pourroit faire que M. l'ambassadeur tourneroit la chose d'une telle manière, que sa majesté ne trouveroit pas hors de raison qu'il vous en eût chargé : dites-lui seulement ce que je vous mande, et laissez-le faire. Adieu, mon cher fils : j'ai bien songé à vous, et je suis fort aise que nous soyons encore en état de nous voir, s'il plaît à Dieu. *(Puis de la main de sa femme) :* Ne vous étonnez pas si l'écriture de votre père n'est pas bonne : il est dans son lit; sans cela il écriroit à l'ordinaire. Adieu.

Paris, le 24 octobre 1698.

ENFIN, mon cher fils, je suis, Dieu merci, absolument sans fièvre. J'espère que je n'ai plus qu'une médecine à essuyer. J'ai pourtant la tête encore bien foible : la saison n'est pas fort propre pour les convalescents, et ils ont d'ordinaire beaucoup de peine en ces temps-ci à se rétablir. Ma maladie a été considérable; mais vous pouvez compter néanmoins que je ne vous ai point trompé, et que lorsque je vous ai mandé qu'elle étoit sans péril, c'est qu'on me l'assuroit en effet. Je suis fort aise que vous ne soyez point venu : votre voyage auroit été fort inutile, vous auroit coûté beaucoup, et vous auroit détourné du train où vous êtes de vous occuper sous les yeux de M. l'ambassadeur. Je sou-

haiterois de bon cœur que sa santé fût aussitôt rétablie que la mienne. J'espère que nous pourrons nous trouver, lui et moi, à Saint-Amand le printemps prochain; car on a en tête que ces eaux-là me sont très-bonnes, aussi bien qu'à lui.

La profession de votre sœur a été retardée, de quoi elle a été fort affligée : elle a mieux aimé pourtant retarder, et que je fusse en état d'y assister. Je lui ai mandé que ce seroit pour la première semaine du mois de novembre. Je serai alors si près de Fontainebleau, que d'autres que moi seroient peut-être tentés d'y aller; mais j'assisterai seulement à la profession de votre sœur, et je reviendrai le lendemain coucher à Paris.

Votre mère est en bonne santé, Dieu merci, quoiqu'elle ait pris bien de la peine après moi pendant ma maladie. Il n'y eut jamais de garde si vigilante ni si adroite, avec cette différence que tout ce qu'elle faisoit partoit du fond du cœur, et faisoit toute ma consolation. C'en est une fort grande pour moi, que vous connoissiez tout le mérite d'une si bonne mère; et je suis persuadé que quand je ne serai plus, elle retrouvera en vous toute l'amitié et toute la reconnoissance qu'elle trouve maintenant en moi. M. de Valincour et M. l'abbé Renaudot m'ont tenu la meilleure compagnie du monde : je vous les nomme entre autres, parce qu'ils n'ont presque bougé de ma chambre. M. Despréaux ne m'a point abandonné dans les grands périls; mais

quand l'occasion a été moins vive, il a été bien vite retrouver son cher Auteuil; et j'ai trouvé cela très raisonnable, n'étant pas juste qu'il perdît la belle saison autour d'un convalescent qui n'avoit pas même la voix assez forte pour l'entretenir long-temps : du reste, il n'y a pas un meilleur ami, ni un meilleur homme au monde. Faites mille compliments pour moi à M. l'ambassadeur et à M. de Bonnac. Je leur suis bien obligé de l'intérêt qu'ils ont pris à ma maladie. Je suis aussi fort touché de toutes les inquiétudes qu'elle vous a causées; et cela ne contribue pas peu à augmenter la tendresse que j'ai eue pour vous toute ma vie. Je vous manderai une autre fois des nouvelles.

Paris, le 30 octobre 1698.

Vous pouvez vous assurer, mon cher fils, que ma santé est, Dieu merci, en train de se rétablir entièrement : j'ai été purgé pour la dernière fois, et mes médecins ont pris congé de moi, en me recommandant néanmoins une très grande diète pendant quelque temps, et beaucoup de règle dans mes repas pour toute ma vie; ce qui ne sera pas fort difficile à observer : je ne crains que les tables de la cour; mais je suis trop heureux d'avoir un prétexte d'éviter les grands repas, auxquels aussi bien je ne prends pas un fort grand plaisir. J'ai

résolu même d'être à Paris le plus souvent que je pourrai, non-seulement pour y avoir soin de ma santé, mais pour n'être point dans cette horrible dissipation où l'on ne peut éviter d'être à la cour. Nous partirons mardi prochain pour la profession de ma chère fille, que je ne veux pas faire languir davantage. M. l'archevêque de Sens veut absolument faire la cérémonie : j'aurois bien autant aimé qu'il eût donné cette commission à un autre; cela nous auroit épargné bien de l'embarras et de la dépense. M. l'abbé Boileau a voulu aussi, malgré toutes mes instances, y venir prêcher, et cela avec toute l'amitié possible.

Nous allâmes l'autre jour dîner à Auteuil avec toute la petite famille, que M. Despréaux régala le mieux du monde. Ensuite il mena Lionval et Madelon dans le bois de Boulogne, badinant avec eux, et leur disant qu'il vouloit les mener perdre : il n'entendoit pas un mot de tout ce que ces pauvres enfants lui disoient : c'est le meilleur homme du monde.

M. Hessein a un procès assez bizarre contre un conseiller de la cour des aides, dont les chevaux ayant pris le frein aux dents, vinrent donner tête baissée dans son carrosse, qui marchoit fort paisiblement. Le choc fut si violent, que le timon du conseiller entra dans le poitrail d'un des chevaux de M. Hessein, et le perça de part en part, en telle sorte que le pauvre cheval mourut au bout d'une

heure : il a fait assigner le conseiller, et ne doute pas qu'il ne le fasse condamner à payer son cheval. Faites part de cette aventure à M. l'ambassadeur; mais qu'il se garde bien d'en plaisanter dans quelque lettre avec M. Hessein, car il prend la chose fort tragiquement.

Paris, le 10 novembre 1698.

J'ARRIVE de Melun fort fatigué. J'avois cru que l'air me fortifieroit; mais je crois que l'ébranlement du carrosse m'a beaucoup incommodé. Je ne laisse pourtant pas d'aller et de venir, et les médecins m'assurent que tout ira bien, pourvu que je sois exact à la diète qu'ils m'ont ordonnée, et je l'observe avec une attention incroyable. Je voudrois avoir le temps aujourd'hui de vous rendre compte du détail de la profession de votre sœur; mais sans la flatter vous pouvez compter que c'est un ange. Son esprit et son jugement sont extrêmement formés : elle a une mémoire prodigieuse, et aime passionnément les bons livres; mais ce qui est de plus charmant en elle, c'est une douceur et une égalité d'esprit merveilleuses. Votre mère et votre sœur aînée ont extrêmement pleuré : et pour moi je n'ai cessé de sangloter; je crois même que cela n'a pas peu contribué à déranger ma foible santé. Ne vous chagrinez pas si je ne vous écris pas davantage : j'ai

bien des choses à faire, et en vérité je ne suis guère en état de songer à mes affaires les plus pressées. Votre mère et toute la famille vous embrassent. C'est à pareil jour que demain que vous fûtes baptisé, et que vous fîtes un serment solennel à Jésus-Christ de le servir de tout votre cœur.

Paris, le 17 novembre 1698.

Je crois qu'il n'est pas besoin que j'écrive à M. l'ambassadeur, pour lui témoigner l'extrême plaisir que je me fais d'avoir bientôt l'honneur de le voir. Ma joie sera complète, puisqu'il a la bonté de vous amener avec lui. Dites-lui qu'il me feroit le plus sensible plaisir du monde si, dans le peu de séjour qu'il fera à Paris, il vouloit loger chez moi. Nous trouverons moyen de le mettre fort tranquillement et fort commodément, et du moins je ne perdrai pas un seul des moments que je pourrai le voir et l'entretenir. Vous ne me trouverez pas encore parfaitement rétabli, à cause d'une dureté qui m'est restée au foie; mais les médecins m'assurent que je ne dois pas m'en inquiéter, et qu'en observant une diète fort exacte cela se dissipera peu à peu. Comme je ne suis guère en état de faire de longs voyages à la cour, vous viendrez fort à propos pour me tenir compagnie; je ne vous empêcherai pourtant pas d'aller faire votre cour.

Je n'avois pas besoin de l'exemple de madame la comtesse d'Auvergne pour me modérer sur le thé : j'en use sobrement; ainsi ne m'en apportez pas.

Si M. l'ambassadeur fait quelque cas de ces mémoires dont vous parlez sur la paix de Riswik, vous pouvez les acheter. Si j'étois assez heureux pour le voir et l'entretenir souvent, je n'aurois pas grand besoin d'autres mémoires pour l'histoire du roi; il la sait mieux que tous les ambassadeurs et tous les ministres ensemble, et je fais un grand fond sur les instructions qu'il a promis de me donner. Je ne crois point aller à Versailles avant le voyage de Marly : j'ai besoin de me ménager encore quelque temps, afin d'être en état d'y faire un plus long séjour. Adieu, mon cher fils. Toute la famille est dans la joie depuis qu'elle sait qu'*elle* vous reverra bientôt. Tâchez, au nom de Dieu, d'obtenir de M. l'ambassadeur qu'il vienne descendre au logis.

FIN DES LETTRES DE RACINE A SON FILS.

LETTRES

DE

JEAN RACINE

A DIFFÉRENTES PERSONNES.

A SA FEMME [1].

A Cateau-Cambresis, le jour de l'Ascension, 1693.

J'AVOIS commencé à vous écrire hier au soir à Saint-Quentin; mais je fus averti que la poste étoit partie dès midi, ainsi je n'achevai point. Je viens de recevoir vos lettres, qui m'ont fait un fort grand plaisir. Je me porte bien, Dieu merci. Les garçons de M. Roche m'ont piqué mon petit cheval en deux endroits en le ferrant, dont je suis fort en colère contre eux, et avec raison. Heureusement M. de Cavoie mène avec lui un maréchal qui en a pris soin, et on m'assure que ce ne sera rien. Nous allons demain au Quesnoi, où on laissera les dames

[1] C'est la seule lettre conservée de toutes celles qu'il lui a écrites. Comme il n'avoit rien de caché pour elle, il ne vouloit pas apparemment qu'elle gardât ses lettres.

au camp près de Mons. L'herbe est bien courte, et je crois que les chevaux ne trouveront pas beaucoup de fourrage. Le blé est fort renchéri. Votre fermier sera riche, et devroit bien vous donner de l'argent, puisque vous ne l'avez point pressé de vendre son blé lorsqu'il étoit à bon marché. Le roi eut hier des nouvelles de sa flotte : elle est sortie de Brest du 9 mai; on la croit maintenant à la Hogue en Normandie, et le roi d'Angleterre embarqué. On mande de Hollande, que le prince d'Orange voit bien que c'est tout de bon qu'on va faire une descente, et qu'il paroît étonné. Il a envoyé en Angleterre le comte de Portland son favori, a contremandé trois régiments prêts à s'embarquer pour la Hollande, et on dit qu'il pourroit bien repasser lui-même en Angleterre. M. de Bavière est fort inquiet de la maladie du prince Clément son frère, qui est, dit-on, à l'extrémité. Il le sera bien davantage dans quatre jours, lorsqu'il verra entrer dans les Pays-Bas plus de cent trente mille hommes. Le roi est dans la meilleure santé du monde. Il a eu nouvelle aujourd'hui que M. le comte d'Estrées avoit brûlé ou coulé à fond quatorze vaisseaux marchands anglais sur les côtes d'Espagne, et deux vaisseaux de guerre qui les escortoient. Cela le console, avec raison, de la perte de deux vaisseaux de l'escadre du même comte d'Estrées, qui ont péri par la tempête. Voilà d'heureux commencements : il faut espérer que Dieu

continuera de se déclarer pour nous. Faites part de ces nouvelles à M. Despréaux, à qui je n'ai pas le temps d'écrire aujourd'hui. J'ai rencontré aujourd'hui M. Dodart pour la première fois : il se porte à merveilles. M. du Tartre se trémousse à son ordinaire, et a une grande épée à son côté, avec un nœud magnifique. Il a tout-à-fait l'air d'un capitaine. Adieu, mon cher cœur : embrasse tes enfants pour moi. Exhorte ton fils à bien étudier, et à servir Dieu. Je suis parti fort content de lui; j'espère que je le serai encore plus à mon retour. Ecris-moi souvent, ou lui. Adieu encore un coup.

A M. DE BONREPAUX.

Paris, le 28 juillet 1693.

Mon absence hors de cette ville est cause que je ne vous ai point écrit depuis dix jours. Il s'est pourtant passé beaucoup de choses très-dignes de vous être mandées. M. de Luxembourg, après avoir battu un corps de cinq mille chevaux commandé par le comte de Tilly, a mis le siége devant Huy, dont il a pris la ville et le château en trois jours, et de là a marché au prince d'Orange, avec lequel il est peut-être aux mains à l'heure qu'il est. Monseigneur a passé le Rhin, et, s'étant mis à la tête d'une armée de plus de soixante-six mille hommes, a mar-

ché droit au prince de Bade, en intention de le chercher partout pour le combattre, et de l'attaquer même dans ses retranchements, s'il prend le parti de se retrancher. Mais ce qui a le plus réjoui tout le public, c'est la déroute de la flotte de Hollande et d'Angleterre, qui est tombée au cap de Saint-Vincent entre les mains de M. de Tourville. J'entretins hier son courrier, qui est le chevalier de Saint-Pierre, frère du comte de Saint-Pierre, lequel fut cassé il y a deux ans. Je vous dirai, en passant, qu'on trouve que M. de Tourville a fait fort honnêtement d'envoyer dans cette occasion le chevalier de Saint-Pierre; et on espère que la bonne nouvelle dont il est chargé fera peut-être rétablir son frère. Quoi qu'il en soit, la flotte qu'on appelle de Smyrne, a donné tout droit dans l'embuscade. Le vice-amiral Rouck, qui l'escortoit, d'aussi loin qu'il a découvert notre armée navale, a pris la fuite, et il a été impossible de le joindre. Il avoit pourtant vingt-six ou vingt-sept vaisseaux de guerre. Les pauvres marchands, se voyant abandonnés, ont fait ce qu'ils ont pu pour se sauver. Les uns se sont échoués à la côte de Lagos, les autres sous les murailles de Cadis, et il y en a eu quelque trente-six qui ont trouvé moyen d'entrer dans le port. On leur a brûlé ou coulé à fond quarante-cinq navires marchands et deux de guerre; et on leur a pris deux bons vaisseaux de guerre hollandais tout neufs, de soixante-six pièces de canon, et vingt-cinq navires

marchands, sans compter deux vaisseaux génois qui étoient chargés pour des marchands d'Amsterdam, et dont le chevalier de Saint-Pierre, qui est venu dessus jusqu'à Roses, estime la charge au moins six cent mille écus. On ne doute pas qu'une perte si considérable n'excite de grandes clameurs contre le prince d'Orange, qui avoit toujours assuré les alliés que nous ne mettrions cette année à la mer que pour nous enfuir et nous empêcher d'être brûlés. Le chevalier de Saint-Pierre a rencontré le comte d'Estrées à peu près à la hauteur de Malque, et prêt à entrer dans le détroit. Le roi a été très aise de cette nouvelle, que l'on a sue d'abord par un courrier du duc de Grammont, et par des lettres des marchands. On parle fort ici des mouvements qui se font au pays où vous êtes; et il paroît qu'on en est fort content par avance. Nous soupâmes hier, M. de Cavoie et moi, chez M. etc.

A M. LE PRINCE.

MONSEIGNEUR,

C'est avec une extrême reconnoissance que j'ai reçu encore au commencement de cette année la grace que votre altesse sérénissime m'accorde si libéralement tous les ans[1]. Cette grace m'est d'autant plus chère, que je la regarde comme une suite de la protection glorieuse dont vous m'avez honoré en tant de rencontres, et qui a toujours fait ma plus grande ambition. Aussi en conservant précieusement les quittances du droit annuel dont vous avez bien voulu me gratifier, j'ai bien moins en vue d'assurer ma charge à mes enfants, que de leur procurer un des plus beaux titres que je leur puisse laisser; je veux dire, les marques de la protection de V. A. S. Je n'ose en dire davantage : car j'ai éprouvé plus d'une fois que les remercîments vous fatiguent presque autant que les louanges. Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR, etc.

[1] Sa charge de trésorier de France à Moulins étoit dans le casuel de M. le prince, qui lui faisoit tous les ans donner une quittance de la paulette.

AU MÊME.

J'ai parcouru tout ce que les anciens auteurs ont dit de la déesse Isis, et je ne trouve point qu'elle ait été adorée en aucun pays sous la figure d'une vache; mais seulement sous la figure d'une grande femme toute couverte d'un grand voile de différentes couleurs, et ayant au front deux cornes en forme de croissant. Les uns disent que c'étoit la lune, les autres Cérès, d'autres la terre, et quelques autres cette même Io qui fut changée en vache par Jupiter.

Mais voici ce que je trouve du dieu Apis, qui sera, ce me semble, beaucoup plus propre à entrer dans les ornements d'une ménagerie. Ce dieu étoit, dit-on, le même qu'Osiris, c'est-à-dire, ou le mari, ou le fils de la déesse Isis. Non-seulement il étoit représenté par un jeune taureau, mais les Egyptiens adoroient en effet, sous le nom d'Apis, un jeune taureau bien buvant et bien mangeant; et ils avoient soin d'en substituer toujours un autre en la place de celui qui mouroit. On ne le laissoit guère vivre que jusqu'à l'âge d'environ huit ans, après quoi ils le noyoient dans une certaine fontaine; et alors tout le peuple prenoit le deuil, pleurant et faisant de grandes lamentations pour la mort

de leur dieu, jusqu'à ce qu'on l'eût retrouvé. On étoit quelquefois assez longtemps à le chercher. Il falloit qu'il fût noir par tout le corps, excepté une tache blanche de figure quarrée au milieu du front, et une autre petite tache blanche au flanc droit, faite en forme de croissant. Quand les prêtres l'avoient trouvé, ils en donnoient avis au peuple de Memphis : car c'étoit principalement en cette ville que le dieu Apis étoit adoré. Alors on alloit en grande cérémonie au-devant de ce nouveau dieu; et c'est cette espèce de procession qui pourroit fournir de sujet à un assez beau tableau.

Ces prêtres marchoient habillés de robes de lin, ayant tous la tête rase, et étant couronnés de chapeaux de fleurs, portant à la main, les uns un encensoir, les autres un sistre; c'étoit une espèce de tambour de basque. Il y avoit aussi une troupe de jeunes enfants habillés de lin, qui dansoient et chantoient des cantiques; grand nombre de joueurs de flûtes, et de gens qui portoient à manger pour Apis dans des corbeilles; et de cette sorte on amenoit le dieu jusqu'à la porte de son temple, ou pour mieux dire, il y avoit deux petits temples tout environnés de colonnes par dehors, et aux portes des sphinx, à la manière des Egyptiens. On le laissoit entrer dans celui de ces deux temples qu'il vouloit, et on fondoit même sur son choix de grandes conjectures, ou de bonheur, ou de malheur pour l'avenir. Il y avoit auprès de ces deux

temples un puits d'où l'on tiroit de l'eau pour sa boisson : car on ne lui laissoit jamais boire de l'eau du Nil. On consultoit même ce plaisant dieu ; et voici comme on s'y prenoit. On lui présentoit à manger : s'il en prenoit, c'étoit une réponse très favorable ; s'il n'en prenoit point, c'étoit tout le contraire. On remarqua même, dit-on, qu'il refusa à manger de la main de Germanicus, et que ce prince mourut à deux mois de là.

Tous les ans on lui amenoit à certain jour une jeune genisse, qui avoit aussi ses marques particulières ; et cela se faisoit encore avec de grandes cérémonies.

Voilà, MONSEIGNEUR, le petit mémoire que V. A. S. me demanda il y a trois jours. Je me tiendrai infiniment glorieux toutes les fois qu'elle voudra bien m'honorer de ses ordres, et m'employer dans toutes les choses qui pourront le moins du monde contribuer à son plaisir. Je suis, avec un profond respect,

De V. A. S,

A MADEMOISELLE RIVIERRE,

SA SŒUR.

Paris, le 10 janvier 1698.

Je vous écris, ma chère sœur, pour une affaire où vous pouvez avoir intérêt, aussi bien que moi, et sur laquelle je vous supplie de m'éclaircir le plus tôt que vous pourrez. Vous savez qu'il y a un édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui veulent avoir des armoiries sur leur vaisselle ou ailleurs, de donner une somme qui va au plus à 25 livres, et de déclarer quelles sont leurs armoiries. Je sais que celles de notre famille sont un cygne; mais je ne sais pas quelles sont les couleurs de l'écusson, et vous me ferez un grand plaisir de vous en instruire. Je crois que vous trouverez nos armes peintes aux vitres de la maison que notre grand-père fit bâtir. J'ai ouï dire aussi à mon oncle Racine, qu'elles étoient peintes aux vitres de quelque église de la Ferté-Milon : tâchez de vous en éclaircir. J'attends votre réponse pour me déterminer, et pour porter mon argent.

Le jeune homme qui recherche en mariage ma petite cousine M.... m'est venu trouver. Je lui ai promis de donner à ma cousine cent livres. Je lui

ai dit que, dans l'état où sont présentement mes affaires, je ne pouvois donner davantage, et je lui ai dit vrai, à cause de tout l'argent que je dois encore pour ma charge. Je dois surtout 6000 livres qui ne portent point d'intérêt, et l'honnêteté veut que je les rende le plus tôt que je pourrai, pour n'être pas à charge à mes amis. J'espère que dans un autre temps je serai moins pressé, et alors je pourrai faire encore quelque petit présent à ma cousine.

Le cousin H.... est venu ici fait comme un misérable, et a dit à ma femme, en présence de tous nos domestiques, qu'il étoit mon cousin. Vous savez comme je ne renie point mes parents, et comme je tâche à les soulager : mais j'avoue qu'il est un peu rude qu'un homme qui s'est mis en cet état par ses débauches et par sa mauvaise conduite, vienne ici nous faire rougir de sa gueuserie. Je lui parlai comme il le méritoit, et lui dis que vous ne le laisseriez manquer de rien s'il en valoit la peine; mais qu'il buvoit tout ce que vous aviez la charité de lui donner. Je ne laissai pas de lui donner quelque chose pour s'en retourner. Je vous prie aussi de l'assister tout doucement, mais comme si cela venoit de vous. Je sacrifierai volontiers quelque chose par mois pour le tirer de la nécessité. Je vous recommande toujours la pauvre Marguerite, à qui je veux continuer de donner par mois comme j'ai toujours fait : si vous croyez que l'autre parente

soit aussi dans le besoin, donnez-lui par mois ce que vous jugerez à propos.

Je ne sais si je vous ai mandé que ma chère fille aînée étoit entrée aux Carmélites : il m'en a coûté beaucoup de larmes; mais elle a voulu absolument suivre la résolution qu'elle avoit prise. C'étoit de tous nos enfants celle que j'ai le plus aimée, et dont je recevois le plus de consolation : il n'y avoit rien de pareil à l'amitié qu'elle me témoignoit. Je l'ai été voir plusieurs fois. Elle est charmée de la vie qu'elle mène dans ce monastère, quoique cette vie soit fort austère; et toute la maison est charmée d'elle. Elle est infiniment plus gaie qu'elle n'a jamais été. Il faut bien croire que Dieu la veut dans cette maison, puisqu'il fait qu'elle y trouve tant de plaisir. Votre petit neveu est toujours bien éveillé. Adieu, ma chère sœur; je suis entièrement à vous. Ne manquez pas de me tenir parole, et de m'employer dans toutes les choses où vous aurez besoin de moi.

EXTRAIT D'UNE LETTRE
A
MADAME DE MAINTENON.

MADAME,

J'avois pris le parti de vous écrire au sujet de la taxe qui a si fort dérangé mes petites affaires; mais n'étant pas content de ma lettre, j'avois simplement dressé un mémoire, dans le dessein de vous faire supplier de la présenter à sa majesté. Voilà, Madame, tout naturellement comment je me suis conduit dans cette affaire; mais j'apprends que j'en ai une autre bien plus terrible sur les bras.... Je vous avoue que lorsque je faisois tant chanter dans Esther, *Rois, chassez la calomnie*, je ne m'attendois guère que je serois moi-même un jour attaqué par la calomnie. On veut me faire passer pour un homme de cabale, et rebelle à l'Eglise.

Ayez la bonté de vous souvenir, Madame, combien de fois vous avez dit que la meilleure qualité que vous trouviez en moi, c'étoit une soumission d'enfant pour tout ce que l'Eglise croit et ordonne, même dans les plus petites choses. J'ai fait par votre ordre près de trois mille vers sur des sujets de piété :

j'y ai parlé assurément de toute l'abondance de mon cœur, et j'y ai mis tous les sentiments dont j'étois le plus rempli. Vous est-il jamais revenu qu'on y eût trouvé un seul endroit qui approchât de l'erreur?...

Pour la cabale, qui est-ce qui n'en peut être accusé, si on en accuse un homme aussi dévoué au roi que je le suis, un homme qui passe sa vie à penser au roi, à s'informer des grandes actions du roi, et à inspirer aux autres les sentiments d'amour et d'admiration qu'il a pour le roi? J'ose dire que les grands seigneurs m'ont bien plus recherché que je ne les recherchois moi-même : mais dans quelque compagnie que je me sois trouvé, Dieu m'a fait la grace de ne rougir jamais, ni du roi, ni de l'évangile. Il y a des témoins encore vivants qui pourroient vous dire avec quel zèle on m'a vu souvent combattre de petits chagrins qui naissent quelquefois dans l'esprit de gens que le roi a le plus comblés de ses graces. Hé quoi! Madame, avec quelle conscience pourrai-je déposer à la postérité, que ce grand prince n'admettoit point les faux rapports contre les personnes qui lui étoient le plus inconnues, s'il faut que je fasse moi-même une si triste expérience du contraire?

Mais je sais ce qui a pu donner lieu à une accusation si injuste. J'ai une tante qui est supérieure de Port-Royal, et à laquelle je crois avoir des obligations infinies. C'est elle qui m'apprit à connoître Dieu dès mon enfance; et c'est elle aussi dont Dieu

s'est servi pour me tirer des égarements et des misères où j'ai été engagé pendant quinze années de ma vie. Elle a eu recours à moi.... Pouvois-je, sans être le dernier des hommes, lui refuser mes petits secours dans cette nécessité? Mais à qui est-ce, Madame, que je m'adressai pour la secourir? J'allai trouver le P. de la Chaize, et lui représentai tout ce que je connoissois de l'état de cette maison. Je n'ose pas croire que je l'aie persuadé; mais il parut très content de ma franchise, et m'assura, en m'embrassant, qu'il seroit toute sa vie mon serviteur et mon ami.

Je vous puis protester devant Dieu, que je ne connois ni ne fréquente aucun homme qui soit suspect de la moindre nouveauté. Je passe ma vie le plus retiré que je puis dans ma famille, et ne suis pour ainsi dire dans le monde que lorsque je suis à Marly. Je vous assure, Madame, que l'état où je me trouve est très-digne de la compassion que je vous ai toujours vue pour les malheureux. Je suis privé de l'honneur de vous voir; je n'ose presque plus compter sur votre protection, qui est pourtant la seule que j'aie tâché de mériter. Je chercherois du moins ma consolation dans mon travail; mais jugez quelle amertume doit jeter sur ce travail, la pensée que ce même grand prince dont je suis continuellement occupé, me regarde peut-être comme un homme plus digne de sa colère que de ses bontés. Je suis, etc.

A LA MÈRE

SAINTE-THÈCLE RACINE.

Paris, le 11 novembre.

J'AI beaucoup d'impatience, ma chère tante, d'avoir l'honneur de vous voir, pour vous dire tout le bien que j'ai vu dans ma chère enfant, que je viens de faire religieuse. Je vous dirai cependant en peu de mots que je lui ai trouvé l'esprit et le jugement extrêmement formés, une piété très sincère, et surtout une douceur et une tranquillité d'esprit merveilleuses. C'est une grande consolation pour moi, ma chère tante, qu'au moins quelqu'un de mes enfants vous ressemble par quelque petit endroit. Je ne puis m'empêcher de vous dire un trait qui vous marquera tout ensemble, et son courage, et son naturel.

Elle avoit fort évité de nous regarder, sa mère et moi, pendant la cérémonie, de peur d'être attendrie du trouble où nous étions. Comme ce vint le moment où il falloit qu'elle embrassât, selon la coutume, toutes les sœurs, après qu'elle eut embrassé la supérieure, on lui fit embrasser sa mère et sa sœur aînée qui étoient auprès d'elle, fondant en larmes. Elle sentit tout son sang se troubler à cette

vue; elle ne laissa pas d'achever la cérémonie avec le même air modeste et tranquille qu'elle avoit eu depuis le commencement : mais dès que tout fut fini, elle se retira dans une petite chambre où elle laissa aller le cours de ses larmes, dont elle versa un torrent, au souvenir de celles de sa mère. Comme elle étoit dans cet état, on lui vint dire que M. l'archevêque de Sens l'attendoit au parloir avec mes amis et moi. *Allons, allons*, dit-elle; *il n'est pas temps de pleurer*. Elle s'excita même à la gaîté, et se mit à rire de sa propre foiblesse, et arriva en effet en souriant au parloir, comme si rien ne lui fût arrivé. Je vous avoue, ma chère tante, que j'ai été touché de cette fermeté, qui me paroît assez au-dessus de son âge.

Le sermon de M. l'abbé Boileau fut très beau, et très plein de grandes vérités. Tout cela a fait un terrible effet sur l'esprit de ma fille aînée; et elle paroît dans une fort grande agitation, jusqu'à dire qu'elle ne sera jamais du monde; mais je n'ose guère compter sur ces sortes de mouvements, qui peuvent passer.

J'oubliois de vous dire que celle qui vient de se faire religieuse aime extrêmement la lecture, et surtout des bons livres, et qu'elle a une mémoire surprenante. Excusez un peu ma tendresse pour une enfant dont je n'ai jamais eu le moindre sujet de plainte, et qui s'est donnée à Dieu de si bon cœur, quoiqu'elle fût assurément la plus jolie de

tous mes enfants, et celle que le monde auroit le plus attirée par ses dangereuses caresses.

Ma femme et nos petits enfants vous assurent tous de leur respect. Il m'est resté de ma maladie une dureté au côté droit, dont j'avois témoigné un peu d'inquiétude; mais M. Morin m'a assuré que ce ne seroit rien, et qu'il la feroit passer peu à peu par de petits remèdes : du reste, je suis assez bien, Dieu merci.

Je n'ai point été surpris de la mort de M. du Fossé; mais j'en ai été très touché. C'étoit pour ainsi dire le plus ancien ami que j'eusse au monde. Plût à Dieu que j'eusse mieux profité des grands exemples de piété qu'il m'a donnés! Je vous demande pardon d'une si longue lettre, et vous prie toujours de m'assister de vos prières.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

